22500537452

Top
237

Digitized by the Internet Archive
in 2020 with funding from
Wellcome Library

https://archive.org/details/s1359id1337946

L'ANNÉE PHARMACEUTIQUE

1863

PARIS. — IMPRIMERIE DE E. BRIÈRE,

RUE SAINT-HONORÉ, 257.

42530

1864.

QUATRIÈME ANNÉE

L'ANNÉE PHARMACEUTIQUE

OU

RECUEIL DES REMÈDES NOUVEAUX

ET

REVUE DES TRAVAUX LES PLUS IMPORTANTS

EN

PHARMACIE, HISTOIRE NATURELLE MÉDICALE, THÉRAPEUTIQUE, CHIMIE

QUI ONT PARU EN 1863,

Contenant en outre

DIVERSES QUESTIONS D'INTÉRÊTS PROFESSIONNELS, TRAVAUX ORIGINAUX, CONCOURS, JURISPRUDENCE, BIBLIOGRAPHIE, NOUVELLES, FAITS DIVERS, ETC.

PAR

L. PARISEL

Pharmacien de 1re classe, lauréat et ex-préparateur de l'École supérieure de pharmacie de Paris, ancien fabricant de produits chimiques et pharmaceutiques, ex secrétaire général de la Société de pharmacie de Lyon, etc.

Ouvrage honoré de la souscription du Ministre de la Guerre.

PARIS

Chez l'Auteur, Avenue de Lamothe-Piquet, n° 29

et

LIBRAIRIE VICTOR MASSON

PLACE DE L'ÉCOLE-DE MÉDECINE.

1864

WELLCOME INSTITUTE
LIBRARY

Coll.	WelMOmsc
Coll. No.	

AVANT PROPOS.

—

Le succès de notre Annuaire a dépassé toutes nos espérances. Pour répondre à l'empressement de nos souscripteurs, nous avons dû porter le tirage de cette quatrième année à CINQ MILLE exemplaires, nombre presque égal à celui des pharmaciens exerçant en France.

Cette augmentation de tirage nous a permis une diminution considérable de prix. Au lieu de *trois francs*, prix des années précédentes, ce volume ne coûtera qu'UN FRANC CINQUANTE CENTIMES, pour Paris et les départements. Ces chiffres se passent de tout commentaire.

Nous ne manquerons pas au devoir de remercier de ce succès nos confrères nationaux et étrangers, ainsi que les nombreux souscripteurs que nous comptons dans la médecine. Ces derniers ont compris, eux aussi, l'intérêt qui s'attache au traité le plus complet des remèdes nouveaux que chaque année fait éclore.

Ce livre a fait son chemin tout seul, n'ayant d'autre autorité et d'autre valeur que son utilité intrinsèque. L'auteur a réussi; modeste et vieux praticien, sans attache officielle, parce qu'il n'a eu d'autre spéculation en vue que de combler une lacune regrettable, d'autre ambition que de rendre service à ses confrères,

d'autre mobile que son amour pour le progrès de l'art pharmaceutique et pour l'amélioration d'une profession dont le passé fut riche, le présent déplorable et l'avenir peu rassurant encore.

Paris, 5 janvier 1864.

L. Parisel.

N. B. —La discussion des questions professionnelles a reçu dans ce volume tous les développements que comporte l'importance de ce sujet, qui, malheureusement, n'agite pas seulement tous les esprits, mais a jeté la division dans le corps pharmaceutique, au moment où l'union était, plus que jamais, nécessaire.

I

Revue rétrospective de 1863.

Pénurie scientifique. — La discorde intra-professionnelle. — La commission du Codex. — Des abstentions. — Travaux de la Société de Pharmacie. — Congrès de Toulouse. — Histoire naturelle médicale. —Des tendances thérapeutiques du jour. — Aperçu général. — Conquêtes de la matière médicale. — Les remèdes *qui guérissent* deviennent plus nombreux. — La médecine moderne sacrifie aux Grâces — La pharmacie suit cet exemple. — Progrès dans le fond et dans la forme. — Jurisprudence. — Variétés.

L'oraison funèbre de 1863 ne sera malheureusement remarquable ni par l'abondance des découvertes ni par leur importance. A quelle cause rapporter cette pénurie? Serait-ce au malaise croissant de la pharmacie provinciale? Nous n'oserions le dire. Constatons seulement la vérité suivante. Il est difficile au praticien, qui lutte contre la gêne, de s'abandonner aux inspirations et aux loisirs scientifiques. *Primùm vivere*, répondra-t-il, à ceux qui seraient tentés de lui en faire un reproche (1).

En effet, la situation de la pharmacie militante est loin

(1) Nous féliciterons M. *Cap* d'avoir remis en mémoire la vie et les découvertes de *Scheele*. L'à-propos n'a échappé à aucun de ses confrères. Scheele, gérant la pharmacie d'une veuve, servant la pratique, a fait ses grandes découvertes dans une petite ville de province, dépourvu d'instruction première, de bibliothèque, d'instruments et presque de réactifs. Aujourd'hui, nous avons tout cela, tout, excepté les grandes découvertes.

de s'améliorer. Il ne lui restait plus qu'un malheur à redouter, la désunion. Ce malheur est arrivé. L'année qui finit sera tristement célèbre par la guerre civile qui a éclaté entre des confrères et les divise en deux camps. La pharmacie perd la force de l'union, la seule qui lui restât.

Nous raconterons ce triste débat avec l'impartialité de l'historien et la tristesse d'un vieux praticien, qui a toujours prêché la concorde. Nous avons la conviction qu'on pouvait prévenir un mal de longtemps irréparable.

La commission du Codex poursuit ses travaux avec cette lenteur majestueuse qui caractérise les travaux officiels. Là encore une scission a éclaté à l'occasion de la formule du sirop de lactucarium composé. Une partie des membres, tous pharmaciens, a protesté contre une décision de la majorité, en se retirant.

Nous n'avons jamais été partisans de l'abstention, quand il s'agit de devoirs à remplir. L'abstention n'est pas un devoir, c'est une forme de protestation, de toutes la plus inacceptable. Protestez, mais soutenez votre mandat jusqu'au bout, et ne laissez pas le champ de bataille sans avoir combattu jusqu'à la dernière extrémité.

En attendant la publication du futur Codex, nous continuons à faire connaître les travaux préparatoires de la Société de Pharmacie. La tâche entreprise était lourde et difficile. Cette savante compagnie l'a portée avec un courage et un succès auxquels nous rendons un public et sincère hommage.

Nous enregistrons les délibérations du congrès de Toulouse, comme nous l'avons fait pour les congrès précédents. Nous regretterons l'abstention de la Société de prévoyance de Paris. Nos principes sur l'union confraternelle nous en font un devoir.

Un des caractères de l'époque médicale actuelle est la recherche de nouveaux agents de guérison empruntés à la matière médicale si longtemps délaissée. Ce retour rationnel et heureux, retardé pendant quarante ans par les doctrines de Broussais, mérite d'être constaté et étudié ; il appartient à la pharmacie d'en éclairer les voies, à mesure qu'elles sont tracées par des succès nouveaux. Le pharmacien est heureux de s'associer à cette renaissance thérapeutique. Dans cette lutte incessante de la science contre la mort, s'il entre beaucoup de joie au cœur du praticien pour une victime sauvée, pour une guérison inespérée, quel ne sera pas son bonheur quand la guérison, suivie de beaucoup d'autres, créant une médication à base certaine, aura agrandi le domaine des certitudes médicales.

A l'appui des considérations qui précèdent, et dont la vérité consolante ne soulèvera que la contradiction du septicisme et du découragement, nous rappellerons, avec fierté pour la génération actuelle des médecins, les traitements à base de chlorate de potasse, de bismuth, de nitrate d'argent, de tannin, de chloroforme, etc. (1), la glycérine comme excipient. Les succès récents de M. Woillez contre la phthisie, à l'aide du tannin, ont fait tressaillir d'aise et d'espérance les praticiens de tous les pays.

Ce retour à la matière médicale trouve dans la pharmacie un concours aussi empressé qu'intelligent. On devait s'y attendre. Et l'expression de notre satisfaction s'applique moins au côté commercial de la question qu'à sa partie scientifique. Si le pharmacien se promenait avec tristesse au milieu de son officine, arsenal abandonné, il se désolait surtout de ce délaissement, comme ami des sciences médicales. Dans son existence de sa-

(1) Les médications à base de quinquina, d'opium et d'iodures et d'huile de foie de morue appartiennent à la période antérieure.

crifices, ce bénédictin scientifique se réjouit surtout, si son labeur incessant apporte une pierre de plus à l'édifice du progrès médical.

Il est inutile de rappeler tous les travaux pharmaceutiques destinés à faciliter les voies de la thérapeutique. Nous nous bornerons à constater ce fait, qu'il n'est pas de substance appartenant plus ou moins au domaine médical dont le pharmacien, chimiste partout et toujours, n'ait fouillé les replis les plus secrets pour en découvrir la composition, en faciliter les essais et l'emploi. Sa seule récompense est de la faire au plus tôt connaître par la publicité.

Sous le rapport de la forme, le pharmacien a suivi l'évolution qui s'est opérée d'un siècle à l'autre dans la pratique médicale. Autant le médecin d'autrefois était austère très-souvent, sombre toujours au dedans et au dehors, autant il s'est fait, de nos jours, homme du monde, ressemblant à tous pour n'effrayer personne ; affable, avenant et cherchant à prévenir favorablement le moral du malade en entreprenant de le guérir. De même, nous avons renoncé aux confections complexes, indigestes ; les alkermès, les thériaques ont fait leur temps. La médecine noire elle-même se cache sous la gélatine, l'affreux copahu n'est accepté qu'en bonbons ; nos entrailles délicates ne tolèrent les purgatifs que dissimulés sous forme de limonade, de chocolat ou de biscuit trempé dans un verre de vieux Médoc.

Cette civilisation de la pharmacie pratique a reçu l'encouragement du succès, comme tout progrès rationnel Aussi ce mouvement en avant n'est pas prêt de s'arrêter. C'est à le suivre, à le raconter que nous nous appliquerons avec plaisir et assiduité.

Très-certainement nous n'aurons pas des travaux de

premier ordre à publier souvent. On peut dire avec quelque vérité des productions nouvelles :

Sunt mala, sunt bona quædam, sunt mediocria multa. On trie, on glane, quand on ne peut pas moissonner.

En dehors du progrès national, nous ne manquerons pas d'explorer les journaux de la pharmacie anglaise, où règne une émulation excitée par l'atmosphère de la liberté illimitée. L'Allemagne, si remarquable par ses travailleurs patients, obstinés, et leurs succès dans la spéculation scientifique, exerce une irrésistible séduction sur les esprits curieux. Nous ne manquerons pas d'analyser ceux de ses travaux de pharmacie pratique dont l'intérêt motivera nos préférences.

En histoire naturelle, comme nouveauté, nous citerons l'apparition de la fève de Malabar, et la réapparition de la fève du Carapa.

La jurisprudence renferme deux décisions défavorables. Elles concernent deux confrères condamnés, l'un pour vente des pilules de Lartigue, et l'autre pour avoir délivré un ou plusieurs médicaments sans ordonnance de médecin. Nous recommandons ces jugements à l'attention des adversaires du libre exercice de la pharmacie diplomée.

A l'article Variétés, après diverses recettes économiques, nous racontons les circonstances qui ont fait naître la désunion dans notre profession si unie jusqu'à ce jour. Nous émettrons notre opinion en rappelant que nous n'avons jamais eu pour moteur que notre amour-professionnel, pour guide que notre indépendance, et pour but que l'amélioration des pénibles exercices de la pharmacie.

II

Abiétine [1].

Dans l'art de guérir, les résines naturelles ont été depuis les temps les plus reculés en honneur, et cet honneur est mérité. Leur emploi a surmonté toutes les vicissitudes médicales, parce qu'il est fondé sur le succès : elles vivent de la vie de tout ce qui est bon et vrai. C'est par centaines de mille qu'il faudrait compter les guérisons qui leur sont dues.

Les résines naturelles se divisent en baumes et en résines proprement dites.

Les baumes les plus employés sont ceux de tolu, de benjoin, du Pérou, le styrax ; nous y joindrons leur annexe, les baumes de copahu et de la Mecque, lesquels appartiennent aussi à la classe suivante.

Les résines proprement dites, ou *térébenthines*, découlent des conifères et des térébinthacées. Elles sont molles, limpides et balsamiques. La térébenthine, dont les dérivés sont le plus en usage en médecine, est celle qui provient de l'*abies pectinata* ou du *pinus maritima*. Ces dérivés sont :

---

(1) A*bies*, sapin.

1° L'essence de térébenthine employée à l'intérieur et à l'extérieur (1)
2° La térébenthine cuite. (Pilules) ;
3° La poix blanche. (Emplâtres) ;
4° La colophane. (Hémostatiques) ;
5° La poix noire. (Onguent de la Mère) ;
6° Le goudron végétal (2). (Immense consommation, eau, capsules pommade, sirop, etc.)

Toutefois, cette dernière matière n'est pas exempte de reproches. Ses titres aux préférences thérapeutiques sont discutables. Résidu plus ou moins impur d'une combustion grossièrement conduite, d'une espèce de distillation *per descensum* faite dans les bois, est-ce là ce médicament épuré qu'on désirerait pour restaurer des gosiers raffinés, des poitrines affaiblies et délicates ?

On sait qu'on l'obtient en brûlant, dans de grandes fosses, des branches et des copeaux de pin ou de sapin. Ce travail est confié aux mains ignorantes d'ouvriers de la campagne. Toute pensée de soins intentionnels et d'expérience pharmaceutique est étrangère à cette production. On fait tout à la fois le goudron destiné à graisser l'extérieur des navires et celui qui doit fortifier l'estomac des poitrinaires.

Tel est le médicament que nous employons tous les jours, et malgré sa production impure, il rend les plus grands services aux souffrances de l'humanité.

Épurer, améliorer ce médicament, l'isoler de son alliage impur, atténuer le désagrément de sa saveur, tel a été depuis longtemps l'objet de nos recherches persévérantes. Appliqué à l'étude de tous les goudrons, nous cherchions la manipulation dont le produit répondît le mieux aux désiderata de la médecine. Une circonstance fortuite et favorable nous permit de faire passer notre programme de la théorie à la pratique.

---

(1) La médecine anglaise en fait une grande consommation.

(2) πιττα de Théophraste, πισσα αρνα de Dioscorides, *pix liquida* de Pline.

Chargé d'une mission chimique dans la Gironde, auprès des vastes forêts de pins qui s'étendent de Bordeaux à Bayonne, il nous fut facile d'opérer en pleines *pinadas*. En se promenant sous ces ombrages résineux, chauffés par le soleil du midi, on sent ses organes respiratoires pénétrés agréablement des effluves balsamiques qui parfument et saturent l'atmosphère. Une incision faite aux arbres ouvre une source d'une térébenthine limpide, extrêmement odorante, mais qui, par son exposition à l'air, perd de jour en jour ses précieuses qualités natives. Dans les bois taillés par les bûcherons, les surfaces fraîchement coupées se constellent de gouttes résineuses, brillantes comme la plus belle opale ou comme des perles légèrement ambrées.

Ces fragments ligneux, ainsi que les bourgeons, distillés sur place avec de l'eau pure puisée dans le sol siliceux des Landes, nous donnèrent un produit nouveau, un hydrolé d'une suavité incomparable, d'une saveur douce et pénétrante, d'une facile digestion. Telle est l'Abiétine (1).

Nous présentâmes l'abiétine aux essais de la médecine, comme remplaçant l'eau de goudron, tout en se consommant comme elle, seule ou mêlée au vin. Le succès a répondu à mon attente. Au moment où nous rédigeons cet historique de l'abiétine, plus de 500 bouteilles ont été absorbées, et les personnes qui en font usage se félicitent du succédané nouveau et le substituent à l'eau de goudron sans regret.

En effet, tous les principes actifs des résines sont volatils. Donc, tous sont entraînés par la distillation. Son résidu est inerte, inodore, insipide.

Cette opération qui saisit la térébenthine à l'état nais-

(1) Nous avons adopté cette dénomination commerciale, d'abord parce que le nom technique et exact eût été trop long, ensuite ce mot est la seule propriété exclusive à laquelle nous tenions, laissant le procédé dans le domaine public.

sant, dans sa gangue vivante, avant toutes ses déperditions, opérant brusquement le départ des principes actifs, ne pouvait manquer de produire un excellent résultat. L'abiétine diffère du goudron comme une eau de rose diffère de la décoction de roses.

Liqueur hygiénique, l'abiétine exerce une influence atmiatrique que nous devons signaler tout particulièrement à l'attention des praticiens. Quand on songe que 2,800 litres d'air sont tamisés par les poumons d'un adulte toutes les vingt-quatre heures, on comprend l'heureuse influence qu'exerce sur cet organe, siége de tant de maladies, un air légèrement abiéto-balsamique. Si un miasme fétide dépose sur les mailles du poumon des germes d'altérations, par la même cause, un miasme hygiénique de goudron préserve le tissu, le raffermit, paralyse les mauvais germes, cicatrise les plaies naissantes et enveloppe l'organe d'une atmosphère conservatrice et tonifiante (1).

Nous terminerons cette étude en signalant l'introduction en thérapeutique d'une pratique aussi rationnelle que féconde en heureux résultats, c'est celle qui consiste à puiser, aussi près de leur source naturelle que possible, les matières employées comme médicaments. Ces

---

(1) Aux bains de mer d'Arcachon, ceux des baigneurs dont la poitrine est malade se logent dans la forêt de pins qui entoure la ville. Là ils éprouvent la plus heureuse influence de la respiration de l'air résineux qui les environne.

Nous citerons à cette occasion l'établissement du Martouret, près de Die (Drôme), où les maladies sont exclusivement traitées par les fumigations résineuses.

Les matières résineuses avaient une large place dans l'embaumement des anciens et les momifications égyptiennes. L'acide phénique, un des principes essentiels du gondron, conserve merveilleusement toutes les substances animales.

On a remarqué tout récemment que l'eau distillée de copahu avait les mêmes propriétés que cette térébenthine elle-même.

derniers en acquièrent évidemment un puissant degré dynamique. Ainsi, les sirops les plus actifs sont ceux qui peuvent être préparés avec les sucs des plantes fraîches. Dans les teintures, nous citerons celle de colchique faite avec les fleurs fraîches et les bulbes frais. La meilleure poudre de belladone est celle de la racine employée au moment le plus rapproché de celui où elle vient d'être arrachée.

En faisant notre hydraté résineux au pied même des arbres résineux, au moment où la résine arrive aux surfaces extérieures, nous avons ajouté un exemple de plus à ceux que nous venons de citer, d'un médicament augmentant de vertus à mesure qu'on se rapproche de sa source.

Usage. — Sous ce rapport, elle peut se comparer à ces eaux minérales dont on fait usage chez soi. Pendant plusieurs mois, soit seule, à grands verres, soit pour mouiller le vin. Du reste, elle s'emploie en tous points comme l'ancienne eau de goudron elle-même.

III

CODEX

Extrait du rapport sur les vins et vinaigres médicinaux, en vue de la révision du Codex,

Par une commission d'étude, composée de MM. Guibourt, Decaye et Paul Blondeau, rapporteur.

Suivant exactement la division adoptée par les auteurs du Codex de 1837, nous maintiendrons les deux classes de vins médicinaux : les *vins médicinaux simples* et les *vins médicinaux composés*.

VINS MÉDICINAUX SIMPLES.

Vin d'absinthe.

Pr. Sommités d'absinthe.....	30 gr.
Alcool à 85°.....	50
Vin blanc généreux.....	1,000

Incisez finement les sommités d'absinthe, et mettez-les en macération pendant trois jours dans le vin préalablement additionné de la quantité d'alcool indiquée.

Passez, exprimez et filtrez.

Ce vin peut quelquefois être obtenu par déplacement.

Préparez de même, mais exclusivement par macération, les vins

de racine d'aunée;
de racine fraîche d'iris marine.

Les racines doivent être très-divisées avec le couteau.

Vin de gentiane.

Pr. Racine de gentiane sèche.....	30 gr.
Alcool à 85°.....	50
Vin blanc généreux.....	1,000

Même mode de préparation que pour les vins précédents.

Le Codex de 1837 et les différents auteurs prescrivent l'emploi du vin rouge pour préparer le vin de gentiane; cependant nous proposons de consacrer l'emploi du vin blanc, parce que ce vin est ainsi préparé depuis longtemps dans le plus grand nombre des pharmacies, et qu'il est indifférent, au point de vue thérapeutique et chimique, d'employer pour cette préparation le vin rouge ou le vin blanc.

Vin de quinquina.

Pr. Quinquina officinal.....	60 gr.
Alcool à 85°.....	50
Vin rouge généreux.....	1,000

Même mode de préparation, mais en prolongeant la macération pendant huit jours.

Ce vin se prépare également soit avec un vin blanc, soit avec un vin sucré.

On ne doit pas additionner d'alcool le vin de Malaga, et généralement tout vin sucré qui porte un degré alcoométrique supérieur à 15 0/0.

Vin scillitique.

Pas de changement.

Nous proposons d'inscrire le *vin de rhubarbe*, qui sera préparé comme le vin scillitique. (La rhubarbe devra être déchirée et dépoudrée.)

Nous proposons également de préparer un vin de *bulbes* et un vin de *semences de colchique*. Ainsi qu'il a été dit, les semences ne devront pas être contusées, mais

écrasées par le moulin. Le vin de semences de colchique ne sera délivré que sur prescription spéciale.

Le *vin chalibé*, préparé ainsi que l'indique le Codex, avec la limaille de fer, est un médicament d'une compotion instable et d'un emploi difficile. Après avoir essayé de préparer ce vin avec les différents sels de fer solubles, nous proposons d'adopter la formule suivante, publiée par M. Soubeiran, dans le *Journal de pharmacie*, en mars 1844.

Pr. Tartrate de protoxyde de fer.....	1 gr.
Acide tartrique.....	1
Vin blanc.....	1,000

Triturez le tartrate de fer et l'acide tartrique dans un mortier de verre ou de porcelaine; ajoutez le vin et filtrez.

Vin émétique.

Pas de changement.

VINS MÉDICINAUX COMPOSÉS.

Vin d'opium composé (laudanum de Sydenham).

Nous recommandons, ainsi que le conseille M. Guibourt, d'employer l'opium desséché et pulvérisé; le vin de Malaga devra marquer de 7° à 10° à l'aréomètre.

Vin d'opium par fermentation (laudanum de Rousseau.)

Nous recommandons de suivre très-exactement le procédé du Codex ; on obtiendra ainsi une préparation en tous points convenable.

Vin aromatique.

Nous ne proposons pas d'autre modification que celle de l'addition préalable de l'alcool au vin.

Vin antiscorbutique.

Sans modifications.

Vin amer scillitique (vin diurétique amer de la Charité).

Sans modifications.

Nous proposons d'insérer la formule du *vin diurétique* prescrit par M. le professeur Trousseau sous le nom de *vin diurétique de l'Hôtel-Dieu.*

Pr. Vin blanc.....	750 gr.
Feuilles de digitale.....	10
Baies de genièvres.....	50
Scille.....	5

Faites macérer pendant le jour. Ajoutez :

Acétate de potasse.....	15 gr.

Filtrez.

VINAIGRES MÉDICINAUX.

Nous n'avons aucune modification à proposer pour les formules de vinaigres médicinaux inscrites au Codex de 1837. Nous pensons utile d'indiquer que le vinaigre employé sera du vinaigre de vin, et renfermant la quantité d'acide acétique indiquée dans les vinaigres de bonne qualité.

Nous proposons donc de maintenir sans modification les formules des :

Vinaigre scillitique ;
— de bulbes de colchique
— de semences.

Vinaigre rosat;
— de sureau, de romarin, de sauge, de lavande, d'œillets.

Vinaigre framboisé.

Il est aussi convenable, pour cette préparation, d'employer le vinaigre blanc que le vinaigre rouge prescrit par le Codex.

Vinaigre camphré.

Sans modifications.

Vinaigre aromatique anglais et vinaigre antiseptique.

Sans modifications.

BIÈRES MÉDICINALES.

Le Codex de 1837 ne renferme qu'une formule, celle de la *bière antiscorbutique*, ou *sapinettes*. Nous ne voyons aucune modification à proposer.

Ces médicaments sont, au surplus, d'un emploi très-restreint.

IV

CODEX

Extrait du Rapport sur la question des tisanes, apozèmes, bouillons, limonades, petit-lait, émulsions, potions, eau camphrée, eau de goudron, en vue de la révision du Codex.

Par une commission d'étude, composée de MM. Gobley, Duroziez et Decaye, rapporteur.

La Commission a dû se borner à proposer à l'approbation de la Société quelques formules éparses dans divers recueils, et qui sont généralement adoptées avec quelques modifications, et enfin à mettre, autant que possible, les proportions de substances en harmonie avec le système décimal.

TISANES.

La commission a adopté des rapports simples et faciles à retenir entre les substances et le véhicule ; ainsi pour les racines et les écorces : substances, 20 gr. ; eau, 1,000 grammes; pour les feuilles et fleurs en général : substances, 10 ; eau, 1,000 ; pour les fleurs et substances très-actives et très-odorantes : substances, 5 ; eau, 1,000.

Il est bien entendu que ces indications générales ne sauraient s'appliquer aux plantes vénéneuses.

Tisane de racine de bardane.

Racine de bardane incisé..... 20 gr.
Eau bouillante..... 1.000

Faites infuser pendant deux heures et passez.
On préparera de même les tisanes de :

Racines d'asperges,
— d'aunée,
— de ratanhia,
Bourgeons de sapin.
Racines de grande consoude,
— de salsepareille,
Ecorces de quinquina, etc.

Tisane de chiendent.

Chiendent lavé à l'eau froide..... 20 gr.
Eau..... Q. S.

Faites bouillir pendant une demi-heure pour obtenir un litre de tisane; passez et décantez.

On préparera de même la tisane de canne de Provence.

Tisane de racine de polygala de Virginie.

Polygala de Virginie coupé menu.... 10 gr.
Eau bouillante..... 1.000

Faites infuser pendant deux heures et passez,
On préparera de même les tisanes de :

Racine de gentiane,
— de Valériane,
Quassia amara,
Simarouba.

Tisane de bois de gaïac.

Bois de gaiac râpé..... 5 gr.
Racine de réglisse..... 10

Faites bouillir le gaïac pendant une heure, passez, laissez déposer, décantez.

Ces quantités doivent donner mille grammes de tisane.

Tisane de bourrache.

Feuilles sèches de bourrache..... 10 gr.
Eau bouillante..... 1.000

Faites infuser pendant une demi-heure et passez.
On préparera de même les tisanes de :

Feuilles de chicorée,	Feuilles de fumeterre,
— de scabieuse,	Pensées sauvages, etc.
— d'armoise.	

Tisane de fleurs de tilleul.

Fleurs sèches de tilleul.....	10 gr.
Eau bouillante.....	1.000

Faites infuser pendant une demi-heure et passez.
On préparera de même les tisanes de :

Fleurs de bouillon blanc,	Fleurs de violettes.
— de guimauve,	Cônes de houblon,
— de mauve,	Fruits d'anis,
— de tussilage,	Semences de lin.

Tisane d'arnica.

Fleurs d'arnica.....	5 gr.
Eau bouillante.....	1.000

Faites infuser pendant une demi-heure et filtrez.

On préparera de même, mais en les passant seulement, les tisanes de :

Feurs de camomille,	Petite centaurée,
— de coquelicots,	Thé,
Sauge,	Capillaire,
Sureau,	Fleurs d'oranger, etc.

Tisane de lichen d'Islande.

Lichen d'Islande.....	10 gr.
Eau.....	Q. S.

Portez seulement à l'ébullition ; rejetez cette première eau ; faites bouillir ensuite pendant une heure dans une quantité d'eau suffisante pour obtenir un litre de tisane ; passez avec expression.

Tisane de carragaheen.

Carragaheen.....	05 gr.
Eau bouillante.....	Q. S.

Lavez le carragaheen à l'eau froide et faites-le bouillir pendant dix minutes de manière à obtenir un litre de tisane ; passez avec expression.

Tisane de tamarin.

Tamarins récents.....	50 gr.
Eau bouillante.....	1.000

Délayez le tamarin dans l'eau bouillante, laissez infuser pendant une heure dans un vase de porcelaine ; passez à l'étamine avec une légère expression.

Tisane de casse (eau de casse).

Casse en gousse.....	100 gr.

(Le reste comme au Codex).

Tisane d'orge (eau d'orge).

Comme au Codex, moins la réglisse.

Tisane de fruits pectoraux.

Fruits pectoraux (et analogues).....	60 gr.

Modus faciendi du Codex.

Tisane de gomme.

Gomme du Sénégal concassée.....	20 gr.

Modus faciendi du Codex.

Tisane miellée (hydromel).

Miel blanc très-pur.....	100 gr.
Eau tiède.....	900

Délayez le miel dans l'eau et passez.

LIMONADES.

Limonade commune.

Citrons.....	n° 2
Eau bouillante.....	1.000 gr.
Sucre.....	60

Versez l'eau bouillante sur les citrons coupés par tranches et privés des semences; laissez infuser; ajoutez le sucre et passez.

Limonade tartrique.

Sirop d'acide tartrique.....	100 gr.
Eau.....	900

Mêlez.

Limonades acétiques (Oxycrat).

Vinaigre blanc.....	30 gr.
Eau commune.....	870
Sirop de sucre.....	100

Limonade phosphorique, nitrique, sulfurique.

Acide phosphorique à 45°, nitrique à 36°, sulfurique à 66°, 2 gr.

Eau.....	900 gr.
Sirop de sucre.....	100

Mêlez.

Limonade vineuse.

Vin rouge.....	200 gr.
Sirop de sucre.....	100
Eau.....	700

Petit-lait.

Modus faciendi du Codex.

Remplacer la solution d'acide tartrique par celle d'acide citrique.

APOZÈMES.

Décoction blanche de Sydenham.

Corne de cerf calcinée et porphyrisée.	10 gr.
Mie de pain de froment.....	25
Gomme arabique pulvérisée.....	10
Sucre blanc.....	40
Eau de fleurs d'oranger.....	15

Modus faciendi du Codex.

Apozème vermifuge (comme au Codex).

Apozème antiscorbutique (comme au Codex).

Apozème dit potion purgative (médecine noire).

Feuille de séné mondée.....	10 gr.
Sulfate de soude.....	15
Rhubarbe choisie.....	5
Manne en sorte.....	60
Eau bouillante.....	200

Modus faciendi du Codex.

Tisane de Feltz.

Mêmes doses et même *modus faciendi* qu'au Codex.

Tisane royale.

Feuilles de séné.....	20 gr.
Sulfate de soude.....	20
Anis.....	5
Coriandre.....	5
Feuilles fraîches de persil haché....	15
Eau froide.....	1.000
Citron coupé par tranches n° 1.....	

Modus faciendi du Codex.

Apozème dit bouillon aux herbes.

Feuilles fraîches d'oseille.....	100 gr.
— de laitue.....	50
— de poirée.....	20
— de cerfeuil.....	20
Sel marin.....	10
Beurre frais.....	10
Eau.....	1.000

Lavez et incisez les plantes, faites-les bouillir dans l'eau jusqu'à ce qu'elles soient bien cuites; ajoutez le sel et le beurre et passez à travers un linge.

Apozème sudorifique.

Bois de gaïac râpé.....	50 gr.
Racine de salsepareille fendue et coup.	25
— de sassafras.....	10
— de réglisse.....	20

Modus faciendi du Codex.

Petit-lait tamariné.

Pulpe de tamarin.....	30 gr.
Petit-lait chaud.....	1.000

Délayez la pulpe dans le petit-lait chaud et filtrez.

Petit-lait de Weiss.

Follicules de séné.....	2 gr.
Sel d'Epsom.....	2
Sommités d'hypericum.....	1
Sommités de caille-lait.....	1
Fleurs de sureau.....	1
Petit-lait bouillant.....	500

Faites infuser pendant une heure. Passez et filtrez s'il est nécessaire.

Bouillons.

Modus faciendi du Codex ; les doses ramenées au système décimal.

ÉMULSIONS.

Emulsion simple.

Amandes douces dép. de leur pellic.	50 gr.
Sucre.....	50
Eau froide.....	1.000
Eau de fleurs d'oranger.....	10

Modus faciendi du Codex.

On préparera de même les émulsions avec les autres semences émulsives.

Emulsion purgative avec l'huile de ricin.

Huile récente de ricin.....	30 gr.
Jaune d'œuf.....	n° 1
Eau de menthe poivrée.....	15 gr.
Eau commune.....	60
Sirop simple.....	40

Modus faciendi du Codex.

Emulsion purgative avec la résine de jalap.

Résine de jalap.....	0.60
Sucre blanc.....	30 gr.
Eau de fleurs d'oranger.....	10
Eau commune.....	120
Jaune d'œuf.....	n° 1/2

Modus faciendi du Codex.

Emulsion purgative avec la scammonée.

Scammonée d'Alep.....	1 gr.
Lait de vache.....	120
Sucre	20
Eau de laurier-cerise.....	5

MUCILAGES.

Modus faciendi du Codex ; les doses ramenées au système décimal.

POTIONS.

La commission croit utile de fixer d'une manière générale les proportions des substances qui doivent entrer dans les infusés ou décoctés destinés aux potions. Ces proportions seraient :

Feuilles et fleurs.....	2 p. 100.
Bois et tiges.....	4 —

En exceptant toutefois les substances très-actives ou vénéneuses.

Potion anti-spasmodique (Codex actuel).

Potion cordiale.

Vin rouge.....	125 gr.
Sirop simple.....	25
Teinture de cannelle.....	10

Potion béchique (Julep béchique).

Infusé de quatre fleurs (2 gr.)	120 gr.
Sirop de gomme.....	20

Mêlez.

Potion calmante (Julep calmant).

Sirop d'opium	10 gr.
— de fleurs d'oranger	20
Eau distillée de laitue	120

Mêlez,

Potion alcaline n° 1. — Potion de Rivière.

Bicarbonate de potasse	2 gr.
Eau commune	50
Sirop simple	15

Mêlez dans une bouteille que vous étiqueterez n° 1. — D'autre part :

Potion acide n° 2.

Acide citrique	2 gr.
Eau commune	50
Sirop de limons	15

Mêlez dans une bouteille que vous étiqueterez n° 2.

Potion gommeuse (Julep gommeux). — Codex actuel.

Potion avec les substances fétides.

Formule du Codex, sauf 30 gr. au lieu de 32 ; 90 gr. au lieu de 64.

Potion scillitique (Potion diurétique).

Sirop des cinq racines	30 gr.
Oxymel scillitique	10
Eau distillée d'hysope	100
Eau distillée de menthe poivrée	30
Alcool nitrique	2

Mélangez exactement.

Potion de Choppart.

Baume de copahu	60 gr.
Sirop de goudron	60
Eau de goudron	100
Gomme arabique	15
Alcool nitrique	5 (1)

(1) C'est la formule que nous avons donnée en 1861 (*Année pharmaceutique*, t. II, page 99). Nous remercions la commission de l'avoir adoptée, bien qu'elle n'ait pas nommé l'auteur.

Faites une émulsion en battant d'abord dans un mortier le baume, le sirop et la gomme, et délayez peu à peu dans l'eau de goudron. L'alcool nitrique sera versé directement dans la bouteille.

Potion à la magnésie (Médecine de magnésie, médecine blanche). Formule de M. Mialhe.

Magnésie calcinée	10 gr.
Sucre	50
Eau simple	40
Eau de fleurs d'oranger	20

Broyez la magnésie avec l'eau; introduisez ce mélange dans un poêlon d'argent et chauffez jusqu'à l'ébullition en agitant sans cesse; retirez du feu; ajoutez le sucre en continuant à l'agiter; parfumez enfin avec l'eau de fleurs d'oranger et passez.

Looch blanc.

Amandes douces choisies et mondées de leur pellicule	30 gr.
Sucre blanc	30
Gomme adragante pulvérisée	0,50
Eau de fleurs d'oranger	15
Eau commune	120

Looch diacodé.

Looch blanc	150 gr.
Sirop diacode	30

Mêlez.

Looch huileux (comme au Codex).

Eau albumineuse.

Blancs d'œufs	n° 2.
Eau froide	1,000 gr.

Battez les blancs d'œufs au moyen d'un fouet d'osier avec une petite quantité d'eau; ajoutez le reste du liquide et passez à travers une étamine.

Eau camphrée (Codex actuel).

Eau de goudron (Codex actuel).

V

CODEX

Rapport fait à la Société de pharmacie sur les cataplasmes, fomentations, lotions, injections, gargarismes, collyres, escharotiques, fumigations, en vue de la révision du Codex,

Par MM. Dubail, Leconte et Eug. Lebaigue, rapporteur.

Vous nous avez chargés, Messieurs, de vous présenter les résultats de notre travail commun sur les différentes préparations que je viens d'énumérer. Notre tâche s'éloignait sensiblement de celle qui était imposée à la plupart des commissions d'études ; car si, pour ces dernières, le but principal était de faire prévaloir tel procédé de préparation, tel *modus faciendi* qu'elles jugeaient le meilleur, pour nous, Messieurs, le mode de préparation était le plus souvent fort simple dans le choix même des formules, dans l'addition de quelques-unes aujourd'hui en usage, dans la suppression de quelques autres tombées en désuétude. A ce dernier point de vue, quand on considère que c'est pour toute la France qu'est fait le Codex, il est bien difficile de dire si une formule est réellement et généralement abandonnée, et si, par suite, elle doit être rayée du formulaire légal. Une autre difficulté de notre tâche était le peu de précision de certaines définitions et l'embarras où nous nous trouvions pour classer quelques nouvelles formules aujourd'hui usitées, et dont nous allons vous proposer l'adoption. Au reste, qu'il soit bien entendu que nous n'avons pas cru avoir qualité

suffisante pour apprécier la valeur thérapeutique d'un médicament, mais que nous avons voulu seulement juger de la fréquence de son emploi et de sa composition plus ou moins rationnelle. Aussi, Messieurs, ce rapport a-t-il plus que tout autre besoin de la critique éclairée d'un corps essentiellement composé de pharmaciens exerçant ou ayant exercé, et nous vous présentons ce travail tout autant pour vous demander conseil que pour vous fixer sur la valeur des préparations dont vous nous avez confié l'étude.

Avant de passer en revue ces différentes préparations et de vous proposer les quelques modifications, additions ou suppressions qui nous ont paru convenables, nous devons dire d'abord que nous avons cherché à simplifier les rapports dans les proportions des différentes substances qui doivent concourir à la formation du médicament, et que, pour abréger ce rapport, nous ne donnons la formule du Codex qu'autant que nous la modifions, nous contentant d'indiquer le titre de celles dont nous demandons le maintien.

CHAPITRE LVIII. — CATAPLASMES.

Cataplasme émollient.

Nous proposons la modification suivante à la dernière partie du mode opératoire :

Quand le cataplasme émollient est destiné à servir d'excipient à quelque substance active, il ne faut ajouter celle-ci qu'après la coction et sur la surface du cataplasme au moment de l'appliquer.

On préparera de même les cataplasmes avec la *farine de lin*, la *poudre de guimauve*, la *poudre de ciguë*.

Cataplasme de fécule.

Nous proposons d'ajouter : On préparera de même les cataplasmes avec la *farine de riz*, la *poudre d'amidon*.

Cataplasme maturatif.

Nous conseillons de rédiger ainsi la manière d'opérer :

Faites avec 10 grammes de racines de guimauve et Q. S. d'eau une décoction dont vous vous servirez pour délayer les farines émollientes, et quand le cataplasme sera étendu, recouvrez sa surface avec l'onguent basilicum préalablement ramolli avec un peu d'huile. Comme l'onguent se trouverait alors en trop forte proportion pour la quantité de cataplasme, nous proposons de la réduire à 15 grammes.

Cataplasme calmant.—Sans modifications.

Cataplasme de moutarde.

Nous proposons dans le titre, et pour être conséquents avec les dénominations qui précèdent, le nom de cataplasme rubéfiant à la farine de moutarde ou sinapisme.

Nous conseillons de terminer ainsi l'article du Codex... de s'opposer à la formation de l'huile essentielle, principe âcre de la moutarde. On préparera de même le cataplasme avec le tourteau d'amandes amères.

CHAPITRE LIX. — FOMENTATIONS, LOTIONS, INJECTIONS, GARGARISMES.

Fomentation émolliente.—Sans changements.

Fomentation de fleurs de sureau.

Nous proposons de porter à 50 grammes au lieu de 10 grammes la proportion de fleurs de sureau par 1,000 grammes d'eau.

Fomentation narcotique.

Les espèces narcotiques n'étant pas inscrites au Codex, nous proposons d'attendre le rapport de la commission chargée de cette partie du Codex.

Fomentation vineuse.

Nous conseillons : Vin rouge de Montpellier à cause de sa richesse en tannin et en alcool.

Fomentation avec le vinaigre.—Sans modifications.

Lotion alcaline.

Nous proposons l'addition suivante :

On préparera de même la lotion au carbonate de soude avec les proportions suivantes :

Carbonate de soude cristallisé.....	150 gr.
Eau commune.....	1.000

Faites dissoudre et filtrez.

Lotion d'acétate de plomb.

Nous conseillons de rédiger ainsi :

Lotion avec l'acétate de plomb. (Eau blanche.)

Sous-acétate de plomb liquide (Ex. de sat.)	20 gr.
Eau de rivière.....	980

Mélez et agitez au moment du besoin.

En ajoutant à la préparation précédente 30 grammes d'alcoolat vulnéraire, on a l'eau de Goulard alcoolisée. En ajoutant à l'eau blanche 30 grammes d'eau-de-vie camphrée, on prépare l'eau de Goulard camphrée.

C'est à cet endroit que nous voudrions voir placer la formule suivante :

Lotion ammoniacale camphrée (dite eau sédative).

Ammoniaque liquide à 22°.....	60 gr.
Alcool camphré.....	10
Sel marin.....	60
Eau commune.....	1.000

Faites dissoudre le sel marin dans l'eau, filtrez et ajoutez l'alcool camphré, puis l'ammoniaque. On agitera chaque fois avant d'en faire usage.

Sans vouloir nous prononcer ici, nous mentionnerons une préparation assez fréquemment employée, la lotion de Gowland, et nous nous en remettons complétement à l'opinion de la Société sur l'opportunité de la faire figurer au nouveau Codex.

Lotion de Gowland.

Émulsion d'amandes amères.....		250 gr.
Bichlorure de mercure.....	ââ	0 10 cent.
Chlorhydrate d'ammoniaque.....		

En outre de la solution normale de quintisulfure de sodium devant servir à la préparation des bains sulfureux que la Société a adoptée dans l'une de ses séances, nous croyons utile d'inscrire dans le Codex une :

Solution de monosulfure de sodium pour lotions.

Monosulfure de sodium cristallisé.....	2 gr.
Eau distillée	1 lit.

et une

Solution de pentasulfure de sodium pour lotions.

Pentasulfure de sodium en solut. norm.	10 gr.
Eau distillée.....	1.000

Nous ferons remarquer que ces solutions sont beaucoup plus chargées de sulfure de sodium que les bains préparés avec les mêmes sels.

Il est indispensable de distinguer cette solution de celle destinée aux bains. C'est pour cela que nous spécifions son usage et que nous l'inscrivons sous le nom de solutions pour lotions.

Solution de permanganate de potasse.

Permanganate de potasse cristallisé....	2 gr.
Eau distillée	100

Lotions avec le sulfate de fer.

Sulfate de protoxyde de fer....	60 gr.
Eau	1.000

Faites dissoudre.

Bien qu'en tête du chapitre du Codex actuel le mot *injections* soit indiqué, il n'en est donné aucune formule, pas plus que des lavements, qui ne sont autre chose que des injections intestinales. Il n'est pas fait mention des collutoires. Nous voudrions voir figurer une formule pour le :

Lavement amidonné.

Amidon.....	10 gr.
Eau.....	500

Faites cuire l'amidon à une douce chaleur, en agitant continuellement.

Quand, sur une prescription spéciale, le lavement amidonné doit être additionné de laudanum, il ne faut ajouter ce dernier qu'à la fin de la préparation.

Lavement laxatif.

Miel de mercuriale.....	60 gr.
Espèces émollientes.....	30
Eau.....	500

Faites avec l'eau et les espèces une décoction de dix minutes, que vous passerez, et à laquelle vous ajouterez le miel de mercuriale.

Lavement purgatif.

Feuilles de séné.....	15 gr.
Sulfate de soude.....	15
Eau bouillante.....	500

Faites infuser une demi-heure et passez.

Lavement purgatif des peintres.

Électuaire diaphénix.....	30 gr.
Poudre de jalap.....	4
Feuilles de séné.....	8
Sirop de nerprun.....	30
Eau bouillante.....	500

Préparez une infusion avec le séné : ajoutez le sirop, la poudre de jalap et l'électuaire diaphénix.

Injection au sulfate de zinc.

Sulfate de zinc.....	1 gr.
Eau distillée.....	100

Injection au nitrate d'argent.

Nitrate d'argent de 0.10 centig. à 0.20 centig.
Eau distillée..... 100 gr.

Injection à l'acétate de plomb.

Acétate de plomb.....	1 gr.
Eau distillée.....	100

Décoction de morelle et de pavots (pour injection ou fomentation).

Feuilles de morelle.....	15 gr.
Tête de pavots.....	15
Eau.....	1.000

Faites bouillir dix minutes et passez.

Décoction de feuilles de noyer (pour injections ou fomentations).

Feuilles de noyer.....	50 gr.
Eau.....	1.000

Faites bouillir un quart d'heure et passez.

Solution pour l'injection et la conservation des cadavres.

1° Solution de chlorure de zinc.

Chlorure de zinc.....
Eau..... } ââ Q. S. (1)

(1) Notre expérience nous a fait adopter une solution à 20°.

Pour obtenir un liquide marquant 40° B.

2° Solution d'hyposulfite de soude.

Ce que nous venons de proposer a pour but d'être conséquent, car si l'on fait figurer dans le nouveau Codex des lotions telles que celles émolliente, vineuse, etc., on n'a aucune raison pour ne pas y inscrire des formules d'injections telles que celles de morelle et pavots, de feuilles de noyer, ou des formules de lavements, telles que le lavement amidonné, le lavement purgatif.

Si l'on y fait aussi figurer des lotions, telles que celles au carbonate de soude, à l'acétate de plomb, et plus loin, des collyres au sulfate de zinc, à la pierre divine, il est conséquent d'inscrire des formules d'injections au sulfate de zinc, à l'acétate de plomb, au nitrate d'argent.

Gargarisme détersif.

Nous proposons dans le titre cette modification : gargarisme acidulé, car il nous a paru sage, à nous pharmaciens, de ne rien préjuger de l'action thérapeutique et de donner aux préparations des noms en rapport avec leur composition. C'est, au reste, ce qui a été fait pour les dénominations précédentes, qui toutes rappellent la composition du médicament.

Gargarisme antiscorbutique (sans changements).

C'est évidemment par erreur que le Codex actuel porte dans cette formule sirop de miel, et dans le détail de la préparation miel rosat. Nous proposons sirop de miel.

Nous conseillons l'addition des formules suivantes de gargarisme :

Gargarisme au chlorate de potasse.

Chlorate de potasse.....	10 gr.
Eau.....	250
Sirop de mûres.....	50

Faites dissoudre et filtrez (1).

Préparez de même le gargarisme avec le *chlorate de soude.*

Gargarisme aluné.

Roses de Provins.....	10 gr.
Eau bouillante.....	250
Alun.....	4
Miel rosat.....	50

Faites infuser les roses de Provins, passez avec expression, faites dissoudre l'alun dans l'infusé, ajoutez le miel rosat.

COLLUTOIRES.

Collutoire boraté.

Poudre fine de borax.....	ââ 10 gr.
Miel blanc.....	

On prépare de même le collutoire aluné, au chlorate de potasse, au chlorate de soude.

Collutoire chlorhydrique.

Acide chlorhydrique.....	10 gr.
Miel rosat.....	20

CHAPITRE LX. — COLLYRES.

Collyre opiacé.

Nous proposons de porter de 0,20 centig. à 0,50 la proportion d'extrait d'opium qui doit entrer dans cette formule.

---

(1) Une addition de 10 grammes de gomme pulvérisée est nécessaire pour faciliter la dissolution du chlorate de potasse; sans cette précaution, une partie de sel restera indissous. (Voir *l'Année pharmaceutique*, t. I.)

Collyre au sulfate de zinc (sans modifications).

Nous renvoyons la préparation de la pierre divine au chapitre escharotiques, cette pierre ne servant pas exclusivement à des collyres, et nous conservons seulement ici la formule du

Collyre à la pierre divine (sans changements).

Collyre ammoniacal (poudre de Leyason).

Nous ne changeons rien à la manière d'opérer ; nous proposons cependant dans la formule la suppression du bol d'Arménie, dont la faible quantité et la nature ne paraissent pas justifier l'emploi.

Nous plaçons ici la formule suivante d'un collyre très-usité à Paris et en province sous différents noms.

Sulfate de zinc.....	0 50	centig.
Sucre candi.....	0 50	
Iris pulvérisé.....	0 50	
Eau.....	100	gr.

Filtrez après macération.

L'emploi fréquent, le débit journalier de ce collyre par des communautés ou des gens étrangers à la pharmacie, sont les seules raisons qui nous aient engagés à en donner la formule.

CHAPITRE LXII.—ESCHAROTIQUES.

Trochisques escharotiques (sans changements).

Trochisques escharotiques au minium.

Nous demandons la suppression de cette préparation, comme étant inusitée et ne différant de la précédente que par l'addition du minium, dont l'emploi ne nous paraît pas justifié.

Miel escharotique (sans changements).

Nous demandons la suppression du sous-titre : *onguent égyptiac*, cette préparation s'éloignant par sa composition de celle des onguents, et nous proposons

de le remplacer par celle du *miel égyptiac escharotique.*

Solution iodurée caustique.

Iode.....	5 gr.
Iodure de potassium.....	5
Alcool à 90°.....	50
Eau distillée.....	100

Sulfate de cuivre alumineux (*pierre divine*). (Sans changements.)

Voici, pensons-nous, la place que doivent occuper quelques préparations caustiques en vogue aujourd'hui, dont nous vous proposons l'adoption, et dont voici les formules :

Caustique de potasse et de chaux (*caustique Filhos*).

Potasse caustique à la chaux.....	100 gr.
Chaux pulvérisée.....	20

Faites fondre la potasse, et quand toute l'eau qu'elle contient sera évaporée et que la masse sera en fusion tranquille, ajoutez la chaux et coulez dans des lingotières de différentes dimensions, ou faites des pastilles à la goutte de grosseurs variables.

On peut avantageusement se servir de ce caustique fondu et pulvérisé pour remplacer la poudre de Vienne ; elle a sur cette dernière l'avantage de contenir moins d'eau ; car la potasse du commerce qu'on pulvérise pour la préparation du caustique de Vienne peut contenir jusqu'à 50 pour 100 d'eau, et par suite s'hydrater trop facilement et perdre de son efficacité.

Pour conserver les cylindres dont nous venons de parler, on peut les couler dans des moules en plomb de grosseurs assorties, qu'on ferme en les pinçant à leur extrémité. Un procédé qui réussit très-bien consiste à recouvrir les caustiques récemment coulés dans une lingotière à trous gradués, de grosseur de feuilles de gutta-percha, et à les renfermer dans des tubes en verre contenant un peu de chaux. Pour l'emploi, on découvre

avec un couteau l'extrémité du cylindre, que l'on taille à la manière d'un crayon. On prépare de même des pastilles enduites de gutta-percha.

Caustique sulfurique au safran.

Safran en poudre.....	10 gr.
Acide sulfurique monohydrate.Q.S. env.	15

Pour faire une pâte un peu molle qu'on ne préparera qu'au moment du besoin.

Caustique au chlorure de zinc (pâte de Canquoin).

Chlorure de zinc.....	1 partie.
Farine de blé.....	1
Eau.....	Q. S. le moins possible.

Pour faire une pâte qu'on étend en plaque et dont on découpe une pièce de la forme et de la grandeur de l'eschare à produire, on peut faire varier les proportions de farine et obtenir des effets variables, suivant qu'on en emploiera 2, 3, 4 parties.

On préparera de même le *caustique au chlorure de zinc et d'antimoine.*

CHAPITRE LXIII.—FUMIGATIONS.

Clous fumants (sans changements).

Nous proposons à ce chapitre l'addition des formules suivantes :

Papier nitré.

Solution saturée à froid de nitrate de potasse. Q. S.

Trempez dans cette solution des feuilles de papier sans colle, et étendez-les pour les faire sécher. Ce papier, qu'on fait brûler, est destiné à faire varier la composition d'une atmosphère confinée.

Papier arsénical (ou *cigarettes arsénicales*).

Arséniate de soude.....	1 gr.
Eau distillée.....	30

Imbibez une feuille de papier à filtrer de cette solution ; faites sécher et divisez cette feuille en 20 parties égales, de telle sorte que chaque carré de papier contienne 0,05 centigr. d'arséniate de soude. On roule sur eux-mêmes ces petits carrés de papier en forme de cigarettes. En hachant menu ce papier, on peut le fumer dans une pipe en terre.

Cigarettes narcotiques.

Cigarettes de stramonium.

Feuilles récemment séchées de stramonium. Q. S.

Incisez ces feuilles et introduisez-les, à l'aide d'un moule à cigarettes, dans des enveloppes de papier *ad hoc ;* elles doivent peser environ 1 gramme.

Préparez de même les *cigarettes de belladone, de digitale, de nicotiane, de jusquiame.*

VI

CODEX

Rapport sur la question des Sels minéraux, en vue de la révision du Codex, présenté à la Société de pharmacie,

Par une commission d'étude, composée de MM. Bussy, Grandeau et Ernest Baudrimont, rapporteur (1).

Messieurs,

Le rapport que nous avons l'honneur de vous présenter était susceptible de recevoir deux formes essentiellement différentes : il pouvait être très-compliqué, ou rester très-simple.

Sa complication serait résultée de la discussion qu'on aurait pu entamer à propos de la définition qu'il convient d'appliquer au mot *sel*, afin que, celle-ci une fois posée, il fût possible de tracer le cadre dans lequel nous devions nous renfermer. En effet, combien serait grand le nombre des corps dont on pourrait composer ce groupe s'il était rigoureusement défini ! Et sans forcer les analogies, en prenant le mot *sel* dans son acception la plus restreinte, ne semble-t-il pas que nous aurions pu rattacher aux éléments de notre rapport tout ce qu'on nomme des sels doubles, tels que chlorures, iodures, cyanures doubles ; car tous ces produits ne sont

(1) Nous recommandons ce rapport à l'attention de nos confrères. C'est le traité le plus exact des sels médicinaux que nous possédions. Ce sujet a été manié avec une dextérité et une compétence qui ne laissent rien à désirer.

autre chose que des sels ayant pour principe, dans ce que l'on nomme l'acide et la base, les uns le chlore, les autres l'iode, les troisièmes le cyanogène, etc.

Mais aborder la question à ce point de vue eût été un véritable écueil, et en admettant que la discussion n'ait pas sombré en le touchant, elle serait peut-être restée sans profit pour l'œuvre que vous avez entreprise.

C'est pourquoi nous avons cru devoir l'envisager sous sa deuxième face, c'est-à-dire dans son extrême simplicité. Prendre dans le Codex de 1837 le chapitre des sels minéraux; déterminer d'abord le nombre des produits qui doivent s'y rattacher, en prenant la triple précaution de conserver ceux qui sont nécessaires, d'éliminer ceux qui sont devenus inutiles, et d'ajouter ceux qui marquent depuis quelque temps parmi les conquêtes de la thérapeutique, tel a été notre premier travail. Cela fait, discuter pour chacun de ces produits, quand il y avait lieu, leurs divers modes de préparation, afin de choisir le meilleur; le soumettre même au contrôle de l'expérience lorsque cela paraissait utile, telle a été notre deuxième étape. Rédiger ensuite avec concision, et dans les formes que vous paraissez désirer, chaque article du chapitre des sels minéraux, telle a été la fin de notre tâche. Nous passerons donc, sans autre préambule, à l'énumération des produits que nous vous proposons d'adopter. Ce sont les suivants :

* Sulfate de potasse,
* — de soude,
* — d'ammoniaque,
* — de chaux,
* — de baryte,
* — de magnésie,
— d'alumine,
— de protoxyde de fer,
— de manganèse,
— de zinc,
— de cadmium,

* Sulfate de cuivre,
— de cuivre ammoniacal,
— de bioxyde de mercure tribasique, ou turbith minéral,
* Bisulfate de potasse,
* Alun de potasse,
— de potasse calciné,
* Sulfite de soude,
— de chaux,
* Hyposulfite de soude,
* Chlorate de potasse,
— de soude,
* Hypochlorite de soude,
— de chaux solide,
— de chaux liquide,
* Carbonate de potasse,
* — de soude,
* — d'ammoniaque,
— de chaux,
* — de magnésie,
— de manganèse,
* — de plomb,
Bicarbonate de potasse,
* — de soude,
* Azotate de potasse,
— de protoxyde de mercure,
— de protoxyde de mercure basique, ou turbith nitreux,
Azotate de bioxyde du mercure,
— d'argent cristallisé,
— d'argent fondu,
Sous-azotate de bismuth,
* Phosphate de soude,
— de chaux,
Pyrophosphate de soude,
— de fer,
— de fer citroammoniacal,
Arséniate de potasse,
* — de soude,
Liqueur de Pearson,
Arsénite de potasse, et liqueur de Fowler,
Biantimoniate de potasse,
* Borate de soude,
* Bichromate de potasse,
Hypermanganate de potasse.

Tous les corps qui sont marqués d'un astérisque de

vront figurer au catalogue des matières premières ; les autres seuls seront préparés.

Nous prions la Société de remarquer, dès à présent, que les sels suivants ont été ajoutés à la liste de ceux que renfermait l'ancien Codex et Cons. :

Sulfate de potasse,
— d'ammoniaque.
— d'alumine,
— de manganèse,
— de cadmium,
Bisulfate de potasse,
Sulfite de soude,
Chlorate de soude,
Carbonate de manganèse,
Phosphate de chaux,
Pyrophosphate de soude,
— de fer,
— de fer citroammoniacal,
Bichromate de potasse,
Permanganate de potasse.

Au contraire, nous avons supprimé :

Le mercure soluble d'Hahnemann,
Et le cristal minéral.

Le premier, parce qu'il est pour ainsi dire abandonné, et surtout parce qu'il n'offre pas une composition constante ; le deuxième, parce qu'il est tout-à-fait inusité.

Il est évident qu'il nous aurait été facile d'étendre notre liste en y introduisant un grand nombre de sels qui sont venus momentanément, et à diverses époques, augmenter l'arsenal thérapeutique. Mais ayant cru reconnaître que l'intention de la Société de pharmacie était de n'admettre au Codex que les produits acquis incontestablement à l'art médical, et de repousser ceux dont l'efficacité et le besoin réel n'avaient pas été suffisamment constatés, nous n'avons pas cru devoir faire figurer ici un certain nombre de produits salins parmi

lesquels on pourrait citer : l'hyposulfite de soude et d'argent, le phosphite et l'hypophosphite de soude, etc.

Nous allons maintenant décrire les divers procédés de préparation de tous les sels qui n'auront pas été rangés parmi les matières premières. Quant aux préparations qui peuvent être maintenues telles qu'elles sont inscrites au Codex de 1837, nous nous contenterons d'y renvoyer sans autres détails.

SULFATES

Sulfate de protoxyde de manganèse. MnO, SO^3, Aq.

Pr. Peroxide de manganèse naturel.....	1
Sulfate de protoxide de fer du commerce.....	1

Faites par contusion et par trituration un mélange intime que vous chaufferez dans un creuset de terre au rouge ordinaire. La masse étant refroidie, pulvérisez-la et traitez-la par suffisante quantité d'eau bouillante. Filtrez et évaporez jusqu'à siccité. Reprenez le résidu par l'eau chaude. Filtrez et évaporez enfin jusqu'à cristallisation.

Ce sel est très soluble dans l'eau. Il ne doit pas bleuir par le cyanure jaune ni noircir par l'hydrogène sulfuré après qu'on l'a additionné d'acétate de soude.

S'il cristallise au-dessous de 8°, il contient 7 équivalents d'eau. Entre 8° et 15°, il en contient 4 équivalents.

Sulfate de protoxyde de fer cristallisé. $FeO, SO^3, 7 Aq$.

Synonymes : protosulfate de fer, sulfate ferreux, couperose verte, vitriol vert.

Pr. Tournure de fer	3
Acide sulfurique à 66°.....	4
Eau.....	28

Mettez la limaille de fer dans un matras ; ajoutez-y l'eau, puis versez-y l'acide en quatre ou cinq fois dans l'espace de quelques minutes en agitant à chaque fois le

matras. Lorsque l'effervescence se sera calmée, chauffez modérément et jusqu'à ce qu'elle ait cessé entièrement. Il doit rester un excès de limaille de fer. Filtrez alors la liqueur, en évitant autant que possible le contact de l'air, puis ajoutez-lui environ 4 gouttes d'acide sulfurique pour 100 grammes de dissolution; concentrez rapidement jusqu'à 32° B. et abandonnez à la cristallisation. Après complet refroidissement, décantez la liqueur, jetez les cristaux obtenus dans un entonnoir dont la douille sera en partie obstruée par un petit tampon d'amiante ou de coton. Laissez égoutter les cristaux. Lavez-les ensuite sur l'entonnoir en les arrosant d'un peu d'alcool à 88°, laissez encore bien égoutter et faites-les tomber enfin sur un papier buvard. Epongez-les rapidement jusqu'à ce qu'ils soient secs et enfermez-les dans un flacon à l'abri de l'air.

Le sulfate de fer est en cristaux prismatiques d'un vert bleuâtre clair. Il s'altère à l'air qui le jaunit en le peroxydant. Sa solution ne doit pas se troubler par l'acide sulfhydrique disssous.

Il contient 45 pour 100 d'eau de cristallisation.

Il est soluble dans son poids d'eau froide.

1 kilogramme de limaille de fer produit au maximum 4 kil. 964 de sulfate de fer cristallisé.

Ce produit est d'un beau blanc. S'il n'a pas été trop calciné, il doit se dissoudre entièrement dans vingt-cinq à trente fois son poids d'eau à la température ordinaire et au bout de douze à vingt-quatre heures.

Sulfate neutre d'alumine. $Al^2 O^3, 3(SO^3), HO$.

Pr. Alun du commerce..... Q. S.

Après l'avoir réduit en poudre grossière, dissolvez-le dans suffisante quantité d'eau bouillante; puis, précipitez la solution par de l'ammoniaque caustique en léger excès, ce qu'on reconnaîtra à l'odeur urineuse que pren-

dra la liqueur. Laissez déposer le précipité gélatineux d'alumine hydraté. Décantez le liquide ; remplacez-le par de l'eau très-chaude et agitez le précipité. Décantez de nouveau après dépôt, et répétez cette opération jusqu'à ce que l'eau de lavage s'écoule sensiblement pure. Alors dissolvez l'hydrate d'alumine dans suffisante quantité d'acide sulfurique étendu de cinq à six fois son poids d'eau, et évaporez le liquide jusqu'à consistance de miel ; coulez-le pour avoir le produit en plaques, par le refroidissement. Le sulfate d'alumine, étant très-déliquescent, doit être conservé dans des flacons bien bouchés.

Il doit être entièrement soluble dans l'eau. — Sa solution est incolore et ne doit pas bleuir par le cyanure jaune.

Sulfate de protoxyde de zinc cristallisé $ZnO, SO^3, 7$ aq.

Synonymes : sulfate de zinc, couperose blanche, vitriol blanc.

Pr.	Zinc pur en grenailles.....	4 parties.
	Acide sulfurique à 66°.....	5 —
	Eau.....	30 —

Placez la grenaille et l'eau dans un vase en verre ou en terre. Ajoutez-y peu à peu l'acide sulfurique. Lorsque l'effervescence aura cessé complétement, un peu de zinc restant en excès, filtrez les liqueurs et concentrez-les jusqu'à pellicule. Laissez cristalliser. Décantez les eaux mères qui, par évaporation, pourront donner de nouveuux cristaux. Laissez égouter ceux-ci. Quand ils seront secs, tenez-les enfermés dans un flacon.

Le sulfate de zinc est en beaux cristaux incolores, d'une saveur styptique. Sa dissolution ne doit pas bleuir par le cyanure jaune, ni noircir par l'acide sulfhydrique.

Il contient 43,5 pour 100 d'eau de cristallisation.

L'eau peut en dissoudre une fois et demie son poids à 20°.

1 kilogr. de zinc métallique produit au maximum 4 k. 389 de sulfate de zinc cristallisé.

Sulfate de protoxyde de cadmium. CdO, SO^3, 4 aq.

Pr. Cadmium métallique en grenailles. 1 part.
Acide azotique ordinaire..... Q.S.

Mettez l'acide azotique dans une capsule de porcelaine et ajoutez-y peu à peu le cadmium pour éviter une trop vive effervescence et en opérant sous une cheminée tirant bien. Facilitez, s'il est nécessaire, la dissolution des dernières portions du métal en chauffant légèrement, puis étendez la liqueur de huit ou dix fois son volume d'eau, portez-la à l'ébullition et précipitez-la complétement par suffisante quantité d'une dissolution de carbonate de soude. Laissez déposer le précipité blanc de crbonate de cadmium. Lavez-le à plusieurs reprises et par décantation à l'eau chaude jusqu'à ce que celle-ci en sorte sans saveur. Alors délayez le précipité dans l'eau distillée et ajoutez-y peu à peu une dissolution étendue d'acide sulfurique jusqu'à disparition du précipité. Filtrez encore une fois la liqueur et évaporez-la jusqu'à cristallisation.

Le sulfate de cadmium est en gros prismes incolores.

Dissous dans l'eau et sursaturé d'hydrogène sulfuré, il abandonne tout son cadmium à l'état de sulfure d'un beau jaune. La liqueur évaporée jusqu'à siccité ne doit laisser aucun résidu.

100 grammes de cadmium fournissent 250 grammes de sulfate cristallisé.

Sulfate de cuivre ammoniacal. $CuO, SO^3, 2(Az\ H^3), HO$.

Nous adoptons le mode de préparation du Codex. Il suffira de transformer les degrés Beaumé de l'alcool en degrés centésimaux.

Sulfate de bioxyde de mercure tribasique. $3(HgO), SO^3$.

Synonymes : sous-deutosulfate de mercure, turbith minéral.

Préparez d'abord le sulfate neutre de bioxyde de mercure. Pour cela, prenez :

Mercure pur.....	5 parties.
Acide sulfurique à 66°.....	6 —

Versez le métal et l'acide dans une capsule en porcelaine. Faites chauffer au bain de sable pour déterminer la réaction. Soutenez ensuite la chaleur jusqu'à dessiccation complète de la masse. Cela fait, procédez exactement comme l'indique le Codex pour le turbith minéral.

Ce sel est d'un beau jaune. Il s'altère à la lumière. On doit le conserver dans l'obscurité. S'il est pur, il ne laisse aucun résidu et ne donne pas de vapeurs rutilantes lorsqu'on le chauffe au rouge. Il est insoluble dans l'eau.

Sulfate d'alumine et de potasse desséché.

$Al^2 O^3, 3(SO^3); KO, SO^3, aq.^\infty$

Synonymes : Alun de potasse desséché, alun calciné.

Pr. Alun de potasse du commerce..... Q.S.

Réduisez-le en poudre grossière et mettez-le dans un têt à rôtir d'une capacité au moins double du volume du sel. Placez ce têt sur un bain de sable peu profond et chauffez graduellement sans jamais dépasser 200° et tant qu'il se dégagera de la vapeur d'eau. Alors retirez adroitement du têt l'espèce de champignon d'alun qui s'y est formé : concassez-le et mettez-le à chauffer jusqu'à dessication complète. La vapeur d'eau qui s'en échappe ne doit pas rougir un papier bleu de tournesol qu'on promène au dessus du têt.

Sulfite de chaux. CaO, SO^2.

Nous adoptons la formule de préparation de l'ancien Codex.

Le sulfite de chaux est presque insoluble dans l'eau.

Chlorate de soude. NaO, ClO^5.

Pr.	Acide tartrique cristallisé.....	150 parties.
	Carbonate de soude cristallisé non effleuri.....	143 —
	Chlorate de potasse.....	122 —

Dissolvez séparément l'acide tartrique et le carbonate de soude dans suffisante quantité d'eau chaude; puis ajoutez peu à peu la solution de carbonate de soude à celle de l'acide tartrique dans une capsule suffisamment grande pour empêcher la liqueur de déborder par effervescence. Lorsque cette dernière a cessé, on voit se faire un dépôt de bitartratre de soude, surtout par agitation.

D'autre part, dissolvez le chlorate de potasse dans deux fois son poids d'eau bouillante et mélangez cette solution au magna de bitartratre de soude resté dans la capsule. Portez le tout à l'ébullition en ajoutant assez d'eau pour tout dissoudre. Laissez refroidir complétement. Filtrez les liqueurs pour les séparer du précipité de crème de tartre qui s'est formé. Évaporez-les presque jusqu'à siccité en agitant à la fin de l'opération pour éviter la projection de la matière. Laissez bien refroidir et reprenez le produit par quatre ou cinq fois son poids d'eau froide. Agitez pour faciliter la dissolution, et lorsqu'il ne reste plus au milieu du liquide qu'un précipité grenu et cristallin qui refuse de se dissoudre davantage, filtrez les liqueurs et évaporez-les en les réduisant au moins des trois quarts. Le chlorate de soude cristallisera par refroidissement.

Ce sel ne doit pas noircir lorsqu'on le chauffe sur une lame de platine. Il ne doit pas, autant que possible, troubler la dissolution d'azotate d'argent.

Il est soluble dans trois fois son poids d'eau froide. 122 parties de chlorate de potasse peuvent donner 106 parties de chlorate de soude.

Hypochlorite de soude liquide. $NaO, CO + NaCl + aq.^{\infty}$

Synonymes : chlorure de soude, liqueur de Labarraque.

Nous adoptons la formule que le Codex a donnée pour la préparation de ce produit.

Hypochlorite de chaux liquide. $CaO, ClO + Ca\,Cl + aq.^{\infty}$

Synonyme : chlorure de chaux liquide.

Nous adoptons également pour lui la formule du Codex.

Carbonate de chaux pur. CaO, CO^2.

Pr.	Chlorure de calcium fondu pur.....	1 partie.
	Carbonate de soude cristallisé	2,6

Dissolvez séparément les deux sels dans suffisante quantité d'eau; filtrez s'il en est besoin et réunissez les deux liqueurs à froid dans une terrine. Laissez déposer. Décantez l'eau mère et lavez le précipité à l'eau chaude jusqu'à ce qu'elle en sorte insipide, et laissez sécher ou mettez en trochistes.

Ce sel est blanc, insoluble dans l'eau. Dissous dans l'acide chlorhydrique, avec lequel il fait effervescence, il ne doit abandonner aucun dépôt, et la solution ne doit ni bleuir par le cyanure jaune, ni noircir par l'hydrogène sulfuré.

100 parties de chlorure de calcium fondu rendent 90 parties de carbonate de chaux.

Carbonate de protoxyde de manganèse. MnO, CO^2.

Pr.	Sulfate de manganèse cristallisé, exempt de fer.....	100 parties.
	Carbonate de soude cristallisé.....	127 —

Dissolvez-les séparément dans de l'eau chaude; filtrez ensuite les liqueurs s'il en est besoin, et réunissez-les dans une terrine. Recueillez sur une toile le précipité blanc qui a pris naissance. Lavez-le suffisamment à l'eau chaude pour que celle-ci en sorte sans saveur. Séchez alors le précipité ou mettez-le en trochisques.

Ce sel doit être presqne blanc. Il est soluble sans résidu dans l'acide chlorhydrique, en donnant une solution qui ne doit pas bleuir le cyanoferrure de potassium,

100 parties de sulfate de manganèse cristallisé fournissent 51 parties de carbonate de manganèse.

Bicarbonate de potasse. KO, HO, C^2O^4.

Nous adoptons la formule de préparation du Codex.

Azotate de protoxyde de mercure cristallisé. $Hg^2\ O, Az\ O_5, 2\ aq.$

Synonymes : nitrate de mercure, protonitrate de mercure.

Nous adoptons la formule du Codex et nous ajouterons :

Ce sel ne peut se dis soudre entièrement que dans l'eau acidulée par l'acide azotique. Cette solution précipite abondamment par le chlorure de sodium.

100 parties de mercure donnent 140 parties d'azotate cristallisé.

Sous azotate de protoxyde de mercure. $(Hg^2\ O^2, HO, Az\ O^5$.

Synonyme : turbith nitreux.

Pr. Azotate de protoxyde de mercure cristallisé. Q. S.

Réduisez-le en poudre fine, mettez-le dans une capsule et versez dessus de l'eau bouillante. Agitez, laissez déposer, décantez et répétez cette opération quatre ou cinq fois.

Ce sel est d'un jaune clair. Il est entièrement soluble dans l'acide azotique et ne laisse aucun résidu après l'action qu'une forte chaleur peut exercer sur lui.

Azotate de bioxyde de mercure. HgO, Az_2O_5.

Synonyme : nitrate acide de mercure.

Nous adoptons la formule du Codex.

Ce sel ne doit pas précipiter par les chlorures. Il ne laisse aucun résidu par la calcination.

Sous-azotate de bismuth. $Bi\ O^3, Az\ O^5$.

Synonymes : sous-nitrate de bismuth, blanc de fard.

Purifiez d'abord le bismuth du commerce, en prenant :

Bismuth.....	20 parties.
Azotate de potasse.....	1 —

Réduisez en poudre le bismuth et l'azotate. Mélangez exactement les deux substances. Introduisez le mélange dans un creuset, chauffez au rouge et laissez refroidir. Le bismuth occupera la partie inférieure du creuset. Pulvérisez-le de nouveau et traitez-le encore une fois par une nouvelle portion de nitre.

Prenez alors :

Bismuth purifié.....	1 partie.

Dissolvez-le dans un peu moins de 4 parties d'acide azotique pur d'une densité — 1,20. N'ajoutez le métal que petit à petit, et, à la fin, aidez l'action par une douce chaleur.

Pesez la dissolution refroidie et ajoutez-y la moitié de son poids d'eau distillée. Laissez déposer ; filtrez sur l'amiante, et versez la liqueur limpide dans 64 parties d'eau distillée, en ayant soin d'agiter sans cesse. Laissez égoutter. Rincez le vase dans lequel la précipitation a été opérée avec autant d'eau qu'il en a été employé pour étendre la liqueur acide primitive (la moitié du poids de la solution azotique), et servez-vous de cette eau de lavage pour laver le précipité sur le filtre.

Lorsque celui-ci sera de nouveau égoutté, étendez-le sur du papier non collé et faites-le sécher à une douce chaleur.

Pour recueillir la portion d'oxyde de bismuth qui reste dans les eaux mères, versez-y un excès d'ammoniaque. Le précipité obtenu servira pour une nouvelle opération.

Le sous azotate de bismuth est d'un beau blanc nacré. Il noircit au contact des émanations sulfureuses. Calciné, il doit laisser 78 pour 100 de résidu.

Il est insoluble dans l'eau. Il doit se dissoudre entièrement dans l'acide azotique, sans résidu et sans effervescence, et cette dissolution ne doit pas précipiter par l'azotate d'argent; autrement, c'est qu'il renfermerait du sons-chlorure de bismuth. Il ne doit pas céder d'arsenic à une dissolution bouillante de potasse caustique.

Azotate d'argent cristallisé. AgO, Azo^5

Synonyme : nitrate d'argent cristallisé.

Nous adoptons la formule du Codex jusqu'au N B., dont nous proposons de remplacer la rédaction par celle-ci :

N. B. Si l'on n'avait à sa disposition que l'argent allié de cuivre et non de l'argent pur, on pourrait s'en servir en le dissolvant d'abord dans l'acide azotique. Puis étendant la liqueur de sept à huit fois son volume d'eau, on y plongerait des lames de cuivre rouge qui précipiteraient tout l'argent sous forme de poudre grise. On débarrasserait de temps en temps les lames de cuivre de l'argent qui les recouvre en les secouant au milieu du liquide. Une fois la précipitation terminée, on décanterait les liqueurs renfermant de l'azote de cuivre qu'on pourrait utiliser, et on laverait la poudre d'argent métallique à plusieurs reprises avec de l'eau ordinaire. Avec cet argent pur, on préparerait ensuite l'azotate cristallisé.

L'azotate d'argent est en belles lamelles cristallines, incolores. Sa dissolution ne doit pas bleuir par l'ammo-

niaque. Il ne noircit pas à la lumière sans le contact de matières organiques.

Il est soluble dans son poids d'eau froide.

100 parties d'argent pur peuvent donner 157 parties d'azotate.

Azotate d'argent fondu. AgO,AzO^5

Synonymes : nitrate d'argent fondu, pierre infernale.

Nous adoptons la formule du Codex. Nous ajouterons :

La dissolution de ce sel, additionné d'acide chlorhydrique en excès et filtrée, ne doit laisser aucun résidu à l'évaporation. En dissolution très-étendue, il ne doit pas précipiter par le sulfate de soude.

Pyrophosphate de soude. $2(NaO), PO^5$ 10 aq.

Pr. Phosphate de soude ordinaire..... Q. S.

Déshydratez d'abord ce sel en le chauffant lentement dans un creuzet ou dans un têt en terre, puis portez-le ensuite au rouge et maintenez-le à cette température jusqu'à ce qu'il cesse de donner de la vapeur d'eau. Faites alors dissoudre le résidu dans de l'eau bouillante et abandonnez la liqueur à la cristallisation. La solution de ce sel doit précipiter l'azotate d'argent en blanc et non en jaune. — Le précipité doit être entièrement soluble dans l'acide azotique.

Phosphate de chaux. $(Ca\,O)^3$, PO^5

Pr. Os incinérés à blanc..... 5 parties.

Pilez-les et passez-les au tamis. Placez la poudre dans une terrine et versez dessus 8 parties d'acide chlorhydrique à 22°. Remuez de temps en temps pour bien imbiber toute la poudre, et ajoutez assez d'eau pour lui conserver la consistance d'une pâte liquide. Après quatre ou cinq jours de contact, délayez la matière dans suffisante quantité d'eau et clarifiez la liqueur par le repos et la filtration. Précipitez-la ensuite par une quantité

suffisante d'ammoniaque caustique étendue de trois ou quatre fois son poids d'eau, de manière à rendre la liqueur légèrement alcaline. Portez-la ensuite à l'ébullition, puis laissez refroidir et déposer. Décantez. Lavez plusieurs fois le précipité à l'eau chaude. Recevez-le sur une toile où il s'égouttera, et divisez-le en trochisques.

C'est un sel blanc, insoluble dans l'eau. Il doit être sans saveur et entièrement soluble dans l'acide chlorhydrique, sans y fare effervescence et en donnant une liqueur incolore.

Pyrophosphate de fer, $2(Fe^2 O^3), 3(PO^3)$.

Pr. Perchlorure de fer calciné sec..... 10 parties
Pyrophosphate de soude cristallisé. 15

Dissolvez le pyrophosphate de soude dans suffisante quantité d'eau chaude. Etendez d'eau la solution de perchlorure de fer et ajoutez-y peu à peu la solution du pyrophosphate tant qu'il se produira un précipité. Recueillez celui-ci sur une toile; lavez-le à l'eau chaude jusqu'à ce qu'elle passe insipide et séchez le produit.

Pyrophosphate de fer citroammoniacal.

$(3Az H^3 Ci) + (2Fe^2 O^3 3PO^5)$.

Pr. Pyrophosphate de fer gélatineux.. Q. S.
Citrate d'ammoniaque..... Q. S.

Dissolvez à chaud, dans l'eau, le citrate d'ammoniaque et ajoutez à sa solution une quantité de pyrophosphate de fer gélatineux qui ferait, s'il était anhydre, les 224/100 du poids du citrate d'ammoniaque. Lorsque la liqueur s'est éclaircie, maintenez-la pendant quelques minutes à l'ébullition. Filtrez et évaporez à une douce chaleur, jusqu'en consistance sirupeuse. Étendez ensuite sur des assiettes avec un pinceau et activez la dessiccation à l'étuve.

Arséniate de potasse $RO (KO) (2AsO^5)$.

Nous avons adopté la formule du Codex.

Liqueur arsénicale de Pearson.

Nous adoptons la formule du Codex, à la condition de supprimer les poids anciens.

Arsénite de potasse. (Liqueur arsénicale de Fowler.)

Nous adoptons la formule du Codex, encore à la condition de supprimer les poids anciens.

Biantimoniate de potasse. $KO\ (SbO^5)^2\ 6\ aq.$

Synonyme : antimoine diaphorétique lavé.

Nous avons adopté la formule donnée par le Codex.

Hypermanganate de potasse. $KO, Mn^2\ O^7$

Synonyme : caméléon mineral violet.

Pr. Bioxide de maganèse finement pulvérisé et lavé à l'acide nitrique faible.....	10 parties.
Potasse caustique bien fondue.....	12 —

Introduisez le tout dans une bassine en fonte, en ajoutant un peu d'eau, de manière à rendre le mélange pâteux. Desséchez rapidement en remuant sans cesse avec une forte spatule en fer, et donnez enfin un bon coup de feu pour chasser toute l'humidité. Introduisez les grumeaux obtenus dans une cornue tubulée en grès dans l'axe de laquelle on a ajouté d'avance, à l'aide d'un lut argileux, un tube de verre vert d'un diamètre aussi grand que possible. Le tube devra atteindre le fond de la panse de la cornue, ayant le soin d'entourer son ouverture inférieure de quelques fragments de verre concassé, pour en empêcher l'obstruction.

Placez cette cornue sur un fromage élevé, dans un fourneau muni de son laboratoire, de façon qu'elle puisse être chauffée par toute sa surface. Adaptez à son col un tube recourbé qui plongera de 2 centimètres dans du mercure. Par le tube de verre qui traverse le col de la cornue, faites arriver un courant d'oxygène sec et exempt d'acide carbonique, au moment où la cornue atteindra le rouge sombre. L'action est terminée lorsque

l'oxygène se dégage franchement par l'orifice du tube qui plonge dans le mercure, ou lorsqu'il ne se dégage plus de vapeur d'eau.

Laissez refroidir la cornue, videz-la et épuisez la masse à plusieurs reprises par suffisante quantité d'eau chaude. Faites passer dans la liqueur un courant d'acide carbonique lavé, jusqu'à ce que la dissolution ait pris la teinte violette caractéristique de l'hypermanganate. Laissez reposer ensuite pendant vingt-quatre heures. Décantez et faites rapidement évaporer la liqueur sans cependant la porter à l'ébullition. Par le refroidissement, il se fait une belle cristallisation d'hypermanganate de potasse. On continue la concentration des eaux mères tant qu'on obtient des cristaux prismatiques. Faites-les sécher par décantation en évitant tout contact avec des matières organiques.

100 parties de bioxyde de manganèse fournissent de 35 à 40 parties d'hypermanganate dès la première cristallisation,

Ce corps est en belles aiguilles prismatiques, d'un noir bronzé et violacé. Il doit être entièrement soluble dans l'eau. Sa solution, d'un violet magnifique, devient verte par les alcalis.

Tel est, Messieurs, le travail que nous soumettons à votre appréciation. Ayant suivi avec attention presque toutes les séances que vous avez consacrées à la révision du Codex, nous nous sommes efforcés de nous pénétrer de l'esprit général qui jusqu'alors a dirigé vos débats. Aussi n'avons-nous pas hésité à sacrifier à vos tentances collectives un peu de nos aspirations individuelles, afin que, en réduisant autant que possible le champ de la discussion, vous puissiez hâter la fin d'une œuvre qui comptera bien certainement comme une des grandes pages de vos annales.

VII

CODEX

Rapport de la Société de Pharmacie de Paris sur la question des chocolats, pastilles, granules, dragées, capsules, gelées, pâtes, en vue de la révision du Codex,

Par une commission, composée de MM. Robinet, Mortreux et Sarradin, rapporteur.

Granules et dragées bannies du Codex. — *Chocolats.* — Chocolats ferrugineux.— *Pastilles.*— Pastille de Menthe.— *Capsules.* — *Gelées.*— Gelées de lichen et de carragaheen. — *Pâtes.* — Pâtes de guimauve, de jujubes, pectorales, lichen, réglisse blanche battue, réglisse brune battue, réglisse noire, réglisse anisée ou irisée.

Votre commission, Messieurs, a peu de changements à vous proposer dans la rédaction des chapitres du Codex que vous l'avez chargée d'étudier.

Vous lui avez indiqué les titres de trois nouveaux chapitres : *Granules*, *Dragées* et *Capsules*. Il lui a semblé que les *granules* et les *dragées* ne devaient pas trouver place dans le recueil officiel.

Les *granules* sont de très-petites pilules recouvertes d'un enduit de gomme et de sucre ; les *dragées* sont des pilules plus grosses, de forme olivaire, recouvertes aussi de gomme et de sucre, et se rapprochant par l'apparence des dragées des confiseurs. Ces deux préparations, pour être d'un bel aspect, doivent être obtenues par grandes quantités à la fois. Le pharmacien ne sera généralement appelé à préparer qu'un nombre assez restreint de *granules* ou de *dragées ;* inscrivez-en des formules au

Codex, et vous mettrez presque tous les pharmaciens dans l'impossibilité de les préparer eux-mêmes; ils seront alors forcés de s'adresser au commerce et à la spécialité; ce qu'il faut éviter.

Quels sont les avantages de ces *granules* ou *dragées* sur les *pilules* ou les *bols*? Nous n'en voyons aucun. Voulez-vous, en mettant la digitaline sous forme de pilule enrobée de sucre, éviter au malade toute sensation d'amertume, vous y arriverez aussi facilement en recouvrant des pilules de digitaline d'une simple feuille d'argent. Qui empêche du reste de mouiller des pilules amères ou odorantes avec une petite quantité de sirop simple et de les rouler ensuite dans de la poudre de gomme? Vous les recouvrez ainsi d'une couche dont vous pouvez faire varier l'épaisseur à volonté.

Si les *granules* et les *dragées* ne nous semblent avoir aucun avantage, il n'en est pas tout à fait de même des *capsules*. Nous croyons que leur préparation doit figurer au Codex, mais nous ne vous proposerons aucune formule spéciale de médicaments en capsules.

CHOCOLATS.

Nous conservons la rédaction des nos 466, 467, 468 et 469 du Codex, et nous ajoutons la formule suivante :

Chocolat ferrugineux.

Chocolat simple.....	1,000 gr.
Fer réduit.....	20

Ramollissez le chocolat dans un mortier de fer chauffé pour y incorporer le fer réduit. Mettez dans des moules.

On préparera de même le chocolat au carbonate de fer.

Nous préférons le chocolat au fer réduit, parce que le carbonate de fer fait rancir très-promptement le chocolat.

PASTILLES.

Les pastilles sont des médicaments secs, fragiles, essentiellement composés de sucre, auquel on donne, au moyen de la chaleur, une consistance de pâte.

Cette pâte est divisée en petites parties qui prennent, en tombant, la forme d'hémisphères aplatis.

On peut ajouter au sucre qui sert à la préparation des pastilles différents médicaments, tels que huiles essentielles et poudres.

Pastilles de Menthe.

Sucre en poudre grossière.....	1.000 gr.
Eau.....	120
Essence de menthe.....	4

F. S. A. (comme au Codex.)

Nous avons diminué de plus de moitié la quantité d'essence indiquée par le Codex.

Capsules (1).

Les capsules sont des enveloppes dont la base est la gélatine, de forme olivaire ou aplatie, et que l'on peut remplir d'un liquide, à la seule condition que ce liquide ne dissoudra ni ne ramollira la substance de la capsule.

C'est là un moyen précieux d'administrer certains médicaments ou désagréables ou volatils. Le pharmacien pourra lui-même préparer ces enveloppes gélatinieuses, et il lui sera très-facile de peser exactement les liquides qu'il aura besoin d'y introduire.

La formule suivante servira à la préparation des capsules et à leur obturation après remplissage.

---

(1) Cette description de la capsulation est des plus incomplètes. Ceux de nos lecteurs qui voudront connaître un procédé pratique feront bien de se reporter à la 1re année *Pharmaceutique*, page 190.

Gélatine blanche.....	2 part.
Gomme en poudre.....	1
Sucre en poudre.....	1
Miel blanc.....	1
Eau. Q. S. environ.....	10

Faites dissoudre au bain marie.

Plongez dans cette solution de petites olives d'étain légèrement huilées pour les recouvrir d'un enduit d'épaisseur variable, et que l'habitude apprend facilement à déterminer. Lorsque cette couche de gélatine est assez sèche, retirez-la par un brusque mouvement de traction, et coupez avec des ciseaux l'excédant qui dépasse la capsule.

Pour procéder au remplissage, disposez plusieurs capsules sur des supports en bois percés de trous. Introduisez alors le liquide, soit avec un tube, soit avec un entonnoir effilé. Fermez ensuite l'ouverture de chaque capsule avec une gouttelette de solution gélatineuse. Enfin, pour rendre plus unies les surfaces des capsules, plongez-les, à l'aide des supports en bois, dans la solution gélatineuse, et laissez-les sécher à l'air.

GELÉES.

Les gelées sont des médicaments le plus ordinairement sucrés qui ont une consistance tremblante.

Elles doivent cette consistance soit à la gélatine animale, soit à la pectine, ou encore à la gomme, à l'amidon.

Le Codex donne des formules pour la gelée de corne de cerf, la gelée de lichen et celle de mousse de Corse. Nous vous proposons de ne conserver que les deux dernières, et de préparer celle de lichen avec la gelée sèche de lichen, ou saccharolé de lichen.

Saccharolé de lichen.

Lichen d'Islande.....	1 part.
Sucre.....	1

Privez le lichen de son principe amer par un lavage au carbonate de soude. Faites-le bouillir ensuite dans une quantité suffisante d'eau pendant deux heures, passez. Laissez reposer pendant quelques instants, décantez, ajoutez le sucre et évaporez à une douce chaleur en remuant continuellement jusqu'à ce que la matière soit en consistance très-ferme. Achevez la dessiccation dans l'étuve. Réduisez le produit en poudre très-fine.

Gelée de lichen d'Islande.

Saccharolé de lichen.....	75 gr.
Sucre.....	75
Eau.....	150
Eau de fleur d'oranger.....	8

Faites bouillir un instant pour réunir l'écume à la surface. Retirez du feu, et lorsque l'écume aura formé une couche assez résistante, coulez la gelée dans un pot où vous aurez pesé l'eau de fleur d'oranger. Produit : 250 gr. de gelée.

Cette formule est facile à exécuter dans un temps très-court ; elle donne un produit de consistance convenable, sans qu'il soit nécessaire de recourir à la colle de poisson.

Gelée de lichen amère.

Faites bouillir 50 grammes de lichen non lavé dans Q. S. d'eau pendant cinq minutes, de manière à obtenir 150 grammes de décoction, qui seront substitués dans la formule précédente aux 150 grammes d'eau pure.

Gelée de lichen au quinquina.

Saccharolé de lichen.....	75 gr.
Sirop de quinquina.....	110
Eau.....	115

Gelée de mousse de Corse. (Codex.)

Saccharolé de carragaheen

Lichen carragaheen.....	50
Sucre.....	500

Faites bouillir le carragaheen avec 2 litres d'eau pendant une heure, en remplaçant à mesure l'eau qui s'évapore. Passez, ajoutez le sucre au décocté, faites évaporer à une douce chaleur jusqu'à consistance ferme. Achevez l'évaporation à l'étuve, pulvérisez.

Gelée de carragaheen.

Saccharolé de carragaheen.....	40 gr.
Eau.	80
Eau de fleurs d'oranger.....	4

Mêlez. Portez à l'ébullition, écumez et coulez dans un pot où vous aurez pesé d'avance l'eau de fleurs d'oranger.

PATES.

Les pâtes sont des médicaments d'une consistance ferme, plastique, telle qu'elles n'adhèrent pas aux doigts. Elles sont essentiellement composées de sucre et de gomme. Leur apparence varie selon le mode de préparation : elles peuvent être transparentes ou opaques ; leur opacité peut être produite par l'interposition de l'air au moyen de la spatule, ou par l'addition de blancs d'œufs.

Ces différentes sortes de pâtes peuvent être couvertes d'une légère couche de sucre cristallisé, qui permet de les conserver plus longtemps molles.

Pâte de gomme battue (pâte de guimauve).

Gomme blanche.....	1.150 gr.
Sucre.....	1.000
Blancs d'œufs non battus,.....	n° 20
Eau de fleurs d'oranger.....	200 gr.

Lavez la gomme, faites-la dissoudre à froid dans 1,500 grammes d'eau, passez sans expression à travers un blanchet, laissez reposer, décantez, ajoutez le sucre et évaporez en battant avec la spatule jusqu'à consistance de miel clair. Retirez la bassine du feu pour y ajouter en deux fois les blancs d'œufs non battus. Agitez vivement et continuez l'évaporation en battant vigoureusement. Vers la fin, ajoutez l'eau de fleurs d'oranger et continuez de chauffer jusqu'à ce que la pâte n'adhère plus à la main. Coulez-la sur un marbre saupoudré d'amidon.

Pâte de gomme transparente (pâte de jujubes).

Jujubes	500 gr.
Gomme en marr. rouges	3.000
Sucre	2.000
Eau de fleurs d'oranger	200

Faites bouillir les jujubes dans 2 litres d'eau pendant une demi-heure, passez, ajoutez à ce décocté la gomme dissoute à froid dans 4 litres d'eau et passez comme il a été dit pour la pâte de guimauve. Ajoutez enfin le sucre et faites évaporer au bain-marie jusqu'à consistance convenable. Ajoutez l'eau de fleurs d'oranger. Retirez le feu du fourneau ; après trois heures de repos, enlevez l'écume qui s'est réunie à la surface et coulez la pâte dans des moules huilés, ou mieux encore dans des moules en papier fort, disposés eux-mêmes dans des moules en ferblanc. Achevez l'évaporation à l'étuve chauffée à 40.

Pour séparer le moule en papier de la pâte, il suffit de placer les plaques dans un moule en ferblanc où l'on aura versé un peu d'eau bouillante. Après quelques secondes de contact, on pourra enlever la feuille de papier tout entière sans qu'il en reste un seul fragment sur la pâte.

On peut remplacer l'évaporation au bain-marie par

l'évaporation à feu nu, qui réussit très-bien et permet de laisser la pâte moins longtemps sur le feu.

Pâte pectorale.

Quatre fruits pectoraux.....	300 gr.
Coquelicots.....	100
Gomme	3.000
Sucre	2.000
Teinture de tolu.....	20
Extrait d'opium.....	5

Faites bouillir les quatre fruits dans 5 litres d'eau pendant un quart d'heure, ajoutez les fleurs de coquelicots et laissez infuser pendant deux heures dans un vase de grès. Passez avec expression, faites dissoudre la gomme à chaud dans cette colature. Passez, ajoutez le sucre et faites évaporer en consistance convenable en chauffant à feu nu; ajoutez la teinture à la fin. Après trois heures de repos, enlevez l'écume et coulez la pâte dans des moules.

Pâte de lichen.

Lichen d'Islande privé d'amertume ..	500 gr.
Gomme	2.500
Sucre	2.500
Eau de fleurs d'oranger.....	200

Faites bouillir le lichen pendant une heure avec Q. S. d'eau pour obtenir 3,000 de décoction dans laquelle vous ferez dissoudre à chaud la gomme concassée. Passez avec expression à travers une toile serrée, ajoutez le sucre et évaporez à une douce chaleur en battant rigoureusement à l'aide d'une grande spatule en bois. Vers la fin, ajoutez l'eau de fleur d'oranger. Lorsque la pète n'adhère plus aux doigts, coulez-la dans des moules en papier.

Pâte de réglisse blanche battue.

Préparez comme la pâte de guimauve, en employant

pour dissoudre la gomme une infusion de racine de réglisse faite avec une partie de racine pour huit parties de gomme.

Pâte de réglisse brune battue.

Sucre de réglisse.....	250 gr.
Gomme.....	3.000
Sucre.....	2.000

Faites dissoudre le suc de réglisse dans 4 litres d'eau froide. Ajoutez la gomme à la liqueur passée, faites fondre au bain-marie; passez de nouveau, ajoutez le sucre et F. S. A. comme la pâte de lichen.

Pâte de réglisse noire.

Sucre de réglisse.....	500 gr.
Gomme.....	3.000
Sucre.....	2.000

Faites comme la précédente; mais lorsque le sucre est ajouté, au lieu de terminer l'évaporation en battant, faites cuire et coulez dans des moules, comme il a été dit pour la pâte pectorale.

Pâte de réglisse dite sucre de réglisse aromatisé.

Sucre de réglisse.....	1.000 gr.
Gomme.....	2.000
Sucre.....	1.000

Faites fondre le suc de réglisse à froid dans 4 litres d'eau, passez, ajoutez la gomme et le sucre, faites dissoudre, passez et faites évaporer sur un feu doux, en consistance ferme, coulez la masse sur un marbre huilé. Coupez-la en bandes, puis en petits morceaux que vous aromatiserez, soit avec la teinture d'iris, soit avec la teinture d'anis, ces teintures préparées avec l'alcool à 90°.

Pâte au candi.

Disposez la pâte en petits morceaux sur des grilles métalliques placées dans des moules en ferblanc. Versez par dessus du sirop cuit à la plume et portez à l'étuve. Lorsque les morceaux de pâte sont suffisamment chargés de cristaux, inclinez les moules pour faire égoutter le sirop en excès et achevez la dessiccation à l'étuve.

VIII

CODEX

ACIDES MINÉRAUX. — Commissaires : MM. Hottot, Roussin et Ducom, rapporteur. — Préparation de l'acide sulfurique : Eau de Rabel, acide sulfureux, acide azotique, phosphorique, borique, chromique, sulfhydrique, cyanhydrique, chlorazotique.

La Société nous a chargés, MM. Hottot fils, Roussin et moi, d'examiner, en vue de la nouvelle édition du Codex qui se prépare, le chapitre affecté dans le Codex de 1837 aux acides minéraux ; nous avons cru, en l'absence d'un programme officiel, remplir les vues de la Société en déterminant ceux des acides qui doivent, dans l'état actuel de la science, figurer dans le formulaire légal, et en indiquant en même temps les moyens les plus propres à obtenir ces acides dans un état de pureté convenable.

Nous ne devions pas perdre de vue, dans un travail de cet ordre, que nous n'avions rien à créer ni au fond ni dans la forme, puisque le Codex existe ; il nous appartenait seulement de décider si les progrès de la science devaient amener quelques changements importants dans l'œuvre de nos devanciers.

Nous avons donc été naturellement amenés à étudier successivement chacun des acides déjà inscrits au Codex et à modifier, quand il y a lieu, son procédé de préparation.

Le Codex de 1837 indiquait la préparation de neuf acides minéraux d'une importance très-différente, savoir : les acides sulfurique, sulfureux, nitrique, phosphorique,

borique, chlorhydrique, chlorazotique, sulfhydrique et cyanhydrique; on ne saurait évidemment songer à distraire du nouveau Codex aucun des acides que nous venons de nommer; nous proposerons, au contraire, d'ajouter à cette liste les acides carbonique et chromique, qui ont pris dans la thérapeutique actuelle une place assez importante.

Il existe quelques acides qui s'altèrent facilement, soit spontanément, soit au contact de l'air, comme les acides cyanhydrique, sulfureux et sulfhydrique; ce sont des produits prédestinés à être préparés dans le laboratoire du pharmacien; mais les acides minéraux les plus importants se trouvent abondamment répandus dans le commerce, et quelqes-uns d'entre eux sont l'objet d'industries spéciales très-considérables; le pharmacien peut donc se procurer ces acides facilement, et il n'aurait pas à les préparer si le commerce les fournissait dans un état de pureté convenable; mais le plus souvent, au contraire, les acides du commerce sont mêlés de substances étrangères quelquefois très-nombreuses, et leur purification exige alors des soins minutieux. Nous croyons qu'il importe beaucoup, en principe, que le pharmacien prépare lui-même tous les produits qui jouissent, comme la plupart des acides minéraux, d'une action marquée sur l'économie animale. Nous ne ferons exception à cette règle que pour l'acide sulfurique, acide qui occupe véritablement une place à part, puisqu'on ne saurait l'obtenir convenablement aujourd'hui que dans de grands établissements industriels.

On se tromperait étrangement si l'on regardait comme peu important, au point de vue pharmaceutique, la question des acides minéraux; s'il est vrai que ces acides soient rarement employés en nature, il ne faut pas perdre de vue que la plupart d'entre eux constituent les matières premières d'un grand nombre de composés

chimiques très-intéressants. On ne saurait en outre si complétement séparer l'officine du laboratoire, qu'on ne soit porté spontanément en quelque sorte à attacher une grande importance à des corps qui sont, en définitive, les réactifs les plus usités et les plus utiles dans toute recherche pharmaceutique.

Nous aurions voulu faire suivre la préparation de chacun des acides d'un exposé des moyens qui servent à constater sa pureté et de ceux qui servent, le cas échéant, à les purifier complétement. A notre avis, le Codex de 1837 se montre trop laconique à cet égard, et il conviendrait de donner aujourd'hui quelques développements réclamés par les tendances actuelles vers la précision scientifique. Nous avons dû nous arrêter, toutefois, devant ce fait qu'une commission spéciale des essais a été nommée par la Société, et laisser à cette commission un travail qui eût été facilement exécuté par chacune des commissions spéciales.

Acide sulfurique monohydraté $SO^3HO=49$ (*acide sulfurique anglais, huile de vitriol*).

L'acide sulfurique est un produit de grande consommation, qu'une industrie toute spéciale fournit au commerce et à la pharmacie. Nous n'aurions donc pas à nous préoccuper ici de cet acide, s'il n'était toujours souillé de matières étrangères au sortir de la fabrique; or, cet acide est non-seulement employé en nature par les pharmaciens, mais il sert encore à l'obtention d'un grand nombre de produits pharmaceutiques, et en particulier de plusieurs acides. Il importe donc que le pharmacien purifie avec soin l'acide sulfurique du commerce avant de l'admettre dans l'officine et dans le laboratoire.

L'acide sulfurique du commerce peut contenir principalement :

Du plomb et quelquefois de l'étain ;

Du sulfate de potasse;

Des composés nitrés;

Des acides arsénieux, arsénique, sélénique, fluorhydrique.

Lorsque l'acide sulfurique contient du plomb et de l'étain, il se trouble et laisse déposer un précipité blanc lorsqu'on l'étend d'eau; si on le sature par l'ammoniaque, et si l'on fait passer dans la liqueur trouble qui s'est formée un courant d'acide sulfhydrique, on obtient un précipité qui varie du noir au brun, selon la quantité de plomb contenu dans l'acide essayé.

Si l'acide sulfurique du commerce renferme du sulfate de potasse, on obtient, en évaporant une petite quantité de cet acide dans une capsule de platine, un résidu salin soluble dans l'eau, qui présente tous les caractères du sel potassique.

Les composés nitrés sont aussi facilement décelés dans l'acide sulfurique; si l'on verse en effet dans cet acide une solution de sulfate de protoxyde de fer, le mélange prend à l'instant une couleur brune, pourpre ou violacée, selon la quantité de composés azotés que l'acide renferme. Pour que l'expérience réussisse bien, il faut opérer avec quelques précautions; on est à peu près sûr du succès en employant la manipulation suivante :

On verse dans un verre à expériences 5 grammes de l'acide sulfurique à essayer; on y ajoute quelques gouttes d'une solution concentrée de sulfate de fer, et on laisse les deux liquides en contact sans les agiter. Si l'acide sulfurique contient beaucoup de principes nitrés, on voit se produire au point de contact une teinte noirâtre qui s'étend bientôt dans la masse de l'acide; si les composés nitrés sont en petite quantité, la teinte est le rouge

brun; elle est pourpre enfin s'il n'existe dans l'acide que des traces de composés azotés.

Nous pourrions donner ici bien des moyens de déceler dans l'acide sulfurique les composés nitrés; l'essai par le sulfate de fer nous semble suffire dans un livre de la nature du Codex, d'autant mieux que ce sel est un réactif très-sensible, au moyen duquel on peut signaler dans l'acide sulfurique la présence de deux millionièmes de produits nitrés.

L'acide sulfurique du commerce renferme surtout de l'acide arsénieux ou de l'acide arsénique, lorsqu'il a été obtenu au moyen des pyrites, comme cela a lieu aujourd'hui dans un grand nombre de fabriques; il donne alors des taches arsénicales lorsqu'on l'essaie dans l'appareil de Marsh avec du zinc parfaitement pur.

On reconnaît la présence de l'acide sélénique dans l'acide sulfurique en l'étendant d'une petite quantité d'eau, y ajoutant une petite quantité d'acide chlorhydrique et de sulfate de soude; l'acide sélénique est ramené d'abord à l'état sélénieux, puis celui-ci est détruit par l'acide sulfureux, et il laisse déposer du sélénium sous la forme d'une poudre jaunâtre d'abord, puis rouge cinabre. Si l'acide sélénique existe dans l'acide sulfurique en très-petite quantité, il faut porter le mélange à l'ébullition; on voit alors le sélénium se précipiter sous forme d'une poudre noire compacte.

Lorsque l'acide sulfurique contient des traces d'acide fluorhydrique, il suffit de le chauffer dans un creuset de platine que l'on recouvre d'une lame de quartz; ce dernier se trouve immédiatement attaqué et dépoli par l'action des vapeurs fluorhydriques

On pourrait, à la rigueur, purifier tous les acides sulfuriques du commerce et en retirer un acide médical parfaitement pur; il vaut mieux, pour éviter des manipulations plus ou moins longues, éloigner du laboratoire

pharmaceutique les acides qui renferment des composés arsénieux, sélénieux ou fluorifères; on n'a plus alors qu'à agir sur de l'acide sulfurique contenant des composés nitreux et des matières fixes, comme le plomb, l'étain et le sulfate de potasse.

Étant donné un acide sulfurique renfermant ces différentes substances, on le chauffe d'abord avec une petite quantité de sulfate d'ammoniaque; il se forme, aux dépens de l'ammoniaque et de l'acide azoteux, de l'eau qui reste combinée à l'acide, et de l'azote qui se dégage.

L'acide ainsi débarrassé des composés nitrés qu'il renfermait, on l'introduit dans une cornue de verre dont le col est reçu à frottement et sans lut ni bouchon dans le col d'un ballon-récipient également en verre. La cornue, remplie d'acide aux deux tiers, est placée au centre d'une grille circulaire dans une cavité hémisphérique destinée à la recevoir; on recouvre la cornue d'un dôme en tôle demi-circulaire, et l'on dispose dans la galerie extérieure de la grille des charbons enflammés qui n'échauffent ainsi la cornue que par ses parties supérieure ou latérale; l'acide sulfurique distille alors, et sa vapeur se condense dans le col de la cornue et celui du ballon; le liquide distillé s'écoule dans le récipient. On évite, par ce moyen, les soubresauts qui ont lieu dans la cornue lorsqu'on chauffe celle-ci dans un fourneau ordinaire; on ne prévenait ces soubresauts qu'incomplétement en introduisant dans la cornue des fils de platine destinés à conduire la chaleur. Lorsque l'ébullition a été régulièrement soutenue de manière à volatiliser les deux tiers du liquide, on arrête l'opération; il convient même, pour avoir un acide très-pur, de rejeter les premiers produits distillés et de remplacer le ballon-récipient dès qu'il a passé environ 50 grammes de liquide. On laisse refroidir l'acide obtenu dans la seconde partie de l'opération, et

on l'introduit immédiatement dans un flacon bien sec et bouché à l'émeri.

L'acide sulfurique médicinal doit être, sous la forme d'un liquide oléagineux, incolore et inodore, extrêmement caustique, d'une densité de 1,842 à la température de 20°; il doit peser 66° au pèse-acide, et bouillir à la température de 326°.

Exposé à l'air, il brunit en charbonnant les matières organiques qui voltigent dans l'atmosphère; comme il attire en même temps l'humidité de l'air avec une grande force, il importe de le conserver dans des flacons bien bouchés.

Acide sulfurique alcoolisé, ou *eau de Rabel.*

Pour obtenir ce produit, il suffit de verser peu à peu, et en agitant continuellement:

1 partie d'acide sulfurique monohydraté dans 3 parties d'alcool à 85°, contenues dans une capsule de porcelaine. Le mélange obtenu, on le laisse déposer, on le décante avec soin, et on le conserve dans un flacon bien bouché.

Acide sulfureux $SO^2 = 32$.

L'acide sulfureux n'est pas, à proprement parler, une substance officinale; il est, en effet, gazeux à la température ordinaire, et sa solution aqueuse s'altère facilement dès qu'elle a le contact de l'air.

Néanmoins, cet acide est souvent employé en médecine en solution dans l'eau; il faut donc que le pharmacien puisse préparer ce corps et l'obtenir à l'état de pureté.

Rien n'est plus simple que la préparation de l'acide sulfurique dissous dans l'eau.

Pour obtenir la solution d'acide sulfureux, il suffit d'adapter à la suite d'un flacon laveur une série de flacons de Woulf remplis aux deux tiers d'eau distillée bien privée d'air par l'ébullition ; on termine l'appareil par une éprouvette contenant une solution de carbonate de soude, dans laquelle on fait plonger le tube abducteur du dernier flacon de Woulf, afin que l'acide sulfureux ne se répande pas dans le laboratoire.

L'appareil étant disposé et toutes les jointures bien lutées, on chauffe légèrement et seulement jusqu'au moment où l'on voit l'opération marcher rapidement et avec la plus grande régularité. L'opération est terminée dès que le dégagement du gaz devient considérable dans l'éprouvette terminale ; on ne peut, du reste, obtenir une solution saturée qu'en perdant une assez grande quantité de gaz ; car celui-ci est, en définitive, peu soluble dans l'eau. On peut faciliter la solution en augmentant un peu la pression dans l'appareil ; il suffit pour cela de faire arriver le dernier tube abducteur au fond d'une éprouvette contenant 10 à 12 centimètres de mercure.

Nous préférons le cuivre au mercure dans la préparation de l'acide sulfureux, parce que le premier de ces métaux est moins cher et qu'il est plus facilement attaqué par l'acide sulfurique ; l'opération marche mieux qu'avec le procédé du Codex de 1837, et elle exige bien moins de chaleur.

A l'état de pureté, le gaz sulfureux est incolore, d'une odeur piquante et caractéristique de soufre qui brûle, d'une saveur acide et acerbe à la fois ; sa densité est de 2,234 à la température de 15° ; il est impropre à la combustion et à la respiration.

La solution aqueuse d'acide sulfureux doit marquer 7° à l'aéromètre à la température ordinaire ; elle contient

environ 37 fois son volume de gaz, et présente toutes les propriétés de celui-ci; sa densité à 15° est de 1,053.

Elle absorbe très-rapidement l'oxygène de l'air, et l'acide sulfureux qu'elle renferme se trouve alors converti en acide sulfurique; il est donc important de le conserver dans des flacons pleins du liquide et bien bouchés.

Acide azotique (*acide nitrique*, *esprit de nitre*, *eau forte*)
$Az\,O^5\,HO = 63$.

L'acide azotique est un produit que le commerce fournit abondamment à la pharmacie, mais qui présente dans sa composition des variations telles que le pharmacien doit toujours, pour avoir un acide constant, le préparer de toutes pièces dans son laboratoire.

Le Codex de 1837 prépare l'acide azotique en distillant ensemble une partie de nitrate de potasse et une partie d'acide sulfurique à 66°; il obtient ainsi un acide très-concentré qu'il amène, par l'addition d'une certaine quantité d'eau, au degré de dilution nécessaire. Il peut marquer jusqu'à 40° au pèse-acide, dit le Codex, mais celui du commerce marque rarement plus de 36°.

Il est facile, aujourd'hui que l'on connaît mieux les propriétés de divers hydrates d'acide azotique, de se procurer des produits officinaux de composition fixe.

On sait, en effet, que l'acide azotique monohydraté ou fumant contient toujours 14,5 pour 100 d'eau, de constitution; il bout à 86° et possède une densité de 1,510 à la température de 18°; il marque 49° au pèse-acide de Baumé.

Cet acide, exposé à la chaleur et à la lumière, se décompose en partie et se convertit à la longue en un acide plus faible qui contient 4 équivalents d'eau, bout à 123°, possède une densité de 1,422, et pèse 42° au pèse-acide; c'est cet acide quadrihydraté que l'on obtient rapide-

ment en soumettant l'acide monohydraté à la distillation.

Comme d'autre part, on ramène toujours à l'état d'acide quadrihydraté tous les acides azotiques étendus d'eau que l'on soumet à l'évaporation et à la distillation ; il en résulte évidemment que l'acide quadrihydraté est un corps stable que l'on peut adopter comme acide médicinal. Nous conserverons donc la préparation de l'acide monohydraté, qui pourra être utilisé en nature, et qui servira en outre à obtenir l'acide quadrihydraté, par une simple addition d'eau distillée.

Pour obtenir l'acide monohydraté, on prend :

Azotate de potasse fondu et pulvérisé.....	1000
Acide sulfurique rectifié.....	950

On introduit le sel dans une cornue de verre tubulée, et l'on y verse ensuite l'acide sulfurique au moyen d'un entonnoir, de manière à le porter sur le sel sans toucher les parois de la cornue ; on place la cornue sur la grille d'un fourneau de laboratoire, et l'on introduit son col à frottement dans le col d'un ballon de verre tubulé posant dans une terrine et refroidi au moyen d'un filet d'eau. On n'emploie ni lut ni bouchon, qui pourraient être attaqués par les vapeurs acides et colorer le produit.

L'appareil ainsi disposé, on chauffe la cornue lentement d'abord avec quelques charbons, puis, en augmentant le feu graduellement, on règle la chaleur de façon que l'acide distillé se condense goutte à goutte ; on évite ainsi toute projection du mélange dans le col de la cornue.

On voit au début de l'opération se dégager d'abondantes vapeurs rutilantes, qui remplissent toute la capacité de la cornue ; au bout de quelques instants, les vapeurs rouges disparaissent, et l'acide distille régulière-

ment ; enfin les vapeurs rutilantes apparaissent de nouveau, et l'opération est alors terminée.

L'acide monohydraté ainsi obtenu, même avec des matières premières pures, contient toujours de l'acide sulfurique et des acides azoteux et hypoazotique, volatilisés ou formés pendant l'opération ; en outre, comme le nitre le plus pur du commerce contient toujours des traces de chlorures, l'acide azotique renferme par suite une petite quantité de chlore.

On reconnaît la présence de l'acide sulfurique dans l'acide azotique en étendant ce dernier d'eau et ajoutant une solution d'azotate de baryte ; il s'y forme un précipité blanc de sulfate de baryte.

La présence du chlore est immédiatement indiquée par l'azotate d'argent que l'on y verse goutte à goutte sous forme de solution concentrée ; il se forme un précipité blanc caillebotté de chloruré d'argent.

On débarrasse facilement l'acide azotique du chlore et de l'acide sulfurique en le traitant par une solution d'azotate d'argent, versée goutte à goutte jusqu'à ce qu'il ne se forme plus de précipité ; on laisse déposer celui-ci ; on décante le liquide clair et on le distille sur une petite quantité d'azotate de baryte.

Il est rare qu'on ait besoin d'acide azotique entièrement exempt de composés nitreux ; lorsqu'on veut l'obtenir ainsi, il suffit de distiller l'acide azotique additionné d'une petite quantité d'azotate d'urée ou de 1/100 de bichromate de potasse : dans le premier cas, les composés nitreux se trouvent détruits ; dans le second, ils sont oxydés et convertis en acide azotique.

On traiterait de la même manière, pour le purifier, l'acide azotique du commerce ; celui-ci contient souvent en outre de l'acide iodique provenant des iodures que contient l'azotate de soude du commerce ; on décèle facilement cet acide iodique au moyen du zinc, qui met

l'iode en liberté, et du sulfure de carbone, qui dissout ce dernier en se colorant en pourpre.

Les matières salines fixes que contient l'acide azotique du commerce s'isolent par l'évaporation, et elles restent dans la cornue lorsqu'on soumet l'acide à une nouvelle distillation.

L'acide monohydraté amené ainsi à l'état de pureté, on le transforme en acide quadrihydraté en le ramenant par une addition d'eau distillée à la densité de 1,422.

L'acide azotique est employé en nature ou mélangé à l'alcool, acide nitrique alcoolisé, esprit de nitre dulcifié, alcool nitrique.

Acide nitrique à 34°.....	1 parties.
Alcool à 85°.....	3 —

Mêlez les deux liquides et conservez le mélange dans un flacon bouché.

Acide phosphorique PhO^5 3HO = 99.

L'acide phosphorique médicinal est l'acide phosphorique trihydraté des chimistes; il est représenté par la formule PhO^5 3HO.

Le Codex de 1837 prescrivait d'obtenir cet acide, en traitant 1 partie de phosphore par 8 parties d'acide azotique à 32°. Comme l'action de ce dernier acide sur le phosphore est très-vive, on était obligé d'ajouter le phosphore à diverses reprises, et par petits fragments; il se faisait chaque fois une vive effervescence, et l'on se trouvait toujours menacé d'une explosion; en outre, il pouvait arriver que le phosphore s'enflammât dans la cornue au moment où l'on ouvrait celle-ci pour en introduire un nouveau fragment dans l'acide azotique.

On évite tous les inconvénients reprochés à ce procédé en remplaçant l'acide à 32° par un acide plus faible, l'acide à 20° de l'aréomètre de Baumé par exemple.

Pourvu qu'on opère sur une petite quantité de matière, la réaction qu'on observe est modérée, et quoiqu'on ait introduit du premier coup tout le phosphore qui doit être transformé, l'opération marche avec la plus grande régularité.

On prend donc dans le procédé modifié par MM. Buchner et Schowbeen :

Phosphore.....	1 parties.
Acide nitrique fumant.....	4 —
Eau.....	8 —

On introduit l'acide nitrique et l'eau dans une cornue de verre tubulée, et celle-ci placée sur un fourneau, on y fait pénétrer par la tubulure le phosphore fragmenté; on adapte à la cornue une allonge et un ballon bitubulé, muni d'un tube droit destiné à conduire sous une hotte de cheminée les gaz incoercibles; on lute l'appareil avec du lut gras et des bandelettes imprégnées de lut calcaire, et l'on refroidit l'appareil pendant l'opération au moyen d'un courant d'eau froide.

On chauffe la cornue très-modérément à l'aide de quelques charbons, et l'on maintient la chaleur tant que la réaction s'opère lentement et que le dégagement de vapeurs rutilantes se fait d'une manière régulière; une grande partie de la liqueur acide distille et passe dans le ballon; on recueille celle-ci, et on la reverse dans la cornue, jusqu'à ce que le phosphore ait complétement disparu : à cette époque, on cohobe une dernière fois, et l'on concentre le produit dans la cornue d'abord, puis dans une capsule de platine, afin d'éliminer les dernières traces de composés azotiques; à ce moment, on étend l'acide phosphorique obtenu d'eau distillée, et on le ramène ainsi à la densité de 1,454, il pèse alors 35° au pèse-acide de Baumé, et constitue l'acide phosphorique médicinal.

Conduite avec soin, l'opération que nous venons de

décrire n'offre de danger qu'à deux moments : le premier pendant la cohobation ; si l'acide était trop concentré dans la cornue, le phosphore monterait alors à la surface et pourrait s'enflammer pendant qu'on débouche la cornue ; on évite cet inconvénient en rapprochant le moment de la cohobation, et n'attendant pas pour la faire que l'acide de la cornue soit trop réduit. Le second danger consiste dans une explosion qui peut avoir lieu, lorsqu'on concentre les liqueurs dans la cornue ; si l'on chauffe trop vivement, il se fait, à un moment donné de la concentration, des bouffées d'acide hypoazotique, que l'on a attribuées à la transformation en acide phosphorique de l'acide phosphoreux, formé dans les premiers temps de l'opération, et qui a persisté dans la liqueur. On évite la détonation en ménageant la chaleur avec soin pendant la concentration des liqueurs.

L'acide ainsi obtenu renferme presque toujours une petite quantité d'acide phosphoreux. Pour obvier à cet inconvénient, M. Georges Della Sudda a proposé de modifier légèrement le procédé dont nous venons de parler. M. Della Sudda traite d'abord comme à l'ordinaire 1 partie de phosphore par 5 parties d'acide azotique concentré étendu de son poids d'eau distillée ; lorsque le phosphore a entièrement disparu, il verse dans la cornue 1 partie d'eau régale ; il se produit alors, sous l'influence d'une légère chaleur, d'abondantes vapeurs nitreuses, dont le dégagement cesse brusquement à un moment donné ; on retire alors l'acide de la cornue et on le concentre dans une capsule de platine ; l'acide phosphorique ne contient pas d'acide phosphoreux si, bouilli avec une solution de bichlorure de mercure, il ne réduit pas celui-ci à l'état de protochlorure insoluble. Il convient aussi de s'assurer si l'acide phosphorique obtenu ne contient pas, comme cela arrive souvent, une

petite quantité d'acide arsénique ; on l'en débarrasserait alors facilement en le traitant successivement par les acides sulfureux et sulfhydrique.

Acide borique ou boracique BO^3 =34,89.

Le Codex de 1837 emploie à la préparation de l'acide borique l'acide sulfurique du commerce ; mais, lorsqu'on décompose le borate de soude par l'acide sulfurique, on obtient du sulfate de soude qui cristallise dans l'eau mère en même temps que l'acide borique, de manière qu'on n'obtient à l'état de pureté que l'acide borique de la première précipitation. Nous avons donc remplacé, dans la préparation de cet acide, l'acide sulfurique par l'acide chlorhydrique ; il se forme ainsi du chlorure de sodium qui ne cristallise pas avec l'acide borique, parce qu'il est à peu près aussi soluble à froid qu'à chaud. Cette modification a été, du reste, proposée par M. Girardin.

Pr.	Borate de soude	300
	Eau	1.500
	Albumine de deux œufs, délayée dans l'eau	500
	Acide chlorydrique	Q. S.

On fait dissoudre le borax dans l'eau, on ajoute à la solution l'eau albumineuse, et l'on porte le tout à l'ébullition ; la liqueur clarifiée, on la jette sur un blanchet et on la reçoit dans une terrine vernissée.

On ajoute alors peu à peu de l'acide chlorhydrique à la liqueur, jusqu'à ce que celle-ci rougisse fortement le papier de tournesol ; on passe de nouveau et on laisse refroidir la liqueur, qui laisse déposer peu à peu la plus grande partie de l'acide borique qu'elle renferme.

On fait égoutter les cristaux et on les lave dans la terrine en les arrosant d'une petite quantité d'eau froide ; on fait égoutter de nouveau, et l'on continue ainsi jus-

qu'à ce que l'eau de lavage soit à peu près insipide comme l'est une solution très-faible d'acide borique ; on recueille les cristaux bien égouttés, on les dessèche d'abord sur du papier joseph, et l'on achève la dessiccation à l'étuve.

En concentrant les eaux mères et les eaux de lavage, on en retire une nouvelle quantité d'acide borique, que l'on purifie par des solutions et cristallisations nouvelles.

La quantité d'eau employée dans cette formule est inférieure de 1,500 grammes à celle qu'employait le dernier Codex ; elle est suffisante pour dissoudre le borate de soude, et l'acide borique cristallise plus facilement.

L'acide borique pur doit se dissoudre entièrement dans l'alcool, et la solution brûle avec une flamme verte caractéristique.

Acide carbonique $CO^2 = 22$.

On n'a jamais besoin, en pharmacie, de préparer l'acide carbonique autrement que sous forme de gaz, et encore celui-ci est-il le plus souvent destiné à être dissous dans l'eau pour servir à la fabrication des eaux minérales artificielles ou à servir de réactif pour précipiter la chaux, la baryte, le plomb, etc. Mais comme l'acide carbonique gazeux est aujourd'hui très-souvent employé en médecine, il importe que le pharmacien puisse le préparer de la manière la plus simple.

On obtient très-facilement le gaz acide carbonique en décomposant le carbonate de chaux par un acide ; on se servira, toutefois, de préférence de marbre blanc et d'acide chlorhydrique, qui donnent un gaz très-pur, et, à cause de la texture serrée du marbre et de la solubilité du chlorure de calcium, le fournissent très-régulièrement.

On introduira donc dans un flacon à deux tubulures à

demi plein d'eau des fragments de marbre blanc ; on ajoute au flacon deux tubes, l'un droit et à entonnoir, plongeant dans l'eau et destiné à introduire l'acide chlorhydrique, l'autre destiné à conduire l'acide carbonique dégagé dans un flacon de lavage ; à celui-ci se trouve adapté un nouveau tube conducteur qui doit conduire le gaz dans des cloches sur la cuve à mercure ou simplement sur la cuve à eau. L'appareil ainsi disposé, on verse peu à peu dans le flacon qui renferme le marbre une certaine quantité d'acide chlorhydrique, que l'on renouvelle dès que le dégagement du gaz commence à se ralentir ; le gaz acide carbonique se dégage alors, se débarrasse de la petite quantité de gaz chlorhydrique qu'il a pu entraîner et se rend sous les cloches préparées pour le recevoir. On peut d'ailleurs utiliser le gaz de diverses manières en le recevant dans les appareils appropriés.

Pour avoir du gaz acide carbonique bien sec, il faudrait, au sortir du flacon de lavage, le faire passer au travers d'un tube contenant du chlorure de calcium.

Acide chromique, $Cr\,O^3 = 50,28$.

On connaît dans les laboratoires de chimie plusieurs procédés pour obtenir l'acide chromique cristallisé ; mais cet acide est employé en médecine comme caustique, et, par suite, à l'état liquide ; ce dernier n'ayant pas encore jusqu'ici d'existence légale, nous croyons devoir donner le procédé journellement usité à la Pharmacie centrale des hôpitaux de Paris, où il donne de bons résultats

Pr. Bichromate de potasse.....	1	parties.
Eau.....	10	—
Acide sulfurique.....	20	—

On dissout le bichromate dans l'eau au bain-marie et on laisse refroidir la solution jusqu'à 25° ; on y ajoute

alors, en agitant, et par petites portions, l'acide sulfurique, et l'on abandonne le mélange à lui-même pendant vingt-quatre heures; on décante alors l'eau acide qui surnage, et l'on recueille au fond de la terrine l'acide chromique qui s'est déposé sous forme de beaux cristaux; on les fait égoutter d'abord sur un entonnoir en verre, puis on le met à l'étuve pendant quarante-huit heures sur une brique poreuse.

On prend une partie de ces cristaux bien égouttés et on les dissout dans une partie d'eau distillée ; on obtient par décantation une solution normale qui pèse 48° à l'aréomètre, et qui constitue l'acide chromique médicinal.

On obtiendrait un acide tout à fait pur en traitant ce dernier par une petite quantité de chromate de baryte.

Acide chlorhydrique (hydrochlorique, muriatique, esprit de sel)
HCL=36,45.

Comme l'acide azotique, l'acide chlorhydrique se trouve abondamment dans le commerce, et il est d'autant plus impur qu'il n'est pas préparé directement, mais qu'il est surtout un produit accessoire de la fabrication des soudes artificielles.

Le pharmacien peut donc, à la rigueur, purifier l'acide chlorhydrique du commerce. Nous croyons qu'il est plus simple et plus sûr de préparer l'acide chlorhydrique avec des matières premières les plus pures possible, par le procédé suivant :

Pr.	Sel marin purifié et décrépité.....	3 parties.
	Acide sulfurique monohydraté...	6 —

On introduit le sel dans un ballon, que l'on dispose dans un bain de sable, et au col duquel on adapte deux tubes, l'un courbé en S et évasé en entonnoir à la partie supérieure, l'autre doublement recourbé à angle droit, qui se rend dans un appareil de Woulf, composé d'un

flacon dit de lavage, contenant une petite quantité d'eau, et de deux flacons dans chacun desquels on aura introduit une partie d'eau distillée. Ces flacons ne devront être remplis d'eau qu'à moitié, en raison de l'augmentation de volume que le liquide éprouve, à mesure qu'il se sature; les tubes qui sont destinés à conduire le gaz plongent seulement de quelques millimètres dans l'eau distillée; tous les flacons de Woulf sont placés séparément dans de petites terrines en grès, où l'on peut les refroidir au moyen d'une certaine quantité d'eau plus ou moins froide, selon les circonstances.

L'appareil ainsi disposé, on y adapte une éprouvette terminale contenant une solution alcaline, et destinée à retenir les vapeurs chlorhydriques qui se dégageraient dans le laboratoire, et on lute avec soin toutes les jointures; on verse alors l'acide sulfurique peu à peu dans le ballon au moyen d'un tube en S; en même temps on chauffe d'abord modérément, puis progressivement, jusqu'à ce que, tout l'acide sulfurique étant introduit dans le ballon, il ne se dégage plus de gaz. On voit l'eau du flacon laveur se colorer en jaune, et celle des deux autres flacons demeurer incolore; on arrête alors l'opération, et l'on trouve dans le ballon du bisulfate de soude.

La solution du gaz chlorhydrique, qu'on désigne sous le nom d'acide chlorhydrique dans le Codex de 1837, doit être incolore et répandre à l'air des fumées blanches et piquantes; elle doit marquer 22° au pèse-acide de Baumé, et sa densité doit être de 1,17 à la température de 15°.

Cet acide ne correspond malheureusement à aucun des hydrates définis que forme le gaz chlorhydrique; on ne peut donc l'obtenir que par des tâtonnements; on obtiendrait facilement un acide de composition constante en saturant l'eau de gaz chlorhydrique à la température de zéro. Cet acide aurait une densité de 1,121, et contiendrait 6 équivalents d'eau, c'est-à-dire 42,14 pour 100

d'acide réel; on pourrait avoir un acide faible de composition constante, en étendant l'acide concentré, de manière à le ramener à la densité de 1,128 ou à celle de 1,094. Dans le premier cas, on aurait un hydrate à 12 proportions d'eau; dans le second, un hydrate à 16. Ce dernier est très-stable, bout à 110°, et distille sans altération.

L'acide chlorydrique ainsi obtenu est presque toujours pur; il peut contenir un peu de chlore ou une petite quantité d'acide sulfureux; il est pur s'il ne décolore ni le sulfate d'indigo ni le permanganate de potasse, et s'il ne donne pas de précipité lorsqu'on le sature par l'ammoniaque liquide bien pur.

L'acide du commerce contient, en outre, du chlore ou de l'acide sulfureux, de l'acide sulfurique, du perchlorure de fer, des acides arsénieux et arsénique.

Acide sulfhydrique (hydrosulfurique, hydrogène sulfuré).
HS = 17.

Le Codex de 1837 prépare l'acide sulfhydrique en décomposant à froid le sulfure de fer artificiel par l'acide sulfurique. Le procédé est très-simple, mais il donne presque toujours un gaz sulfhydrique mêlé d'hydrogène à cause d'un excès de fer libre qui existe dans le sulfure employé. Quoique, au point de vue pharmaceutique, cela n'ait qu'un très-léger inconvénient, il peut arriver que l'on ait besoin de gaz sulfhydrique pur, et dès lors il vaut mieux employer le procédé suivant, qui ne présente d'ailleurs aucun inconvénient.

Pr. Sulfure d'antimoine en poudre.... 1 partie.
Acide chlorhydrique ordinaire... 4 —

On introduit le sulfure d'antimoine dans un ballon fermé par un bouchon percé de deux trous : dans le premier s'engage un tube en S; dans le second, un tube à

double angle droit destiné à conduire le gaz dans un flacon laveur, contenant une petite quantité d'eau. Pour recueillir l'acide sulfhydrique gazeux, il suffit d'adapter au flacon laveur un tube de sûreté, et un tube à dégagement pour conduire le gaz sous des cloches pleines d'eau. Si l'on veut, au contraire, obtenir une solution aqueuse d'acide sulfhydrique, on adapte au flacon laveur deux autres flacons de Woulf renfermant de l'eau distillée bouillie et refroidie à l'abri du contact de l'air ; ces deux flacons doivent être remplis d'eau aux trois quarts, et le dernier d'entre eux porte un tube qui va plonger dans une éprouvette contenant un lait de chaux destiné à absorber le gaz sulfhydrique. L'appareil ajusté et bien luté, les tubes conducteurs du gaz disposés de manière à plonger au fond de l'eau dans les deux flacons, on verse l'acide chlorhydrique sur le sulfure d'antimoine ; la réaction a lieu tout d'abord à la température ordinaire, mais elle s'arrêterait bientôt si l'on ne l'activait en élevant la température ; on chauffe donc légèrement, mais en surveillant le ballon, de manière que la matière ne se boursoufle, pas assez pour passer dans le tube de dégagement.

Lorsque le gaz ne se dissout plus dans l'eau des flacons de Woulf, on arrête l'opération, on démonte l'appareil, et l'on transvase rapidement l'eau hydrosulfurée dans des flacons de petite capacité exactement pleins et parfaitement bouchés.

Cette solution doit être limpide, d'une odeur forte, et ne laisser aucun résidu lorsqu'on l'évapore ; elle doit à peine rougir le papier de tournesol et contenir près de trois fois son volume de gaz ; elle se décompose à l'air, et se trouble en déposant du soufre pendant que l'hydrogène est brûlé.

Acide cyanhydrique (*hydrocyanique*, *prussique*), HCy=27.

L'acide cyanhydrique médicinal n'est pas l'acide cyanhydrique des chimistes, mais un mélange convenu de 1 volume d'acide anhydre et de 6 volumes d'eau distillée.

Le Codex de 1837 prescrivait donc de préparer l'acide cyanhydrique au moyen du cyanure de mercure et de l'acide chlorhydrique; l'acide cyanhydrique anhydre obtenu, il le mêlait à six ou huit fois et demie son poids d'eau, et obtenait ainsi l'acide médicinal.

Nous n'aurions rien à reprocher à ce produit, qui représente toutes les garanties de fixité désirables dans sa composition, s'il n'était reconnu que l'acide cyanhydrique anhydre se décompose spontanément après un temps variable, même lorsqu'il a été étendu d'eau. Nous avons donc cru devoir proposer d'introduire au nouveau Codex le procédé proposé depuis quelques années par M. Gea Pessina; l'acide qu'on obtient, en effet, par ce procédé se conserve facilement et longtemps.

Pr.	Cyanure jaune de potassium et de fer.	4 parties.
	Acide sulfurique à 66°.....	2 —
	Eau.....	3 —

On mêle l'acide sulfurique avec l'eau, et, le mélange refroidi, on l'introduit dans une cornue de verre tubulée, que l'on place sur un bain de sable; on ajoute alors par la tubulure le cyanure pulvérisé, et l'on agite, à l'aide d'une baguette de verre, de manière à obtenir un mélange bien uniforme; on adapte à la cornue une allonge et un ballon bitubulé, et on lute exactement les jointures avec du papier collé; le récipient est rafraîchi par un courant d'eau froide; on chauffe alors avec ménagement, et l'on recueille le produit distillé lorsqu'on a obtenu un peu plus de la moitié du poids des substances employées.

Comme diverses circonstances peuvent faire varier la concentration de l'acide cyanhydrique ainsi obtenu, il est nécessaire de titrer exactement le produit distillé, c'est-à-dire de déterminer la quantité pondérable d'acide cyanhydrique anhydre qu'il renferme.

On peut à cet effet faire usage d'un dosage direct à l'aide d'une solution de nitrate d'argent, ou mieux se servir du procédé de M. Liebig ou de celui de M. Buignet, fondés l'un et l'autre sur l'emploi des liqueurs titrées.

Le dosage direct s'exécute en prenant un poids déterminé d'acide cyanhydrique hydraté, mélangeant celui-ci avec un excès d'azotate d'argent, et acidulant la liqueur par l'acide azotique ; on chauffe le mélange, et l'on recueille le précipité de cyanure d'argent qui s'est formé, sur un filtre taré d'avance, que l'on dessèche alors dans une étuve chauffée à 105°, et que l'on pèse ensuite ; 1 partie de cyanure d'argent représente 0,2015 d'acide cyanhydrique anhydre.

Le procédé volumétrique de M. Liébig est fondé sur la solubilité du cyanure double de potassium et d'argent dans les liqueurs alcalines ; si l'on verse, en effet, de l'azotate d'argent dans une solution de cyanure de potassium, il ne se formera un précipité durable de cyanure d'argent que lorsque tout le cyanure alcalin aura été transformé en cyanure double. Il en résulte qu'un équivalent d'argent répond dans cette réaction à 2 équivalents d'acide cyanhydrique.

M. Liébig prépare donc une liqueur titrée d'azotate d'argent, en dissolvant 6 gr. 30 de sel dans une quantité d'eau distillée suffisante pour avoir un litre de solution ; 1 centimètre cube de cette liqueur correspond à 2 milligrammes d'acide cyanhydrique pur.

On prend un poids déterminé d'acide cyanhydrique hydraté, et on le sursature par la potasse caustique ; on l'introduit dans un petit matras à fond plat, et l'on y verse

goutte à goutte la solution d'azotate d'argent, jusqu'à ce que le précipité formé ne disparaisse plus par l'agitation. Le dosage de l'acide médicinal se fait très-rapidement par cette méthode.

Le procédé que M. Buignet a proposé pour doser l'acide cyanhydrique dans les eaux de laurier-cerise et d'amandes amères, et qui est basé sur l'emploi du sulfate de cuivre en présence d'une liqueur cyanhydrique et ammoniacale à la fois, s'adapterait facilement au dosage de l'acide cyanhydrique médicinal.

Lorsqu'on a déterminé par un de ces moyens la richesse de la liqueur en acide anhydre, on n'a plus qu'à l'étendre d'eau, de manière à obtenir un acide contenant en poids 1 partie d'acide anhydre et 9 parties d'eau; on aura ainsi un acide cyanhydrique médicinal au dixième, dont la composition sera plus facile à retenir, et qui ne diffère presque pas de l'acide ordinaire.

Acide chlorazotique (*eau régale*), (*acide nitromuriatique*).

On obtient l'acide chlorazotique en mélangeant dans un flacon de verre :

Acide azotique à 35°.....	1 partie.
Acide chlorhydrique à 22°.....	3 —

Le mélange opéré, on conserve le produit dans des vases de verre bouchés à l'émeri, et à l'abri de la lumière.

Il nous reste à regretter, Messieurs, d'avoir été forcés, en raison de la nature de ce travail, de supprimer de la question des acides minéraux tout ce qui n'avait pas un caractère absolument pratique. Mais le Codex n'est pas un traité de chimie, et nous n'avons pas pu citer ici ceux qui se sont occupés des acides minéraux à divers points de vue ; la commission du Codex renferme trop de chimistes distingués, pour qu'il ne leur soit pas rendu pleine et entière justice.

IX

Citrate de magnésie, préparation, nouveau procédé. — Sulfate d'atropine cristallisé, par M. Laneau. — Silicades, par M. Mongeot. Hypophosphite de quinine, préparation.—Cigarettes arsénicales, par M. Montané. — Coca, préparations officinales, par M. Fournier.— Chlorodyne du docteur Brown.

Citrate de magnésie (Parisel).— *Préparation.— Nouveau procédé.*

Le citrate de magnésie est un sel purgatif d'un emploi aussi agréable que fréquent; il tend à se substituer de plus en plus au sulfate de magnésie dont la saveur est redoutée des consommateurs.

Malgré le succès de cette préparation, sa formule est loin d'être fixée. Chaque année en voit surgir de nouvelles dont la dernière se pose invariablement comme la seule efficace. Cette année nous en trouvons encore deux, l'une (1) due à un pharmacien belge, M. de Letter; l'autre (2) à un chimiste allemand, M. Hager.

M. de Letter recommande de faire sécher, pendant cinq jours, à 40°, le mélange d'acide et de carbonate de magnésie, puis de pulvériser et tamiser.

M. Hager fait avec le mélange ci-dessus une bouillie au moyen de l'alcool, à 0.83 de densité; puis, il met le tout sécher dans une étuve chauffée à 45°. L'opération se complète par la pulvérisation et la tamisation.

De ces deux procédés le premier est trop long, le second est inefficace. Ce dernier défaut résulte de l'eau

(1) Union pharmaceutique, janvier 1863.

(2) Journal de pharmacie, août 1863.

que laisse dans le sel l'acool en s'évaporant. Le succès de l'opération dépend avant tout de l'éloignement du moindre contact humide.

Nous sommes donc forcés de leur préférer encore le procédé que nous suivons depuis dix ans, à cause de sa promptitude et de sa simplicité.

Pr. Acide citrique petits cristaux pulvérisés et desséchés.....	20 gr.
Carbonate de magnésie.....	12

Triturez dans un mortier de porcelaine l'acide en y ajoutant peu à peu le carbonate de magnésie. Quand le mélange est parachevé, enfermez-le dans un flacon légèrement chauffé et bien ressuyé.

Le mélange ainsi fait (citrate de magnésie amorphe de M. Hager) se dissout rapidement dans l'eau, dans la proportion d'une partie pour trois d'eau, et, au bout de quelques minutes, la dissolution est claire et sans précipité ; il conserve indéfiniment cette propriété.

Nous terminerons par une recommandation importante, sous le rapport de ces dissolutions et partant des limonades : c'est le choix de l'eau. Plus la pureté de ce dissolvant se rapprochera de l'eau distillée, plus la dissolution sera transparente. Avec l'eau filtrée du canal de l'Ourcq, distribuée dans la majeure partie de Paris, le trouble est tel qu'il va jusqu'au précipité. L'eau du puits de Grenelle donne des dissolutions satisfaisantes.

Sulfate d'atropine cristallisé,

Par M. Laneau, pharmacien en chef de l'hôpital Saint-Jean.

On sait que la cristallisation de ce sel, très-employé aujourd'hui, est une opération difficile. M. Laneau réussit avec le procédé suivant :

Pr. Atropine blanche cristallisée.....	3 gr. 29
Alcool absolu.....	8

La dissolution se commence à froid dans une capsule de porcelaine; on l'achève à l'aide d'un bain-marie chauffé à 30° seulement.

Pesez :	Acide sulfurique concentré pur...	0 gr. 40
	Alcool anhydre.....	4

Ajoutez à la dissolution alcoolique d'atropine; abandonnez ensuite à l'évaporation spontanée. La cristallisation est parachevée au bout de trois ou quatre jours en été et de cinq à six jours en hiver. Achevez la distillation dans une étuve chauffée à 30°.

Le sulfate neutre d'atropine est soluble dans l'eau, l'alcool faible ou concentré; il est insoluble dans l'éther et le chloroforme.

On le falsifie avec le sulfate de morphine, lequel contracte la pupille au lieu de la dilater. On connaît les réactions qui permettent de reconnaître cette fraude.

Silicades ou cataplasmes à excipient de silice en gelée.

M. Bouchardat a présenté à l'Académie de médecine, au nom de M. le docteur Mougeot, de Bar-sur-Aube, une série de nouvelles préparations pharmaceutiques dans lesquelles l'acide silicique gélatineux joue seul le rôle d'excipient, et que, pour cette raison, l'auteur appelle du nom de *silicades*.

D'après une note explicative qui accompagne cette communication, l'acide silicique en gelée pourrait être substitué avec avantage aux graisses dans les pommades et aux substances à cataplasmes. M. Mougeot, ajoute M. Bouchardat, ne demande point le renvoi de cette présentation à la commission des remèdes secrets, mais il désire la nomination d'une commission pour expérimenter publiquement ses produits.

Préparation de l'hypophosphite de quinine et son emploi médical.

L'hypophosphite de quinine a été, dans ces derniers

temps, recommandé dans le traitement de la phthisie et de la scrofulose. Voici le mode de préparation indiqué :

On fait dissoudre 5 parties d'hypophosphite de chaux dans 100 parties d'eau distillée; cette solution est mêlée à une solution préparée avec 25 parties de sulfate de quinine pour 300 parties d'alcool fort. Après un jour de repos, on filtre ce mélange, que l'on met ensuite au bain-marie pour réduire à moitié de son volume; ainsi réduit, le liquide est mis à cristalliser au-dessus de l'acide sulfurique, et les cristaux obtenus sont séchés et conservés pour l'usage.

Cigarettes arsénicales,

Par Montané de Moissac.

Les pharmacologistes qui ont donné les formules des cigarettes arsénicales me paraissent trop laconiques sur la manière de préparer le papier qui doit les composer ; je pensais que la commission chargée d'élaborer le nouveau formulaire légal serait entrée dans quelques détails à cet égard ; elle ne l'a pas fait, et cependant l'arbitraire, dans l'espèce, peut avoir, d'après moi, des conséquences qu'il est facile de prévoir; il est donc nécessaire que le nouveau Codex régularise et fixe le *modus faciendi* de cette préparation.

Afin que les cigarettes arsénicales remplissent le but qu'on se propose, il est de rigueur que le sel employé soit uniformément réparti dans le papier. Le but n'est pas atteint si on étend la liqueur au moyen d'un pinceau, ou si, après avoir plongé la feuille de papier dans la dissolution, on la fait sécher en la suspendant; il arrive en effet, dans ce cas, que la partie inférieure du papier reste plus longtemps humide que la supérieure, par accumulation d'une plus grande quantité de liquide ;

par conséquent cette même partie renferme, après dessiccation, une plus grande quantité de sel arsénical.

Ayant donc constaté, à diverses reprises, les inconvénients de ce mode de faire, je me suis arrêté au suivant, qui consiste simplement à peser le papier que l'on veut préparer, à l'étendre sur une feuille de verre parfaitement horizontale, à l'arroser goutte à goutte avec la dissolution arsénicale jusqu'à ce qu'il soit entièrement mouillé, à *le laisser sécher sur place*. Le papier ainsi desséché, je le pèse de nouveau pour connaître la quantité de sel absorbé, et je le divise ensuite en rectangles, de telle manière que chacun d'eux renferme la quantité de sel prescrite.

Préparations officinales au coca,

Par M. Fournier.

Le coca s'emploie en mastication, en infusion théiforme, en poudre, en opiat, en cigarettes.

La dose ordinaire est d'un à quatre grammes, qu'on renouvelle, selon le besoin, toutes les deux ou trois heures.

On peut, avec la poudre ou avec l'extrait hydro-alcoolique, préparer des pilules de vingt-cinq centigrammes, dont la dose est de deux à six.

Enfin, l'élixir et le sirop se prescrivent par cuillerées de dix grammes environ.

Voici d'ailleurs les formules suivies par M. Fournier dans les diverses préparations de ce nouveau médicament :

Elixir de coca.

Feuilles choisies et bien conservées de coca, 100 gr.; alcool de Montpellier, 700 gr.; sucre, 300 gr.

Concassez la feuille grossièrement, épuisez-la ensuite

dans l'appareil à déplacement avec les 700 grammes d'alcool ; exprimez fortement le résidu ; faites-le bouillir dans 300 grammes d'eau, et servez-vous de cette décoction pour faire, avec les 300 grammes de sucre, un sirop que vous mélangerez avec la teinture préalablement obtenue.

Après quarante-huit heures de contact, filtrez.

Vous avez ainsi une préparation excellente, contenant tous les principes de la plante et représentant un gramme de coca pour dix grammes de liqueur.

Sirop de coca.

Feuilles de coca.....	100 gr.
Eau alcoolisée au 10e.....	500

Faites macérer à vase clos, pendant deux heures, au bain-marie, pressez avec expression, filtrez, et faites un sirop avec 600 grammes de sucre.

Ce sirop, d'un excellent goût et parfaitement limpide, contient, comme la liqueur, les principes actifs d'un gramme de la plante par dix grammes de sirop.

Poudre de coca.

Sucre pulv.....	2 gr.
Coca pulv. finement.....	1

Mêlez.

(*Connaiss. méd.*)

Chlorodyne de M. Browne.

La chlorodyne, spécialité anglaise, a été connue primitivement en 1856. — Davenport, pharmacien de Londres, prétend avoir obtenu la formule de l'inventeur Collis Browne, médecin attaché autrefois à l'état-major médical de l'armée, en sorte que les médecins la désignent toujours dans leurs prescriptions sous le nom de chlorodyne du docteur Browne. Le propriétaire de

cette spécialité assure que jamais personne n'a découvert sa formule; celle qui s'en rapproche le plus, d'après les analyses faites à ce sujet, la voici :

Chloroforme	30 gr.
Ether sulfurique	20
Acide perchlorique	30
Teinture de cannabis indica	20
Mélasse	200
Teinture de capsicum	30
Morphine	10
Acide prussique médicinal (2 0/0)	10
Huile essentielle de menthe poivrée	50 gouttes.

Faites dissoudre la morphine dans l'acide perchlorique. — Ajoutez l'éther, le chloroforme, l'essence, les teintures et enfin la mélasse.—Bien agiter avant de s'en servir, le liquide se séparant toujours.

L'usage thérapeutique règle la dose du médicament, soit qu'on s'en serve comme antispasmodique, diaphorétique, anodin, stimulant, etc.

La chlorodyne (mot inventé pour l'occasion) possède toutes les propriétés médicales des diverses substances qui entrent dans sa composition.

Il est digne de remarque que la chlorodyne ne produit aucun des effets nuisibles de ces diverses matières, mais que le malade, au contraire, se trouve fortifié et soutenu par elle, et en sent même la nécessité. Elle active la sécrétion, ne contracte point la pupille, laisse la respiration libre et ne fait, comme suite de symptômes, éprouver aucun malaise, de quelque nature que ce soit.

On prescrit généralement la chlorodyne à la dose de 4 à 5 grammes.— 30 grammes de sirop ou mucilage de gomme, eau simple, quantité suffisante, 250 grammes.— Une cuillerée à bouche toutes les heures, ou, suivant le besoin, à des intervalles plus rapprchés.

(*Extr. d'une lettre du Dr Stenhouse*, Union ph.)

Sirop de Lactucarium, par M. Aubergier. — Sirop de Lactucarium opiacé, par le même.—Sirops à Limonade, par M. Timbal Lagrave, analyse de M. Favrot. — Glycérine, de sa falsification, par M. Palm. — S. Nitrate de Bismuth, préparation par M. de Smedt. — Chlorure de fer et de soude, par M. Adrian.

Formules extraites du Mémoire adressé par l'Académie de médecine au Ministre de l'Agriculture et du Commerce, le 20 décembre 1852.

Par M. Aubergier.

Sirop de Lactucarium,

Extrait alcoolique de lactucarium, 1 gramme.
Sirop simple, 500 grammes.

On traite l'extrait alcoolique par l'eau bouillante ; on l'épuise jusqu'à ce qu'il ne reste qu'un résidu insoluble, sans saveur ; on filtre la liqueur ; on l'ajoute au sirop cuit au cassé ; on clarifie au blanc d'œuf ; l'on cuit à 31 degrés bouillant, et on aromatise à l'eau de fleurs d'oranger. Ce sirop étant très-amer lorsqu'il est préparé avec la proportion d'extrait indiquée ci-dessus, pour obvier à cet inconvénient, on peut porter la dose du sirop simple à 1 kilog., en maintenant celle de l'extrait à 1 gramme.

Sirop d'Opium de pavots pourpres.

Sirop simple, 1 kilog.
Opium de pavots pourpres, 1 gramme.

Dissolvez l'opium dans sa quantité d'eau, filtrez et ajoutez au sirop convenablement cuit.

Les malades devenant insensibles à l'action d'un médicament, en prolongeant l'usage dans les maladies

longues, comme celles qui exigent l'emploi de calmants, ne conviendrait-il pas de commencer par l'usage du sirop de lactucarium, puis plus tard de mélanger ce sirop avec parties égales de sirop d'opium de pavots pourpres, en finissant par l'usage de ce dernier sirop ?

On pourrait distinguer le mélange sous le nom de sirop d'opium de pavots pourpres composé, parce qu'il paraîtrait plus naturel au malade de passer du simple au composé que du composé au simple, ou bien encore en lui donnant le nom de l'auteur de la formule.

Formule d'un sirop de Lactucarium opiacé,

Par M. Aubergier.

R. Extrait alcoolique de lactucarium ..	1 gr.	50
Extrait d'opium	»	75
Sucre blanc n° 1.....	2.000	»
Eau de fleurs d'oranger.....	40	»
Eau distillée.....	95	»
Acide citrique.....	»	75

Dissolvez l'extrait d'opium dans l'eau de fleurs d'oranger et filtrez.

D'autre part, épuisez l'extrait alcoolique de lactucarium par l'eau distillée bouillante, laissez refroidir et filtrez au papier ; dissolvez le sucre à chaud dans cette dernière solution suffisamment étendue d'eau distillée ; ajoutez l'acide citrique, et clarifiez au blanc d'œuf, en ayant soin d'enlever les écumes à mesure qu'elles se produisent ; faites cuire à 30° bouillant. A partir de ce point, continuez l'évaporation jusqu'à ce que le sirop ait perdu un poids égal à celui de la dissolution d'extrait d'opium dans l'eau distillée de fleurs d'oranger. Ajoutez-y cette solution et passez au travers d'une étamine.

Chaque cuillerée de ce sirop contient la partie soluble dans l'eau de 1 centigramme d'extrait alcoolique de lactucarium, et 1/2 centigramme d'extrait d'opium.

Formule d'un sirop à limonade,

Par M. T. Lagrave, de Toulouse.

Le sirop de citron fait avec l'essence laisse à désirer sous le rapport de la franchise et de l'agrément de la saveur. M. T. Lagrave rejette aussi l'emploi de la teinture, comme portant atteinte à la pureté du goût. Il préfère le procédé suivant, fondé sur la propriété que possèdent les dissolutions de sucre de dissoudre les huiles essentielles sans l'intervention de l'alcool pour former un *oleo saccharum*. Ces oleo-sacchara mélangés avec de l'eau, gazeuse ou non, constituent d'excellentes limonades d'un goût très agréable, d'une saveur franchement aromatique et d'une parfaite limpidité.

M. T. Lagrave prend 25 citrons dont il enlève le zeste avec une rape plate, en ayant soin d'éviter d'attaquer la partie blanche de l'écorce, qui ne contient pas d'huile essentielle, mais qui renferme un principe amer très-soluble dans le sucre aussi bien que dans l'alcool.

Les zestes sont ensuite introduits dans un vase de 3 litres. On verse dessus 2 litres de sirop simple pour une macération de quatre jours. L'essence du parenchyme forme avec le sirop un *oleo-saccharum* très-aromatique.

M. T. Lagrave mêle ce premier sirop avec un second préparé avec 12 kilog. de sucre blanc et acidulé avec 50 grammes d'acide citrique. Cet acide remplace heureusement le jus de citron, employé jadis et rejeté aujourd'hui à cause du mélange si altérable qu'il renferme. La saveur des sirops faits avec le jus de citrons ne tarde pas à devenir réellement désagréable.

M. T. Lagrave ajoute l'*oleo saccharum* au sirop quelques minutes avant de le filtrer, et il exprime pour enlever les dernieres parties d'huile volatile que pourrait retenir le parenchyme.

Le sirop de M. T. Lagrave, nous l'avons dit, est très-agréable, très-aromatique; il donne d'excellentes limonades, d'une facile conservation. On peut le préparer en hiver, époque ou les citrons abondent, en assez grande quantité pour l'avoir bon en tous temps, même dans les grandes chaleurs.

Il faut avoir soin de ne pas ajouter le sirop acide d'avance, parce qu'il y aurait formation de sucre de raisin et dépôt sous forme de champignon cristallin

M. Favrot, dont l'analyse nous sert de guide, tout en louant le procédé de M. T. Lagrave, préfère s'en tenir au procédé de l'alcoolature; de la comparaison des sirops préparés par l'un ou l'autre mode, la différence est inappréciable; tous les deux sont également agréables et aromatiques. Le second procédé est sans contredit plus expéditif et plus instantané.

(France médicale; analyse de M. Favrot.)

Glycérine, de sa falsification par le sirop de sucre,

Par M. Patin.

Ajoutez à la glycérine suspecte deux gouttes d'acide sulfurique concentré en chauffant au bain-marie. Si une coloration noire se manifeste, la présence du sucre de canne est prouvée. La glycérine ni le sucre de raisin ne se noircissent pas de cette manière.

Pour connaître le sucre de raisin, il faut additionner la glycérine d'un tiers de potasse caustique, et l'on fait bouillir. La coloration brune du mélange décèle la présence du sucre de raisin.

Ni la glycérine, ni le sucre de canne ne se colorent en brun dans les mêmes circonstances.

(Bullet. thérap.)

Nouveau mode de préparation du sous-nitrate de bismuth.

On dissout le bismuth dans l'acide azotique par le

procédé ordinaire, on en sépare les matières impures, et l'on chauffe au bain-marie, on ajoute ensuite 80 grammes d'alcool pour 120 de bismuth : immédiatement, une vive effervescence s'établit et des vapeurs éthérées et nitreuses se dégagent; on agite ensuite fortement la masse avec une baguette de verre jusqu'à ce que la matière soit à peu près desséchée, ce qui se fait en quelques minutes; on ajoute alors de nouveau 80 grammes d'alcool, et la même effervescence se montre, mais moins vive que la première fois ; à ce moment, la réaction ayant entièrement cessé, on chauffe doucement jusqu'à ce que la masse ait acquis l'aspect d'une poudre plus ou moins fine ; on triture alors le produit dans un mortier de porcelaine, on le jette sur un filtre et on lave au moyen d'un à deux litres d'eau distillée; celle-ci ne redissout plus qu'une quantité presque inappréciable de bismuth, à cause de la quantité d'acide qui y est encore adhérente, et par conséquent le traitement à l'eau distillée pourrait même paraître superflu.

Ce procédé, dit M. de Smedt, m'a donné, pour 120 grammes de bismuth, 181 grammes de magistère blanc et pur.

Chlorure de fer et de soude.

Préparation par M. Adrian.

Ce nouvel hémostatique a été préconisé par le docteur Piozza, de Bologne. Parmi plusieurs formules publiées, la suivante nous a semblé aussi simple que pratique :

Pr.	Chlorure de sodium pur	15 gr.
	Solution de perchlorure de fer chimiquement neutre, à 30°	25
	Eau distillée	60

Faites dissoudre le chlorure de sodium dans l'eau distillée, filtrez et ajoutez la solution de perchlorure de fer. La densité de ce liquide à 15° est 1,161 ; il pèse 20° à l'aréomètre de Baumé.

XI

Sirop de quinquina dosé. — Application du dosage de la quinine aux préparations du quinquina.

Par M. Guillermond.

Il est temps de faire pour les quinquinas ce qu'on a fait si heureusement pour les opiums, c'est-à-dire de n'admettre, dans les préparations quiniques, que des écorces *titrées*. Ces écorces ont la plus grande ressemblance. Des quinquinas épuisés sont parfois mêlés aux quinquinas neufs. Le titrage seul peut débrouiller ce chaos dangereux et conduire à des médicaments sincères et réguliers.

Le procédé de MM. Guillermond et Glénard a ouvert cette facilité (1).

Aujourd'hui, M. Guillermond propose de réunir et de concentrer, sous un petit volume, *un extrait*, tous les principes actifs du quinquina, sans déranger l'ordre de leurs combinaisons naturelles.

Le pharmacien aurait ainsi sous la main des *extraits titrés en quinine*, comme il a des opiums titrés en morphine (2).

Le meilleur dissolvant est l'alcool à 80°. L'extrait de quinquina préparé avec ce véhicule représente exacte-

---

(1) *Année pharmaceutique*, 1re année, page 38.

(2) Le *quinium* avait été proposé à tort pour cet objet. Mélange de quinine et de cinchonine brutes, de résine et de chaux, il ne retient aucun des principes tanniques et acides naturels du quinquina.
(Guibourt.)

ment le quinquina en nature, sans exclure autre chose que le ligneux.

Cet extrait se dose, comme l'écorce elle-même, par la chaux et l'éther. Le quinquina rend le cinquième de son poids en extrait, et ce dernier devra contenir un minimum de 0,15 de sulfate de quinine par gramme d'extrait. Pour arriver à ce résultat, il faut employer de préférence les écorces représentant 32,92 grammes de sulfate de quinine sur 140; elles ne sont pas rares dans le commerce. Les fabriques de sulfate de quinine utiliseront les mauvaises espèces.

L'extrait de quinquina dosé pourra très-bien être prescrit par les médecins pour former des pilules ou des mélanges que les besoins de leur pratique pourraient leur suggérer, et ils auront un médicament très-actif. (M. le professeur Soubeiran, dans sa *Pharmacopée raisonnée*, recommande surtout l'extrait alcoolique de quinquina.)

Quel avantage que cette certitude de la bonne qualité d'un médicament dans l'administratiou duquel un retard ou une insuffisance ont de si grandes conséquences!

Pour son application aux préparations officinales, rien ne sera plus facile ; ainsi, voudra-t-on préparer le sirop de quinquina au vin dont l'emploi nous paraît des plus convenables; voici la formule que nous avons adoptée :

Sirop de quinquina dosé préparé au vin (1)

Pr. Vin blanc d'Espagne. . . . . 500 gr.
Sucre. 500
Extrait alcoolique de quina dosé à 0,15
de quinine par gramme 10
Un kilo de sirop représentera 1,50 de sulf. de quinine.
100 gr. id. 0,15 id.
1 gr. id. 0,015 id.
Un peu moins de 0,05 de sulfate de quinine pour 30 de sirop.

(1) Par abréviation, nous donnons le nom de quinquina dosé, etc., etc., aux quinas et préparations de quina dont la teneur en quinine aura été déterminée.

Cette équivalence en sulfate de quinine nous paraît bien convenable et facile à retenir pour les médecins. Elle est d'ailleurs bien supérieure à celle que peuvent représenter les sirops actuellement en usage. Il résulte, en effet, d'un travail de M. Garot, pharmacien distingué, que le sirop de quinquina jaune ordinaire ne contiendrait qu'une quantité de 0,01 de sulfate de quinine par 30 grammes, c'est-à-dire cinq fois moins. Le vin blanc d'Espagne, par l'alcool qu'il contient, est un excellent véhicule de notre extrait de quinquina (1) ; à l'aide du sucre et d'une douce chaleur, il le dissout complétement.

Le vin blanc que nous employons agit mieux que le vin rouge, qui arrive toujours, par sa matière tannante, à éliminer une partie de la quinine. Le vin de quinquina est souvent demandé par les médecins ; le sirop que nous leur proposons n'est point précisément un sirop ; il ne contient pas assez de sucre pour cela; c'est un médicament qui tient autant du vin que du sirop, et qui n'a point l'inconvénient, comme le vin, de déposer presque indéfiniment.

Voici nos conclusions :

1° Amener les quinquinas pour l'usage médical, par le choix des écorces, à un quinquina qui, réduit et livré en poudre, afin qu'il soit bien homogène dans toutes ses parties, prendrait dans le commerce le nom de *quinquina normal*, et correspondrait à la valeur de 32 grammes de sulfate de quinine par kilogramme d'écorce.

2° Réunir et concentrer en un extrait tous les principes utiles du quinquina normal sans faire intervenir pour cela aucun agent chimique qui puisse les altérer, mais à l'aide de l'alcool, véhicule le plus convenable pour les dissoudre et les conserver dans l'ordre de leur combinaison naturelle.

3° Doser la quinine dans cet extrait, *véritable pan-*

(1) Le sirop dissout très-bien l'extrait résineux de quina.

chreste du quinquina, afin de bien s'assurer que celui-ci donne un équivalent en sulfate de quinine dont la proportion doit être de 0,15 par gramme, minimum.

4° Faire un sirop de quinquina dosé en quinine, qui pour 31 grammes une once de sirop, représentera la valeur de 0,05 de sulfate de quinine, et qui réunira tous les principes médicamenteux de la précieuse écorce.

Tableau des principales espèces de quinquina répandues dans le commerce, et de leur rendement en sulfate de quinine par kilo.

	grammes.		
Quina calysaya plat, sans épiderme . . .	30	à 32	sulf. quin.
— — roulé avec épiderme . . .	15	20	—
Quina carabaya du Pérou, plat, sans épiderme	15	18	—
— — roulé avec épiderme. . .	8	10	—
Quina rouge de Cusco (Pérou) plat, sans épiderme	4		—
— — roulé avec épiderme .. .	0		—
Quina Huanuco (Pérou) plat, sans épiderme.	6		—
— — jaune pâle.	6		—
— — — roulé, avec épiderme	2		—
Quina de Jean (Pérou)	10		—
Quina rouge vif	20	25	—
Quina rouge pâle.	15	18	—
Quina de Loxa (Equateur) gris fin, condamine.	8		—
— — — gris fin, negrilla. .	2		—
Quina jaune Guayaquil..	3	4	—
Quina jaune orangé, roulé (Nouvelle Grenade).	18		—
— — calisaya, Santa-Fé de Bogota. .	30	32	—
Quina Pitago..	20	25	—
Quina Carthagène, ligneux (Nouvelle Grenade).	20		—
Quina jaune orangé, de Mutis.	15	16	—
Quina jaune de Mutis	12	14	—
Quina rosé (Nouvelle Grenade).	18		—
Quina Maracaïbo	3	4	—
Quina de Cusco (Pérou), inférieur	0,50		—
Quinas infér^s, île de Lagos (côte d'Afrique). .	0,60		—
— — gris, roulé (Equateur). . . .	0,60		—
Quina inférieur rouge pâle (Nouvelle Grenade).	0,18		—
Quina blanc (Nouvelle Grenade), inférieur. .	0,06		—

(Journ. Ph.)

XII

Goudron.

Son utilité dans les maladies des organes respiratoires.—Expériences de M. le docteur SALLES-GIRONS et de M. DESCHAMPS, pharmacien.—L'air saturé de goudron ne jouit plus de toutes ses propriétés, il en acquiert de nouvelles.—Expérience du phosphore.—Le goudron n'absorbe pas l'oxygène de l'air.—Etude de son principe aromatique. — Théorie de son action bienfaisante sur les poumons. —

Du rôle des émanations du goudron en thérapeutique,

Par M. C. FAVROT,

Pharmacien à Paris, ancien préparateur à l'Ecole supérieure de pharmacie de Paris.

Le goudron, cette espèce de Protée qui, sous l'influence des agents chimiques, donne naissance à une foule de produits nouveaux, tous plus remarquables les uns que les autres par les applications industrielles dont ils sont susceptibles, et qui semble être une source inépuisable de nouvelles découvertes, commence à devenir un agent thérapeutique très-utile dans les maladies des organes respiratoires et dans certaines affections contre lesquelles on met à profit ses propriétés toniques.

Administré à l'intérieur, les principes résineux qu'il renferme peuvent expliquer son action sur les organes affaiblis par de longues maladies; mais dans les affections des voies respiratoires, il était difficile d'attribuer aux principes résineux l'influence favorable des émanations de goudron sur les personnes atteintes de bronchite et de phthisie.

M. le docteur Sales-Girons, qui s'occupait d'une manière spéciale de cette étude, pensa que la chimie pourrait lui venir en aide pour expliquer ce que la physiologie seule était impuissante à résoudre ; il s'adressa à M. Deschamps (d'Avallon), qui se mit immédiatement à l'œuvre, et, avec la précision qui caractérise ses travaux, put bientôt donner au célèbre praticien la solution du problème qu'il lui avait confié. M. Deschamps examina d'abord si l'air atmosphérique soumis aux émanations de goudron éprouvait quelque modification dans sa constitution chimique, et il reconnut qu'il n'avait subi aucun changement ; nous nous sommes assurés nous-mêmes, en répétant quelques-unes des expériences de M. Deschamps, que cet air n'avait rien perdu des propriétés qu'il doit à son oxygène ; ainsi, il est très-propre à la respiration et à la combustion, et l'atmosphère qui recouvre le goudron n'est nullement inflammable, comme on aurait pu le croire, en raison de la nature essentiellement combustible du goudron et de la rapidité avec laquelle il cède à l'air ambiant le principe aromatique qui lui donne l'odeur qui le caractérise.

En effet, il suffit de mettre un peu de goudron dans un flacon à large ouverture et de l'abandonner pendant quelques instants, après l'avoir bouché, pour que l'atmosphère du flacon se trouve profondément modifiée, non pas dans sa composition, mais dans son action oxydante sur les corps très-avides d'oxygène, même à froid. Ainsi, un fragment de phosphore descendu dans le flacon et tenu suspendu à un fil ne produit plus de vapeurs blanches et ne devient plus lumineux dans l'obscurité. Si l'on retire le phosphore du flacon, il répand immédiatement des vapeurs et cesse d'en répandre dès qu'on l'introduit de nouveau dans le flacon contenant le goudron.

Il est evident que les miasmes odorants du goudron,

malgré leur ténuité extrême, ont cependant assez d'énergie pour paralyser l'action de l'oxygène de l'air par le seul effet de leur dissémination entre ses molécules. C'est, sans contredit, un effet très-remarquable, et M. Deschamps trouve de l'analogie entre cette action et celle de certains produits gazeux qui empêchent le noir de platine de déterminer, à la température ordinaire, les combinaisons d'hydrogène et d'oxygène.

On pourrait supposer que, dans cette réaction, le goudron absorbait l'oxygène de l'air, comme le font les huiles volatiles pour se résinifier et les huiles siccatives pour se solidifier; mais il n'en est rien, ou du moins cette absorption n'est pas plus rapide que celle des autres huiles, car M. Deschamps s'est assuré par plusieurs expériences que le goudron n'absorbait pas l'oxygène, même après plusieurs heures de contact. En voici la preuve :

Si on introduit un petit cylindre de phosphore sous une cloche graduée remplie d'air, placée sur l'eau ou sur le mercure, et dans laquelle on a mis une capsule contenant le goudron, on ne voit, comme nous l'avons dit, aucune vapeur; le niveau de l'eau et du mercure ne change pas, ce qui prouve qu'il n'y a pas d'absorption d'oxygène. Si on approche de la cloche un charbon ardent, le phosphore se ramollit, puis s'enflamme et brûle comme si c'était à l'air libre. L'expérience réussit même quand le phosphore et le goudron sont restés en contact pendant quinze heures.

Cette faculté d'annihiler l'action de l'oxigène de l'air n'est pas spéciale au goudron; elle appartient encore à plusieurs huiles volatiles, telles que les essences de menthe, de citron et de térébenthine; la benzine et l'éther le partagent également; mais les huiles volatiles de girofle et d'anis, la mirbane, le chloroforme, le musc, le tolu et le benjoin ne la possèdent pas. De plus, cette faculté paraît être en raison directe de leur volatilité. Ainsi, si

l'on fait passer un courant d'air goudronné sur du phosphore placé dans un tube, cet air n'empêchera pas le phosphore de répandre des vapeurs, sans doute parce qu'il n'est pas assez chargé d'émanations aromatiques; mais si l'air est, au contraire, saturé des principes volatils que nous venons de désigner, ces principes détruisent immédiatement la faculté oxydante de l'air: on peut donc rendre à volonté le phosphore lumineux dans l'obscurité, en y faisant passer de l'air pur et éteindre cette lumière en remplaçant l'air pur par de l'air aromatisé.

M. Deschamps a commencé l'étude du principe aromatique du goudron; déjà il est parvenu à le dédoubler en faisant passer, par aspiration, de l'air chargé de ce principe dans deux tubes de Liébig, contenant : l'un une solution de potasse caustique, l'autre de l'acide chlorhydrique. La potasse se colore en jaune et se charge de flocons encore indéterminés. L'air qui sort de la solution de potasse n'a plus l'odeur de goudron, mais il retient un second principe aromatique qui rappelle l'odeur qu'exhalent les feuilles de pin froissées entre les doigts.

M. Deschamps continue ses recherches au point de vue chimique; mais le résultat qu'il a déjà obtenu permet au physiologiste d'expliquer l'action des émanations du goudron sur les voies respiratoires. Si le principe aromatique du goudron a la faculté d'éteindre l'action oxydante de l'air sur le phosphore, n'est-ce point par un phénomène semblable qu'il agit sur les poumons, en diminuant la rapidité de la combustion du sang et en retardant sa transformation en sang artériel?

Nous livrons cette appréciation à l'examen des thérapeutistes, c'est un sujet digne de fixer leur attention et qui peut conduire à d'utiles applications du goudron à l'art de guérir.

(*France médicale.*)

XIII

Nouveaux sels de morphine.—Quinze nouveaux sels.— Etude de l'oxalate et du lactate de morphine. — Ce dernier pourrait rendre des services à la médecine.

Nouveaux sels de morphine,

Par M. Decharme.

La morphine se dissout dans tous les acides, mais tous ne se combinent pas avec elle, ou du moins leur combinaison n'offre pas la stabilité qui caractérise de véritables sels. Sa solubilité elle-même est très-variable, suivant l'acide dissolvant. Les uns la dissolvent à froid, les autres à chaud seulement. Quand on évapore le soluté pour faire cristalliser le sel, parfois les cristaux ne sont dus qu'à la morphine, et ce n'est que dans le résidu desséché qu'on rencontre et l'acide et la base.

M. Decharme a obtenu quinze nouveaux sels de morphine qu'il a étudiés avec soin pour en constater les propriétés, les formes cristallines et la composition. Nous ne décrirons pas tous les nouveaux produits obtenus par M. Decharme ; s'ils offrent un grand intérêt au point de vue de la science, ils sortent du cadre d'un journal plus spécialement consacré aux applications médicales et pharmaceutiques ; aussi nous ne nous occuperons que des trois principaux, parce que leur solubilité dans l'eau peut en faciliter l'emploi dans l'art de guérir.

Le premier est l'*oxalate de morphine*. C'est un sel incolore, diaphane, friable, sans odeur et d'une amertume très-forte.

Ses cristaux prismatiques sont microscopiques et implantés par leur extrémité dans une sorte de rosace. Ils blanchissent dans l'alcool, qui les déshydrate sans les dissoudre, même à chaud. Le dissolvant de l'oxalate de morphine est l'eau, qui, à la température de 12°, en dissout près de 5 p. 100 ; il se dissout également à froid dans la potasse, mais non dans l'ammoniaque, qui ne fait que blanchir ses cristaux.

Chauffé, l'oxalate de morphine ne décrépite pas comme elle ; il jaunit, fond, noircit, répand des fumées abondantes et brûle rapidement et sans résidu. Ce sel est neutre, inaltérable à l'air, et s'obtient en saturant l'acide oxalique dissous dans l'eau bouillante, par la morphine, jusqu'à neutralisation. On évapore la solution à siccité, on reprend le résidu par l'eau bouillante, et on abandonne le nouveau soluté à une évaporation spontanée. L'oxalate de morphine se dépose peu à peu en cristaux groupés en masses rayonnées homogènes et parfaitement neutres.

Il est assez singulier de voir l'oxalate de morphine ne se produire que par une concentration à siccité de l'acide et de la base ; car il paraît, d'après M. Decharme, que c'est en vain que l'on attendrait la formation de cristaux de la première dissolution. Il faut absolument, pour qu'il s'en produise, que le mélange ait été desséché d'abord. On doit en conclure que c'est pendant cette opération que la combinaison se produit.

Le *lactate de morphine* est plus remarquable que l'oxalate ; il cristallise très-bien ; ses cristaux sont prismatiques, volumineux, limpides, brillants, très-solubles et inaltérables à l'air.

Ce sel est sans odeur, incolore, d'une très-grande amertume, et d'autant plus vénéneux que sa solubilité est augmentée par l'acide lactique contenu dans les voies digestives.

La dissolution aqueuse du lactate de morphine peut être amenée en consistance de sirop épais, sans qu'il éprouve d'altération ; mais si l'on élève la température jusqu'à la décomposition du sel, les fumées qui en résultent exhalent une odeur de caramel due à l'acide lactique, dont la composition chimique est analogue à celle du sucre.

Le lactate de morphine solide décrépite par la chaleur, mais ne blanchit pas comme la morphine ; il fond en un liquide jaunâtre avant d'éprouver la décomposition dont nous venons de parler.

Ce sel est insoluble dans l'éther et dans le chloroforme à froid. L'éther à chaud en dissout une petite proportion ; l'alcool un peu plus ; mais son véritable dissolvant est l'eau bouillante. Les acides et les alcalis caustiques, à l'exception toutefois de l'ammoniaque, le dissolvent facilement. L'ammoniaqne blanchit les cristaux sans les dissoudre.

La morphine ne se combine pas à froid, ou du moins se combine mal avec l'acide lactique ; aussi, le sel que l'on obtient à froid est toujours acide, et, quelle que soit la quantité de morphine employée, on ne parvient jamais à une saturation absolue. Par la chaleur, au contraire, la saturation se fait promptement, et l'on obtient un sel parfaitement neutre ; mais il faut ajouter la morphine en poudre, peu à peu, à l'acide lactique dissous et bouillant.

Le troisième sel est le butyrate de morphine, qui se prépare de la même manière que le lactate.

De ces trois sels, le lactate seul nous paraît susceptible d'être employé en médecine. Mais sa grande solubilité exige qu'une extrême prudence préside au dosage d'un médicament aussi héroïque.

Favrot (*France médicale*).

XIV

Dérivés des Goudrons.

Petit formulaire médical ou réunion des formules connues et essayées ayant les dérivés des goudrons pour principale base active.

Nous n'apprendrons rien de nouveau à nos lecteurs, médecins ou pharmaciens, en leur disant que ce petit formulaire procède des deux propositions suivantes :

1° Beaucoup de maladies attendent encore leur spécifique. La recherche des spécifiques est donc constamment à l'ordre du jour ;

2° Les dérivés des goudrons, minéral et végétal, modificateurs énergiques de l'organisme vivant, tendent à agrandir chaque jour la place déjà considérable qu'ils ont conquise en thérapeutique. Leur nombre s'accroît d'année en année. Quelques-uns ont révolutionné l'art de la teinture. Pourquoi ne pourrait-on pas espérer une heureuse révolution dans l'art de guérir. Déjà deux ou trois principes, extraits des huiles légères du coaltar ont été trouvés presque identiques à la quinine et à la morphine sous le rapport chimique ; cette similitude s'arrêterait-elle aux frontières de la médecine, tout ne fait-il pas pressentir que les nouveaux alcaloïdes artificiels nous préparent des faits nouveaux du plus haut intérêt. Leur activité physiologique est incontestable, plusieurs sont de violents poisons.

Le besoin d'un essai de formulaire devenait de plus en plus pressant, soit pour utiliser les faits déjà acquis,

soit pour ouvrir les voies aux applications nouvelles. Il fallait réunir, suivant un ordre quelconque, méthodique autant que possible, les diverses formules éparses dans les nombreux journaux de médecine de France et de l'étranger.

Plus tard, à mesure que les faits nouveaux s'ajouteront aux faits anciens, une main plus autorisée élèvera à cette nouvelle pharmacodynamie un monument moins incomplet. Fournir des matériaux à cette œuvre d'un avenir prochain est la seule ambition de notre travail actuel. Nous y avons été portés par une attraction puissante, l'étude des dérivés du goudron ayant été l'occupation dominante de notre vie très-occupée.

BLENNHORRHAGIES SIMPLES ET AIGUES.

USAGE INTERNE.

Capsules anti-blennhorrhagiques.

Pr. Huile lourde de térébenthine..... 90
Acide phénique..... 10

Mêlez. Pour enfermer dans capsules gélatineuses, contenant 50 centigrammes de liquide (1).

Usage et doses. — 3 par jour en commençant : augmenter progressivement jusqu'au maximum de 12 par jour.

Autre formule :

Goudron végétal..... P. E.
B. Copahu..... P. E.

Mêlez. Pour capsules de 50 à 80 centigrammes.

Usage et dose. — Comme ci-dessus.

N.-B. — Les capsules de goudron pur sont également employées dans les cas de blennhorragie et dans diverses asthéries.

---

(1) On trouvera dans la 1re année pharmaceutique, les détails techniques de la fabrication des capsules gélatineuses.

Opiat antiblennhorrhagique.

Pr.	Carbonate de fer	50 gr.
	Poivre cubèbe	60
	Acide phénique	10
	Copahu	50

Mêlez pour faire une pâte molle.

Dose et usage. — Gros comme une noisette, deux fois, puis trois fois par jour.

Envelopper dans des pains azymes, ou rouler en bols ou pilules.

Préférable pour les blennhorrhagies simples.

Potion de choppart modifié (1).

Pr.	Copahu	60
	Alcool	30
	Sirop de goudron	60
	Eau de goudron	150
	Alcool nitrique	10

Mêlez.

Si on voulait lier le copahu aux liquides aqueux par un mélange, il faudrait supprimer l'alcool et employer 15 grammes de gomme arabique pulvérisée.

Usage et dose. — Trois à six cuillerées à soupe par jour.

L'odeur et la saveur du copahu sont presque complétement effacées par le goudron.

INJECTIONS.

USAGE EXTERNE.

Pr.	Phénate de zinc	5
	Laudanum	1
	Eau de goudron	150

Mêlez.

Usage et dose. — Deux à trois injections par jour.

L'employer pur ou additionné d'eau, selon la sensibilité du canal de l'urèthre.

---

(1) Cette formule, proposée par nous, a été adoptée pour le Codex.

Le phénate de zinc est bien supérieur comme astringent au sulfate de zinc, dont il n'a pas la crudité irritante. On peut remplacer le phénate par le sulfo-naphtalate de la même base.

Autre.

Acide phénique	5
Tannin	2
Laudanum	1
Eau	150

Mêlez.

Préférable dans la période aiguë.

Usage et dose. — Comme la précédente.

BRONCHITES, ASTHMES.

Looch naphtaliné.

Pr.	Looch blanc du Codex	150
	Naphtaline blanche	1,50 à 2

La naphtaline est triturée avec la gomme et le sucre. Le tout s'émulsionne ensemble.

Usage et dose. — Pour l'enfance, 50 centigrammes à 1 gramme. On peut aller jusqu'à 3 grammes pour un homme.

Tablettes naphtalinées.

Faites des tablettes de 1 gramme, contenant 10 centigrammes de napthtaline.

Usage et dose. — Une tablette par heure favorise l'expectoration.

Cigarettes de naphtaline.

Se préparent comme les cigarettes de camphre.

Pour toutes ces préparations, la naphtaline, après avoir été purifiée par sublimation, est soumise à une dernière

purification par l'alcool. En mêlant à l'alcool une essence quelconque on la parfume à volonté.

Toutes ces préparations sont employées en outre dans diverses affections de la poitrine, plaies et suppurations pulmonaires, ainsi que dans la phthisie commençante.

CANCERS.

TRAITEMENT EXTERNE.

Pr.	Phénate de zinc	3
	Scille pulvérisée	1
	Belladone pulvérisée	1/2
	Tannin	2
	Stéarine	10

Pour faire une pâte.

Usage et dose. — Applications sous forme d'épithême deux fois par vingt-quatre heures.

TRAITEMENT INTERNE.

Pilules phéniquées.

Pr.	Phénate de fer	5
	Tannin	5
	Opium pulvérisé	2
	Extrait de belladone	1
	Savon médicinal	Q. S.

Pour des pilules de 20 centigrammes.

Usage et dose. — Une le matin, une le soir en commençant. Augmenter cette dose jusqu'à six pilules par jour.

Autres.

Phénate de fer	5
Kermès	3
Extrait de belladone	1
Excipient	Q. S.

Pour pilules de 20 centigrammes.

Usage et dose. — Comme ci-dessus pour la période commençante.

CATARRHES DE LA VESSIE.

TRAITEMENT EXTERNE.

Injections.

Pr.	Sulfo-phénate de manganèse	2
	Tannin	1
	Extrait de belladone	1
	Eau	150

Mêlez.

Usage et dose. — Deux injections par jour, suivant la susceptibilité du canal, l'employer avec de l'eau en diminuant cette addition jusqu'à suppression complète.

TRAITEMENT INTERNE.

Pilules.

Pr.	Tannin	5
	Extrait de belladone	2
	Naphtaline	2
	Térébenthine	5
	Savon médicinal	Q. S.

CÉPHALALGIE.

Pilules.

Pr.	Phénate de quinine	1
	Extrait de valériane	2
	Excipient	Q. S.

Pour pilules argentées de 20 centigrammes.

Usage et dose. — Une le matin, une le soir avec infusion de camomille après chaque pilule.

Autres.

Picrate d'aniline	5
Extrait de valériane	10
Excipient	5

Pour faire une pilule.

Usage et dose.— Le soir, en se couchant, une seule pilule, suivie d'une verrée d'infusion de tilleul.

USAGE EXTERNE.

Eau sédative naphtalinée.

Pr.	Ammoniaque	30
	Alcool naphtaliné	30
	Eau	200
	Sel de cuisine	20

Mêlez.

Usage et dose. — Compresses sur le front et sur les tempes.

CHANCRES.

USAGE EXTERNE.

Acide phénique	6
Glycérine	100
Vin aromatique	100

Mêlez.

Pour lavage et application de charpie.

Usage et dose.— Imbibé avec ce mélange il déterge et cicatrise promptement. Faire concorder le traitement interne suivant.

USAGE INTERNE.

Pilules.

Phénate de mercure	0,05
Hydriodate d'aniline	0,05
Gomme	Q. S.
Sirop	Q.S.

Pour 1 pilule gélatinisée de 20 cent.

Usage et dose. — 1 le matin, 1 le soir. Augmenter lentement jusqu'à 5 par jour.

CHLOROSE.

Phénate de fer	0,10
Hydriodate de leukol	0,05
Savon médicinal	Q.S.

Pour pilules de 20 centigr.

Usage et dose. — 2 le matin, 2 le soir, en augmentant jusqu'à 6 par jour.

Vin anti-chlorotique.

Phospho-naphtalate de fer.....	20 gr.
Tartrate de soude.....	40
Sirop de lactate de fer.....	50
Alcool de fenouil.....	20 gouttes.
Vin blanc.....	1 litre.

Mêlez.

Usage et dose. — 1 cuillérée le matin, 1 le soir, dans un verre d'eau. Augmenter progressivement la dose.

CHORÉE.

Solution.

Sulfate d'aniline.....	0,05
Eau acidulée par l'acide sulfurique.....	30
Sirop de goudron.....	30

Mêlez.

Usage et dose. — 3 cuillerées à café par jour.

(Docteur Tumbell. *Bull. de thérap., 15 févr. 1862.*)

Observations. — Beaucoup de guérisons ont été obtenues après essai infructueux de tous les autres remèdes ordinaires. — Pendant le traitement, les lèvres des malades deviennent bleues ; cela provient d'une oxydation de l'aniline dans le sang.

Succès constatés dans la danse de Saint-Guy, plusieurs cas d'épilepsie et diverses affections nerveuses.

A plus forte dose l'aniline est un poison violent.

CONTUSIONS; FOULURES.

Alcool naphtaliné.....	Q. S.

On fait en saturant de naphtaline l'alcool marquant 81 degrés.

On prépare encore pour le même usage un alcool naphtaliné camphré.

Usage. — Frictions, compresses.

DARTRES ET AUTRES AFFECTIONS DE LA PEAU

Tels que démangeaisons, prurit, eczéma.

TRAITEMENT EXTERNE.

Pommade.

Phénate de mercure	2
Hydriodate de naphtalidame	2
Axonge	30

Mêlez.

Autre.

Sulfhydrate de naphtalidame	2
Sulfure d'antimoine	2
Axonge	30

Usage.—Frictions.

Eau phéniquée pour lotion.

Acide phosphorique 45°	2
— phénique	3
Eau	250

Usage.—Principalement pour le prurit et les *démangeaisons. Lotions et compresses.*

TRAITEMENT INTERNE.

Iodhydrate de naphtalidame	0,05
Excipient	Q. S.

Pour pilules de 15 à 20 centig.

Usage et dose.—Trois par jour.

DIARRHÉE, DYSSENTERIE.

Lavement.

Naphtaline	20
Térébenthine coulante	30

Jaunes d'œuf	2
Eau tiède	300

Pilules.

Phospho-phénate de chaux	0,10
Picrate de morphine	0,05
Excipient	0,05

Pour 1 pilule.

Usage et dose.—Pour les adultes seulement, 1 le matin, 1 le soir; augmenter la dose jusqu'à 6 par jour.

Autre pour les enfants.

Phospho-phénate de chaux	10
Extrait de pavots	05
Excipient	05

Pour 1 pilule.

Usage et dose.—1 le matin, 1 le soir, suivant l'âge; augmenter lentement.

ENGELURES.

Pommade phéniquée.

Pr. Axonge	30
Acide phénique	5

Mêlez.

Usage et dose.—Frictions et embrocations.

Autre.

Pr. Axonge	30
Acide sulfonaphtalique	5

Mêlez.

Usage et dose.—Comme ci-dessus.

Autre.

Pr. Stéarine	30
Binitro-naphtaline	5

Usage et dose.—Préférable pour les engelures non ulcérées.

ÉPHÉLIDES.

USAGE EXTERNE.

Solution.

Pr. Naphtaline	1	gr.
Bi-phénate de mercure	1	centig.
Teinture de benjoin	10	
Alcool de citron compé	200	

Mêlez.

Usage et dose.—Une cuillerée à soupe dans un verre d'eau froide; lotions tous les matins et soirs.

FIÈVRES INTERMITTENTES.

Pilules.

Picrate de quinine	0,10
Acide picrique cristallisé	0,05
Opium	0,02
Excipient	Q. S.

Pour 1 pilule argentée.

Usage et dose.—2 le matin, 2 le soir pour un adulte.

FIÈVRES TYPHOIDES.

Potion révulsive.

Pr. Hydrochlorate d'aniline	1	gr.
Alcoolat de mélisse	30	
Infusion de thé	200	
Sirop de chicorées composé	50	

Mêlez.

Usage et dose.—Par cuillerées à soupe d'heure en heure pour un adulte, et par cuillerées à café pour un enfant de 5 à 12 ans, suivant la force du tempérament et l'avancement de la maladie.

Lavement.

Mêlez.

Nitrate de naphtalidame	5	gr.
Jaune d'œuf	2	

Sulfo-naphtalate de soude.....	25 gr.
Décocté d'écorces de saule.....	300

Mêlez.

Le nitrate s'allie au décocté à l'aide du mucilage de jaune d'œuf.

Usage et dose.—1 ou 2 par jour, matin et soir, suivant l'âge et l'intensité de la maladie.

Autre (période algide).

Acide phénique.....	5 gr.
Nitrobenzine	2
Jaune d'œuf.....	2
Décocté d'écorces de saule.....	300

Mêlez suivant l'art.

Usage et dose.—2 par jour.

Embrocations.

Pr.	Acide phénique.....	10 gr.
	Alcool d'arnica.....	50
	Farine de lin.....	500

Mêlez.

Usage et dose.— Applications à nu sur l'intérieur des cuisses jusqu'à rubéfaction et douleur. Puis provoquer toute transpiration possible.

GALE.

Eau phéniquée.

Pr.	Acide phénique.....	30 gr.
	Eau.....	1000

Mêlez.

Usage et dose.—Lavage, trois fois par jour. Guérison prompte et radicale, 1 à 2 jours suffisent.

Pommade naphtalinée.

Pr.	Naphtaline brute.....	10 gr.
	Axonge	50

Mêlez.

Pour frictions.

GOUTTE, RHUMATISMES.

USAGE INTERNE.

Pilules.

Phénate de leucol	0 10
Savon médicinal	0 05
Magnésie	0 05

Pour une pilule.

Usage et dose. — 3 par jour d'abord : augmenter progressivement par chaque jour de traitement.

Boisson.

Pr.	Phénate d'ammoniaque	10
	Picrate de vératrine	1
	Alcool de mélisse	400

Mêlez.

Usage et dose.—Une cuillerée à soupe dans un verre d'eau sucrée tous les matins.

Usage externe. Liniment.

Acide phénique	30 gr.
— oléique	30
Huile lourde de résine	60
Morphine	1

Mêlez. Dissoudre d'abord la morphine dans l'acide oléique.

Usage et dose.— Pour frictions de temps en temps.

HÉMORRHOIDES.

Usage interne. Cicatrisation. Topique caustique. Lotions.

Pr.	Phénate de potasse	P. E.
	Sulfate d'alumine	

Dose et usage.—Mêlez pour faire une poudre caustique, utile pour l'ablation des tumeurs trop développées.

Dans les hémorrhoïdes commençantes, bains de siége ou lotions avec l'eau phéniquée au centième.

ICTÈRES.

Pr.	Sulfonaphtalate de soude..... ...	10 centig.
	Phénate de toluidine.....	5
	Savon amygdalin.....	Q. S.

Dose et usage.—Pour une pilule. Une le matin et le soir. Augmenter la dose jusqu'à six; adjuvants : Petit lait et jus d'herbes alternés chaque jour.

INCONTINENCE D'URINE.

Pr.	Naphtaline cristallisée.....	8 gr.
	Seigle ergoté pulvérisé.....	1
	Extrait de belladone.....	1
	Fleurs de zinc.....	0 50 centig.

F. L. A. des pilules de 25 centig.

Dose et usage.— 3 pilules matin et soir. — Boisson : eau de goudron avec vin de Bordeaux.

NÉVRALGIES PARTICULIÈRES.

Usage externe.—Quelques douleurs névralgiques sont enlevées en caustifiant la peau avec l'acide phénique pur, concentré. Il y a brûlure de la peau, cloques et autres formes des vésicatoires volants ordinaires.

OZÈNE.

Usage externe. Topique.

Pr.	Acide phénique.....	1 gr.
	Axonge.....	30

Usage et dose. — Enduire avec cette pommade des mèches qu'on enfonce aussi avant que possible dans la narine affectée. On les laisse le plus qu'on peut. Le traitement doit durer de trois à quatre semaines.

Si le malade a de la peine à tolérer l'acide phénique,

on peut le remplacer par le phénate de chaux et aromatiser la pommade avec de l'essence de mirbane ou d'anis.

Pour l'usage interne, les tablettes de naphtaline et l'abiétine pour boisson accompagnent heureusement l'usage de la pommade phéniquée.

ODONTALGIE.

Topique.

Usage externe. — Application d'un petit tampon de coton imbibé d'acide phénique cristallisable sur le siége de la douleur. Cette application fait l'effet du fer rouge; l'acide phénique cautérise le nerf dentaire. La douleur est vive, mais rapide.

Autre topique.

Pr. Acide phénique cristallisable.. 1
Chloroforme..... 3

Usage externe. — Mêlez pour appliquer comme ci-dessus.

Peu de douleurs de dents résistent à l'un de ces deux odontalgiques.

Autre topique.

Pr. Naphtaline 1
Chloroforme..... Q. S.

Faites dissoudre.

Usage.—Introduire dans le conduit auditif des tampons de coton imbibés de ce topique.

PHTHISIE COMMENÇANTE.

Pilules.

USAGE INTERNE.

Pr. Naphtaline .....: 10
Phénate de fer..... 10

Poudre de térébenthine..... 10
Conserve de roses..... Q. S.

Pour des pilules de 20 centig.

Usage et dose. — Une le soir et une le matin, avec progression lente.

Boisson. — Abiétine, eau de goudron. On peut prescrire en même temps les tablettes de bourgeons de sapin du Nord, ainsi que des fumigations naphtalinées.

PLAIES SUPPURANTES, ULCÈRES.

Poudre.

Pr. Acide phénique..... 1
Carbonate de magnésie..... 3
Farine de blé..... 20

Faites un mélange de l'acide et du carbonate de magnésie. Mêlez peu à peu la farine.

Cicatrise et neutralise les mauvaise odeurs.

PNEUMONIE, DYSPNÉES.

Pr. Essence de térébenthine..... 100
Benjoin..... 10
Naphtaline..... 5
Alcool légèrement éthéré..... 100

Pour fumigations avec l'inhalateur.

PITHIRIASIS.

Pr. Savon de carapa..... 10
Alcool à 22°..... 40
Essence de mirbane..... 1 goutte.

Mêlez pour lotions quotidiennes.

Pommade.

Pr. Acide phénique..... 50 centig.
Extrait d'écorce de pin..... 1 gr.
Axonge..... 30
Essence de mirbane..... 1 goutte.

M. S. A. pour pommade.

SCROFULES.

Pommade.

USAGE EXTERNE.

Pr.	Sulfate de naphtalidame	1 gr.
	Axonge	30
	Essence de mirbane	1 goutte.

Mêlez pour frictions.

Autre.

Pr.	Naphtaline	1
	Soufre	2
	Axonge	30
	Essence de genièvre	5 gouttes.

Mêlez pour frictions.

SURDITÉ.

Pr.	Naphtaline cristallisée	1 gr.
	Ether	Q. S.

Pour dissoudre.

Usage. —Versez une goutte dans le conduit auditif toutes les six heures.

VERS INTESTINAUX.

Pr.	Acide phénique	1
	Huile d'amande	30
	— de ricin	10

Mêlez pour enfermer dans des capsules gélatineuses.

Usage et dose. —Variant suivant l'âge, en commençant par deu.

Petit formulaire des dérivés du goudron.

Memento des maladies et des formules qui s'y appliquent.

	Formules.		Formules.
Blennorrhagies	6	Gale	2
Bronchite, asthme	3	Goutte, rhumatismes	3
Cancers	3	Hémorrhoïdes	1
Catarrhes de la vessie	2	Ictère	1
Céphalalgie	3	Incontinence d'urine	1
Chancres, syphilis	2	Névralgies	1
Chlorose	2	Odontalgie	3
Chorée	1	Ozène	2
Contusions, foulures	2	Phthisie commençante	1
Dartres, etc	5	Plaies suppurantes, ulcères	1
Diarrhée, dyssenterie	2	Pneumonies, dyspnée	1
Engelures	3	Pityriasis	2
Ephélides	1	Scrofules	2
Fièvres intermittentes	1	Surdité	1
— typhoïdes	4	Vers intestinaux	1

XV

Préparation de la glycérine en Angleterre, par M. Richard TILGHMAN. —Analeptique pectoral, par M. PARISEL. — Pilules de longue vie, par le même.

Sur la préparation de la glycérine en Angleterre.

M. Richard Tilghman, de Philadelphie, a fait connaître en 1854 un procédé de saponification qui consiste simplement à soumettre les corps gras à l'action de la vapeur d'eau surchauffée à 300° environ. Sous l'influence de cette haute température et de la pression qui en résulte, il s'opère une séparation entre les éléments constitutifs du corps gras. La glycérine se trouve simplement mélangée à l'eau, et il suffit de la concentrer, d'abord doucement, puis au bain-marie, pour avoir un produit d'une grande pureté.

Ce procédé est mis en pratique en Angleterre, par M. Wilson, dans sa fabrique de bougies. Il opère sur l'huile de palme, qui est très-abondante dans le commerce. Cette matière grasse est solide, de la consistance du beurre, d'un jaune orange foncé; elle présente une saveur douce et parfumée d'une odeur d'iris.

M. Wilson blanchit l'huile de palme par une exposition de dix à quinze jours de durée à l'air et à l'humidité, la température étant maintenue à 100°; de sorte que les corps qui proviennent ensuite de son dédoublement sont d'une blancheur éclatante.

Pendant l'opération de la saponification, la glycérine, au fur et à mesure de la décomposition de l'huile, distille avec les acides gras, entraînée par la vapeur. Elle

est recueillie et concentrée au point qu'on lui enlève toute l'eau qu'elle renferme; aussi, pour l'emploi médicinal, faut-il diminuer sa densité. Nature du corps gras, procédé de saponification, tout concourt à donner un produit de bonne qualité, car l'opération est effectuée sans l'intervention de réactifs dont il est à peu près impossible de la débarrasser ensuite. Aussi la préférence doit-elle être donnée à la glycérine provenant de cette source.

On prépare depuis quelques temps en France de la glycérine par ce procédé. *(Rép. de pharmacie.)*

Pilules de longue vie.

Pr.	Aloës	34 gr.
	Gentiane	4
	Rhubarbe	4
	Zédoaire	4
	Safran	4
	Agarie	4
	Thériaque	4
	Miel	Q. S.

Faites des pilules de 20 centigrammes argentées. Trois pilules représentent 30 grammes de l'elixir de longue vie.

La raison de cette formule, qui est exactement celle de l'elixir de longue vie du Codex, est de donner à ce purgatif, si célèbre dans la médecine populaire, une forme plus agréable et plus portative.

Tous les praticiens qui, comme l'écrivain, ont exercé la pharmacie dans l'Est de la France, savent la faveur et la consommation journalière attachées à ce remède. Beaucoup de clients et de clientes viennent chaque matin, pendant un certain temps, absorber 30 grammes de leur purgatif préféré, comme l'ouvrier prend son petit verre d'eau-de-vie, chez le marchand de vin. La différence se trouve dans l'accueil grimaçant qu'excite

l'absorption de la goutte nauséabonde du pharmacien.

« C'est bien bon pour l'estomac, disent la plupart des consommateurs, mais c'est tout de même... diablement mauvais pour la bouche. »

Ce fut pour satisfaire au goût des plus raffinés d'une part, et de l'autre pour donner aux voyageurs la facilité d'avoir *leur cher eléxir* (sic) sous une forme viatique, que nous avons opéré la transformation facile de la liqueur en pilules.

Nous avons perdu la médecine noire, faute de l'avoir déguisée à temps. Sauvons l'elixir et nos vieux remèdes en dissimulant leur affreuse saveur suivant le goût du jour.

Pour l'usage des pilules de longue vie, on en prend trois chaque matin à jeun, en les précipitant sous un verre d'eau ou de vin blanc. PARISEL.

Analeptique pectoral.

Pr.	Farine de maïs rouge.....	50
	Cacao maragnan torrifié et pulvérisé.....	10
	Sucre légèrement vanillé.....	30

Mêlez.

Cette dose représente un potage à prendre chaque matin pendant plusieurs mois. On délaye, pour chaque potage, ce mélange dans une grande tasse de lait pur. Faire bouillir pendant cinq minutes. Son usage est agréable ; on s'y habitue facilement.

La farine de maïs rouge contient 10 pour 100 d'une graisse très-assimilable. Le cacao et le lait y mêlent leurs beurres. D'autre part, le maïs est de toutes les céréales le plus phosphaté. Il résulte de cette composition des effets physiologiques extrêmement réconfortants. Tel est le résultat d'une observation et d'une expérience

déjà anciennes de l'analeptique dont nous publions la formule pour la première fois (1).

Deux cents jours de l'usage de la dose ci-dessus introduisent dans l'économie et à l'état naissant :

1 kilogramme de graisse de maïs,
400 grammes de beurre de cacao,
Une quantité variable de deurre de vache,
175 grammes de phosphate de chaux sortant du maïs.

On connaît les effets surprenants de l'huile de foie de morue et des ferrugineux; ceux de l'analeptique sont analogues, avec la différence d'une saveur et d'une forme bien préférables.

Le racahout, que notre analeptique rappelle, a eu et possède encore un très-grand succès. Mais sa composition, quoique réparatrice, est loin d'être aussi rationnelle et aussi réconfortante que la formule que nous donnons.

Enfin, le racahout a un autre tort à nos yeux. Il a été créé, il est fabriqué et vendu en dehors de la pharmacie. Les pharmaciens n'en sont que les entrepositaires. Les analeptiques sont essentiellement de notre domaine; c'est à nous de le défendre. Nous avons applaudi toutes les fois qu'un de nos confrères a fait des restitutions du genre de celle que nous proposons aujourd'hui.

PARISEL.

---

(1) Nous recommandons aux personnes qui en commencent l'usage de se peser le matin au sortir du lit, et de répéter cette pesée de mois en mois. Il est rare qu'on n'ait pas à constater une augmentation de poids. La digestion de cet analeptique est facile.

XVI

Apozème à la rhubarbe et au colombo, par M. Delioux. — Conserve tœnifuge aux semences de citrouille, par M. Stanislas Martin.— Emulsion purgative à l'huile de ricin.—Huile de foie de morue, composée par M. Fougera.—Liniment contre les engelures, par M. Testelin.—Espèces anticatarrhales, par M. Zeisst.—Liqueur contre l'ozène.—Mixture insecticide, par M. Gillas.—Papier anti-asthmatique.—Mélange hémostatique nouveau, par M Jansens.

Apozème à la rhubarbe et au colombo.

Dans certaines formes de la gastro-entéralgie consécutive à la dyssenterie, et dans les gastralgies avec tendance à la constipation, M. Delioux emploie avec succès la formule suivante .

Racine de colombo.....	4 gr.
Racine de rhubarbe.....	1
Eau.....	200

Versez l'eau bouillante, le soir, sur les racines incisées, et laissez infuser jusqu'au matin. — A prendre à jeun.

Conserve ténifuge aux semences de citrouille.

Les fortes chaleurs de l'été ne permettent pas toujours de garder une émulsion de semences de citrouille au delà de dix à douze heures, sans qu'elle s'altère; c'est donc, pour les malades qui n'ont pas la facilité de la faire préparer dans leur localité, un obstacle à son emploi.

On peut obvier à cet inconvénient en prescrivant au pharmacien de ne délivrer les semences qu'à l'état de pulpe, qu'il renfermera dans un pot ou dans un flacon en verre à large ouverture et pouvant se fermer avec un bouchon de liége, le médecin se réservant de dire au malade que cette pulpe sera délayée dans une quantité d'eau froide déterminée, lorsqu'on voudra l'avaler.

Nous proposons de préparer cette pulpe de la manière suivante :

Pr.	Semences de citrouilles mondées.....	60 gr.
	Sucre entier.....	20

On pile le sucre et les semences, de manière à en faire une pâte très-fine et homogène. L'addition du sucre permet la division des semences, tout en formant un oléo-saccharum très-miscible à l'eau.

Nous avons souvent été à même de reconnaître que le médecin a perdu de son prestige scientifique du jour où il n'a plus formulé en latin, et qu'il a cessé d'employer dans ses prescriptions les signes pondériques conventionnels d'autrefois, pour se servir de chiffres connus. Sans vouloir faire revenir les praticiens à des habitudes perdues, nous leur conseillerons de prescrire la préparation ci-dessus sous la dénomination de *conserve ténifuge de semences de pepo maxima.* STAN. MARTIN.

(*Bull. thérap.*)

Emulsion purgative à l'huile de ricin,

Par M. LEBEHOT.

Pr.	Huile de ricin.....	30 gr.
	Gomme pulv.....	8
	Eau de menthe	15
	» simple.....	60
	Sirop d'orgeat.....	40

Le changement apporté par M. Lebehot aux émul-

sions d'huile de ricin, connues et pratiquées depuis longtemps, consiste dans la substitution du mucilage de gomme au jaune d'œuf, qui répugne dans les potions et n'est bien accepté qu'en lavements. (*Bull. thérap.*)

Huile de foie de morue composée,

Par M. Fougera.

Pr.	Huile de foie de morue exprimée à froid.	500 gr.
	Iode.....	40 cent.
	Brôme.....	5
	Phosphore.....	5

La combinaison est telle, que l'huile conserve son goût, son odeur et sa couleur jaune paille.

Cette formule correspond à l'opinion de quelques médecins, qui attribuent les vertus de l'huile naturelle aux faibles quantités d'iode, de brôme et de phosphore qu'on suppose y exister. (*Journ. pharm.*)

ENGELURES.

Liniment,

Par M. Testelin.

Pr.	Teinture d'iode.....	1 gr.
	Liqueur de Labarraque.....	3

Mêlez.

Succès contre les engelures non ulcérées. Onctions sur les parties rouges; séchez au feu les surfaces enduites. Guérison au bout de trois à quatre jours.

Pour les engelures ulcérées, voir l'*Année pharmaceutique*, t. III, pages 266 et 267.

CATARRHE VÉSICAL AIGU. — ESPÈCES ANTICATARRHALES.

Formule du Dr Zeisst.

Pr.	Herniaria glabra.....	p. é.
	Chenopodium ambrosioïdes.	

Mêlez pour infusion théiforme, que l'on sucre. Médi-

cation concommittante : Cataplasmes de ciguë et suppositoires belladonés. (*Journ. méd. et pharm. de Bruxelles.*)

Ozène. — Liqueur.

Pr.	Permanganate de potasse	10 gr.
	Eau distillée	200

Pour gargarismes. Usité avec succès à la Maison municipale de santé à Paris.

Médecine vétérinaire. — Mixture insecticide,

Par M. Gilles.

Pr.	Benzine	10 gr.
	Savon vert	5
	Eau commune	85

M. F. S. A. une émulsion.

Frictions efficaces pour détruire les poux de la race canine et guérir les dartres. Elle est bien supérieure à la décoction de staphysaigre.

Papier antiasthmatique.

Feuilles de belladone	ââ 5 gr.
— de datura stram	
— de digitale	
— de sauge	
Teinture de benjoin	40 gr.
Sel de nitre	75
Eau	1 lit.

Faites une décoction de toutes ces plantes, passez, faites dissoudre dans la colature la quantité prescrite de sel de nitre, ajoutez à cette solution la teinture de benjoin, et immergez dans le liquide une main de papier buvard rose, feuille par feuille. Après vingt-quatre heures d'immersion, retirez le papier, laissez-le sécher, et divisez-le en carrés de 10 centimètres de longueur sur 7 centimètres de largeur, que vous enfermerez dans des boîtes.

Chaque boîte doit contenir 100 feuilles.

Nouveau mélange hémostatique.

Formule de M. Adrian.

M. le docteur Janssens vient d'appeler l'attention de ses collègues de la Société des sciences médicales de Bruxelles sur un nouvel hémostatique proposé par le professeur Piazza (de Bologne). Des expériences répétées ayant démontré à ce chimiste que les chlorures alcalins rendaient les caillots formés de perchlorure de fer beaucoup plus compacts, plus homogènes, plus fibrineux, en un mot, M. Piazza a eu l'idée de faire un mélange de parties égales en volume de perchlorure de fer à 10, 12 ou 15 degrés et d'une solution concentrée de chlorure de sodium purifié.

Les essais cliniques entrepris à l'hôpital Saint-Jean, de Bruxelles, par le professeur Rossignol, et d'autres tentés par M. Janssens, nous engagent à signaler ce nouveau mélange à nos lecteurs.

La formule la plus simple pour la préparer est celle donnée par M. Adrian :

Chlorure de sodium pur.....	15 gr.
Solution de perchlorure de fer chimiquement neutre à 30.....	25
Eau distillée.....	60

Faites dissoudre le chlorure de sodium dans l'eau distillée, filtrez et ajoutez la solution de perchlorure de fer. La densité de ce liquide à 15 degrés est de 1,161 ; il pèse 20 à l'aréomètre de Baumé.

La solution du perchlorure de fer étant moins concentrée, le chirurgien, avec ce nouveau liquide hémostatique, ne sera plus exposé à susciter une irritation locale violente, lorsqu'il voudra arrêter une hémorrhagie.

XVII

Pommade antiophthalmique de Saint-André de Bordeaux. — Potion magnésienne, par M. Lebehot. — Potions contre la diarrhée, par M. Delioux.—Potion antihémorrhagique.—Potion contre la péritonite puerpérale, par M. le docteur Munaret.—Pyrophosphate de fer et de soude liquide.—Sirop de dentition de Delabarre.—Sirop fébrifuge, par M. P. Maurice. — Sirop de copahu dit sirop au baume de Brésil, par Duhay.—Sirop de quinquina ferrugineux, par M. Grimault.— Sirop de pepsine.— Conservation des sirops.— Teinture d'iode morphinée.—Tisane des voyageurs, nouvelle formule.—Tubes antiasthmatiques.—Topique contre la gale, par M. le docteur Van den Corput.

Pommade antiophthalmique dite de Saint-André de Bordeaux.

	Acétate de plomb cristallisé.....	5.20 c.
	Chlorhydrate d'ammoniaque.....	0.60
	Tuthie	0.30
	Oxyde rouge de mercure.....	5.20
	Beurre lavé à l'eau de rose.....	30.00

Faites, selon l'art, une pommade que vous introduirez dans des pots de 8 grammes.

(*Bull. de la Soc. de pharm. de Bordeaux.*)

Potion magnésienne,

Par M. Lebehot.

Pr.	Magnésie calcinée.....	10 gr.
	Gomme pulvérisée.....	10
	Eau de fleur d'oranger..	15
	Eau.....	45

Triturez, ajoutez.

Sirop de sucre	30 gr.

(*Rép. ph.*)

Potions contre la diarrhée,

Par M. Delioux.

Dans le traitement de la diarrhée, on pense trop au sous-nitrate de bismuth et pas assez à l'association des opiacés et des astringents. Les deux formules suivantes sont recommandées par M. le docteur Delioux.

Extrait de ratanhia.....	2 à 4 gr.
Laudanum de Sydenham.....	1
Hydrolat de canelle.....	30
Eau gommée et sucrée.....	200

M. S. A.

Pour les cas légers, on peut se contenter des proportions suivantes :

Sirop de ratanhia.....	30 gr.
Laudanum de Sydenham.....	50
Hydrolat de canelle.....	20
Eau simple.....	150

Le sirop de ratanhia contient 1 gramme d'extrait par 30 grammes.

Ces potions sont d'un goût agréable, qui plaît généralement aux malades. La seconde conviendra aux enfants, mais en dosant le laudanum suivant l'âge.

(*Bulletin thérap.*)

HÉMORRHAGIES

Potion.

Pr. Semence de chardon.....	30 gr.
Eau	200

Décoction rapide. Ajoutez :

Sirop de ratanhia.....	30 gr.

Mêlez.

A prendre par cuillerées d'heure en heure.

(*Union méd. Gironde.*)

PÉRITONITE PUERPÉRALE.

Potion et traitement,

De M. le docteur Munaret.

Au début, M. Munaret a recours aux émissions sanguines locales. Quelques heures après, il fait sur l'abdomen des frictions avec un linge imbibé d'essence de térébenthine, puis il administre toutes les deux heures une cuillerée à bouche de la potion suivante :

Essence de térébenthine.....	30 gr.
Jaune d'œuf frais.....	N° 1.
Sirop simple.....	60 gr.

A mesure que l'inflammation diminue, M. Munaret raréfie les doses de cette potion et surveille très-scrupuleusement la convalescence, car la rechute est facile et dangereuse. Ce traitement, qui, du reste, est calqué sur la pratique de Graves et de M. Trousseau, est le plus simple et le moins dispendieux ; il diffère de celui de M. Trousseau en ce que, au lieu d'émissions sanguines, ce professeur combat la phlegmasie séreuse par le calomel à doses réfractées. (*Scalpel.*)

Pyrophosphate de fer et de soude liquide.

Limaille de fer pur.....	0.50 c.
Eau régale.....	Q. S.

Faites dissoudre et ajoutez :

Acide sulfurique concentré.....	1.50 c.

Evaporez à siccité et faites dissoudre dans :

Eau distillée.....	50 gr.

D'un autre côté, faites dissoudre :

Pyrophosphate de soude cristallisé....	8.46 c.

Dans :

Eau distillée.....	140 gr.

Mélangez les deux solutions, il se formera un précipité qui se dissoudra peu à peu par l'agitation. On filtre alors pour avoir 200 grammes d'une solution dont chaque gramme contiendra environ 1 centigramme de pyrophosphate de fer.

Sirop de dentition de Delabarre.

Le bulletin de thérapeutique a publié l a formule suivante, qui lui a été communiquée par l'auteur lui-même.

Suc de tamarins frais.....	3 gr.
Infusion de safran.....	2
Miel fin épuré.....	10
Teinture de vanille.....	0.25 c.

L'infusion de safran se fait avec 1,50 de safran pour 50 grammes d'eau bouillante.

Nouvelles formules de sirop fébrifuge,

Par M. Paul Maurice, pharmacien à Libourne.

Nos contrées, la Gironde et les départements limitrophes, sont un des points de la France où l'influence du miasme paludéen se fait le plus vivement sentir ; aussi les praticiens qui y exercent ont toujours à compter avec cet élément pathogénique. Couper la fièvre est facile, en prévenir le retour est tout autre chose; car le sulfate de quinine, si puissant pour faire disparaître le phénomène *accès*, n'a pas la même prise sur le fond de la maladie, la *diathèse*. Incité par les médecins qui m'entourent à leur livrer une préparation plus efficace que celles en usage, j'ai composé le sirop suivant, et les bons effets dont j'ai été témoin m'engagent à vous en adresser la formule.

Sirop de quinium et de quinquina.

Pr. Quinium titré.....	6 gr.

Extrait hydro-alcoolique de quinquina jaune (dosé à 10 centigrammes de quinine pure par gramme).....	4 gr.
Acide citrique.....	10
Eau distillée.....	Q. S.
Sucre blanc.....	250
Teinture de zestes frais d'oranges.....	4

F. S. A. un sirop.

La dose pour un adulte est de trois cuillerées à bouche par jour; elles sont prises d'heure en heure, après l'accès, les jours de fièvre, à deux heures d'intervalle les autres jours. Lorsque les accès ont cessé, on finit la bouteille en prenant une seule cuillerée le matin, au réveil.

Pour les enfants, la dose est moitié moindre; le mode d'administration est le même, on remplace la cuillère à bouche par celle à café.

L'acide citrique contenu dans le sirop favorise singulièrement la dissolution de tous les principes utiles du quinquina, et l'addition de la teinture de zestes d'oranges sert à masquer la saveur des alcaloïdes de l'écorce péruvienne.

Sirop de copahu, dit sirop au baume de Brésil,

Par M. Du Hay, pharmacien à Laval.

Pr. Copahu.....	167
Magnésie calcinée.....	9
Sirop simple.....	320
Jaunes d'œuf.....	n° 4

Faites un mucilage. Toutefois mettez sur la bouteille; agitez avant de s'en servir. *(Répert. de ph.)*

Sirop de quinquina ferrugineux,

Par M. Grimault.

Pr. Pyrophosphate de fer et de soude.....	10 gr.
Eau distillée.....	300
Sucre.....	700
Pr. Extrait hydro-alcoolique de quinquina titré.....	5

Dissolvez le sel de fer dans l'eau distillée et faites un sirop par simple solution, à la chaleur du bain-marie, dans une bassine émaillée.

Le sirop doit être limpide comme celui de tolu. D'autre part :

Alcool à 21°.....	100

Dissolvez, filtrez et mélangez à froid au sirop préparé comme ci-dessus. *(Bull. thérap.)*

Sirop de pepsine.

Aucune formule de sirop de pepsine n'ayant encore, à notre connaissance, été donnée, et cette forme médicamenteuse nous semblant répondre à certaines indications, nous proposons la suivante :

Pepsine médicale.....	25,0
Eau distillée.....	50,0

Triturez dans un mortier la pepsine avec l'eau distillée ; mettez le mélange dans un matras que vous tiendrez au bain-marie (ne dépassant pas 40°) une couple d'heures, et agitez de temps en temps.

Ajoutez ensuite :

Alcoolat de Garus.....	50,0

Agitez, laissez déposer, filtrez et mêlez avec :

Sirop simple.....	900,0

L'addition de l'alcoolat de Garus a pour but de masquer l'odeur animalisée de la pepsine, d'aider à la conservation du sirop et aussi de déterminer un peu l'excitation sur les malades débilités pour la plupart, qui font usage de la pepsine.

Dose.—Une cuillerée à potage après chaque repas.

(*Loc. cit.*)

Conservation des sirops, très simple procédé.

M. Lachambre à remarqué qu'il suffit de tenir couchée, pendant quelques heures, la bouteille pleine de sirop chaud, de manière à bien imprégner le bouchon du liquide sucré et à la redresser ensuite.

NÉVRALGIES.

Teinture d'iode morphinée,

Par M. le Dr Bouchut.

Pr.	Sulfate de morphine..	2 gr.
	Teinture d'iode.....	15

Frictions à l'aide d'un pinceau, qu'on recouvre ensuite d'un morceau d'ouate. Les névralgies traitées par ce procédé sont promptement amendées et peuvent disparaître en très-peu de jours. (*Rép. phar.*)

Tisane sèche, dite tisane des voyageurs,

NOUVELLE FORMULE (Parisel).

Extrait de chiendent.....	ãã 40
» de saponaire	
» de fraisier..	
Gomme pulv..... ..	125
Sucre	125
Sel de nitre	60

Mêlez, de façon à obtenir une poudre homogène qu'on divise en paquets de 10 grammes. La dose ci-dessus fournira 30 prises sèches. Il faut les tenir enfermées dans un flacon très sec. Chaque paquet représente 20 grammes de chiendent, saponaire et fraisier, et contiendra 2 grammes de sel de nitre.

La tisane sèche du Codex fait avaler du ligneux, ce qui n'est ni agréable ni indispensable.

La tisane sèche sudorifique substituera aux extraits ci-dessus ceux des quatre bois sudorifiques.

Tubes antiasthmatiques.

Prenez des bandes de papier antiasthmatique [illegible] centimètres de longueur sur 7 centimètres de largeur, roulez-les dans le sens de leur longueur sur un mandrin d'un millimètre de diamètre, et arrêtez le papier avec un peu de colle.

Chaque boîte doit contenir 40 tubes.

GALE.

M. le docteur Van der Corput emploie la nitro benzine pour la guérison de cette maladie.

Pr. Nitrobenzine..... } aa P. E.
Glycérine..... }

Usage et dose. — En frictions, après un bain dans lequel on se frotte vivement avec du savon potassique.

XVIII

Gouttes noires anglaises (blacks drops), par M. Mayet, pharmacien à Paris. — Carbonate de fer effervescent, préparation. — Eau de roses, sa préparation, par M. Monthus. — *Thérapeutique.* — Des effusions sanguines dans l'ictère, par M. le docteur Antonin Martin, médecin major.

Gouttes noires anglaises (blacks drops).

Par M. Mayet, pharmacien.

Une formule identique manque pour ce médicament important. L'opium s'y trouve dans des proportions variables. (Voir Soubeiran, Bouchardat et l'Officine.)

Rappelons que cette liqueur opiacée est une espèce de laudanum acide et concentré marquant 31 degrés à l'aréomètre B. Cette préparation, très employée en Angleterre, commence à l'être en France.

Suivant le docteur Monneret, le black drop anglais s'est toujours montré plus actif que celui de nos officines.

Après avoir étudié et expérimenté les formules américaines, anglaise et hambourgeoise, M. Mayet s'est arrêté aux proportions suivantes :

Pr.	Opium dur	100 gr.
	Vinaigre distillé	600
	Safran	8
	Muscades	25
	Sucre	50

Pulvérisez grossièrement l'opium, la muscade et le safran, mettez-les dans un ballon avec les trois quarts du vinaigre et laissez en macération pendant huit jours; chauffez au bain-marie pendant une demi-heure; passez, exprimez fortement, et ajoutez sur le marc la quatrième partie du vinaigre. Après vingt-quatre heures de contact, exprimez de nouveau à la presse et réunissez le liquide écoulé au premier produit obtenu; filtrez, ajoutez le sucre et faites évaporer au bain-marie jusqu'à réduction à 200 grammes. La liqueur refroidie doit marquer 31 degrés B.

La goutte noire ainsi préparée représente la moitié de son poids d'opium ou le quart d'extrait thébaique, c'est-à-dire qu'une partie équivaut à deux parties de laudanum de Rousseau et à quatre parties de laudanum de Sydenham.

Les soins que nous avons apportés à l'étude de la goutte noire, dit M. Mayet, nous ont semblé exigés, autant par l'importance du sujet que parce que ce médicament actif n'existant pas encore au Codex, il nous a paru convenable d'appeler sur l'utilité d'une formule invariable l'attention des pharmaciens. (*Bull. de thérp.*)

Carbonate de fer effervescent.

Pr.	Acide tartrique	96 gr.
	Bicarbonate de soude	160
	Sulfate de protoxyde de fer	40
	Sucre	44
	Acide citrique	08

Mêlez toutes ces substances pulvérisées avec le mortier et le tamis; desséchez au bain-marie en agitant vivement, jusqu'à ce que les granules soient formés. Aromatisez à volonté. Conservez dans des flacons bien bouchés.

Dose.— 4 à 6 grammes dans un verre d'eau. M. Le-

perdriel, qui a créé une fabrication spéciale de ce sel, l'enferme dans des flacons dont le bouchon contient une dose : de là son nom de bouchon-mesure.

Malgré l'insolubilité du carbonate de fer, les granules restent solubles dans l'eau, soit par l'excès d'acide carbonique, soit plutôt par la proportion de carbonate de soude qui l'accompagne.

Sur la préparation de l'eau de roses,

Par M. Monthus.

Les pétales de roses à cent feuilles sont, d'après M. Monthus, d'autant plus odorants qu'ils sont plus près du centre de la fleur. Il semble, d'après cela, que le calice de cette fleur doit être rejeté quand on prépare l'eau de roses. M. Monthus affirme, au contraire, que la présence de cet organe, non-seulement ne nuit pas à la qualité du produit, mais qu'il en assure la conservation. Ainsi préparée, l'eau de roses est, dit-il, bien moins sujette à se remplir de ces matières mucilagineuses, qui sont, comme on le sait, un commencement d'altération du liquide.

M. Monthus attribue cet effet aux principes astringents contenus dans le calice des fleurs, lesquels, suivant lui, coagulent les matières mucilagineuses qui sont dans les pétales qui peuvent être entraînés par la distillation.

(*Répert. de pharm.*)

THÉRAPEUTIQUE.

Des émissions sanguines dans la chlorose,

Par M. le docteur Antonin Martin, médecin major (1).

Je suis bien certain que le titre de cette note va heurter les idées qui ont cours aujourd'hui dans la science

(1) Nous appelons l'attention des médecins sur ce travail original, que notre collaborateur M. le docteur Martin a bien voulu confier à notre *Annuaire*.

sur la nature et le traitement de cette affection; peut-être bien même me soupçonnera-t-on d'être tant soit peu de l'école de Rasori; mais les principes rasoriens n'ont été pour rien, comme on va le voir, dans le mode de traitement que je propose, et qui n'est, du reste, applicable qu'à des cas exceptionnels. Les émissions sanguines ont eu le sort de toutes les choses dont on a abusé : elles sont délaissées trop souvent dans les cas où elles pourraient rendre les plus grands services. Combien n'ai-je pas vu de névralgies, même des plus rebelles, comme la gastralgie, la névralgie intercostale, etc., rapidement amendées par quelques applications de sangsues ou de ventouses scarifiées, alors que les révulsifs, les narcotiques s'étaient montrés inefficaces! On trouve, dit-on, une contre-indication dans l'état général des malades. Erreur bien souvent.

Il n'est aucun de nos confrères qui ignore combien les préparations ferrugineuses se montrent quelquefois infidèles dans le traitement de la chlorose et de ses diverses manifestations. Bien souvent, en effet, l'amélioration due au fer et aux autres toniques s'arrête et reste stationnaire quoi qu'on fasse; en vain l'on essaie tour à tour les préparations ferrugineuses les plus variées; rien n'y fait; on ne gagne plus de terrain, on en perd; la maladie reprend peu à peu ses droits; les malades se lassent, le praticien se désespère et avec raison; car jusqu'à présent la science ne connaît pas de moyen de triompher de ce temps d'arrêt. J'en appelle à un de nos maîtres les plus distingués, à M. le professeur Trousseau.

Mais il est une affection si voisine de la chlorose, qu'elle a été souvent confondue avec elle, c'est l'anémie. Ici, l'on peut compter à coup sûr sur l'action reconstituante du fer, action qui ne s'arrête qu'à la guérison de la maladie et qui permet de regarder le fer comme en étant le spécifique.

Eh bien! je suppose une chlorotique arrivée à ce point où le fer restera désormais sans action sur son affection; que par une cause fortuite ou nécessaire une émission sanguine produise chez elle une anémie momentanée, les symptômes de la chlorose vont immédiatement s'aggraver; mais, chose remarquable, l'action du fer reprend tous ses droits. Il semble que l'anémie a rouvert la porte de l'organisme à ce médicament; elle lui vient en aide, et l'amélioration marche comme si l'on n'avait plus affaire qu'à de l'anémie et non à la chlorose.

Mon attention a été attirée pour la première fois sur ce point en 1858. Je donnais alors mes soins à une jeune Alsacienne de 21 ans, blonde, lymphatique et chlorotique, atteinte d'une névralgie dorso-intercostale des plus rebelles. Après avoir épuisé inutilement le formulaire de tous les antinévralgiques, j'appliquais 6 ventouses scarifiées sur le trajet dorsal du nerf; le lendemain une grande amélioration; la douleur a presque disparu.

Quelques jours après, retour des douleurs; nouvelle application, cette fois, de 6 sangsues. En même temps, je fais reprendre à la malade les ferrugineux que je lui avais fait suspendre, en raison du peu d'efficacité qu'ils manifestaient. Dès ce moment, l'amélioration de l'état général marcha de pair avec la guérison de la névralgie, qui céda tout à fait lorsque j'eus fais suivre les émissions sanguines locales de l'application d'un vésicatoire pansé au chlorydrate de morphine. Je dois ajouter que ce dernier moyen, employé avant les émissions sanguines, était resté complétement inefficace. Quelque temps après, j'eus l'occasion de traiter une gastralgie, rebelle depuis longtemps, par une application de 12 sangsues au creux épigastrique. Chez cette malade, la chlorose était très-avancée, le fer, le vin de quinquina n'étaient plus tolérés. La douleur locale céda rapidement, et dès ce moment aussi je pus reprendre avec succès les préparations ferrugi-

neuses. L'amélioration fut rapide; la malade jouit aujourd'hui d'une santé qu'elle ne pensait plus recouvrer.

D'autres cas se sont présentés et sont venus confirmer, pour moi, l'utilité de faibles émissions sanguines, locales ou générales, dans la chlorose, alors que le fer semble ne plus avoir d'action sur elle. Je n'hésite plus, dans ces circonstances, à appeler à son aide une anémie temporaire, au moyen d'une petite saignée générale de 60, 100, 125 grammes, et mieux encore, lorsqu'il existe un point douloureux, une névralgie localisée au moyen d'une application sur ce point de ventouses scarifiées ou de sangsues.

Veuillez, mon cher monsieur Parisel, donner à cette note l'hospitalité de votre Revue, afin que ce moyen soit connu et expérimenté par mes confrères.

Dr Antonin Martin,
Médecin-major.

XIX

CODEX

Discussion. — Espèces, poudres et pilules. — Introduction du pavot dans les espèces pectorales. — Poudres officinales, poudre de valériane prise pour type. — Poudres de safran, de Kousso, celle de Paulinia réservée, celles de pavot et de lichen supprimées.—Poudre de riz, d'aloès. — Degré de finesse à obtenir.— Poudres composées. — Poudres minérales, salines et acides.— Observation de M. Dubail sur la poudre de charbon végétal.—Nouvelle formule pour la poudre de vanille.

L'ordre du jour appelle la discussion du rapport sur les *espèces*, *poudres*, *pilules*. En l'absence du rapporteur, M. Guibourt, membre de la commission, soutient la discussion.

Les formules des espèces *amères*, *anthelmintiques*, *apéritives*, *aromatiques*, *astringentes* sont adoptées.

Sur la proposition de MM. Gobley et Lefort, la Société exclut des *espèces béchiques* les fleurs de bouillon blanc, à cause de leur prompte altération. Les espèces *carminatives* sont rayées.

Les espèces *diurétiques*, *émollientes*, et *narcotiques* sont adoptées; ces dernières ne figurent pas au Codex actuel.

M. Guibourt fait connaître que la commission a jugé utile d'introduire les capsules de *pavot blanc* aux *espèces pectorales* qui pourraient être, par ce fait, la base d'un sirop de ce nom, préparation dans laquelle on fait entrer habituellement une petite quantité d'extrait d'opium.

M. Buignet demande si l'on possède la certitude d'une répartition bien égale des capsules de pavot dans la masse des espèces; il lui semble que la différence de densité de ces capsules s'y oppose. M. Guibourt répond: le mélange se fait bien, la capsule de pavot ayant à peu près la consistance d'une feuille et sa densité ne présentant pas une grande différence. M. Mialhe demande la suppression de la scolopendre. La Société maintient la formule des *espèces pectorales* présentée par la commission, dont elle supprime néanmoins la scolopendre.

La formule des espèces dites *fruits pectoraux* est adoptée ; celle des *espèces purgatives* jugée utile, n'étant pas inscrite au rapport, est renvoyée à l'examen de M. Guibourt.

Les espèces *vulnéraires et sudorifiques* sont maintenues sans changements.

POUDRES.

La Société examine le chapitre comprenant les poudres.

§ 1er. — *Poudres de racines.*

M. Gobley fait observer que la racine d'*asarum* ne doit pas servir de type du premier groupe des poudres de racines, elles doivent posséder un degré de finesse que l'on aurait tort de donner à celle d'*asarum*, plus fréquemment employée comme sternutatoire.

Sur l'avis conforme de la Société, la poudre de *racine de valériane* sera prise pour type, et il sera spécifié que celle d'*asarum* sera préparé demi-fine.

Le second groupe, *poudre de bistorte* et suivantes, ne subit aucune modification ; il en est de même de la poudre de *fougère mâle*. Dans la série suivante, poudre de *gentiane*, etc., etc., la Société supprime l'*ache et l'acore vrai*.

Les poudres de *guimauve*, d'*ipécacuanha*, de *jalap*, de *rhubarbe* et de *salep* sont maintenues. Toutefois, sur l'observation de M. Dubail, il sera indiqué de concasser le *salep* après l'avoir mouillé et avant de le faire sécher à l'étuve.

La poudre de *paraira-brava* est rayée ; celle de *quassia-amara* formera le type du groupe.

Les poudres de *cannelle de Ceylan* d'*angusture*, de *cannelle blanche* et de *cascarille vraie* sont adoptées.

Ce qui est relatif à la préparation de la poudre de *garou* est supprimé, celle d'écorce d'*orme* l'est également.

Les poudres de *simarouba*, de *chêne*, de *Winter* et autres sont maintenues; à la suite d'une discussion à laquelle prennent part plusieurs membres, les poudres de *quinquina gris*, *jaune* et *rouge* seront réservées.

La discussion s'engage ensuite sur le § 3.

Poudres de plantes herbacées, feuilles, fleurs.

Au premier groupe seront ajoutées les poudres de feuilles de *rhue*, celle de *digitale* et suivantes; la *poudre de scille* et de *sabine* sont maintenues sans modification. Il sera prescrit de laver la poudre d'os de sèche qui, sans cette précaution, possède une saveur salée, à cause du chlorure de sodium qu'elle retient.

§ 8. — *Poudres de substances minérales, salines et acides.*

A ce paragraphe, la Société décide la suppression de la poudre d'acide oxalique et adopte pour type des poudres de ce groupe la poudre du tartrate antimonié de potasse, émétique.

Le groupe suivant, poudre de borate de soude et autres, est adopté.

Au sujet de la poudre de charbon végétal, M. Dubail

dit qu'il serait utile de spécifier le charbon, car tous ne sont pas identiques et contiennent des proportions plus ou moins considérables de sels. M. Duroy demande si le premier chapitre du Codex, qui doit traiter des substances simples, mentionnera l'espèce de charbon végétal ; sinon le charbon de bois de peuplier lui paraît le mieux approprié à l'usage médical. M. Hoffmann appuie cette opinion. M. Mialhe propose de dire : charbon de bois blanc. La Société adopte cette dernière proposition.

Parmi les poudres de ce groupe, la poudre de sulfate de fer est rayée.

En ce qui concerne les poudres d'étain, d'or et de phosphore, M. Baudrimont fait observer qu'il a donné dans son rapport, sur les corps simples, les procédés de préparation de ces poudres, procédés qui ont été acceptés par la Société.

A l'exception de la poudre de fer, dont le mode opératoire est maintenu, M. le rapporteur est invité à substituer aux indications du rapport les procédés donnés par M. Baudrimont pour les poudres d'étain, d'or et de phosphore.

A l'égard du soufre porphyrisé, M. Baudrimont fait aussi remarquer qu'il a donné, dans son rapport, le procédé de lavage du soufre. La rédaction relative au soufre porphyrisé sera modifiée dans le sens suivant : *Prenez soufre lavé*, etc.

La Société examine le chapitre concernant les poudres composées. Elle adopte les formules présentées par la commission, à l'exception des suivantes :

Poudres d'armoise de Bresler, de *belladone sucrée*, de *cornachine*, de *fer cinnamomée*, *gazifère ferrugineuse de Menzer*, *incisive antiasthmatique*, de *kino opiacée*, *vermifuge mercurielle*, *vermifuge purgative de Bell*.

La Société décide, en outre, que la formule de la *poudre gazifère laxative* (Sedlitz powder) sera remplacée

par celle qui figure au rapport de M. Lefort sur les eaux minérales artificielles.

La formule de la poudre de vanille sera modifiée ainsi : vanille 1 partie, sucre 7 parties.

La *poudre caustique (de Vienne)* sera rayée de ce chapitre et maintenue aux caustiques (rapport de M. Lebaigue).

La poudre de *dextrine composée* (mélange solidifiable) sera annexée au rapport comprenant les sparadraps.

Les formules suivantes sont renvoyées à l'examen de la commission : poudre arsenicale de Dubois, poudre dentifrice, poudre de musc composée.

XVI

Iodure de fer et de quinine cristallisé, poudres, pilules, pastilles, sirop. —Potion contre la fièvre typhoïde.—Eau de lithine contre la diathèse urique.—Pommade anti-herpétique, du docteur GIBERT.—Potions, tisanes et pilules purgatives diverses, par M. le docteur DELIOUX DE SAVIGNAC. — Alcool sinapique, simple procédé, par M. Martin BARBET.—Potion anti-diarrheïque, par M. MIALHE — Dragées contre l'incontinence d'urine, par M. MILLET.—Pommade iodurée à la glycérine, par M. THIRAULT.—Pilules phosphorées contre les affections nerveuses et chlorotiques.

Iodure de fer et de quinine cristallisé.

Pr. Sulfure de barium..... Q. S.

On en fait une dissolution concentrée, on précipite par la teinture d'iode, on filtre pour séparer le soufre et on ajoute 30 parties de sulfate de quinine, dissous dans l'alcool très-concentré et convenablement acidulé.

Le sulfate de baryte se précipite et l'iodure de quinine reste dissous dans l'alcool en lui communiquant une couleur jaune foncé ; on filtre, on lave ensuite le sulfate de baryte avec l'alcool et on réunit les liqueurs; cet iodure, séparé de son dissolvant, est d'une belle couleur jaune orange; enfin, on prend 12 parties d'iode qu'on transforme en une solution très-concentrée d'iodure de fer, on y ajoute la solution alcoolique d'iodure de quinine et on concentre au bain-marie ; vers la fin de l'évaporation, on ajoute un peu d'alcool et on filtre rapidement au papier joseph; on laisse cristalliser par un refroidissement lent et on exprime fortement les cristaux dans un linge non amidonné; on les fait sécher entre quelques feuilles de papier joseph.

L'iodure ainsi obtenu cristallise en longues aiguilles, d'un beau jaune serin, soluble dans l'eau chaude, et à froid dans l'alcool et l'éther.

Voici maintenant quelques formes pharmaceutiques sous lesquelles M. de Smedt conseille d'administrer ce composé :

Poudres.

Iodure de fer et de quinine.....	1 gr.
Sucre blanc pulvérisé.....	4

Pour 12 poudres (prises).

Pilules.

Iodure de fer et de quinine Cr.....	1 gr.
Poudre de guimauve.....	Q. S.
Miel.....	1 gr.

Pour faire 12 pilules.

Qu'on enveloppe au moyen d'une couche résino-balsamique.

Pastilles.

Iodure de fer et de quinine Cr.....	1 gr.
Sucre blanc	12

Pour faire S. A 12 pastilles.

Sirop.

Sucre blanc.....	180 gr.
Eau distillée.....	120

Dans laquelle on fait préalablement dissoudre :

Iodure de fer et de quinine.....	1 gr.

On chauffe jusqu'à ébullition, et on passe. 30 grammes de sirop contiennent environ un décigramme d'iodure.

Fièvre typhoïde. — Potion.

Pr.	Alcoolature d'aconit nap.....	1 gr.
	Infusion de mélisse.....	100
	Sirop diacode.....	80

A prendre par cuillerées à bouche d'heure en heure.

L'ingestion de cette potion est suivie d'une diaphorèse abondante et fétide. La maladie était atténuée, quand elle n'était pas promptement guérie. (*France méd.*)

Eau de lithine contre la diathèse urique.

Carbonate de lithine.....	0.20
Eau gazeuse.....	500

Agitez. Pour boire dans la matinée.

Observation.—Remplacer l'eau gazeuse par la limonade citrique nous semblerait une heureuse substitution.

Pommade antiherpétique,

De M. le docteur Gibert.

Cold cream légèrement alcalin.....	30
Précipité blanc.....	2
Cinabre.....	1
Chlorhydrate de morphine.....	0.25

M. S. A.

FORMULES RELATIVES A L'EMPLOI DES PURGATIFS DANS LE TRAITEMENT DE LA DYSSENTERIE.

Par M. Delioux de Savignac.

Potion purgative de Sydenham.

Pr.	Feuilles de séné.....	2 gr.
	Racine incisée ou poudre de rhubarbe...	6

Faites infuser dans :

Eau.....	250 gr.

Passez avec expression à travers un linge, ajoutez :

Tamarin	15 gr.
Manne	30
Sirop de roses	30

Tisane purgative de Zimmermann.

Pr. Rhubarbe	4 gr.
Crème de tartre	30
Orge	30

Faites bouillir dans :

Eau	1000

Edulcorez au sucre.

Zimmermann prescrivait cinq livres d'eau, à réduire à quatre par la décoction, et il employait 60 grammes d'orge. M. Delioux conseille de diminuer de moitié, pour n'abuser ni de l'eau, ni des féculents dans la dyssenterie.

Les formules suivantes appartiennent à M. Delioux.

Potion au tartrate de soude.

Pr. Tartrate de soude	15 à 20 gr.
Alcoolé de zestes de citron	10
Sirop de sucre	30
Eau	200

Potion à l'huile de ricin.

Pr. Huile de ricin	12 gr.
Emulsion d'amandes	100
Sirop de gomme	20
Hydrolat d'oranger	15

Tisanes salines purgatives.

Pr. Sulfate de soude	15 gr.

Pilules purgatives.

Pr. Calomel	0.50 gr.
Poudre de rhubarbe	2
Extrait d'opium	5

Pour 15 pilules, à prendre à doses rapprochées ou plus ou moins désignées, selon les cas.

(*Bulletin thérap.*)

Excoriations, fissures du mamelon, des lèvres et des mains.

Mélange, par M. le docteur Stratin.

Pr.	Gomme adragante.....	8 à 15 gr.
	Eau de chaux.....	120
	Glycérine.....	30
	Eau de roses.....	100

PLORIASIS,

Glycérat.

Par M. Demarquay.

Pr.	Glycérolé d'amidon.....	30 gr.
	Goudron végétal.....	4 à 10

Mêlez.

Alcool sinopique, simple procédé.

Par M. Martin Barbet.

Pr.	Farine de moutarde noire.....	250
	Eau ordinaire froide.....	500

Faites une macération de deux heures.

Ajoutez :

Alcool à 86°.....	120

Distillez pour obtenir 120 grammes de liquide.

Potion antidiarrhéique.

Par M. Mialhe.

Corne de cerf calcinée et porphyrisée.	10 gr.
Gomme arabique pulvérisée.....	20
Sirop de sucre.....	80
Eau de fleurs d'oranger.....	40

F. S. A. une mixture qui devra être agitée à chaque administration.

Dose.—Une cuillerée à bouche de demi-heure en demi-heure.

Observation.—Remplacer la décoction blanche, qui exige du feu plus de temps et s'aigrit promptement. Toutefois, l'efficacité de la décoction blanche est sans rivale, surtout avec une addition de 20 à 40 gouttes de laudanum de Sydenham, suivant l'âge.

Incontinence d'urine, dragées.

Par M. le docteur Millet.

Pr. Fer pulvérisé.....	2 gr.	50
Ergot de seigle pulvérisé.....	0	30
Sucre pour envelopper.....		Q. S.

Pour 10 dragées.

Usage et dose.—Cinq matin et soir avant de manger. Succès remarquable, surtout quand l'anémie est la cause de cette maladie. (*Bull. thérap.*)

Goître, pommade iodurée à la Glycérine.

Par M. Thirault.

Iodure de potassium.....	13 gr.
Savon animal rapé.....	5
Glycérine pure.....	100

Faites dissoudre au bain-marie. Aromatisez avec :

Essence d'amandes amères.....	1 gr.

Se conserve longtemps. Son élément actif est absorbé plus vivement que celui de la pommade iodurée du Codex. (*Compt. rend. de la Soc. de St.-Etienne.*)

Pilules phosphorées contre les affections nerveuses et chlorotiques.

Pr. Huile d'amandes.....	4 gr.
Phosphore.....	0.05

Dissolvez au bain-marie dans un flacon plein et bouché à l'émeri.

Ajoutez :

Savon amygdalin.....	4 gr.
Poudre inerte.....	Q. S.

Pour 50 pilules contenant chacune 1 milligramme de phosphore.

(*Rev. thér. médic. chirurg.*)

XVII

CODEX

Dragées, Chocolat, Pâtes. — Discussion sur le Saccharolé de lichen.— Pâte de guimauve et de sa préparation, opinion de M. Vuaflard.— Pâte de jujube, discussion.— Admission d'une pâte pectorale opiacée.— Sur la préparation de la glycérine en Angleterre.

Relativement au chocolat ferrugineux, sur la proposition de M. Boudet, deux formules seront inscrites, l'une au fer réduit par l'hydrogène, l'autre au carbonate de fer.

Dans la formule des pastilles de menthe, la quantité d'essence, étant jugée trop forte, sera réduite de 5 grammes à 4 grammes.

Le paragraphe concernant les capsules est adopté sans modification.

A l'égard du mode opératoire pour le saccharolé de lichen, à l'emploi du tamis de crin et la dessiccation dans les assiettes, on substituera les indications suivantes : *passez à travers un linge, desséchez à l'étuve.* Après une discussion à laquelle prennent part MM. Desnoix, Dubail, Paul Blondeau et Vuaflard, la gelée de lichen d'Islande et celle de gelée de lichen au quinquina sont réservées et renvoyées à l'examen de la commission, qui est invitée par M. le président à statuer sur les observations auxquelles elles ont donné lieu.

La Société décide l'insertion des formules du saccharolé et de la gelée de Carragaheen.

M. Vuaflard discute la formule de la pâte de guimauve ;

il critique l'emploi de la terrine vernissée et demande le maintien de la bassine de cuivre qui ne produit aucun des inconvénients signalés. M. Vuaflard propose l'adoption de la formule de M. Ouley, dont il donne communication, et qui, dit-il, lui a donné de beaux produits. M. Marais fait observer qu'on obtient un bon résultat en opérant à feu nu, que l'emploi de la vapeur, recommandé par le Codex, ne fournit qu'une température de 75 à 80°, n'opérant la coagulation de l'albumine que d'une manière incomplète ou inégale, cause de la différence que présentent les pâtes de guimauve provenant de diverses officines.

MM. Mayet, Paul Blondeau, Dubail prennent successivement la parole ; la Société décide que les formules de ces pâtes ne seront adoptées qu'après des essais comparatifs faits par M. le rapporteur.

M. Boudet ne reconnaît pas nécessaire de compliquer la formule de la pâte de jujubes (pâte de gomme transparente) par d'addition de sirop de coings et d'eau de roses ; l'aromatisation par l'eau de fleurs d'oranger lui paraît suffisante.

M. Desnoix propose la formule qu'il tient de M. Robinet et la dessiccation de la pâte dans des moules de papier non huilés, afin d'éviter la saveur rance que l'huile communique à la pâte. M. Paul Blondeau croit utile d'indiquer l'emploi de la gomme du Sénégal en gros rognons rouges, qui, en colorant la pâte, la distinguerait de celle des confiseurs, ordinairement incolore ou à peu près. M. Dubail fait connaître qu'il a toujours préparé la pâte de jujubes à feu nu et par une évaporation lente ; il attribue à ce mode opératoire les qualités de transparence de coloration et de mollesse que possédait le produit qu'il obtenait, et pense que la transformation d'une petite quantité de sucre de canne en sucre de raisin en était la cause. M. Desnoix critique le pro-

cédé de M. Dubail. M. Vuaflard propose le retour à la formule du Codex et l'emploi de la décoction de jujubes. La Société décide que la décoction de jujubes sera indiquée, l'emploi de la gomme du Sénégal en gros rognons rouges prescrite, l'aromatisation à l'eau de fleurs d'oranger seule maintenue, et enfin l'évaporation au bain-marie adoptée.

En ce qui concerne la pâte pectorale, M. le rapporteur fait remarquer que la commission a supprimé l'extrait d'opium dans la pâte de lichen pour l'introduire dans la pâte pectorale. M. Desnoix demande que la teinture de baume de tolu soit précipitée par l'eau pour isoler la résine qui communique une saveur âcre à la pâte, et que l'addition de la liqueur soit faite vers la fin de l'opération. M. Sarradin répond que la résine se fixe sur les parois de la bassine et ne s'incopore pas à la pâte; il demande aussi que la Société fixe le mode d'évaporation. M. Boudet se prononce pour l'évaporation au bain-marie. M. Lefort propose de fixer le rapport de l'extrait d'opium à la pâte, et appelle ensuite l'attention de la Société sur l'association, aujourd'hui très-recommandée, de l'extrait d'opium et de l'extrait de belladone. M. Dubail donne des détails intéressants sur les préparations, et notamment sur le sirop, dans lesquelles ces deux extraits sont associés. M. Boudet propose de confier à M. Dubail le soin de réunir tous les faits relatifs à cette question et de présenter un rapport à la Société. Cette proposition est adoptée. La pâte pectorale est maintenue.

La formule de la pâte de réglisse est renvoyée à l'examen de la commission. La formule de la pâte de lichen est adoptée; toutefois le sirop de fleurs d'oranger sera rayé et remplacé par une quantité proportionnelle de sucre (2 kilogr. 500, au lieu de 2 kilogr.).

Les pâtes au candi sont maintenues.

M. le président invite M. Sarradin à modifier les formules de son rapport dans le sens des décisions de la Société et à procéder sans retard à l'examen des questions litigieuses.

Chimie médicale.

XVIII

SOCIÉTÉ DE PHARMACIE DE PARIS.

RÉVISION DU CODEX.

De quelques sels haloïdes. — Commissaires : MM. Boullay, Boudet ; M. Lefort, rapporteur.

Chlorure d'antimoine. — Chlorure d'or. — Proto-chlorure de mercure. Deuto-chlorure de mercure. — Dito ammoniacal. — Perchlorure de fer. — Chlorure de zinc. — Chlorure de barium. — Chlorydrate d'ammoniaque.

Iodures d'arsenic, d'antimoine, d'or, mercure, plomb. — Iodure double de mercure et potassium. — Iodures de fer solide, liquide. — Iodure de cadmium. — Iodure de potassium, essai. — Iodure d'amidon. — Iodo-chlorure de mercure.

Bromure de potassium. — Essai.

Aux personnes qui penseraient qu'il est sans intérêt de trouver dans un annuaire des formules qu'on devra posséder dans le futur Codex, nous répondrons une seconde fois, comme nous l'avons fait dans les années précédentes :

1° Que nul ne sait encore quel jour paraîtra le futur Codex, et que, par la rapidité du temps, attendre c'est un détriment. *Ars longa, vita brevis.*

2° Il n'est pas certain que la Commission officielle adopte les formules votées par la Société de pharmacie. Juger les différences nous a semblé instructif et curieux.

Nous ne publions que les formules modifiées, laissant de côté celles qui n'ont subi aucun changement.

Nous saisirons cette nouvelle occasion de rendre

hommage aux savants travaux et aux discussions intéressantes de la Société de pharmacie. Elle a tenu ses assises de l'art et de la science avec un talent et un succès qui ont ajouté beaucoup à la considération qui l'entoure.

La Société de pharmacie nous a chargés, MM. Boullay, Boudet et moi, d'étudier les combinaisons haloïdes qui, depuis l'année 1837, c'est-à-dire depuis l'impression du Codex actuel, ont subi des changements importants dans leur mode de préparation, et de lui signaler en outre les nouvelles préparations chimiques de même nature qui, depuis l'époque que nous venons d'indiquer, ont pris rang dans la thérapeutique.

C'est le résultat de ce travail que nous avons l'honneur de vous présenter aujourd'hui.

Les sels haloïdes qui sont utilisés jusqu'à ce jour en médecine comprennent des chlorures, des iodures, des bromures, des sulfures et des cyanures à bases alcalines, terreuses et métalliques. Comme quelques-uns d'entre eux sont fournis à la pharmacie par l'industrie des produits chimiques, nous n'aurons pas à entrer ici dans les détails de leur préparation ; mais, conformément au programme qui nous a été tracé par nos devanciers, nous nous contenterons d'indiquer les moyens les plus simples et en même temps les plus exacts pour s'assurer de leur pureté.

§ Ier. — CHLORURES.

Chlorure d'antimoine.

C'est par la décomposition du sulfure d'antimoine à l'aide de l'acide chlorhydrique que le Codex indique de préparer ce sel ; votre commission ne voit d'autre chan-

gement à apporter que dans la manière de recueillir le produit de la distillation afin d'en isoler l'arsenic.

Notre collègue M. Larocque nous a appris que, pour séparer tout l'arsenic que contient naturellement le sulfure d'antimoine, il était indispensable de fractionner les premiers produits qui distillent. Ainsi, par la première action de la chaleur, un dégagement d'acide chlorhydrique avec de très-faibles proportions de chlorure d'antimoine a lieu, puis la température s'élevant davantage, on voit tout l'appareil distillatoire se recouvrir intérieurement d'une pellicule jaunâtre, qui consiste en sulfure d'arsenic, peut-être même en chloro-sulfure d'antimoine. A ce moment de l'opération, il passe encore peu de beurre d'antimoine; mais si l'on continue le feu, bientôt les soubresauts cessent, et la pellicule jaunâtre ne se forme plus : alors le chlorure d'antimoine distille plus abondamment, et l'on ne tarde pas à s'apercevoir qu'il se solidifie si le ballon et l'allonge sont assez froids. On change de récipient, et la distillation continue d'une manière régulière jusqu'à la fin.

Chlorure d'or.

Le Codex actuel indique de dissoudre une partie d'or pur et laminé dans un mélange d'une partie d'acide nitrique et d'une partie d'acide chlorhydrique. Tout les auteurs, au contraire, conseillent l'emploi d'une partie d'acide nitrique à 35°, et de trois parties d'acide chlorhydrique à 22°, mélange qui constitue, comme on sait, l'eau régale.

Nous sommes d'avis que cette dernière modification doit être apportée à la formule du chlorure d'or ; car s'il est vrai que deux parties d'acide chlorhydrique sont suffisantes pour fournir à l'or tout le chlore qui doit en faire un chlorhydrate de trichlorure, il est hors de doute

aussi qu'en ajoutant plus d'acide chlorhydrique, le métal se dissout plus facilement.

Chlorure double d'or et de sodium.

Le Codex fait préparer ce sel double en dissolvant des équivalents égaux de chlorure d'or et de chlorure de sodium. Soubeiran a donné une autre formule que nous préférons, parce qu'elle simplifie beaucoup l'opération tout en conduisant au même résultat.

Or métallique pur.....	10 gr.
Acide nitrique à 30°.....	10
— chlorhydrique à 22°.....	30
Sel marin purifié.....	3

On fait dissoudre l'or dans l'eau régale, on concentre la liqueur en consistance de sirop pour chasser la plus grande partie de l'excès d'acide; on étend avec un peu d'eau; on fait dissoudre le sel marin, et l'on fait concentrer jusqu'à pellicule. Le sel double cristallise par le refroidissement. Les eaux mères convenablement évaporées fournissent de nouveaux cristaux.

Protochlorure de mercure.

Le Codex signale trois espèces de protochlorure de mercure : l'un dit mercure doux, ou *calomélas*, que l'on obtient en masse sublimée; l'autre dit mercure doux à la vapeur, ou *calomélas à la vapeur;* enfin, le troisième que l'on prépare en décomposant un sel de protoxyde de mercure (nitrate) par de l'acide chlorhydrique ou du chlorure de sodium, et que l'on désigne quelquefois sous le nom de *précipité blanc*.

Nous ne nous occuperons ici que du calomélas à la vapeur et du précipité blanc, parce que ce sont les seuls que la médecine emploie, et par conséquent ceux qui doivent figurer dans le nouveau Codex.

Le Codex actuel prépare le protochlorure de mercure

par un procédé très-ancien indiqué par Hermstaed et Planche, et qui consiste à sublimer un mélange de protosulfate de mercure et de sel marin. C'est ensuite avec le produit de cette opération que l'on procède à la préparation du calomelas à la vapeur.

M. Guibourt a indiqué de substituer au procédé du Codex, pour le protochlorure de mercure sublimé, un mode opératoire qui a été également préféré par Soubeiran, et qui est généralement usité dans les fabriques de produits chimiques ; il consiste à combiner au sublimé corrosif autant de mercure qu'il en contient déjà.

Pour cela, on prend :

Sublimé corrosif.....	4 parties.
Mercure métallique.....	3

On broie le sublimé dans un mortier de bois avec une petite quantité d'eau pour l'humecter légèrement, on ajoute le mercure et l'on triture jusqu'à ce qu'il soit tout à fait éteint ; on fait sécher la matière à l'étuve, on en remplit à moitié des matras à fond plat, et l'on sublime par une chaleur ménagée.

Pour convertir ce protochlorure de mercure sublimé en protochlorure de mercure à la vapeur, on emploie des appareils spéciaux qui varient un peu selon les fabriques, mais qui reviennent tous à faire arriver les vapeurs du mercure doux sublimé dans un réservoir assez grand, pour qu'elles soient condensées avant d'être en contact avec les parois, lorsqu'elles sont encore mélangées à l'air. Ce mode opératoire, dit anglais, diffère tout à fait de celui qui est inscrit au Codex, en ce que l'on n'emploie plus de vapeur d'eau pour empêcher les particules du protochlorure de se réunir, et comme, de l'avis de Soubeiran, il donne un produit plus beau, nous lui donnons la préférence pour le prochain Codex.

Une précaution très-importante à prendre après la

préparation du calomelas à la vapeur, consiste à le laver avec le plus grand soin, afin de le dépouiller de la petite quantité de sublimé corrosif qu'il renferme presque toujours. On reconnaît que les lavages ont été suffisamment prolongés lorsque les eaux ne se colorent plus par l'acide sulfhydrique, un sulfure alcalin, ou par l'ammoniaque, d'une manière notable (1).

Protochlorure de mercure par précipitation, ou précipité blanc.

Pas de changement au procédé du Codex, si ce n'est de recommander les lavages avec de l'eau à 40°, tant que celle-ci accuse par les réactifs la présence du deutochlorure de mercure.

Deutochlorure de mercure.

Le mode de préparation du deutochlorure de mercure, tel qu'il est inséré au Codex actuel, diffère assez de ceux qui sont décrits dans les ouvrages spéciaux.

Nous rappellerons d'abord que le deutochlorure de mercure se prépare en décomposant le sulfate de bioxyde de mercure par le chlorure de sodium, et en présence du peroxyde de manganèse, destiné à faire passer à l'état de deutochlorure tout le protochlorure de mercure qui pourrait se former. Si la réaction qui s'opère dans le mélange des sels pouvait être complète, on verrait que 7 parties de sel marin peuvent décomposer 18 parties de sulfate de bioxyde de mercure pour former 17 parties de deutochlorure de mercure ; mais il ne faut pas oublier que le sel marin et le sulfate mercurique doivent réagir

(1) Ce procédé est bon, mais il est plus compliqué que celui des fabriques de produits chimiques. Ainsi la sublimation en matras est superflue. On mélange du proto-sulfate de mercure et de sel marin décrépité. Puis on le volatilise directement dans le four de la chambre à calomel.

ensemble à l'état solide, et que l'échange des bases est moins facile que s'ils étaient dissous.

C'est en vue de faciliter cette réaction que quelques pharmacologistes, tels que M. Guibourt et Soubeiran, ajoutent autant de sel marin que de sulfate de bi-oxyde de mercure, et le Codex de 1837, 5 parties et demie de chlorure de sodium pour 7 parties, 3 de sulfate mercurique.

Votre commission ne voit aucun inconvénient à ce que l'on fasse le mélange avec un grand excès de chlorure de sodium, et elle vous propose d'adopter les proportions indiquées par MM. Guibourt et Soubeiran.

Mais le Codex fait ajouter en plus à la préparation du deuto-chlorure de mercure une quantité relativement considérable de peroxyde de manganèse, qui, d'après certains auteurs, M. Guibourt, par exemple, ne serait pas nécessaire à l'opération.

Nous croyons inutile de rappeler ici que cette addition de peroxyde de manganèse a pour but, avec le chlorure de sodium et l'excès d'acide sulfurique que renferme presque toujours le sulfate mercurique, de produire du chlore destiné à convertir en deutochlorure le protochlorure de mercure qui a pu prendre naissance pendant la réaction.

Quoiqu'il soit toujours facile d'obtenir du sulfate de bioxyde de mercure exempt de sulfate de protoxyde, et partant d'éviter la production du protochlorure de mercure, néanmoins nous ne voyons aucun inconvénient à maintenir le peroxyde de manganèse dans le mélange du sel marin et du sulfate mercurique ; nous croyons cependant que la proportion en est beaucoup trop considérable pour le but que l'on désire atteindre. Il nous semble, par exemple, que l'addition d'un dixième de peroxyde de manganèse du poids du sulfate mercuri-

que est très-suffisante pour fournir une grande quantité de chlore.

La formule du Codex devrait donc être indiquée de la manière suivante :

Bisulfate de mercure.....	10	parties.
Chlorure de sodium.....	10	—
Peroxyde de manganèse.....	1	—

Deutochlorure de mercure en solution

(Liqueur de Van-Swieten).

Pas de changement à la formule du Codex.

Chlorure de mercure ammoniacal.

Le Codex indique la préparation de deux sels mercuriels ammoniacaux, l'un dit sel allembroth soluble, qui résulte de la combinaison du sublimé corrosif avec le sel ammoniacal à parties égales; l'autre, dit sel allembroth insoluble ou mercure de vie, que l'on considère comme un oxychlorure ammoniacal de mercure.

De ces deux préparations, une seule est employée maintenant : c'est le sel allembroth insoluble, que l'on désigne quelquefois à tort sous le nom de précipité blanc.

Quant à la manière d'obtenir ce sel, il est indispensable de verser le deutochlorure de mercure dans l'ammoniaque caustique en excès et de laver le précipité à l'eau froide : en agissant inversement, c'est-à-dire en ajoutant, ainsi que le conseille le Codex, l'ammoniaque dans la solution de deutochlorure de mercure jusqu'à cessation de précipité, on obtient un sel qui n'a pas une composition constante.

Protochlorure de fer.

Votre commission propose la suppression du paragraphe relatif au protochlorure de fer, parce que ce sel

n'est jamais employé en médecine. Il faisait partie des eaux minérales artificielles, mais votre rapporteur a montré que, pour les eaux ferrugineuses, il était préférable de se servir de fer à l'état métallique.

Perchlorure de fer.

Tous les auteurs qui ont eu à s'occuper du perchlorure de fer ont reconnu que le procédé indiqué par le Codex était défectueux.

Nous pensons qu'il est indispensable d'inscrire au Codex le perchlorure de fer sous deux états différents, l'un en solution normale marquant 30° à l'aréomètre, l'autre solide.

Pour la solution normale, nous avons adopté le mode opératoire indiqué par M. Adrian; c'est en effet une liqueur contenant du perchlorure de fer chimiquement neutre, d'une excellente conservation et se prêtant parfaitement à tous les besoins de la médecine, de la chirurgie et de la pharmacie; ajoutons enfin qu'elle revient à un prix peu élevé.

Pour le perchlorure de fer solide, la commission a chargé M. Lebaigue de comparer de nouveau les divers procédés indiqués par les auteurs, et il résulte de ses expériences que le mode opératoire décrit par M. Gobley, en 1844, fournit un sel parfaitement cristallisé, d'une composition invariable ou à peu près, très-soluble dans l'eau, sans décomposition apparente, du moins après quelques mois, et enfin réunissant tous les avantages qu'on en attend.

Ce procédé repose, comme on sait, sur la saturation à chaud de l'acide chlorhydrique pur et concentré par la pierre hématite, et sur la concentration à une basse température de la liqueur. Au lieu d'évaporer la liqueur au bain de sable chauffé par de la vapeur d'eau ou sur la cucurbite d'un alambic, ainsi que le conseille M. Go-

bley, M. Lebaigue croit préférable de verser le liquide dans une cornue tubulée et placée dans un bain-marie. Dès que les vapeurs aqueuses cessent de se produire, on laisse refroidir la solution, qui cristallise aussitôt; les cristaux de perchlorure de fer sont séparés de l'eau mère au moyen d'un entonnoir et placés dans un flacon à large ouverture, bien sec et bouchant à l'émeri. Cette dernière phase de l'opération a besoin d'être faite rapidement, parce que le perchlorure de fer cristallisé attire avec une grande facilité l'humidité atmosphérique.

Nous vous proposons la suppression des fleurs ammoniacales martiales, ou chlorure double de fer et d'ammoniaque, parce que cette préparation nous paraît à peu près tombée dans l'oubli maintenant.

Chlorure de zinc.

La formule de la préparation du chlorure de zinc nous paraît défectueuse, en ce qu'elle fournit un sel contenant des proportions assez notables de nitrate de zinc et de chlorure de calcium.

Comme le zinc et l'acide chlorhydrique peuvent être amenés à un état presque absolu de pureté, nous sommes d'avis que l'addition de l'acide nitrique pour peroxyder le fer que renferme le zinc impur et non distillé, et celle de la craie pour précipiter le peroxyde de fer, sont tout à fait inutiles.

Toute l'opération consiste donc à faire dissoudre jusqu'à refus du zinc en grenaille distillé dans de l'acide chlorhydrique pur, et, lorsque celui-ci est exactement saturé, à faire évaporer la solution jusqu'à siccité.

Chlorure de magnesium.

Pas de changement au procédé du Codex.

Chlorure de calcium.

Pas de changement au procédé du Codex.

Chlorure de barium.

Le mode de préparation de ce sel, tel qu'il est consigné dans le Codex, fournit un produit plus pur que si l'on traitait directement le carbonate de baryte par l'acide chlorhydrique (1). Mais, comme le recommande Soubeiran, pour faciliter la conversion du sulfate de baryte en sulfure de barium par le charbon de bois ou le noir de fumée, nous conseillons l'addition d'une petite quantité d'huile pour humecter légèrement le mélange. Sauf cette modification, votre commission ne voit aucun avantage à changer le procédé du Codex.

Chlorure de sodium.

Pas de changement au mode de purification de ce sel.

Chlorure de potassium.

Pas de changement au procédé inscrit au Codex.

Chlorhydrate d'ammoniaque.

Le Codex actuel ne fait aucune mention du chlorhydrate d'ammoniaque.

La pharmacie a le plus souvent l'habitude d'employer ce sel tel que le commerce le lui fournit; nous croyons cependant utile de le purifier en le faisant dissoudre à chaud dans une capsule de porcelaine et dans une suffisante quantité d'eau distillée. La solution filtrée bouillante est abandonnée à la cristallisation, et les eaux mères concentrées donnent une nouvelle quantité de sel que l'on fait sécher à l'étuve.

---

(1) Nous ne partageons pas l'avis de la commission. En fabrique, nous attaquions directement le carbonate de baryte, préalablement *étonné*, par l'acide chlorhydrique. Ce procédé, simple et direct, donne de beaux produits.

§ II. — IODURES.

Iodure de soufre.

Pas de changement au procédé du Codex.

Iodure d'arsenic.

Nous proposons d'introduire le mode de préparation de l'iodure d'arsenic dans la prochaine édition du Codex, parce que ce sel est employé quelquefois en médecine contre certaines maladies de la peau.

Arsenic métallique.....	1 part.
Iode.....	6

On pulvérise l'arsenic, on le mêle à l'iode, on introduit le tout dans une cornue de verre, et l'on chauffe doucement au bain de sable. Dès que les vapeurs violettes ont disparu, on introduit un peu de sulfure de carbone et l'on chauffe ; l'iodure d'arsenic formé se dissout. On filtre, on rince le ballon avec un peu de sulfure de carbone ; on recommence à ajouter de l'iode, et l'on continue ce traitement jusqu'à ce que tout l'arsenic ait disparu. La solution est ensuite abandonnée à elle-même, et elle ne tarde pas à laisser déposer des cristaux rouges d'iodure d'arsenic qui a exactement pour formule I^3 As.

Iodure d'antimoine.

L'iodure d'antimoine étant quelquefois usité, il devient encore nécessaire d'inscrire la préparation de ce sel d'après l'indication de M. Guibourt :

Antimoine.....	25 gr.
Iode.....	75

Mettez l'iode dans un matras à long col, et ajoutez-y par portions l'antimoine, en agitant de temps à autre. On remarque que l'iode se liquéfie dès la première in-

troduction du métal, et qu'il se dégage beaucoup de chaleur, ce qui oblige à refroidir le vase quand on opère sur une certaine quantité de matière. Lorsque tout l'iode est combiné, on traite le mélange par un excès de sulfure de carbone qui dissout l'iodure d'antimoine. La liqueur, abandonnée à elle-même, dépose un sel rouge brun, qui consiste en iodure d'antimoine d'une composition définie.

Iodure d'or.

Perchlorure d'or	100
Iodure de potassium	Q.S.

On verse dans la solution de chlorure d'or la solution d'iodure de potassium jusqu'à ce qu'il cesse de se faire un précipité. On reconnaît que l'on approche du terme à la promptitude avec laquelle le précipité se forme et à la faible couleur rougeâtre de la liqueur. A ce moment, il faut ajouter l'iodure de potassium goutte à goutte. On laisse reposer, et l'on décante. On lave à l'eau distillée par décantation jusqu'à ce qu'on ait enlevé tout le chlorure de potassium. On verse alors le précipité sur un filtre, on laisse égoutter et l'on étale le filtre dans une étuve chauffée de 30 à 35 degrés. De temps en temps on renouvelle les surfaces. L'excès d'iode s'en va, et l'iodure d'or reste d'un beau jaune.

Ce *modus faciendi*, que nous empruntons textuellement au *Traité de pharmacie* de Soubeiran, est basé sur les expériences faites par M. Fordos ; il diffère surtout de celui du Codex en ce que M. Fordos enlève l'excès d'iode par l'eau, au lieu de l'alcool, qui a le grave inconvénient de décomposer une partie de l'iodure d'or récemment formé et de le convertir en or métallique. M. Fordos a fait encore observer que l'on ne doit pas ajouter un excès d'iodure de potassium, qui formerait avec l'iodure d'or un iodure double très-soluble dans l'eau.

Protoiodure de mercure.

Pas de changement quant aux proportions de mercure et d'iode indiquées dans le Codex actuel. Seulement, comme il se forme toujours une petite quantité de deutoiodure de mercure, il est indispensable de laver le sel avec de l'alcool bouillant et de s'assurer qu'il ne contient pas de deutoiodure.

Deutoiodure de mercure.

Pas de changement au procédé du Codex.

Iodure de plomb.

Les expériences de l'un de nous, M. Félix Boudet, confirmées depuis par celles de notre regretté confrère M. Huraut-Moutillard, ont mis hors de doute que, pour la préparation de l'iodure de plomb, le nitrate de plomb, en raison de la plus grande quantite de produit qu'il précipite, était plus économique, malgré son prix plus élevé que l'acétate, et devait toujours lui être préféré, quel que soit le procédé qu'on mette en usage.

Votre commission est donc d'avis de remplacer, dans la formule inscrite au Codex, l'acétate neutre de plomb par le nitrate de ce métal, et d'opérer de la même manière.

Iodure de mercure et de potassium

(Iodhydrargyrate d'iodure de potassium).

Ce sel, que nous proposons d'inscrire dans le prochain Codex, s'obtient de la manière suivante :

Pr.	Iodure de potassium.....	10 parties.
	Deutoiodure de mercure.....	25 —
	Eau distillée.....	10 —

On dissout l'iodure de potassium dans l'eau, et l'on y ajoute ensuite peu à peu le deutoiodure de mercure, dont on accelère la dissolution en chauffant le mélange

dans une capsule de porcelaine ou dans un matras de verre. Après le refroidissement du mélange, on obtient des cristaux jaunes aiguillés, très-déliquescents.

Iodure de fer solide.

Pas de changement au procédé du Codex, si ce n'est de placer une lamelle de fer décapée dans la solution pendant tout le temps qu'on la concentre ; par ce moyen, on évite la décomposition d'une proportion notable d'iodure de fer.

Au lieu d'évaporer la solution saline jusqu'à siccité, ainsi que l'indiqne le Codex, nous préférons, suivant le conseil de M. Mialhe, arrêter la concentration au moment où le liquide, déposé sur un corps froid, se prend en masse cristalline. On coule alors l'iodure sur une plaque de verre ou de faïence, et on l'enferme dans des vases bien bouchés aussitôt qu'il est solidifié.

Disons toutefois que, malgré ces précautions, l'iodure de fer solide n'est jamais du protoiodure de fer très-pur ; le plus souvent, il contient de l'iode libre, du sesquiodure, et enfin de l'oxydoiodure de fer, qui lui communiquent une teinte rouge plus ou moins foncée.

Iodure de fer liquide. (Liqueur normale).

Iode.....	17 gr.
Limaille de fer.....	8
Eau.....	Q. S.

Pour obtenir, après la combinaison complète de l'iode avec le fer, 200 grammes de solution normale, qui contient 1/10e de son poids d'iodure de fer calculé anhydre, et que l'on conserve dans des flacons de petite capacité renfermant quelques fragments de fil de fer bien décapé. Cette solution est la même que celle qui a été adoptée par la Société pour la préparation du sirop de protoiodure de fer.

Iodure de zinc.

L'iodure de zinc, que nous croyons nécessaire de faire figurer dans le prochain Codex, peut se préparer directement en combinant l'iode et le zinc par l'intermédiaire de l'eau et d'une température modérée. Pour cela, on prend :

Iode.....	3 parties.
Zinc.....	1
Eau.....	10

On met ces trois substances dans un matras à long col, que l'on chauffe au bain de sable jusqu'à ce que tout l'iode ait disparu. On obtient à la fin de l'opération, en outre d'un léger excès de zinc, une solution incolore qui fournit des cristaux brillants aiguillés, que l'on conserve à l'abri des rayons solaires.

Iodure de cadmium.

Ce sel, que l'on a introduit depuis un petit nombre d'années dans la thérapeutique, et que pour cela nous croyons utile de faire partie du Codex, peut s'obtenir comme l'iodure de zinc en combinant l'iode et le cadmium sous l'influence de l'eau :

Iode.....	2 parties.
Cadmium.....	1
Eau.....	10

Le cadmium, réduit à l'état de grenaille, est mis dans un matras d'essayeur avec l'iode et l'eau, on chauffe au bain de sable, et lorsque le mélange est complétement décoloré, on filtre la solution que l'on fait concentrer au bain de sable dans une capsule de porcelaine ; on obtient à la fin de l'opération de l'iodure de cadmium en cristaux blancs nacrés, qui ne s'altèrent pas à l'air.

Iodure de potassium (Essai).

L'iodure de potassium, tel que les fabriques le livrent

au commerce et à la pharmacie, peut être souillé par des chlorures et des bromures de potassium et de sodium. Voici jusqu'à ce jour les meilleurs procédés pour y reconnaître la présence de ces sels.

Quelques grammes d'iodure de potassium sont dissous dans de l'eau distillée, et la liqueur est additionnée d'un léger excès de solution de nitrate acide d'argent, qui précipite tout à la fois le chlore, le brome et l'iode.

Le précipité, lavé par décantation, est traité par de l'ammoniaque en léger excès qui dissout rapidement le chlorure d'argent, et qui n'a au contraire que peu d'action sur l'iodure et le bromure d'argent.

La liqueur ammoniacale additionnée d'acide nitrique pur se trouble et dépose du chlorure d'argent si le sel contenait du chlorure alcalin.

Un autre procédé consiste à distiller avec de l'acide sulfurique un peu d'iodure de potassium mélangé avec une petite quantité de bichromate de potasse : les produits volatils sont reçus dans une solution de potasse, et si la liqueur reste incolore, on en conclut que l'iodure de potassium ne contenait pas de chlorure ; dans le cas contraire, la solution potassique serait colorée en jaune.

Pour reconnaître la présence des bromures, on dissout quelques grammes d'iodure de potassium dans un peu d'eau distillée et l'on y verse un excès d'une dissolution de sulfate de cuivre, puis on fait passer dans la liqueur un courant d'acide sulfureux, et l'on filtre. On précipite de la sorte tout l'iode à l'état d'iodure de cuivre. Dans la liqueur séparée du précipité, on verse du sulfure de carbone et de l'eau de chlore. Le brome mis en liberté se dissout dans le sulfure de carbone qu'il colore en jaune ou en rouge, suivant la quantité de bromure contenue dans l'iodure mis à l'essai.

Iodhydrate d'ammoniaque.

Pas de changement au procédé du Codex.

Iodure d'amidon.

Iode.....	10 gr.
Amidon en poudre fine.....	90
Alcool à 28° cent.....	Q. S.

On réduit l'iode en poudre fine par l'intermède d'une petite quantité d'amidon, on ajoute ensuite le reste de l'amidon. Lorsque le mélange est bien homogène, on y verse de l'alcool faible jusqu'à ce que l'amidon ioduré soit très-légèrement granulé, et on l'introduit ensuite dans un matras que l'on place dans un bain-marie.

Le vase doit plonger jusqu'au col dans l'eau bouillante, de manière à éviter la condensation de l'eau, qui, en retombant sur l'amidon devenu en partie soluble, lui donnerait une assez grande cohésion et le ferait adhérer aux parois du vase.

Après deux ou trois heures d'exposition à la température de l'eau bouillante ou à peu près, l'iodure d'amidon est entièrement soluble dans l'eau, et se présente sous la forme d'une pâte ténue, facile cependant à reduire en poudre d'un bleu foncé ou noir et presque incolore.

Nous ferons observer ici que, dans les fabriques de produits chimiques, cet iodure se prépare en plaçant le mélange d'iode d'amidon et d'alcool dans une capsule de porcelaine, que l'on chauffe à feu nu ou simplement sur des cendres chaudes en l'agitant sans cesse; mais le bain-marie est préférable en ce que la température se règle d'une manière plus uniforme, et en ce qu'on évite la volatilisation d'une proportion notable d'iode.

Ce procédé fournit des résultats d'autant plus satisfaisants que l'on opère sur une plus petite quantité d'iode et d'amidon, parce que la température du bain-marie se répartit mieux dans toute la masse.

Comme l'a fait déjà remarquer Soubeiran (*Journal de pharmacie*, t. XXI, p. 333), il n'est pas nécessaire de laver cet iodure avec de l'alcool concentré pour enlever la petite quantité d'iode libre qui existe le plus souvent dans le mélange. Du reste, lorsque l'opération a été bien conduite et que l'action de la chaleur a été assez prolongée, l'excès d'iode est entraîné par la vapeur aqueuse, et il se forme également un peu d'acide iodhydrique qui disparaît lorsque l'iodure d'amidon a perdu toute son eau d'interposition.

Iodochlorure mercurique.

Les expériences auxquelles s'est livrée la commission spéciale, chargée en 1855 par la Société de pharmacie de Paris d'étudier de nouveau la préparation et la composition de l'iodochlorure de mercure, ou sel de Boutigny, sont venues démontrer de la manière la plus évidente que ce produit n'était qu'un mélange de deutoiodure et de deutochlorure de mercure.

Voici comment on l'obtient :

Deutoiodure de mercure	1 équiv. ou...	62.6
Deutochlorure de mercure	— ...	37.4
		100.0

Mélangez par trituration.

§ III. — BROMURES.

Bromure de potassium (Essai).

Le bromure de potassium, que des industries spéciales livrent à la pharmacie, et que, pour cette raison, nous allons considérer seulement au point de vue de son essai, peut contenir, soit naturellement, soit accidentellement, des chlorures et des iodures de potassium et de sodium, qui se décèlent de la manière suivante :

Pour reconnaître la présence des chlorures, on fait

dissoudre un peu de sel dans l'eau distillée, on précipite par le nitrate d'argent, et l'on traite le mélange des sels insolubles par un léger excès d'ammoniaque caustique; tout le chlorure d'argent se dissout. On étend la liqueur d'eau distillée et on y verse de l'acide nitrique en excès. Si le bromure contenait des chlorures, on obtiendrait alors un précipité blanc caillebotté de chlorure d'argent.

Nous ne pouvons nous empêcher de faire remarquer ici que ce procédé, d'une exécution très-facile, il est vrai, en comparaison de ceux indiqués jusqu'à ce jour pour isoler le chlore du brome, n'est pas d'une exécution rigoureuse, parce que le bromure d'argent est un peu soluble dans l'ammoniaque; mais par l'addition de l'acide nitrique, le précipité est très-blanc et abondant si le sel contenait une proportion notable de chlorure alcalin. Si, au contraire, la quantité de ce dernier sel est minime, le dépôt que fait naître l'acide nitrique dans la liqueur ammoniacale est jaunâtre.

Du reste, ce que nous disons ici de la séparation du chlore et du brome peut s'appliquer également à la séparation de l'iode avec ces deux métalloïdes. Pour déceler la présence des iodures alcalins dans du bromure de potassium, il suffit de traiter la solution de ce dernier sel par du chlorure de palladium, qui précipite tout l'iode à l'état d'iodure palladeux, tandis que le bromure de palladium reste en solution.

Lorsque la proportion d'iodure est un peu notable, on peut se servir d'une solution de deutochlorure de mercure, qui ne donne lieu à aucun précipité lorsque le bromure est pur, et qui, au contraire, forme un dépôt rouge de biiodure de mercure si ce sel renfermait un iodure alcalin.

XIX

SOCIÉTÉ DE PHARMACIE DE PARIS.

RÉVISION DU CODEX.

PILULES. — DISCUSSION. —SUITE.

Pilules d'Anderson, modifications.—Ante cibum simplifiées.— Morton dito.—Blaud.—Ciguë. — Copahu.— Croton.—Mercurielles.

Pilules d'aloës simples. La Société, sur les observations de M. Lefort, décide qu'il n'y aura qu'un seul mode opératoire, qui sera le second indiqué par la commission dans son rapport.

Les *pilules d'aloës et de coloquinte, pilules de Rudius* de l'ancien Codex sont adoptées, ainsi que les pilules aloétiques dites *pilules bénites de Fuller.*

Pilules écossaises d'Anderson. M. Marais fait remarquer que, par le procédé indiqué par la commission, les pilules se déforment rapidement et conseille l'addition d'un peu de poudre de guimauve pour obvier à cet inconvénient.

M. Hoffmann propose la poudre de réglisse comme plus propre à masquer la saveur de l'aloës. La Société invite M. Marais à présenter, dans une prochaine séance, des échantillons de pilules faites par les deux procédés.

Les *pilules de Rufus* sont supprimées.

M. Lefort demande le maintien de l'extrait de quinquina dans *les pilules ante cibum.* M. Guibourt combat cette proposition en s'appuyant sur ce que toutes les pharmacopées, sauf le Codex actuel, ne prescrivent pas d'extrait de quinquina.

M. Hoffmann appuie le changement proposé par la commission, et la Société adopte la formule du rapport.

Les *pilules aloétiques savonneuses* sont supprimées.

Au sujet des *pilules aloétiques* en général, une discussion s'engage sur l'espèce d'aloës à employer. MM. Guibourg, Marais, Boudet, Desnoix prennent part à cette discussion. La question est réservée, et MM. Guibourt et Marais sont invités par M. le président à faire quelques recherches à ce sujet.

Les *pilules alunées d'Helvétius* et les *pilules arsénicales asiatiques* sont adoptées sans changement.

Les *pilules astringentes de Capuron*, dont quelques membres demandent la suppression, sont maintenues sur la proposition de M. Boudet.

Pilules balsamiques de Morton. Une discussion s'engage au sujet du maintien de la poudre de cloportes dans cette formule. M. Vuaflart en demande le maintien. MM. Boudet et Hoffmann combattent cette proposition, et proposent la poudre de réglisse nitrée pour remplacer les cloportes.

La Société, consultée, rejette la poudre de cloportes.

Pilules de Blaud. M. Lefort propose de substituer au bicarbonate de potasse le carbonate de soude anhydre et demande le maintien des anciennes doses. M. Adrian rappelle le procédé de M. Boudet, consigné dans le *Traité de pharmacie* de Soubeiran, procédé où les sels sont employés desséchés.

M. Réveil pense que la dose d'alcali à employer ne doit pas être en excès à cause de son action dans l'estomac.

M. Guibourt défend le procédé proposé par la commission comme donnant de bons résultats. La Société, sur la proposition de M. le président, réserve la question et invite la commission à étudier les différentes formules proposées.

Pilules de ciguë. M. Hoffmann demande l'emploi de la poudre seule. M. Réveil voudrait voir employer les semences comme plus actives. Ces propositions sont écartées.

M. Boudet propose l'extrait hydralcoolique. La Société adopte ce changement.

M. Guibourg demande à ce que le poids de la poudre de ciguë à ajouter soit fixé, à cause de l'état hygrométrique variable des extraits. Cette proposition est adoptée.

Pilules de copahu. M. Mialhe demande l'emploi de magnésie calcinée. M. Guibourt fait observer que les copahus, même purs, ne sont pas tous solidifiables. La formule est maintenue telle que la propose la commission.

Pilule d'huile de croton. M. Hoffmann demande, pour faciliter cette préparation, l'emploi de la magnésie. Sur les observations de M. Boudet, cette proposition est rejetée et la formule du rapport est adoptée.

Les *pilules de cynoglosse* sont maintenues sans changements.

Les *pilules de cyanure de mercure* sont supprimées.

Pilules de deutochlorure de mercure. M. Mialhe propose la formule qu'il a indiquée et dans laquelle il ajoute à la formule un chlorure alcalin. M. Guibourt fait observer que les pilules durcissent très-vite.

M. Reveil demande l'adoption des *pilules de Dupuytren.*

La Société renvoie à la commission pour présenter une nouvelle formule.

Les *pilules de deutoiodure de mercure* sont adoptées sans changement.

Les *pilules hydragogues* également.

Pilules d'iodure hydrargyropotassique. M. Hoffmann en demande la suppression comme étant une préparation magistrale. M. Reveil et M. Baudrimont demandent

l'emploi du sel cristallisé. M. Guibourt demande le maintien de la formule de la commission en s'appuyant sur ce que l'excès d'iodure alcalin empêche la présence du biodure de mercure libre. La Société, consultée par M. le président, décide que la formule sera celle de la commission, sauf, dans le titre, la suppression du nom de Puche et cette dénomination : *pilules de biodure de mercure et de potassium.*

Les *pilules d'iodure de mercure* sont adoptées, celles de *Méglin* également.

Les *pilules mercurielles de Plenck*, celles d'*Hahnemann* sont supprimées.

Les *pilules mercurielles de Belloste*, les pilules *de Sédillot*, les *pilules bleues* sont adoptées sans changement.

Pilules de nitrate d'argent. M. Hoffmann voudrait voir employer comme excipient la terre sigillée pour éviter la réduction du sel.

Au sujet de ces pilules, M. Reveil rappelle les travaux de MM. Vulpian et Charcot. La Société adopte la formule de la commission, sauf rectification du chiffre de 0,05 centigrammes qui sera 0,50 centigrammes.

Les *pilules de nitrate d'argent composées* sont supprimées.

Chimie médicale.

XX

Acide cyanhydrique : Etude par MM. Bussy et Buiguet. — Alkoolène, nouveau collodion sans éther par M. Sutton. — De la mesure de l'intensité des rayons lumineux par M. le professeur Roussin.

Acide cyanhydrique, étude.

Par MM. Bussy et Buiguet.

A la suite d'expériences instituées et conduites avec le tact subtil que commandait la délicatesse de cette étude, les deux savants professeurs sont arrivés aux conclusions suivantes :

1° Dans le procédé de Gea Pessina, la quantité d'acide cyanhydrique obtenu est plus rapproché de la quantité théorique que dans le procédé de Gay-Lussac.

2° L'appareil de Gea Pessina peut être modifié très-simplement, de manière à fournir l'acide cyanhydrique anhydre.

3° L'acide prussique médicinal obtenu avec cet acide anhydre est plus stable que celui qu'on obtient avec l'acide anhydre de Gay-Lussac.

4° La stabilité de l'acide de Gea Pessina n'est toutefois qu'une stabilité relative, les deux acides étant assujettis aux mêmes phénomènes de décomposition, et ne différant que par le temps nécessaire pour que ces phénomènes se manifestent.

5° L'acide de Géa Pessina ne doit pas sa stabilité relative à l'influence de l'eau qu'il entraîne avec lui dans le procédé ordinaire qui sert à le préparer.

6° Quand la décomposition de l'acide cyanhydrique a

commencé sous l'influence de la lumière, elle se continue d'elle-même et très-rapidement dans l'obscurité.

7° L'acide cyanhydrique peut être exposé à la lumière pendant un certain temps sans que son apparence se modifie ; mais, même dans ce cas, il subit une influence qui le prédispose à l'altération, et le rend plus facilement décomposable dans l'obscurité.

8° A mesure que l'acide prussique médicinal se trouble et se colore, son titre cyanhydrique s'affaiblit graduellement. Au bout d'un temps qui n'est pas très-long, l'altération est telle, qu'on ne retrouve plus d'acide cyanhydrique ni libre, ni combiné. (*Journ. pharm.*)

Préparation de l'alkoolène, nouveau collodion sans éther.

La pyroxyline employée pour cette préparation est soluble dans l'alcool et s'obtient, d'après M. Th. Sutton, de la manière suivante :

Dans un vase en porcelaine pouvant contenir environ 625 grammes de liquide, on verse d'abord 100 grammes d'acide sulfurique d'une pesanteur spécifique de 1,83, et l'on y ajoute ensuite 80 grammes d'acide nitrique d'une pesanteur spécifique de 1,400. Le vase de porcelaine est placé dans un autre vase contenant de l'eau bouillante, et lorsque le mélange acide a atteint une température d'environ 77° centigrades, on y introduit de l'ouate de première qualité, bien blanchie et finement épluchée, en quantité telle qu'on peut la remuer et la travailler facilement avec une baguette de verre, et on la laisse en contact avec le liquide, pendant cinq minutes, en comptant à partir de l'immersion des derniers flocons d'ouate.

Alors on décante rapidement le liquide, on jette la pyroxyline dans un vase rempli d'eau, et on la lave à diverses reprises avec de nouvelle eau. Après plusieurs lavages successifs, on fait séjourner la pyroxyline pen-

dant toute une nuit dans l'eau, on la lave ensuite de nouveau à plusieurs reprises, on l'étale et on la laisse sécher.

Le succès de l'opération dépend surtout de la qualité des acides employés, qui doivent avoir le degré de concentration indiqué plus haut. La pyroxyline obtenue est très-courte et sous forme de grosse poudre; c'est pourquoi il faut la laver avec beaucoup de soin pour éviter les pertes. Lorsqu'elle est sèche, on la met dans un flacon dans lequel on verse de l'alcool jusqu'à ce qu'elle soit bien recouverte de ce liquide, on secoue le flacon jusqu'à ce qu'on obtienne une solution épaisse, qu'on conserve pour l'usage.

Mesure de l'intensité lumineuse du soleil,

Par M. le professseur Roussin.

Cette étude intéresse l'agriculture, l'hygiène, la physique générale du globe et plus particulièrement la photographie. Aucun moyen exact n'existait encore. Le suivant est fondé sur la réaction exercée par les rayons solaires sur la solution du nitro prussiate de soude ferrugineux. Ce sel se prépare dans les proportions suivantes :

Nitro prussiate de soude.....	2
Perchorure de fer sec.....	2
Eau	10

Dissolvez, filtrez, et conservez dans un flacon entouré de papier noir.

Cette dissolution, exposée à la lumière, se décompose avec dépôt de bleu de Prusse. La quantité de bleu déposé est proportionnelle à l'intensité lumineuse et en raison des surfaces insolées.

Pour réaliser cet ébranlement moléculaire et en tirer

les indications photométriques annoncés, M. Roussin propose la manipulation suivante :

Preparez une certaine quantité de la solution ci-dessus indiquée et prenez exactement avec un aréomètre très-sensible la densité du liquide à la température ordinaire de plus de 15°. La densité obtenue une première fois, ne variant pas, est inscrite sur le flacon; faites choix d'une éprouvette que l'on puisse exactement fermer par un bon bouchon de liége ou de verre. On la remplit de la solution et on l'expose à la lumière dans une position uniforme. Lorsqu'on veut mettre fin à l'expérience on rentre dans un lieu obscur et l'on prend de nouveau la densité par l'immersion de l'aréomètre. Il est évident que le dépôt d'une certaine quantité de bleu de Prusse s'accompagne d'une diminutiou de densité proportionnelle. Si la température du liquide excède celle de l'air de plus 15°, on attend, pour prendre la densité, qu'elle soit revenue à ce degré. Il serait, en tous cas, possible de dresser une table de correction et de prendre la densité à toute température. Divers essais pratiqués de la sorte nous ont fait voir que les indications de ce procédé sont comparables, et d'une grande sensibilité (1).

L'emploi de l'aréomètre, supprimant les pesées, donne aux opérations toute la rapidité qu'exigent les observations météorologiques ordinaires. Nous pensons en outre que cette méthode peut être généralisée, et s'appliquera avec avantage à toute autre réaction photochimique.

Nous continuons ces recherches.

---

(1) Ajoutons que le nitro prussiate de soude peut être vendu à un prix très-modéré, car il est d'une préparation plus simple et plus rapide que celle du prussiate rouge. (*Journ. pharm.*) Z. R.

Histoire naturelle médicale.

XXI

Du Laurier camphrier. — Podophyllin. — Huile de sapin. — Poivre cubèbe, nouvelle variété. — Sarraccena purpurœa. — Fève de Calabar.

Du Camphrier. — Laurus camphora.

Le camphrier est originaire de toutes les parties de la Chine, du Japon, de Formose, de Birman, de la Tartarie chinoise ; il croît jusque dans les régions nord de la rivière Amour. C'est sur la côte est de la Chine, entre Amoy et Shanghaï, qu'on le trouve en plus grande abondance. Dans les districts de Kwang-Thing et de Fu-chin on le rencontre en forêts épaisses. Son tronc atteint la grosseur de n'importe quel arbre des forêts de l'Amérique du Nord. Le principal marché du camphre est Amoy. Le camphre du commerce ne provient pas toujours, comme on pourrait le croire, de l'exsudation du cœur ; il est extrait, par la distillation des feuilles, des petites branches et des racines de l'arbre. L'Amérique fait une grande consommation de camphre et va le chercher au lointain pays de sa production. N'est-ce pas une chose étonnante qu'un arbre si riche, dont le produit est aujourd'hui d'une nécessité si absolue et auquel le sol américain paraît si propice à tous égards, n'ait pas encore attiré l'attention des agronomes de ce pays ? La culture du camphrier est peut-être aussi simple et aussi facile que celle du pommier, et il n'y a pas de raison pour qu'il ne réussisse pas partout où le pommier existe.

(*American Lancett.*)

Sur la Podophylline ou podophyllin.

Par M. H. Napier-Draper.

On a donné le nom assez impropre de podophylline à une substance résineuse que l'on extrait des rhizomes du *Podophyllum peltatum*, plante de la famille des renonculacées, vivant à l'état sauvage dans les Etats-Unis d'Amérique. Le rhizome lui-même a une action cathartique. C'est, paraît-il, un purgatif drastique d'un effet analogue à celui du jalap, mais plus énergique; on l'a employé à petites doses comme sédatif de la toux et de la circulation, dans l'hémoptysie et dans diverses autres affections des poumons. Pour obtenir un effet purgatif, on administre en Amérique la poudre du rhizome à la dose d'un gramme.

Ce rhizome se trouve dans le commerce sous forme de fragments épais de 1/6 de pouce environ, et présentant à des intervalles assez rapprochés des articulations à extrémités renflées et aplaties.

D'après les expériences de M. J.-R. Lewis (de Philadelphie), le principe actif du *podophyllum* est une substance résineuse à laquelle il a donné le nom de *podophylline*. Toutefois, la podophylline du commerce ne représente pas ce principe à l'état de pureté. La podophylline de M. Lewis y est mélangée avec d'autres substances résineuses inertes. Voici en peu de mots le mode d'extraction de cette substance.

Le rhizome, grossièrement pulvérisé, est épuisé par l'alcool dans un appareil à déplacement. On évapore jusqu'à consistance sirupeuse, puis le résidu est versé, échauffé à une température douce, dans de l'eau qu'on a soin d'agiter incessamment; on laisse reposer le mélange pendant vingt-quatre heures. La matière résineuse se précipite sous forme d'une poudre jaunâtre, qui est ensuite lavée à l'eau sur un filtre de calicot, puis sé-

chée à une basse température, sur du papier à filtrer. D'après M. Parrish, la racine traitée de cette manière fournit environ 3 3/4 pour 100 de podophylline.

Cette substance est insoluble dans l'eau. L'alcool en dissout une certaine proportion. On l'emploie comme cathartique à la dose de 2 à 4 grains. Il paraît que son action donne lieu à des nausées et à des coliques; elle n'en est pas moins très en faveur auprès d'un grand nombre de praticiens d'Amérique, qui la donnent soit en poudre, triturée avec du sucre de lait, soit sous forme de pilules auxquelles ils ajoutent assez habituellement de l'extrait de jusquiame. (*Gaz. méd.*)

Huile de sapin,

Par M. A. Lahache.

L'huile de sapin est extraite, dans quelques localités de l'arrondissement de Saint-Dié, par l'expression à chaud des graines du *sapin vrai*, *pinus picea L.*, *abies pectinata D. C.*, et non des cônes ou strobiles du pin Sylvestre; elle est d'une couleur brune-verdâtre, d'une consistance semi-liquide, et a une odeur balsamique et pénétrante qui rappelle beaucoup l'essence du citron, et qui fait prévoir aussi la parenté chimique de son huile volatile avec cette dernière. Dans les Vosges, elle sert à l'éclairage, mais elle donne un noir de fumée très-abondant, et fait partie active de certaines préparations antisporiques et anti-rhumatismales populaires.

(*Soc. des Vosges.*)

Poivre cubèbe, nouvelle variété.

L'Inde hollandaise nous envoie une nouvelle variété de cubèle qui diffère de son parangon par les caractères suivants :

Couleur moins foncée, rides de la surface moins pro-

fondes et plus régulières. Odeur moins agréable et quelque peu moite, saveur plus douce, se rapprochant de celle du macis. Cependant il communique à l'eau froide un goût beaucoup plus piquant.

Sa pulvérisation est plus facile. L'huile volatile distillée possède une odeur aigre se rapprochant de la térébenthine.

On présume que cette variété est produite par le *piper anisatum*.

Son prix est moins élevé que celui de son congénère.

(*Journ. de pharm. d'Anvers.*)

Sarracenia purpurea,

Par M. le docteur Morris.

Les docteurs américains Morris, Williams, Miles et autres ayant présenté le sarracenia purpurea comme prophylactique et curatif de la variole, nous devons faire connaître cette plante.

Le sarracenia, ou coupe indienne (*indian cup*), se trouve dans les marais. Ses capsules (*réceptacles*), larges et de forme globuleuse, sont en général remplies d'une eau fraîche et douce. Ces capsules, ces espèces de coupes sont garnies de poils dirigés en bas qui, lorsque des mouches viennent à y entrer pour boire, font obstacle à leur sortie, en sorte qu'elles s'y noient presque toutes. C'est une remarquable et très-curieuse famille de plantes, qui appartient presque exclusivement à l'Amérique septentrionale, et ne se rencontre pas à l'ouest des Alleghanys. Les feuilles prennent la forme d'un long tube bulbeux ou tuyau, semblable au fourneau d'une pipe, se terminant par un appendice en forme de capuchon qui rappelle assez la coiffure d'une *squaw* indienne. Les fleurs, avec leur calice crénelé, leurs fins segments sessiles, comme le lis jaune des eaux, leurs stigmates

d'un rouge foncé, et leurs étamines correspondantes, sont d'une forme et d'un aspect très-remarquables. Toutes les tribus de cette famille habitent des terrains marécageux. Le sarracenia purpurea, l'espèce la plus commune, est répandue dans la baie d'Hudson jusqu'aux Etats de la Caroline du Nord. La racine consiste en nombreuses radicules fibreuses et filandreuses, qui, réduites en poudre, ont un arome très-faible et agréable, avec une saveur très-analogue à celle de l'alcaloïde du saule ou salicine.

La partie de la plante qu'on emploie est la racine pulvérisée; elle s'administre à la dose d'environ une cuillerée à dessert, qu'on fait bouillir dans une pinte d'eau jusqu'à réduction de moitié; cette quantité est partagée en deux doses, qui s'administrent sans addition de sucre, l'une immédiatement et l'autre au bout de six heures. La seule influence fonctionnelle qu'elle semble avoir consiste à exciter un flux d'urine, qui bientôt devient limpide et abondant, et qui peut-être est dû à la défécation du poison ou à la modification du virus morbide s'éliminant exclusivement par cet émonctoire.

(*L'Union pharm.*)

Note sur la fève de Calabar (Physostigma venenosum) [Balfour.]

Par M. D. Hanbury.

Les récentes expériences des docteurs Argyll, Robertson, Fraves, Stewart et de MM. Bowman, Wels et autres observateurs sur la fève de Calabar et ce fait démontré qu'elle possède la propriété d'agir sur la pupille et de contracter le muscle cilier, rendent probable que cette semence remarquable trouvera une utile application dans la médecine.

Le docteur Daniel, en 1846, a fixé le premier l'attention sur les propriétés toxiques de cette fève. Il fit con-

naître que ce poison servait d'épreuve judiciaire à la justice du pays.

En 1854, le missionnaire Waddell a fourni au professeur Christison des graines provenant de la plante en question, appelée *Eséré* par les indigènes. Christison la nomma Ordeal bean of old Calabar. Il fit quelques essais infructueux pour isoler le principe actif.

Tout ce que j'ai vu, dit-il, c'est que, comme toutes les autres, cette semence contient beaucoup de fécule et de légumine et 1,3 0/0 d'huile fixe, probablement inerte; que ses propriétés actives peuvent être concentrées dans un extrait alcoolique dont la graine fournit 2,7 0/0, et que cet extrait ne renferme pas d'alcaloïde, au moins par les plus simples méthodes d'analyse. Quelques-unes des semences que possédait le docteur Christison donnèrent des plants vigoureux dans le jardin botanique d'Edimbourg et chez le professeur Sym; mais aucun ne fleurit et ne put, par conséquent, permettre la détermination du genre. Enfin, vers 1859, le révérend W. C. Thompson, du vieux Calabar (1), botaniste habile, fut assez heureux pour obtenir, avec peine, quelques échantillons complets de la plante; quelques-uns, conservés dans un liquide, furent envoyés à M. André Murray et au professeur Balfour... Ce dernier l'examina particulièrement,

(1) Le vieux Calabar est un fleuve d'Afrique que l'on croit être une des embouchures du Niger, au fond du golfe de Guinée. Ce fleuve donne son nom à une partie de la côte de Guinée comprise entre l'embouchure du vieux Calabar à l'est et celle de la Formose à l'ouest, sur une longueur d'environ 90 lieues. La semence vénéneuse dont il est ici question doit son nom de *fève d'épreuve* (*ordeal bean*) à ce que, dans le pays qui la produit, elle est usitée pour décider la justice incertaine sur l'innocence ou la culpabilité d'un homme accusé d'un crime. Ces épreuves par le poison, par le feu, par l'eau, par le combat en champ clos, empruntées en Europe aux anciens Saxons, ont été retrouvées chez presque tous les peuples a demi-barbares de toutes les parties du monde. Partout la fraude ou le désir d'absoudre ou de condamner l'accusé, donnait lieu à de grandes iniquités.

et lut, le 16 janvier 1860, à la Société royale d'Edimbourg, une description de la plante qui produit l'*Ordeal bean of Calabar*, qui, illustrée de deux planches, fut publiée ensuite dans les *Transactions* de la Société.

Cette fève appartient à la famille des légumineuses, à l'ordre des papillonnacées, tribu des phaséolées; cependant, comparées à ces dernières, la plante diffère par des caractères assez importants pour lui mériter un genre particulier. Cela fut admis, et ce genre nouveau reçut le nom de physostigma (de φυϑάειν, enfler, et στιγμα), et l'espèce particulière celui de venenosum.

La meilleure forme pour l'emploi de cette graine est l'extrait alcoolique. Lorsque cet extrait est introduit sous les paupières, il jouit de la propriété de faire contracter la pupille et de devenir ainsi l'antagoniste de l'atropine. C'est le médecin Th. Pofer qui, le premier, a signalé cette propriété. M. le docteur Giraldès, à Paris, a confirmé cette réaction contractile de l'iris, cet effet de rétrécissement de la pupille.

Suivant M. Daniel Hanbury, le meilleur mode d'application de l'extrait consiste à étendre sa solution glycérinée sur le papier.

Chimie médicale.

XXII

De l'assimilation des substances isomorphes, par M. Roussin, pharmacien major, professeur de chimie.— De quelques propriétés nouvelles du soufre.—Sur la mercurialine, par M. Reichardt.—Sur une digitaline volatile, par M. Engelhardt.

De l'assimilation des substances isomorphes.

Par M. Roussin, pharmacien major, professeur agrégé de chimie à l'Ecole du Val-de-Grâce.

D'un long mémoire de M. Roussin nous reproduisons les conclusions suivantes, renvoyant au mémoire lui-même les chimistes qui voudront étudier plus particulièrement le même sujet :

1° Les carbonates de baryte, de strontiane, de magnésie, de manganèse, de fer et tous les oxydes de ces bases, sont facilement assimilés par les poules et s'éliminent en majeure partie de l'économie par l'enveloppe calcaire des œufs ;

2° L'alumine, le sesquioxyde de fer, les oxydes d'antimoine ne se retrouvent jamais dans les coquilles ;

3° Les iodures, bromures, fluorures alcalins sont facilement assimilés par les poules, et se retrouvent en quantité considérable dans la partie interne et liquide de l'œuf;

4° Une lapine, dans l'alimentation de laquelle entrent de faibles proportions d'arséniate calcaire, produit des petits dont le squelette osseux renferme de notables proportions d'arsenic, tandis que le tissu musculaire en renferme à peine quelques traces ;

5° L'élimination d'un composé arsenical introduit

dans l'économie se fait également par les urines à l'état d'arséniate ammoniaco-magnésien ;

6° Les isomorphes chimiques et cristallographiques s'assimilent et s'éliminent de la même manière dans l'économie animale, et peuvent être regardés comme des isomorphes physiologiques.

(*Médecine et pharm. milit.*)

De quelques propriétés nouvelles du soufre.

Par M. Dietzenbacher.

Sous de légères influences, le soufre éprouve de profondes modifications dans ses propriétés chimiques et physiques. M. Dietzenbacher a observé que de très-faibles quantités d'iode, de brome ou de chlore le rendent très-mou et très-malléable ; mais elles lui font perdre, en grande partie, sa solubilité dans le sulfure de carbone.

Du soufre, auquel on ajoute, à 180 degrés environ, un quatre-centième de son poids d'iode, devient très-élastique par le refroidissement et conserve cette propriété pendant un temps assez long. On peut le couler sur une plaque de verre et l'obtenir en lames flexibles. L'iodure de potassium agit comme l'iode.

Le brome a une action semblable ; mais, au lieu de produire un soufre coloré en noir, possédant un aspect métallique, il donne naissance à du soufre ayant la couleur de la cire jaune, et beaucoup plus mou que le précédent. Cette modification se manifeste en introduisant dans le soufre un centième de brome et en soutenant la chaleur à 200 degrés.

En faisant passer du chlore sur du soufre chauffé à 240 degrés, on obtient un produit qui s'étire facilement en fils déliés et dont les fragments peuvent être soudés entre eux.

L'auteur pense, et c'est là que je trouve l'intérêt de

cette note, que ces faits peuvent servir à expliquer certains faits encore obscurs de la fabrication du caoutchouc vulcanisé par le soufre ou le chlorure de soufre.

(*Compt. rend. de l'Ac. des sciences.*)

Sur la Mercurialine, nouvel alcaloïde volatil

Par M. Reichardt (1)

Sur un alcaloïde volatil de la digitale,

Par M. Engelhardt (2)

Les feuilles ou la graine de la mercuriale *(mercurialis annua)* sont soumises à la distillation avec un excès de chaux vive; il se dégage un liquide odeur fortement narcotique. On reçoit la vapeur dans de l'acide sulfurique affaibli et l'on évapore au bain-marie; ce qui donne lieu à un résidu de sulfate d'ammoniaque, de matière résineuse brune et d'un sel à base d'alcaloïde qui paraît avoir un certain rapport avec la nouvelle base organique à laquelle l'auteur impose le nom de *mercurialine.*

On traite le résidu à froid avec de l'alcool absolu qui ne dissout guère que le nouveau sulfate. Après avoir chassé l'alcool, on distille le sulfate avec de la potasse caustique; le produit est ammoniacal. On le rectifie dans un courant d'ydrogène sur du chlorure de calcium fondu, et l'on obtient le nouvel alcaloïde à l'état de liquide huileux que l'on débarrasse de l'ammoniaque adhérente en le soumettant au vide de la machine pneumatique.

Cet alcaloïde est très-vénéneux; l'analyse n'en a pas

---

(1) *Zeitschrift für Chimie und Pharm.*, t. VI, p. 150.

(2) *Ib.*, t. V, p. 722.

été faite. Voici ses propriétés les plus caractéristiques : liquide huileux à odeur narcotique, à réaction alcaline et se transformant à l'air en une résine de consistance butyreuse. Le point d'ébullition est situé à 140°. Absorbe l'acide carbonique et forme un carbonate très-soluble dans l'alcool.

Le chlorure se dissout également dans ce liquide ; le bichlorure de platine ne précipite qu'à la longue et en présence de l'alcool absolu. Le produit consiste en lamelles nacrées d'un chloroplatinate.

L'oxalate de mercurialine est très-soluble dans l'eau ; l'alcool précipite les dissolutions concentrées de ce sel.

La mercurialine est très-avide d'eau ; saturée de celle-ci, elle perd un peu de son odeur narcotique.

M. Reichardt se propose d'examiner aussi la *mercurialis perennis*, qui est, comme on sait, bien plus vénéneuse que la *mercurialis annua*.

L'alcaloïde volatil que M. Engelhardt annonce avoir de son côté extrait de la digitale paraît analogue au précédent, quoique bien plus volatil que lui. Peu soluble dans l'eau et dans le chloroforme, il est très-soluble dans l'alcool et insoluble dans l'éther absolu. Son odeur pénétrante rappelle la nicotine et la conicine ; elle est moins désagréable quand l'alcaloïde est dilué d'alcool.

Sa préparation au moyen des feuilles de digitale est calquée sur celle de la conicine. D'après des essais directs faits par un médecin, cet alcaloïde résumerait en lui les propriétés actives de la digitale.

Un nom sérieux n'est pas encore proposé ; en attendant qu'il en trouve, l'auteur insiste pour qu'on ne confonde pas cet alcaloïde avec la digitaline, qui est le principe amer de la digitale. (*J. ph.*)

Sur la Koussine,

Par M. Bedall (1).

La Koussine est un principe immédiat qui a été extrait du fébrifuge *brayera anthelminthica ;* c'en est le principe actif. Pour l'obtenir on traite, par trois fois, les fleurs concassées, avec de l'alcool absolu additionné de chaux ; le résidu est mis à digérer avec de l'eau. On filtre séparément ; ensuite, on réunit les liquides et l'on concentre au bain-marie ; précipitant enfin par l'acide acétique on obtient la koussine à l'état de poudre cristalline blanche, parfois jaunâtre, sans odeur et douée d'une saveur âcre et amère. Elle est très-soluble dans l'alcool, l'éther, les alcalis ; l'alcool faible ne la dissout qu'à chaud et l'abandonne de nouveau par le refroidissement ; elle est peu soluble dans l'eau à laquelle elle communique, néanmoins, une réaction acide.

La koussine, à laquelle l'auteur attribue la formule $C^{26} H^{22} O^{5}$ n'est pas sublimable, se décompose à chaud et émet des vapeurs acides dont l'odeur rappelle le cuir de Russie ; elle fond entre 193 et 195° C. et forme avec l'oxide de plomb des combinaisons dont l'auteur a étudié une *mono*, une *bi* et une *tri* basique.

Il a reconnu qu'elle est un vermifuge énergique ; moyennant quelques centigrammes de koussine, le ténia est chassé en moins de quelques heures.

Histoire naturelle médicale.

XXIII

Du carapa touloucouna.—Etudes chimiques de MM. Boullay, Persoz et Caventou.— Du Carapin et du Touloucounin. — De la Graisse de carapa. — Propriétés thérapeutiques.

Du Carapa touloucouna.

Entre l'équateur et le 10e degré de latitude nord, sous la zone torride, dans ce ciel brûlant et inhospitalier de la Guyane, tout semble conspirer contre l'homme, et les exhalaisons des fleuves, et les rayons du soleil, et les ixexorables piqûres d'insectes venimeux. Les fleuves engendrent les fièvres, le soleil frappe les imprudents qui s'exposent à ses rayons ; les insectes, toujours bourdonnants et insaisissables, impatientent le travail et empoisonnent le repos.

Cependant, des peuples nombreux et robustes habitent ces rives, car la nature, à côté du mal, a placé le remède. La végétation magnifique du pays contient contre les fièvres du fleuve de précieux fébrifuges, contre les rayons du jour leur ombre épaisse, contre les insectes des principes amers que les naturels extraient et utilisent. Parmi ces végétaux, plusieurs du genre carapa peuvent se placer au premier rang.

« Le Carapa touloucouna, appelé aussi persoonia touloucouna, de la famille des méliacées, est un grand et bel arbre de la Guyane, dont le bois léger et filandreux sert à diverses constructions. Il donne de fort belles planches qui peuvent être employées en meubles et de bonnes mâtures pour vaisseaux. Ce bois est d'autant plus pré-

cieux qu'il n'est jamais attaqué par les insectes, à cause de son amertume.

« La plus grande utilité qu'on tire du Carapa consiste dans l'huile contenue dans son fruit, qui est rond et ressemble à la cabosse du cacao. Il donne alternativement une bonne et une mauvaise récolte. La cabosse renferme 7 à 9 amandes d'une forme triangulaire; elle se ramasse en mars, avril, mai, et quelque fois jusqu'en juin. »

La manière d'extraire l'huile, qui suit ces détails sur la plante, n'est pas moins digne d'intérêt :

« On fait bouillir l'amande sans la séparer de la coque; on l'expose à l'air dans un lieu sec pendant huit à dix jours; on casse la coque et on retire l'amande qui est en pâte; pendant trois ou quatre jours, on pétrit cette pâte à plusieurs reprises par jour; ensuite on la divise en morceaux de 8 à 10 livres, que l'on expose au soleil dans un vase de faïence ou de bois, en ayant soin de l'incliner un peu. La chaleur du soleil ramollit cette pâte, dont il découle une huile très-belle, mais d'une amertume insupportable. »

Quant à ses usages, ils sont nombreux et importants; nous n'en citerons que quelques-uns : les Indiens y mêlent du rocou et l'étendent sur leur corps, leurs cheveux, leur visage pour se préserver des insectes; les nègres chasseurs s'oignent les jambes pour se préserver des *chiques*, et la plante des pieds pour résister aux longues courses. Son abondance dans le pays fait qu'on en frotte même les meubles; une très-légère couche en effet les protége contre les vers; son amertume les éloigne.

Voilà où en étaient nos connaissances lorsque notre vénérable doyen, M. Boullay, le premier qui ait éclairé la composition de l'huile de Carapa des lumières de l'analyse chimique (1821), étudia cette huile épaisse. Mais le peu de matière qu'il eut à sa disposition ne lui

permit pas de pousser assez loin ses expériences. Il en signala cependant le principe amer.

M. Persoz reprit la même étude sur le Carapa guyanensis, et signala dans la graisse, et surtout dans le tourteau, l'existence d'un principe blanc nacré très-amer, qu'il a nommé *Carapin*.

M. E. Caventou fils poursuivit cette recherche. Il s'appliqua surtout à l'analyse de l'écorce du Carapa touloucouna. Il en isola le principe amer pour lequel il a proposé le nom de *Toulóucounin*. Ce principe est accompagné de matières colorantes rouge soluble, rouge insoluble et jaune; une matière grasse verte, un peu de cire, de la gomme, des traces d'amidon et beaucoup de ligneux.

Restait à faire l'expérience thérapeutique, que la rareté de la matière première n'avait pas permis de tenter; c'est ce que nous avons entrepris, grâce à l'abondance de semences de Carapa qu'on a mises à notre disposition. Trois mille kilogrammes de cette amande ont fourni, sous la pression de presses hydrauliques puissantes, neuf cents et quelques kilogrammes d'huile épaisse, soit 30 pour 100.

Des divers essais faits par plusieurs médecins, à notre demande et avec l'huile par nous préparée, il résulte que cette graisse, remarquable par son amertume, réussit dans la plupart des maladies de la peau, particulièrement dans les dartres, même anciennes, le pityriasis du cuir chevelu; les scrofules, boutons, rougeurs, démangeaisons. Le principe amer communique à cette huile un effet de tonicité très-marqué.

Avec le marc de l'amande, nous avons préparé un vin d'une amertume très-décidée. Ce nouveau vin est expérimenté en ce moment comme tonique et fébrifuge.

XXIV

De quelques substances peu connues en France et employées dans les matières médicales étrangères : Canchalagua. — Chirayita. — Cochleocarpa. — Monninca. — Bittera. — Inga. — Sumbull. — Hyraceum. — Pao-Pereira. — Phillirœa. — Malambo. — Guaco ou Huaco. — Thuya. — Melaleuca. — Gurjum. — Musenna. — Saoria. — Tsali. — Tsalina. — Belbeta. — Hubi-Tchago. — Trehala. — Kumis.— Anda, usu. — Butleia. — Chimiphilla umbellata. — Datura tatula.—Mimosa lebbeck. — Hydrastis canadensis.

Canchalagua (Gentianées). — Origine : Chili et Pérou. Tonique, après les fièvres.

Chirayita. — Autre gentianée, employée au Bengale, comme astringent. 2 à 4 grammes dans un litre d'eau.

Cochleocarpa (Mimosa). — Bresil. Leucorrhée, hémorrhagie.

Monninca polystachia (Polygalées). — Amérique du Sud. Astringent, expectorant. Son nom dans le pays est *Yallhoy*.

Bittera febrifuga. — Bel arbre de la Martinique. Grande ressemblance avec le quassia amara.

M. Girardias, pharmacien de la marine, en a retiré le *bitterin*.

Inga (Mimosa). — Brésil. Ecorces employées. Astringent très-prononcé ; grande richesse en tannin.

Sumbul (Ombellifères), dite racine de musc. — Antispasmodique employé en Allemagne ; vient de la Bulgarie. Dans l'Inde on se sert des *nards* sous le nom de *sumbuls*. Son odeur musquée l'a fait entrer dans la parfumerie française. On a fait avec le sumbul un *acide sumbulique*.

Hyraceum.—On désigne sous ce nom l'urine desséchée du *daman* d'Afrique, animal de la grosseur du lièvre. Ce rongeur, suivant quelques auteurs, pachiderme, suivant Cuvier, a l'habitude d'uriner au même endroit et souvent dans le creux d'un rocher. C'est le résidu de l'évaporation spontanée de cette urine qui fournit l'*hyraceum*.

On l'emploie depuis longtemps en Allemagne comme succédané du castoreum.

Pao-Pereira (Cassuviées). — Ecorce d'un grand arbre du Brésil.

Penoti, chimiste à Rome, et Behreng, pharmacien à Hambourg, ont extrait la *pereirine*. Fébrifuge.

Philirœa latifolia (Jasminées). — Vient d'Espagne. Arbrisseau. Les feuilles sont employées en Allemagne comme fébrifuges.

Malambo (famille indéterminée). — Ecorce d'un arbre de la Colombie. Contient un résine amère, fébrifuge.

Guaco.— Ce nom est donné dans les Indes orientales et occidentales *(guaco* et *huaco)* à une réunion de plantes douées, dit-on, de la propriété de guérir de la morsure des serpents. Mutis, Humboldt et Bomplandt ont fait connaître cet antidote. La plante dominante est l'*eupatorium satureifolium*.

Thuya articulata.—C'est l'arbre qui fournit la sandaraque. On a essayé une teinture avec ses feuilles pour la guérison des excroissances vénériennes rebelles.

Melaleuca viridiflora (Myrtacées).—Australie. Fournit une huile analogue à celle de cajeput. (M. Leucadendron.) Rhumatisme.

Gurjum balsamum. — Wood-vil des Anglais. Baume produit par le *dipterocapus trinervis*.

Succédané du copahu.

Musenna (Légumineuses). — Ecorce d'un arbre qui

croît en Abyssinie, importé par M. Schimper et M. d'Abbadie.

La poudre est employée comme tœnifuge. Dose 60 grammes.

Saoria (Myrtacées). — Mêmes importeurs et mêmes propriétés. C'est le fruit desséché qu'on prépare. Dose 45 grammes.

Tsali (Myrsinées). — Comme les deux précédentes, poudre de fruits secs. Dose 15 à 25 grammes.

Habi-Tsalina (Jasminées).—D° d°.

Poudre de feuilles.

Belbeta (Amaranthacées).—D° d°.

Feuilles et fleurs.

Hubi-Tchago (Orchidées).—D° d°

On emploie les bulbes. Dose 60 grammes. Agit aussi bien que le kousso.

Trehala.— Coques creuses, de la grosseur des olives. Ces coques sont fabriquées par un coléoptère nommé *larinus indificans*. Vient de Syrie.

Composition : moitié amidon, moitié sucre. Analysé par M. Berthelot, qui en a retiré un sucre nouveau qu'il a nommé *trehalose*.

Emollient.

Kumis. — Boisson préparée par les Tartares avec du lait de jument, de la farine et du ferment.

Antiscorbutique usité en Allemagne.

Anda, usu (Euphorbiacées). — Brésil. Les fruits sont des amandes très-oléagineuses et l'huile extraite purge à la dose de cinquante gouttes. Elle est blonde et a peu de saveur.

Butleia. — Mexique. Cette plante est très-employée en décoction et en cataplasmes.

M. Frizac, pharmacien à Mexico, a fait, avec l'extrait, une pommade qui est utilisée à combattre les hémorrhoïdes.

Chimiphilla umbellata (Pyrolacées). — Amérique du Nord. Cette plante est recherchée en Angleterre. Ses feuilles, hachées et appliquées sur la peau, sont rubéfiantes. Leur décoction est vantée comme diurétique et anti-hydropique.

Datura tatula (Solanées). — Employé à Dublin par le docteur Dunsany dans l'asthme. Origine de la plante : l'île de Malte. On en prépare un mélange destiné à être fumé et de plus un extrait et une teinture. Dose de la teinture : 40 à 60 gouttes dans un grand verre d'eau, une fois par jour. (Matière médicale de Pereira.)

Mimosa lebbeck (Acacias). — Ecorce d'un arbre qui se trouve sur la côte de Coromandel. Produit une gomme abondante dont on pourrait tirer parti.

Stan. Martin. (*Bull. thérap.*)

Hydrastis canadensis (Renonculacées). — Habite les forêts épaisses du Canada. Plante herbacée. M. Parish retire des racines une substance cristalline, *l'hydrastine.* — Vanté comme tonique. — C'est particulièrement dans certaines formes de dyspepsie, dans les affections scrofuleuses qu'on recommande, en Amérique, l'emploi de l'hydrastis, et c'est sous la forme de décoction, de teinture ou d'extrait qu'on l'administre habituellement.

(*Bull. thérap.*)

Histoire naturelle médicale.

XXV

Sur les Pétroles d'Amérique, par MM. Pelouze et Cahours. — Alimentation des sangsues, revivification, par M. Verrier, aide-major. — Des Graines oléagineuses et de leur teneur en huile, par M. Berjot.

Sur les Pétroles d'Amérique,

Par MM. Pelouze et Aug. Cahours.

Un examen attentif des pétroles d'Amérique, purifiées par des rectifications exécutées en France, telle qu'on en rencontre aujourd'hui d'assez abondantes quantités dans le commerce, nous a démontré dans ces produits l'existence de deux carbures d'hydrogène plus volatils que l'hydrure de caproylène. L'un bout à quelques degrés seulement au-dessus de zéro et paraît renfermer une certaine quantité d'hydrure de butyle; le second bout régulièrement à la température de 30 degrés. Ce dernier produit, qu'on rencontre dans certains échantillons d'huiles redistillées du commerce, dans des proportions qui peuvent s'élever jusqu'à environ 1/6 ou 1/7 de leur poids, est un liquide incolore et très-mobile, insoluble dans l'eau, soluble dans l'éther, doué d'une odeur éthérée fort agréable, et qui présente toutes les propriétés qu'on assigne à l'hydrure d'amyle. De même que l'hydrure d'amyle obtenu par l'action réciproque du zinc et de l'iodure d'amyle, il résiste à l'action des réactifs les plus énergiques, tels que le brôme, l'acide sulfurique de Nordhausen et l'acide azotique fumant. Nous avons trouvé sa densité de 0.628 à la température de 17 degrés.

En outre, la combustion de ce produit, opérée par

l'oxyde noir de cuivre, nous a fourni les résulats suivants :

				Théorie.	
Carbone...	83.09	83.40	C^{10}	60	83.33
Hydrogène.	16.59	16.79	H^{12}	12	16.67
				72	100.00

Ainsi, la portion de l'huile d'Amérique, qui bout à 30 degrés, ne serait donc autre que l'hydrure d'amyle pur. Ce liquide, qui dissout avec la plus grande facilité les matières grasses et qui brûle avec une flamme exempte de fumée, pourrait donc être avantageusement employé, soit à l'éclairage soit à détacher les étoffes. Ce produit absorbe rapidement le chlore, même à la lumière diffuse, et à la température ordinaire en s'échauffant. Si l'on évite de faire intervenir un excès de ce gaz, qu'on lave à l'eau chargée de carbonate de soude le liquide provenant de cette réaction et qui fume fortement à l'air en raison de l'acide chlorhydrique qu'il retient en dissolution ; puis, que finalement on la fasse digérer sur du chlorure de calcium anhydre, on obtient un produit complexe qui, soumis à une rectification ménagée, laisse dégager au commencement une petite quantité de carbure inaltéré, tandis que les dernières parties qui passent à la distillation renferment des dérivés par substitution du carbure primitif, dans lequel plus d'un équivalent d'hydrogène a été remplacé par du chlore. Si l'on met à part la portion intermédiaire et qu'on la distille, on peut obtenir une certaine quantité d'un liquide limpide et très-mobile, bouillant entre 98 et 103 degrés, dont la composition est exactement celle du chlorure d'amyle.

Traité par une dissolution alcoolique de monosulfure de potassium, ce produit échange son équivalent de chlore contre un de soufre et donne naissance au sulfure d'amyle.

Remplace-t-on le monosulfure par le sulfhydrate, on engendre le mercaptan amylique.

Si l'on soumet à des rectifications ménagées l'huile volatile d'où l'on a séparé les hydrures d'amyle et de caproylène, on voit la température se fixer assez longtemps entre 90 et 96 degrés. Si l'on met à part tout le liquide qui passe entre ces limites de température et qu'on le redistille avec soin, on parvient, en opérant sur des quantités de matières assez notables, à isoler son produit, qui se purifie par l'agitation avec l'acide sulfurique au maximum de concentration, des lavages à l'eau chargée de carbonate de soude, et la dessiccation sur du chlorure de calcium. Il bout entre 92 et 94 degrés. C'est un liquide incolore, très-limpide, dont l'odeur rappelle celle de l'hydrure de caproylène. La densité est de 0,6995 à la température de 16 degrés. Le chlore l'attaque surtout à l'aide d'une douce chaleur et donne des produits analogues à ceux que fournit l'hydrure de caproylène.

Plusieurs analyses concordantes de ce produit conduisent à la formule $C^{14}H^{16}$. Ce composé ne serait donc autre que l'*hydrure d'œnantyle* et par suite le point de départ des divers dérivés de la série œnantylique.

En continuant la distillation du liquide, d'où le produit précédent a été séparé, on observe encore que le thermomètre oscille assez longtemps entre 115 et 120 degrés. Le produit condensé, soumis, comme le précédent, à l'action successive de l'acide sulfurique et du carbonate de soude, séché sur du chlorure de calcium anhydre et redistillé, se présente sous la forme liquide incolore et très-mobile, dont l'odeur se rapproche de celle des carbures précédents. Sa densité est de 0,726 à la température de 15 degrés. Il bout entre 115 et 118 degrés. L'analyse de cette substance nous a donné des nombres qui conduisent à la formule $C^{16}H^{18}$.

En continuant la rectification de l'huile restée dans la

cornue, nous sommes parvenus à isoler trois autres carbures d'hydrogène, qui présentent après la rectification les caractères suivants :

Le premier bout entre 136 et 138 degrés. Sa densité est de 0,741 à 15 degrés. Son odeur, analogue à celle des composés précédents, a quelque chose de légèrement citronné.

L'analyse élémentaire conduit à la formule $C^{18}H^{20}$.

Le second bout entre 160 et 162 degrés. C'est un liquide incolore et très-limpide qui présente une odeur citronnée plus manifeste que le précédent. Sa densité est de 0,757 à la température de 15 degrés. Le chlore l'attaque, ainsi que les autres, en fournissant des produits de substitution régulière.

L'analyse conduit à la formule $C^{20}H^{22}$.

Enfin, le troisième produit que nous avons extrait de l'huile d'Amérique bout entre 180 et 184 degrés. C'est un liquide incolore et limpide, dont la densité est de 0,765 à la température de 16 degrés. Son odeur est moins agréable que celle des composés précédents.

Son analyse donne la formule $C^{22}H^{24}$.

A cette classe de produits intéressants vient se rattacher la Paraffine qui les accompagne constamment dans les pétroles d'Amérique, et qui se caractérise comme eux par une grande indifférence chimique. Peut-être même existe-t-il plusieurs carbures solides constituant des paraffines distinctes formant des mélanges analogues à ceux que nous présentent les carbures liquides : c'est un problème que nous nous proposons de résoudre.

En résumé, nous avons retiré de la portion des huiles volatiles d'Amérique qui bout au-dessous de 200 degrés : sept carbures d'hydrogène homologues appartenant à la série remarquable dont le gaz des marais représente le premier échelon.

Chacun de ces carbures est attaqué par le chlore, et

le premier terme de cette combinaison représente l'éther chlorhydrique et l'alcool correspondant, ces carbures pouvant, à juste titre, être considérés comme le point de départ des divers alcools de la série éthylique. Nous donnerons en finissant, sous forme de tableau, la composition de ces différents carbures en disposant en regard les chiffres qui représentent leurs densités ainsi que leurs points d'ébullition :

Noms.	Formules.		Densité.	Point d'ébullition.
Hydrure d'amyle.....	$C^{10}H^{12}$	4 vol. vap.	0.628	30°
— de caproylène.	$C^{12}H^{14}$	—	0.699	68°
— d'œnantile....	$C^{14}H^{16}$	—	0.669	92 à 94°
— de capryle....	$C^{16}H^{18}$	—	0.726	116 à 118°
— de pélargyle..	$C^{18}H^{20}$	—	0.741	136 à 138°
— de rutyle.....	$C^{20}H^{22}$	—	0.757	160 à 162°
— —	$C^{22}H^{24}$	—	0.766	180 à 184°

Note sur la revification des sangsues.

Par M. Verrier, aide-major de 1re classe.

En 1856, on avait organisé dans les hôpitaux militaires un système qui avait pour but la restitution au service des sangsues déjà employées. Ce système consistait à opérer le dégorgement artificiel et mécanique.

On jetait les sangsues qui revenaient des salles dans de l'eau contenant un huitième de son volume de vinaigre. On les retirait au bout de quelqes minutes et on les pressait entre le pouce et l'index, on refoulait vers la bouche le sang qu'elles avaient sucé.

Mais les sangsues, après le deuxième dégorgement, fatiguées déjà de la première opération, ont perdu une grande partie de leur vitalité ; aussi les voit-on succomber en grand nombre.

M. Verrier, aide-major de 1re classe, remarqua l'inutilité du dégorgement et ses funestes effets sur la sangsue ; il chercha alors un moyen offrant des résultats meilleurs et plus économiques, et il le trouva.

Immédiatement après le retour des salles et *sans dégorgement préalable*, il fait verser les sangsues dans un vivier garni de plantes aquatiques végétant dans des petits ilots établis à cet effet. Là elles s'enfoncent dans la tourbe et ne reparaissent qu'après une digestion complète. Après un mois environ, les sangsues retirées de ce bassin ont grossi, sont vives, bien portantes et ne le cèdent en rien aux sangsues *vierges*. Réappliquées elles donnent les meilleurs résultats.

M. Verrier a répété plusieurs fois ces intéressantes expériences et toujours avec un plein succès ; il est arrivé à constater qu'une sangsue, replongée dans le bassin de digestion, pouvait être réappliquée presque indéfiniment. De plus, ces sangsues sont tres-aptes à la reproduction, et M. Verrier a aperçu sur les îlots des cocons, ce qui lui donne espoir d'obtenir bientôt de jeunes sangsues.

La méthode de M. Verrier offre donc de très-grands avantages, aussi bien sous le rapport médical que sous celui de l'économie. (*Journ. méd. et pharm. milit.*)

Graines oléagineuses.—Teneur en huiles.

Par M. Berjot.

C'est à l'aide de son appareil et du sulfure de carbone que cette détermination a été faite. En voici les résultats qui intéressent la grande industrie des corps gras.

	Eau.	Huile.
Colza ordinaire.....	7	45
— — Côtes-du-Nord....	10	40
— — rouge de l'Inde...	1.5	40
Lin (Manche).....	7	34
Pavots blancs (Calvados).....	4	46
— — (Nord).....	4	50

	Eau.	Huile.
Arachides	4	38
Sésames	»	53
Moutarde blanche	6	30
— noire	3	29
Chenevis	8	28
Cameline	7	35

(Journ. chim. médic.)

VARIÉTÉS.

TECHNOLOGIE. — BIBLIOGRAPHIE. — INTÉRÊTS PROFESSIONNELS. — JURISPRUDENCE. — CONCOURS. — NOMINATIONS. —NÉCROLOGIE.

§ X.

Des eaux de Paris, état de la question, solution prochaine. — Collodion, nouvelle formule par M. Jean Renaud.—Eau pour nettoyer les cheveux. — Procédé de blanchiment des couvertures de laine, par M. Schaeuffèle, pharmacien aide-major. — Lessive américaine. — Note sur les produits tirés des aiguilles du pin. — Colle de gutta-percha.

Les eaux de Paris. — Etat de la question. — Solution prochaine.

Cette grande question, qui a tant agité les Sociétés savantes et la presse depuis trois ans, touche enfin à sa solution.

On se rappelle que le débat était établi entre les eaux de source et les eaux de rivière, entre les sources de la Dhuis et la Seine ou la Marne, puisées en amont de Paris.

C'est pour cette dernière que nous avons combattu dans le journal la *Patrie* et dans l'*Année pharmaceutique* (tome II). Notre système de distribution consistait à appliquer la force hydraulique du canal de Saint-Maur à l'élévation de 100,000 mètres cubes d'eau en vingt-quatre heures.

M. le préfet de la Seine a fait adopter la source si

limitée de la Dhuis et les travaux de dérivation ont été entamés.

Toutefois, l'administration municipale n'a pas tardé à voir qu'elle allait sacrifier 20 à 30 millions à un système limité et vicieux. La vérité se faisant jour, aidée par la comparaison, on a fini par où on aurait dû commencer.

Une partie des puissantes usines hydrauliques de Saint-Maur vient d'être expropriée par la ville, qui va les utiliser à élever une première quantité de 40,000 mètres cubes en vingt-quatre heures. Rien ne lui sera plus facile que de doubler cette quantité. La force motrice dont elle peut disposer est en quelque sorte illimitée. Et cette expropriation s'est faite à des conditions extrêmement modérées, eu égard aux millions sacrifiés à la dérivation de la petite rivière de la Dhuis.

Collodion. — Nouvelle formule

Par M. Jean Renaud.

Coton azotique très-soluble	8
Ether à 62°	800
Alcool à 40°	250
Iodure de cadmium	9

Colorez avec :

Brôme pur	25 gouttes.

On extrait de ce mélange 100 grammes que l'on renferme dans un flacon à part. On y verse 12 à 13 gouttes d'ammoniaque à 28°, il y a précipité jaune d'or pateux; mais on lui rend la liquidité avec quelques gouttes d'acide acétique cristallisable.

On mêle alors à la portion principale ce petit mélange

et on peut se servir de ce collodion après quinze jours de repos. Sa couleur définitive est jaune paille.

(*Journ. Ch. médic.*)

Liqueur pour nettoyer les cheveux.

Pr.	Ecorce bois de panama pulvérisé.....	100
	Alcool à 70°.....	400
	Essence de bergamotte.....	20 gouttes.

Mêlez.

Procédé de blanchiment des couvertures de laine dans les hôpitaux militaires,

Par M. Schaeuffèle, pharmacien aide-major.

Il arrive fréquemment que l'administration des hôpitaux militaires ait à faire laver des couvertures de laine blanche, souillées par de la graisse provenant des aliments ou des matières servant aux pansements. Le lavage de ces couvertures est généralement confié, jusqu'à présent, à des blanchisseurs civils, ce qui n'est pas sans offrir plusieurs inconvénients, à cause de la nature des moyens qu'ils emploient. Je propose donc le système suivant : prendre d'abord le poids des couvertures, les battre ensuite à l'air, les étendre par terre ou sur une grande table, puis, avec une spatule de bois, couvrir chaque tache de savon vert; frotter assez vigoureusement entre les mains les parties souillées, en ajoutant de l'eau, dont la température est portée de 26 degrés à 30 degrés. On continuera cette opération jusqu'à ce que la tache ait totalement disparu, et on renouvellera l'emploi du savon, si cela est nécessaire. Après cette première opération, on place quatre ou six couvertures dans un caveau, ou à défaut dans une baignoire en bois, on verse dessus de l'eau à 40 ou 50 degrés, et en quantité suffisante pour bien les mouiller. Il faut alors ajouter 200 grammes de savon vert pour chaque kilogramme

du poids des couvertures, et faire monter dans la cuve un ou plusieurs hommes, qui doivent fouler avec les pieds nus pendant environ trente minutes. Il est nécessaire, pendant ce travail des pieds, de retourner de temps en temps les couvertures, qui ne sont retirées de la cuve qu'après avoir fait écouler l'eau sale, et sans que les hommes cessent d'agir. Ainsi comprimées et débarrassées de l'eau sale, elles sont lavées dans de l'eau propre, maintenue à la température de 60 degrés. Ce lavage étant terminé, on les fait égoutter et on les exprime en les soumettant à une légère torsion. Il faut encore les traiter une seconde fois de la même manière, mais en ajoutant aux 200 grammes de savon vert 200 grammes de carbonate de soude cristallisé.

Il suffit alors, pour achever le travail, que deux hommes prennent la couverture par les quatre coins et la secouent énergiquement, ce qui relève le duvet en donnant plus de souplesse et de moelleux au tissu; on fait sécher à l'air. Il est bien important d'éviter l'emploi d'aucune force étrangère, ni brosses, ni battoirs, etc.

S'il existait, comme cela arrive quelquefois, des taches d'encre sur les couvertures, l'opération serait plus délicate et demanderait à être conduite par une main plus exercée. On verserait d'abord sur chaque tache d'encre de l'acide chlorhydrique, et on laverait immédiatement à grande eau. On répéterait cette action jusqu'à disparition de la tache et jusqu'à ce que les eaux de lavage ne fussent plus acides.

Le procédé que je viens d'indiquer donne peut-être des résultats moins brillants que ceux obtenus par l'emploi des méthodes de certains blanchisseurs; mais il a l'avantage de ne point attaquer le tissu, de pouvoir être mis en pratique à l'aide des seuls ustensiles de bains et avec des substances que l'on trouve dans toutes les

pharmacies, de présenter une facile exécution et de n'occasionner qu'une très-faible dépense.

(*Journ. de pharm. milit.*)

Procédé pour enlever les taches que le nitrate d'argent et les sels de fer produisent sur le linge,

Par MM. Bouillard et Verrier, pharmaciens aides-majors.

On a déjà essayé, dans plusieurs hôpitaux militaires d'Algérie, de faire disparaître les taches produites sur le linge par le nitrate d'argent, en soumettant ces taches à l'action successive du chlorure de chaux, de l'acide chlorhydrique, de l'ammoniaque liquide ou d'une dissolution d'hyposulfite de soude. Cette méthode exige beaucoup de temps pour être appliquée convenablement; elle donne lieu à un fort dégagement de chlore qui incommode vivement l'opérateur, et le linge, traité de cette manière, est souvent très-sensiblement altéré. C'est pour obvier à ces divers inconvénients que M. Bouillard propose d'employer le procédé dont il a fait usage avec succès dans l'hôpital de Dellys.

Ce procédé consiste à dissoudre 10 grammes de cyanure de potassium dans 125 grammes d'eau, puis à ajouter à la dissolution, au moment de s'en servir, 20 gouttes de teinture d'iode. Il suffit de faire tomber sur la tache quelques gouttes de ce liquide; on frotte faiblement entre les doigts la partie mouillée. Aucune tache d'argent, quelle que soit son ancienneté, ne résiste à ce traitement. On termine par le lavage du linge à grande eau; le linge ne gardera pas la moindre marque si l'on a soin de faire toute la manipulation à l'abri d'une vive lumière, laquelle détruit un des principaux agents, l'iodure de cyanogène. Ce procédé de M. Bouillard est très-rapide et ne présente aucun danger quand on a la précaution d'opérer avec des mains intactes ne portant ni coupures ni plaies

M. Verrier a fait de son côté, à l'hôpital de Boghard, les mêmes remarques que M. Bouillard; il a employé avec autant de succès une solution de cyanure de potassium pour enlever les taches de nitrate d'argent.

Quant à la destruction des taches de rouille, M. Bouillard rappelle les bons résultats qu'il a obtenus en adoptant la marche suivante :

Dans une marmite en fonte de 6 litres, émaillée intérieurement; on fait dissoudre 400 grammes d'acide oxalique dans 4 kilogrammes d'eau; on ajoute à la dissolution 1,200 grammes d'acide chlorhydrique et, au moment de s'en servir, 200 grammes d'étain en grenaille. Trempées dans cette liqueur, les taches ferrugineuses disparaissent rapidement; on lave ensuite le linge à grande eau.

(*Journ. méd. et pharm. milit.*)

Lessive américaine.

Savon rapé	500 gr.
Eau	25 lit.

Faites dissoudre et ajoutez 2 cuillerées du mélange suivant :

Huile d'aspic	15 gr.
Essence de térébenthine	30
Ammoniaqne concentrée	12

Mettez le linge dans cette préparation, laissez 2 heures, frottez bien et exprimez sans tordre. Remettez alors le linge à l'eau très-chaude; laissez reposer 2 heures, frottez de nouveau.

Rincez ensuite plusieurs fois à l'eau froide et passez au bleu.

Cette recette domestique rend des services aux ménages des grandes villes. Il est à notre connaissance personnelle que ses résultats sont bons. Nous la publions

pour cette raison d'abord, ensuite parce que nous ne l'avons trouvé dans aucun livre, aucun journal.

Note sur les produits tirés des aiguilles de pin.

Il y a environ vingt-deux ans, un sieur Weiss, fabricant de papier à Tugmantel, dans la Silésie autrichienne, près la frontière de Prusse, non loin de Breslau, entreprit des essais pour incorporer dans la pâte des papiers inférieurs des filaments contenus dans les feuilles aciculaires du pin noir (*pinus nigra Austriaca*).

Il reconnut bientôt que ces feuilles pouvaient fournir des fibres douées d'une certaine ténacité, un peu élastiques et légèrement frisées. Il proposa alors cette matière, à laquelle il donna le nom pompeux de *laine des forêts* (*Wallwoll*), pour servir au bourrage des matelas et couvertures de lit, des siéges, tapisseries et harnachements.

Il obtint aussi, dans la préparation même de ces filaments, divers produits accessoires, tels que *résine*, *huile essentielle*, *noir de fumée*, etc., pour lesquels il indiqua des usages industriels et pharmaceutiques.

Voici en peu de mots les procédés de M. Weiss tels qu'ils sont décrits dans les brevets qu'il a obtenus en Prusse ; les filaments peuvent être obtenus soit des aiguilles vertes, soit des aiguilles séchées artificiellement, ou à l'air ; mais des aiguilles desséchées sur la branche ou tombées à terre sont inutilisables. On fait cuire ces aiguilles pendant quelques heures, soit dans l'eau pure, soit dans une dissolution légèrement alcaline ; la cuisson est prolongée jusqu'à ce qu'une aiguille pressée entre les doigts se laisse facilement diviser en filaments.

Le produit est alors placé dans un appareil destiné à l'écraser doucement, tout en l'agitant avec vigueur. C'est une espèce de pile à papier dont le cylindre est creux et en bois, et dont la plaque est en bois poli. Une tôle per-

cée de trous est placée auprès du cylindre; on lave à grande eau tout en rapprochant de plus en plus le cylindre.

On verse alors la laine obtenue, lavée à l'acide et à l'eau, dans des caisses en bois, où on la laisse se déposer en tourteaux,

L'eau de cuisson sert à préparer des *bains balsamiques*. Concentrée à consistance sirupeuse, elle peut s'expédier au loin. En fermant la chaudière de cuisson, on recueille les essences qui se dégagent. Elles sont employées en pharmacie.

M. Weiss ne réussit que partiellement dans son entreprise. Il vendit cependant d'assez grandes quantités de *laine végétale* pour matelas et couvertures de lit. Quelques personnes considéraient ces literies comme hygiéniques : elles écartent les insectes. Il installa aussi, près de sa fabrique, un établissement de bains qui fut assez fréquenté.

M. Lairitz travaille depuis dix ans, dans la forêt de Thuringe, la même matière que M. Weiss, qui est mort il y a peu d'années, et l'a ainsi laissé seul en possession de cette industrie.

Il fabrique la laine brune, les *essences*, *extraits*, *huiles*, etc., *d'aiguilles de sapin*. Il fait, de plus, des *savons*, des *bonbons*, des *sirops*, des *pommades* renfermant ces produits empyreumatiques. Enfin, il annonce avoir réussi à incorporer, dans une petite proportion, la walwoll dans les tissus de laine et de coton, et il vend des objets de lingerie imbibés d'essences qu'il représente comme hygiéniques, préservatifs et curatifs. Il a établi plus de cent dépôts en Allemagne. Il exporte aussi ces produits en Angleterre, en Prusse, et dans divers autres pays. Il a établi des *bains de pin*, et l'emploi de ces remèdes s'est répandu et est entré dans la pratique des méde-

cins. C'est surtout contre les rhumatismes et la goutte qu'on les emploie le plus souvent. (*Union. pharm.*)

Colle de gutta-percha.

On prépare, suivant MM. M'Kay, une excellente colle pour réunir les objets en cuir, bois, papier, etc., en dissolvant du gutta-percha dans du sulfure de carbone, et laissant exposé quelques instants à l'air avant de s'en servir. En faisant varier la quantité de gutta-percha, on obtient des solutions plus ou moins fluides, et qui peuvent même être amenées jusqu'à l'état plastique, suivant la résistance ou la ténacité qu'on veut donner à la colle.

Pour se servir de cette colle, on revêt à la brosse ou l'on en touche les objets qu'on veut réunir, on presse fortement et on laisse sécher ; au bout de peu de temps, la colle est prise.

On masque ou détruit en grande partie l'odeur désagréable de cette colle en y mélangeant une petite quantité d'éther ou d'essence de térébenthine en proportions variables.

XXVII

RÉPONSE

Au rapport fait à la Société de pharmacie de Bordeaux, sur le libre exercice de la pharmacie, par M. Robineau, au nom d'une Commission chargée d'examiner cette question.

Par M. C. Favrot, président honoraire de la Société de prévoyance des pharmaciens de la Seine.

La grande publicité donnée à ce rapport, qui a été reproduit en entier ou par parties dans la plupart des journaux de médecine et de pharmacie, ne me permet pas de laisser sans réponse les arguments sur lesquels s'appuie la commission pour repousser la demande du *libre exercice de la pharmacie par les pharmaciens*, adressée au gouvernement par la Société de prévoyance des pharmaciens de la Seine.

Je n'ai ni mandat ni mission pour défendre cette Société, qui, dans le compte rendu de son assemblée extraordinaire du 19 août dernier, a répondu d'une manière si digne et si victorieuse aux attaques dont elle a été l'objet. Ce n'est qu'au nom de l'intérêt général de la pharmacie que je viens faire appel aux sentiments de bonne confraternité de tous les pharmaciens et des membres de la Société de pharmacie de la Gironde en particulier, dont j'ai reçu un si bienveillant accueil lorsque j'ai eu l'honneur de représenter la Société de prévoyance des pharmaciens de la Seine au congrès de Bordeaux.

Mon but est d'éclairer tous mes confrères sur les dangers de la lutte engagée sur cette question du libre exercice de la pharmacie et de leur démontrer qu'en la continuant, nous perpétuerons l'état précaire dans lequel languit notre profession; qu'en réunissant tous nos efforts, au contraire, nous pouvons espérer une solution favorable à tous les intérêts.

Le rapport commence par dire que *quelques* pharmaciens du département de la Seine ont cru devoir prendre l'initiative auprès du gouvernement et réclamer pour l'exercice de la pharmacie une liberté plus grande que celle que le législateur lui a accordée jusqu'ici. Je répondrai d'abord (ce qu'ignorait sans doute la commission) que l'assemblée qui a été appelée à se prononcer sur la question de savoir si la Société de prévoyance approuvait la démarche de son conseil auprès du gouvernement ou si elle devait lui infliger un blâme, a donné un assentiment absolu à l'initiative du conseil à une majorité de plus de cent voix sur cent-cinquante et quelques votans; il est bien permis de supposer que la même proportion eût existé si tous les pharmaciens avaient pris part au vote. Ce ne sont donc pas *quelques* pharmaciens de la Seine, mais la grande majorité qui a adressé le mémoire au gouvernement.

Le rapport discute ensuite la question de la liberté absolue de la pharmacie, question qui n'est pas discutable, puisqu'elle n'a été posée par personne, et que M. Ménier, auquel on l'avait attribuée, a déclaré, dans une circulaire, qu'elle n'avait jamais été dans sa pensée. Le rapport constate lui-même que ce n'est point ce que demandent les pétitionnaires, qui se sont hâtés de protester contre une pareille interprétation; ils se bornent à réclamer, pour les pharmaciens, la liberté de préparer, débiter ou vendre quelque médicament que ce soit, *sous la garantie de son diplôme* et sous sa propre res-

ponsabilité. « Au premier coup d'œil, dit le rapport, cette proposition est séduisante ; elle a une allure libérale qui n'est point hors de saison à une époque où les tendances à généraliser les libertés commerciales sont des plus manifestes ; *mais il ne faut pas un examen bien approfondi pour voir ce qui se cache là-dessous.* » Cette phrase est fâcheuse, selon moi ; elle manifeste un sentiment de méfiance qui indique d'avance que l'impartialité ne présidera pas à l'examen des arguments que font valoir les pétitionnaires.

« Nous devons raisonner, dit le rapport, à un point de vue général qui doit primer tous les autres, celui de la santé publique. Or, que peut-elle avoir à gagner dans l'extension de la liberté pharmaceutique ? »

Je répondrai aux membres de la commission par cette autre question. Qu'est-ce que la santé publique a perdu depuis l'invasion des spécialités dans le domaine de la pharmacie ? Le nombre des malades s'est-il accru ? La mortalité a-t-elle augmenté ? Non, au contraire, la durée moyenne de la vie humaine est devenue plus longue. Je ne dis pas que cela est dû aux spécialités, mais je constate qu'elles n'ont porté aucun préjudice à la santé publique, puisque rien, dans les statistiques, ne le démontre. Ainsi donc, si une liberté *illégale*, puisqu'elle est contraire à la loi de germinal, mais tolérée, autorisée même par l'Académie de médecine, n'a porté aucun préjudice à la santé publique, pourquoi voulez-vous qu'une liberté *légale* sage, prudente, reposant sur le savoir du pharmacien, lui soit plus nuisible ?

La santé publique a pour protecteurs les commissions d'hygiène et le gouvernement ; soyez certains que le jour où un abus viendrait la compromettre, le pouvoir saurait y mettre un terme. La santé publique est donc hors de cause et le libre exercice de la pharmacie, par le pharmacien, ne saurait la mettre en danger.

« Autrefois, dites-vous, à part quelques remèdes secrets exploités avec plus ou moins de peine par leurs auteurs, les préparations nouvelles devenaient publiques ; tout cela se passait en plein jour et personne ne se plaignait de trop ou trop peu de liberté. Le bon survivait, le mauvais tombait dans l'oubli. » Cela est vrai ; mais qui a changé tout cela, je vous le demande, est-ce le pharmacien ? Non, car il trouvait alors, dans les prescriptions médicales, une alimentation suffisante pour satisfaire à ses besoins, à ceux de sa famille et même à son désir de fortune ; mais lorsque Broussais eut fait prévaloir, dans toute la France, un système qui supprimait non-seulement la poly-pharmacie, qui enrichissait nos pères, mais encore la pharmacie proprement dite qui nous permettait de vivre, il a bien fallu chercher un moyen de subvenir aux nécessités de la vie et remplacer les ordonnances médicales devenues insuffisantes. C'est alors qu'a été créée la spécialité, et tout naturellement celui qui avait imaginé ce moyen d'assurer son existence a dû chercher à le développer pour arriver à la fortune, et par suite recourir à la publicité ouverte à tous les commerçants. Le blâme que vous infligez à ces confrères n'est point nouveau; il a commencé avec les spécialités elles-mêmes, et dès cette époque ces novateurs ont trouvé d'ardents adversaires parlant comme vous au nom de la dignité professionnelle. La lutte a été vive, et, permettez-moi de vous en rappeler les conséquences funestes pour la pharmacie tout entière, et peut-être l'expérience du passé vous prémunira-t-elle contre les dangers de l'avenir.

La *pâte de Regnault*, attaquée la première, a été déclarée *bonbon* par arrêt d'une Cour royale, et dès lors toutes les pâtes de guimauve, jujubes, etc., sont tombées dans le domaine public, et l'épicier s'est substitué au pharmacien pour la vente de tous les produits analogues.

Plus tard est venu le tour du *sirop de Lamouroux*, et un arrêt de la Cour royale de Dijon a déclaré que ce sirop n'est point un médicament, mais de la pâte de Regnault en dissolution, puis dans l'eau ! Et aussitôt le public, profitant de cet arrêt, s'est mis à vendre, au préjudice des pharmaciens, tous les sirops pectoraux qui pouvaient présenter un caractère mixte de médicaments et de sirops d'agrément. Les attaques ont continué, et à chaque fois on nous a arraché un des lambeaux de cette pharmacie qui avait fait la prospérité de nos ancêtres.

Puis, sous le nom de produits hygiéniques, nous avons vu paraître et annoncer une foule de préparations qui ne sont pas des médicaments, au dire des vendeurs, mais qui, selon le prospectus, jouissent de toutes les propriétés des médicaments les plus héroïques.

Je vous citerai *l'eau des Carmes*, *l'eau de la Floride*, *les eaux minérales*, tous les *dentifrices*, le *lait antiéphélique*, etc., etc., le tout couronné par la *Revalescière*, qui remplace, supprime tous les médicaments, et par conséquent tous les médecins.

Et c'est en présence d'un pareil résultat que vous persistez à soutenir une lutte qui nous a déjà causé tant de désastres.

« Vous dites que le régime de tolérance sous lequel vit le spécialiste lui pèse et qu'il pétitionne pour continuer *de par la loi* ce qu'il fait aujourd'hui en vertu de l'inobservation des règlements. » Ou je me trompe fort ou le spécialiste entend bien mal ses intérêts. Comment ! il exerce un monopole sous la bienveillante tolérance de l'administration ; ce monopole lui assure une fortune, et il pétitionne pour se donner des concurrents, car si le libre exercice de la pharmacie est proclamé, tous les pharmaciens pourront faire ce que fait le spécialiste, et croyez-vous franchement qu'il n'y a pas un très-grand nombre de pharmaciens, et parmi ceux-là mêmes qui

se montrent les plus puritains, qui feraient comme les spécialistes s'ils espéraient réussir et s'ils ne craignaient pas que la tolérance de l'administration ne s'étendît pas jusqu'à eux,

Selon moi, le libre exercice de la pharmacie est un danger pour les spécialistes, loin de leur être favorable.

Quant aux inconvénients qui pourraient résulter du libre arbitre laissé aux pharmaciens de modifier à leur gré les formules usuelles, les pétitionnaires n'ont jamais compris ainsi le libre exercice de la pharmacie. Ils entendent parfaitement que les pharmaciens seront tenus d'exécuter fidèlement les prescriptions médicales sans y rien changer, et la preuve, c'est qu'ils demandent le maintien du Codex comme garantie de la similitude des médicaments. « Vous dites que c'est par une confusion injustifiable qu'on se plaît à vouloir assimiler la pharmacie au commerce. Si elle touche au commerce par quelques poins, elle en est si éloignée dans son essence véritable que tout rapprochement est impossible et ne supporte pas la discussion. » Vous êtes, permettez-moi de vous le dire, dans une étrange erreur. La pharmacie est bien réellement un commerce, et dût-il en coûter à notre amour-propre, d'après la loi, pour le gouvernement, pour les sociétés savantes elles-mêmes (car l'Acamie de médecine, sans que ce soit un principe, n'admet pas de pharmaciens en exercice au nombre de ses membres, quelle que soit leur illustration scientifique); aux yeux du public enfin, qui marchande notre savoir et le place souvent au-dessous de l'avilissement des prix, etc., nous sommes des commerçants et rien que des commerçants. C'est en vain que nous nous drapons dans notre dignité de savants, le public ne nous juge pas du même œil que nous nous apprécions nous-même. Le ministre du commerce seul a la pharmacie dans ses attributions ; celui de l'instruction publique n'en a que l'enseignement;

nous sommes patentés, justiciables du Tribunal de commerce ; nous faisons partie de la liste des notables commerçants, et nier que le pharmacien est un commerçant, c'est nier l'évidence; et, d'ailleurs, pourquoi repousser cette qualification? N'oublions pas que des pharmaciens sont juges, présidents même des Tribunaux de commerce, et celui de la Seine, le plus important de la France, compte deux pharmaciens parmi ses membres, et ces deux confrères se trouvent fort honorés de siéger à côté des *Denière*, des *Didot* et des *Delessert*, les grandes illustrations commerciales de notre époque.

L'erreur dans laquelle vous êtes à cet égard, ainsi qu'un grand nombre de nos confrères, tient à ce qu'on ne réfléchit pas que le savoir exigé par la loi pour faire le *commerce* de la pharmacie (expression de la loi de germinal) n'a pas pour but de satisfaire l'amour-propre du pharmacien, de relever sa dignité, mais bien de donner une garantie à la santé publique. Nous sommes donc bien des commerçants, plus instruits que beaucoup d'autres, c'est possible, mais nous ne jouissons pas aux yeux du public de plus de considération que ceux qui exercent leur profession commerciale avec honneur et probité.

Vous reconnaissez comme nous que la loi qui nous régit a besoin de modifications sur plusieurs points comme n'étant plus en rapport avec les besoins actuels. Mais il y a plus de trente ans que l'on a reconnu ces imperfections de la loi, qu'on en sollicite la révision, et c'est, lassée des insuccès réitérés de ses démarches, que la Société de prévoyance des pharmaciens de la Seine s'est décidée à en demander une nouvelle.

Vous voulez recommencer des réclamations qui ont toujours été infructueuses, je me trompe, qui ont abouti à amener la pharmucie à l'état précaire où elle est arrivée, par suite des envahissements qu'elles ont favorisé dans son domaine.

Vous demandez, avec les congrès, que l'on suive fidèlement *l'esprit* de la loi de germinal ; mais puisque cette loi ne satisfait ni le gouvernement ni les pharmaciens, et qu'elle donne lieu chaque jour à des interprétations contradictoires, ne doit-on pas en conclure que son *esprit* n'est plus en rapport avec nos mœurs, avec les besoins et les habitudes du public.

Vous demandez la proscription rigoureuse de toute annonce de médicaments ; mais si le pharmacien est commerçant, et nous sommes forcés d'accepter cette qualification, pourquoi voulez-vous lui en ôter les avantages s'il en a les charges. Pourquoi ne demandez-vous pas aussi et avant tout la suppression des annonces de tous ces produits hygiéniques qui, sous une dénomination trompeuse, dissimulent des médicaments actifs et quelquefois dangereux ; et si vous obteniez la défense de l'annonce médicale proprement dite, en laissant subsister l'autre, vous porteriez à la pharmacie un coup plus terrible encore que les arrêts qui nous ont enlevé le monopole des pâtes et des sirops pectoraux, etc. Je sais bien que vous me répondrez que vous demanderez aussi la suppression des annonces des produits dits hygiéniniques, mais rappelez-vous la réponse du ministre à l'Académie de médecine qui le sollicitait pour empêcher la vente de certains produits qu'elle considérait comme dangereux : « *L'Académie de médecine a été instituée pour s'occuper de tout ce qui tient à la médecine, directement ou indirectement, mais elle n'est pas compétente en questions commerciales.*

Vous demandez que le gouvernement récompense proportionnellement à l'importance du service rendu toute préparation nouvelle soumise et approuvée par un corps savant ; mais vous savez bien que cette clause existe dans une loi depuis quatre-vingts ans, et que jamais le pouvoir n'en a fait l'application, et que pas un

médicament nouveau, pas même le *sulfate de quinine*, n'a obtenu la juste rémunération que cette loi promettait aux inventeurs.

Vous demandez le maintien des dispositions de la loi qui interdit l'exercice de la pharmacie à toute personne non diplômée, soit directement, soit par l'entremise d'un *prête-nom;* ici vous êtes parfaitement d'accord avec la Société de la Seine, et vous lui rendrez cette justice de reconnaître que c'est à ses efforts qu'est due la solution favorable à la pharmacie que la Cour de cassation a rendue contre les prête-noms.

Cette même Société n'a pas oublié la question de la vente des médicaments par les maisons religieuses, et, dans son mémoire au ministre, elle demande l'exécution des prescriptions de la loi à cet égard, bien qu'elle ne soit pas directement en cause. Vous ne direz pas ici que c'est uniquement l'intérêt personnel qui a guidé les pétitionnaires.

Les dispositions relatives aux poisons, à leur délivrance, à leur conservation, source de tant de vexations pour le pharmacien, tombent nécessairement devant le libre exercice de la pharmacie.

Ici encre vous êtes d'accord avec nous, en en sollicitant l'abrogation; il en est de même de l'obligation impraticable pour la pharmacie de ne délivrer aucun médicament sans ordonnance de médecin. Vous voulez qu'il soit libre de délivrer au public toute substance qui ne sera pas de nature à engager sa responsabilité, nous ne voulons pas autre chose ; c'est là le point essentiel, et, du moment que vous le demandez avec nous, vous demandez le libre exercice de la pharmacie. Que le pharmacien puisse vendre au public tout ce qu'il lui demandera, qui ne soit pas de nature à engager sa responsabilité, au point de vue de l'exercice illégal de la médecine, et c'est si bien notre pensée, que nous de-

mandons que les médicaments que le pharmacien ne pourra vendre, sans ordonnance du médecin, soient marquées d'un astérisque au Codex.

Vous demandez que les Chambres syndicales soient décrétées et qu'elles aient un pouvoir disciplinaire pour rappeler à l'ordre les membres qui ont pu oublier que, dans une *profession libérale*, il y a quelques obligations de plus que dans la vie civile. Vous voyez de suite les abus qui résulteraient d'une pareille institution. En effet, vous voulez que la pharmacie soit une profession libérale, et nécessairement si la Chambre syndicale est composée de membres pensant comme vous, elle blâmera tous ceux de vos confrères qui se croient commerçants de par la loi, aux yeux du gouvernement et du public, agiront conformément aux lois qui régissent les commerçants et chercheront à en avoir les bénéfices, puisqu'ils en supporteront la charge. De là des rivalités, des haines, des jalousies qui deviendront d'autant plus acharnées qu'elles seront localisées.

Pourquoi ne voyez-vous toujours que la répression, quand la Société de prévoyance de la Seine vous montre, d'une manière incontestable, que, par la confraternité, elle est arrivée depuis douze ans à une prospérité inouïe qni lui a permis de prêter le concours de ses conseils, de son influence et de ses ressources financières à la défense des intérêts des pharmaciens des départements.

Vous cherchez toujours à établir un antagonisme entre la pharmacie parisienne et celle de province, et le mémoire vous prouve que la Société de la Seine n'a pas oublié, dans sa demande, les intérêts de la pharmacie de province.

J'avais aussi l'honneur de faire partie de la députation de la Société de prévoyance des pharmaciens de la Seine qui a été accueillie par le ministre ; et en nous

demandant un mémoire sur la question, Son Excellence nous a recommandé de nous pénétrer des mœurs de notre époque, de tenir compte des besoins et des habitudes des populations, de demander, en un mot, ce qui était possible si nous voulions que le gouvernement vînt en aide à la pharmacie. Ces paroles étaient trop transparentes pour ne pas nous dicter notre conduite, après trente années de sollicitations sans cesse renouvelées et sans cesse infructueuses.

Voilà pourquoi nous avons pensé que le libre exercice de la pharmacie, sous la garantie du diplôme, était le seul moyen d'obtenir l'égalité pour tous les pharmaciens qui pourraient exercer leur profession, en étant affranchis des ordonnances de police qui nous oppriment et en nous soumettant comme les autres commerçants au droit commun qui les régit.

Que voulez-vous que fasse le gouvernement en présence de deux demandes aussi contradictoires ; l'une qui réclame la liberté du pharmacien, l'autre qui sollicite le maintien de l'esprit de la loi de germinal, reconnue insuffisante et n'étant plus en rapport, même dans son *esprit*, avec nos mœurs et les habitudes des populations. Je ne vous dirai qu'une chose : rappelez-vous la fable de l'*huître et les plaideurs*.

En terminant, permettez-moi, Messieurs et honorés confrères, de faire appel à vos sentiments de confraternité et d'espérer que vous n'hésiterez pas à donner la préférence au libre exercice de la pharmacie avec le diplôme, qui ne fait de tous les pharmaciens qu'une seule famille, à un système qui, en maintenant la division qui existe depuis si longtemps entre nous, perpétuera les animosités et les jalousies qui ont porté déjà tant de préjudice à la pharmacie et l'ont amenée à cet état précaire qui doit infailliblement la conduire à sa ruine.

FAVROT.

XXVIII

De la liberté de la pharmacie étudiée au point de vue de l'utilité publique.

Ce qu'on doit entendre par ces mots liberté de la pharmacie. — De la pharmacie en Angleterre. — La loi de germinal an XI doit être profondément modifiée. — Elle n'est plus exécutée, parce qu'elle est inexécutable. — Qu'est-ce qu'un remède ? qu'est-ce qu'un poison ?—Le photographe et sa famille vivent au milieu des poisons. — La pharmacie est-elle un art ou un commerce ? — De l'avenir des remèdes secrets. — De l'annonce médicale.

Au moment où le conseil d'Etat étudie cette importante question, il ne sera pas sans intérêt et surtout sans opportunité de l'examiner, moins sous le rapport de l'avantage que cette profession pourrait en retirer que sous ceux de la santé et de l'utilité publiques.

Disons avant tout ce qu'on doit entendre par liberté de la pharmacie en France. Il s'agit de la liberté dans le diplôme et avec toutes les garanties scientifiques qu'il consacre, et non de la liberté illimitée de l'Angleterre, livrée au fléau de l'empirisme le plus effréné.

Le but que l'on se propose en France, c'est d'élaguer des entraves légales qui ont fait leur temps et de mettre l'exercice de la pharmacie en rapport avec les idées et les besoins de notre époque.

Cette profession est réglementée par la législation du 21 germinal an XI ; citons quelques prescriptions de cette loi.

Défense est faite de délivrer aucun médicament composé sans que l'acheteur soit préalablement pourvu d'une ordonnance de médecin.

De cette prohibition absolue qu'est-il résulté ? Ce qui suit toujours une exigeance impossible ; elle n'est pas exécutée parce qu'elle est inexécutable.

Pour obéir à cette loi rigoureuse, on ne peut acheter pour dix centimes de pommade camphrée, de cérat, de taffetas d'Angleterre, sans être porteur d'une ordonnance médicale qui aura coûté deux francs au moins.

Que cette loi soit obéie, en ce qui concerne les substances dangereuses, on le comprend, on l'accepte; mais qu'elle soit abrogée en ce qui regarde la série si nombreuse de médicaments peu dangereux. Voilà ce qui doit être fait dans l'intérêt du public et dans celui des pharmaciens.

Sous le rapport des poisons, cette même loi appelle une grande réforme. Avec elle, les poisons doivent être tenus sous clef, et cette clef n'abandonner jamais la poche du pharmacien, ni nuit ni jour.

Cette inhibition n'est pas plus exécutable que la précédente. L'exercice de la pharmacie serait impossible si le praticien devait être condamné à une réclusion perpétuelle. Quand il sort, s'il emporte la clef fatale, le service des ordonnances est suspendu. A chaque instant, l'élève a besoin du laudanum, du chloroforme, de la teinture de digitale, etc. Les malades ne peuvent pas toujours attendre (1).

En fait, la loi est violée constamment. La clef, pendant l'absence du patron, est confiée au premier élève; mais le pharmacien affronte alors une pénalité qui peut aller à une amende de trois mille francs, à la prison, et à toutes les conséquences légales des délits.

Qu'est-ce qu'un poison? La loi s'est bien gardée de le définir. Une définition exacte est impossible. En effet, tous

(1) Quand le pharmacien est juré et garde national, il devrait fermer son officine.

les médicaments actifs, pris à haute dose, sont des poisons, tandis que les poisons les plus dangereux ne sont que des médicaments actifs pris à dose mitigée.

D'autre part, ces poisons dont le pharmacien, armé de connaissances si nombreuses, ne peut vendre un gramme sans ordonnance de médecin, se débitent chez les marchands de couleurs, au kilogramme, sans la moindre formalité. Chez les photographes, si multipliés aujourd'hui et dont les ateliers sont encombrés de visiteurs aussi nombreux que variés, les poisons les plus redoutables sont sous la main de tout le monde.

La raison et la vérité des choses commandent donc la suppression des entraves illogiques qui gênent les mouvements des pharmaciens qui, du reste, en dehors des lois spéciales, sont soumis au droit commun, c'est-à-dire aux réparations judiciaires de tous les préjudices dont ils seraient les auteurs.

La prudence est une obligation suffisamment imposée au pharmacien par le sentiment du devoir, la gravité de ses fonctions et les terribles conséquences de ses rares erreurs. Ce n'est qu'à vingt-cinq ans, et après six ans de stage et de hautes études, qu'il peut entrer dans l'exercice de son art comme patron. Toutefois, le législateur examinera s'il est juste de placer si tard la majorité professionnelle du pharmacien, quand de tout temps on a fixé à vingt-un ans celle du médecin, dont la responsabilité est autrement lourde et redoutable. La tâche du pharmacien se borne à bien exécuter les prescriptions médicales. Egaliser les deux majorités professionnelles est chose équitable, de même qu'il le sera d'accorder au second le titre de docteur, qui jusqu'ici a été l'apanage du premier. Les études sont égales, pourquoi les titres ne le seraient-ils pas ? On accroîtrait ainsi, et sans frais, la considération d'une classe d'hommes voués au culte

des sciences et qui leur ont rendu les services les plus signalés (1).

C'est par des mesures de ce genre qu'on réussit à faciliter l'accès des professions libérales, et la pharmacie, plus que toute autre, a besoin de semblables facilités, car son étude a été rendue si sévère et si dispendieuse qu'elle est délaissée pour la médecine dont le stage est moins long (quatre ans au lieu de six) et moins coûteux. Au sortir des écoles, le pharmacien doit acheter ou créer une officine, tandis que le médecin, en achetant sa trousse seulement, possède tout le matériel de sa profession.

La prochaine loi aura besoin de fortifier la pharmacie provinciale contre les empiétements des pharmacies dites religieuses. Dans beaucoup de départements, de saintes filles, façonnées pour la prière, l'enseignement et les œuvres charitables, ont, dans un zèle irréfléchi, annexé à leurs pieuses fonctions l'œuvre si difficile de la préparation des médicaments. On voit aisément à quels dangers expose la santé publique l'exercice inexpérimenté d'une science si longue à acquérir. Les bonnes intentions ne suffisent pas pour donner le maniement habile des substances dangereuses qui abondent dans la pharmacie.

Pour réprimer ces abus, une nouvelle loi est moins nécessaire. Il suffit de rappeler et de faire exécuter les lois existantes.

Mais si, contre cette intrusion dangereuse, l'application de la loi n'est pas assez sévère, il n'en est plus de même quand il s'agit d'associations entre un pharmacien pauvre et un commanditaire. Parce que de rares abus ont dû être réprimés on a étendu les poursuites à

(1) La Belgique qualifie de docteurs en pharmacie les pharmaciens de première classe.

des situations intéressantes, légales naguère et sur lesquelles, selon nous, on ne peut sévir sans injustice. *Res sacra miser.* Si la loi interdisait le droit d'association au pharmacien qui a sacrifié son patrimoine à la conquête si dispendieuse de son diplôme, cette loi devrait être rapportée sans la moindre hésitation.

Une opinion étrange s'est fait jour dans quelques réunions pharmaceutiques. On a dit, sans pouvoir le prouver, que le pharmacien était un artiste, un savant et non un commerçant. A ce titre, il devrait être exclu du droit commun, du droit d'association, par exemple.

C'est sans doute par le seul chemin des sciences physiques qu'on arrive à la possession d'une officine ; mais cette officine est-elle autre chose qu'une boutique ? L'illusion est impossible au praticien qui travaille avec ses balances en face d'un public très-marchandeur. Si les pharmaciens oubliaient jamais qu'ils sont commerçants, cette qualité leur serait rappelée par le Tribunal de commerce, qui leur applique sans hésiter les lois sur les faillites, celles de l'incarcération pour dettes, etc., etc. Aussi la pharmacie a-t-elle été placée dans les attributions du ministre du commerce et non dans celles du ministre de l'instruction publique.

La nouvelle loi devra aussi s'occuper des *remèdes* dits *secrets*, c'est-à-dire des remèdes non inscrits au Codex et qui se font connaître par voie d'annonces dans les journaux. Cette loi doit incliner du côté de la liberté des remèdes nouveaux proposés et préparés par des pharmaciens ; faire le contraire serait la destruction de l'émulation : ce serait la négation du progrès et une grave atteinte portée à l'omnipotence médicale.

En effet, c'est à cette classe de remèdes que la pharmacie pratique doit tous ses récents progrès ; la plupart des médecins ont pris l'habitude de les prescrire, et tous les pharmaciens ont le droit de leur en proposer

de nouveaux, créés par eux. S'ils rendent des services, le succès leur est assuré. Du reste, c'est, de nos jours, la seule voie à la fortune qui soit ouverte indistinctement à tous les pharmaciens de Paris et de la province : pourquoi la fermer ? Aucun de ces spécifiques ne sont vénéneux ; les accidents qui pourraient accompagner leur emploi sont rendus presque impossibles par les explications imprimées qui les accompagnent. Enfin, la responsabilité du vendeur suit partout sa marchandise, revêtue de son nom et de son cachet.

Mais les annonces pharmaceutiques, quel abus effroyable ! disent beaucoup de personnes très-effrayées.

On peut dire de l'annonce ce qu'Ésope disait de la langue. L'annonce, suivant l'usage qu'on en fait, est la meilleure ou la pire chose. Mais faut-il, à cause de l'abus possible, supprimer une bonne chose? Le gaz éclairant cause trop souvent de terribles ravages ; faut-il pour cela se priver de sa lumière ?

Réglementez l'annonce, soumettez-la à l'approbation d'un conseil pharmaceutique de discipline, mais ne la supprimez pas.

L'annonce est une source d'émulation pour les praticiens auxquels elle ouvre les perspectives de la fortune; d'autre part, elle soutient et fait vivre la presse médicale ; la plupart des journaux de médecine, sans les annonces, ne pourraient pas exister.

Cet aperçu rapide donne une idée sommaire des améliorations réclamées par beaucoup de pharmaciens et des avantages que le public peut en espérer. Après avoir porté dans tant d'industries les réformes les plus libérales, le gouvernement a compris que l'exercice de la pharmacie avait les droits les plus justifiés à des améliorations de ce genre. Il y était incité par un demi-siècle de plaintes élevées vers tous les pouvoirs et tout récemment par plusieurs pétitions au Sénat, toutes

accueillies favorablement et renvoyées au ministre compétent.

Nous espérons beaucoup d'une nouvelle législation, conçue et édictée suivant les vues que nous venons d'émettre. La pharmacie pratique, en acquérant plus d'indépendance, en recevra un essor nouveau vers le progrès et sentira l'encouragement d'un meilleur avenir.

PARISEL.

XXIX

BIBLIOGRAPHIE.

De la Pharmacie.

Par M. Fumouze.

M. Fumouze est un de nos polémistes les plus intelligents. Nous aimons à entendre, dans nos assemblées générales, sa parole vive, colorée, convaincue, défendre nos intérêts si souvent méconnus, recommander l'union confraternelle, surtout entre la province et Paris. Paris boudant la province, la province se séparant de Paris, n'est-ce-pas la lutte de la tête, de l'estomac et des membres ; chaque organe demande la séparation, sans se douter que la vie commune seule est possible, que la division c'est la mort.

Quoique dévoué aux idées libérales, M. Fumouze n'est pas un réformateur radical. Il ne veut rien renverser, mais bien améliorer. Il s'efforce de rajeunir le vieil édifice de notre institution légale. Dans sa longue carrière consacrée à la défense des intérêts professionnels, sa conviction sincère a toujours su conserver, soit dans ses discours, soit dans ses écrits, les sentiments d'une parfaite confraternité. Il a lutté souvent contre des tendances contraires; mais on peut dire une vérité, et à sa louange, qu'il a pu rencontrer des contradicteurs, mais jamais des ennemis.

Dans son livre, il passe en revue nos législations anciennes et présentes. Leurs défauts, leurs nombreuses

infirmités sont dévoilées d'une manière saisissante. Dans le chapitre IV, il examine l'état légal des pharmacies étrangères.

La prétendue supériorité de la pharmacie anglaise ne l'a point enchanté. Il lui a semblé que chez nos voisins d'outre-Manche, tout était fort mediocre, mal digéré, inférieur, en un mot, à ce qui se fait chez nous. Il explique cela par le fait de la démagogie anglaise qui engendre un empirisme dévergondé, aussi contraire aux saines doctrines de la science qu'aux préceptes de l'art de guérir.

En Allemagne, au contraire, le pharmacien est un quasi officier ministériel, le nombre en étant limité comme l'est celui des notaires et des avoués en France.

Le corps des pharmaciens allemands est très instruit, les officines fort bien tenues; tout y respire la nature calme et solide du caractère allemand. Mais le progrès est insensible, le besoin ne s'en faisant nullement sentir. L'émulation est absente.

L'Angleterre, moins peuplée que la France, compte 8,000 pharmaciens; la Russie en a 800 (41 seulement à Saint-Pétersbourg, ville de 500,000 habitants).

La pharmacie allemande a son Codex obligatoire, comme en France.

M. Fumouze estime que la limitation allemande est inexécutable chez nous; mais la liberté illimitée de l'Angleterre lui semble plus impossible encore.

Ses *desiderata* seraient pour la France :

1° La fusiou des écoles de pharmacie dans les écoles de médecine;

2° Le titre de docteur en pharmacie pour les pharmaciens de 1re classe;

3° Le droit pour les deux classes de s'établir sur toute la surface de l'Empire;

4° Pas de lois prohibitives des remèdes secrets;

5° La mise à néant de la loi sur les poisons;

6° Maintien d'un Codex obligatoire.

Son programme ne va pas au-delà touchant les associations, son opinion est conforme à l'équité. Tout en proscrivant les prête-noms, dont la situation indigne n'a droit à aucune sympathie, il défend les associations honnêtes, et demande leur maintien sous la protection de la loi.

Mais il combat, avec autant d'énergie que de raison, les pharmacies dites religieuses, et surtout celles qui dépendent des hospices et où des femmes ignorantes préparent et débitent des médicaments, sous un extérieur religieux qu'on a l'habitude de respecter.

Le chapitre des spécialités et des annonces est discuté avec une grande force de logique et une autorité incontestable. Nous engageons tous les partisans de la pharmacie classique, œcuménique (et trop souvent étique) à étudier les arguments de leur contradicteur, avant de prononcer un dernier jugement. Que les partisans de l'ancien régime y songent bien. Il y va de la vie ou de la mort de la pharmacie.

Depuis quarante ans, beaucoup d'entraves, d'aggravations, de responsabilité sans compensation, résument à peu près les modifications apportées dans les lois et règlements qui régissent notre profession. C'est que tous les pouvoirs ont pris trop exclusivement leurs renseignements auprès des notabilités scientifiques et administratives, en négligeant les avis des pharmaciens praticiens.

Sans mettre en suspicion la bonne foi de personne, ne serait-il pas juste de consulter aussi tous les intéressés, grands et petits, riches et pauvres, professeurs, pharmaciens émérites, pharmaciens exerçants, pharmaciens des hôpitaux civils et militaires, praticiens de la ville et de la campagne?

Un statut organique, issu d'un tel concours, ne serait-il pas la véritable expression de la justice, de la vérité et des véritables besoins de la pharmacie.

On disait, avec raison, autretois : *Lex fit consensu ommium;* cet axiome ne serait-il plus vrai de nos jours, par le temps de suffrage universel qui règne dans certaines régions de la politique! Personne ne le croira.

Nous terminerons cette rapide analyse de l'ouvrage de M. Fumouse en le félicitant de sa publication, très intéressante et très opportune. Nous résumerons notre impression par un seul mot : c'est tout à la fois un bon livre et une bonne action.

P.

De l'organisation de la pharmacie dans les principaux Etats de l'Europe.

Par C. Labélonye,

Président honoraire de la Société des pharmaciens de la Seine.

Une œuvre de cette nature se prête difficilement à l'analyse. Nous ne pourrons donc que rendre compte de son objet, et signaler sa publication comme un nouveau service — plein d'à propos, — rendu par l'auteur à la pharmacie pratique.

L'air est plein de bruits contradictoires, de réformations ou de modifications de la loi de germinal an XI. La pharmacie est partagée en deux camps ; les uns, c'est le plus petit nombre, veut le maintien, ou à peu près, de la susdite loi ; les autres en demandent une modification par trop révolutionnaire, un certain nombre réclament des changements nombreux et radicaux.

On est d'accord sur un seul point, c'est la conservation du diplôme.

Le moment est donc venu d'éclairer le débat, et pour cela de connaître ce qui existe chez nos voisins ; c'est ce que nous expose notre honorable confrère.

La législation française oscille entre deux situations diamétralement opposées ; nous voulons parler de la pharmacie allemande et de la pharmacie anglaise.

En Allemagne, nous trouvons le régime des corporations et la limitation des officines, régime qui florissait en France avant 89.

En Angleterre, liberté absolue, illimitée ; pas de diplôme, chacun a le droit de s'improviser médecin, pharmacien, etc., sans étude préalable, sans connaissance aucune.

Notre législation se maintient entre ces deux extrêmes. Mais de cette situation on ne peut pas dire *in medio stat virtus* (1). Nous avons la concurrence de la liberté illimitée et le fardeau d'une législation outrée, multipliant les entraves professionnelles de la limitation, sans la compensation de la richesse qui rehausse la pharmacie allemande.

La pharmacie anglaise produit des marchands, la pharmacie allemande fait des savants.

En France, nous sommes trop savants pour faire de bons commercants, et trop commercants pour faire des savants.

Obtenir la limitation en France n'est pas possible ; l'espérer, c'est se bercer d'une illusion trompeuse.

Inclinons donc vers le système anglais, gardons le diplôme, mais lâchons les rênes à l'émulation, à l'esprit

(1) Un de nos confrères, très-fort sur les jeux de mots, peignait notre situation intermédiaire en modifiant légèrement l'aphorisme que je viens de citer, il disait : *in medio stat virus.*

d'entreprise, à la spéculation, à l'association sérieuse ; ce n'est que dans une atmosphère de liberté que vit et grandit le progrès.

Quand le besoin frappe à notre porte, la science s'en va. L'inspiration et la faim ne vont pas ensemble. Quand Gilbert laissait à l'hôpital un adieu si éloquent au banquet de la vie, la muse du désespoir l'inspirait ; mais avec cette muse là, les chants ont bientot cessé.

Pour en revenir au livre de M. Labélonye, nous signalerons comme très-intéressant le chapitre qui renferme la législation de la Belgique. Ce pays se trouve si rapproché du nôtre, sous tous les rapports, que les points de comparaison sont nombreux et d'un intérêt saisissant.

Nous avons étudié plus particulièrement l'organisation des conseils de discipline.

Nous citerons quelques passages concernant ces conseils de discipline, dont la création en France est demandée par beaucoup de pharmaciens.

« Il y aura un conseil par arrondissement, composé de six membres pour soixante-quinze exerçants, et de neuf pour les nombres au-dessous (1).

» Les justiciables sont les médecins, les pharmaciens, les dentistes, les oculistes et les sages-femmes.

» Les membres sont nommés chaque année par la réunion de tous les justiciables.

» *Attributions*. Les conseils veillent à la dignité des professions médicales; ils maintiennent les principes d'humanité et de délicatesse qui en doivent diriger l'exercice.

» Ils punissent par des peines disciplinaires les fautes qui ne sont pas de la compétence de la police médicale;

» Concilient les différents, donnent des consultations pour les débats judiciaires.

---

(1) La proportion des pharmaciens sera du tiers.

» Ils ne peuvent s'immiscer dans les questions de doctrine ou de pratique médicales.

» Les peines disciplinaires sont :

» 1° L'avertissement ;

» 2° La censure, avec l'injonction d'être plus circonspect à l'avenir ;

» 3° La réprimande, avec défense de récidiver sous peine d'interdiction :

» 4° Interdiction temporaire, avec pénalité à prononcer par les Tribunaux en cas de désobéissance.

» Avant tout jugement disciplinaire, le prévenu sera entendu.

» Les séances auront lieu à huis-clos. Un registre recevra les décisions, lesquelles seront visées par le ministère public de l'arrondissement.

» Ce magistrat pourra relever appel de toutes les décisions rendues en dehors des attributions du conseil.

» L'inculpé pourra toujours interjeter appel des décisions du conseil devant le Tribunal civil de l'arrondissement.

» Il y aura un fonds commun pour les dépenses du conseil de discipline. »

Telles sont les dispositions essentielles de cette institution toute récente encore. Nous aurions beaucoup de réflexions à faire sur ce sujet si controversé. Le temps nous manque en ce moment ; nous les ajournons à l'Annuaire prochain. Aussi bien, s'il est vrai de dire que les institutions ne valent que suivant les hommes qui s'en servent et la manière dont on en fait usage, il sera instructif de voir, avant de formuler notre opinion, comment nos confrères de Belgique utiliseront les armes défensives que la législation vient de leur mettre sous la main.

M. Labélonye est hostile à l'institution des conseils de discipline, et ne s'en cache pas. Nous aurions aimé à ren-

contrer les motifs de son opposition à la suite de la loi belge qu'il vient de nous faire connaître; ceux qui comme nous ont réservé leur opinion sur cette importante question auraient trouvé dans les arguments de notre respectable confrère les éléments de conviction qui leur font défaut.

L'auteur poursuit son travail en exposant les législations italienne, espagnole, allemande en général, autrichienne en particulier. La législation anglaise clot cette intéressante publication.

Nous ne quitterons pas ce livre instructif sans remercier son auteur. Cet ouvrage manquait dans nos bibliothèques. L'obscurité régnait sur l'état légal de la pharmacie chez nos voisins, malgré la proximité et les relations faciles qui nous rapprochent de plus en plus. Pour le faire connaître, pouvait-il choisir un meilleur moment que celui où toute la pharmacie française est en fermentation à l'endroit des changements législatifs qu'on demande et qui se préparent?

Nous terminerons notre examen par une dernière réflexion, qui consiste dans notre impression personnelle à l'endroit des pharmacies étrangères que nous avons visitées dans nos voyages en Angleterre, en Allemagne et en Italie.

Les officines italiennes diffèrent peu des nôtres; celles d'Angleterre ressemblent à des bazars de parfumerie et de verrerie; dans celles d'Allemagne, personnel et matériel, tout respire une dignité sérieuse, un confortable intime, une direction intelligente du service qui annoncent dans le pharmacien la réunion du double caractère du fonctionnaire public et du savant.

PARISEL.

Essais de phytomorphie ou étude des causes qui déterminent les principales formes végétales,

Par M. Fermond, pharmacien en chef de la Salpêtrière.

Le tome Ier de cet important ouvrage vient de paraître.

M. Mallebranche, pharmacien à Rouen, a obtenu un prix pour avoir publié *la France pharmaceutique*. Nous n'avons pas eu cette carte sous les yeux. Elle se distingue par l'indication de la patrie des drogues simples récoltées dans les différents départements français.

Pharmacie du père de famille et conseils de médecine pratique,

Par M. Stanislas Martin.

Chez l'auteur, rue des Jeûneurs, 14, à Paris.

XXX

JURISPRUDENCE PHARMACEUTIQUE.

Remèdes secrets. — Pharmacien détenteur des pilules de Lartigue et du sirop de dentition condamné à la prison et à l'amende.

Nous recommandons la lecture du jugement suivant; nos confrères verront à quelles extrémités fâcheuses peut aller notre jurisprudence, quand elle devient l'instrument de la jalousie et de la malveillance.

Un pharmacien de 1re classe, membre du jury médical, marié, père de famille, comptant plus de vingt ans de services honorables, estimé de tout le pays au milieu duquel il a toujours pratiqué, est condamné à la prison et à l'amende sur l'accusation de quelques médecins qui lui reprochaient de s'immiscer dans l'exercice de la médecine. Cette accusation de faire de la médecine était fausse. Poursuivi sur ce chef, il a été acquitté. S'il allait porter quelques secours aux malades, c'était dans les cas d'urgence et en l'absence ou après le refus des médecins. Dans son officine, s'il donnait quelques conseils médicaux, ce n'était que dans des cas insignifiants et sans importance.

Toutefois, la jalousie médicale a été telle, que notre confrère s'est vu surveillé, épié, traqué dans sa pratique pharmaceutique, et il n'a pas été difficile, avec l'aide de notre législation sévère, d'y découvrir quelques délits.

Ces faits ont eu lieu tout récemment dans une petite ville de Seine-et-Oise, où le pharmacien dont il est ques-

tion est seul exerçant. Sa pharmacie n'est pas assez importante pour exiger le concours d'un commis.

D'abord on a découvert que la servante, depuis longtemps attachée à la maison, vendait, en l'absence du patron, quelques fleurs, quelques pommades. On a même appris qu'elle avait débité pour quelques sous de sirop de chicorée et de sirop de quinquina.

De là, dénonciation, citation, comparution de la pauvre servante devant le Tribunal correctionel et condamnation à 25 francs d'amende et aux frais.

Pour le pharmacien, on a trouvé quelques remèdes secrets, de ceux que les médecins poursuivants prescrivaient eux-mêmes, tels que le *sirop de dentition* et les *pilules Lartique*.

Le délit était constant. M. L..., après débats contradictoires, s'est entendu condamner à cinquante francs d'amende (1), à *trois* jours de prison et aux frais.

Parmi les conséquences fâcheuses de cette condamnation, notre confrère, qui avait l'honneur de faire partie du jury médical, a été immédiatement révoqué de ses fonctions.

Nous le demandons à nos confrères de province, à ceux surtout qui s'opposent à l'amélioration de la législation pharmaceutique, l'exercice si pénible par lui-même de notre profession est-il possible, dans les conditions où se trouve placé ce pharmacien de Seine-et-Oise?

Quel est le praticien qui pourrait se flatter de ne pas succomber sous de semblables persécutions. Que de pharmaciens de petites villes sont aidés dans leur travail ordinaire, le débit des drogues simples, par leur femmes, leur filles et leur domestique? Ce travail, sans danger pour la santé publique, n'a-t-il pas lieu sous l'œil

(1) L'Empereur, sur une pétition signée d'un grand nombre de pharmaciens de la Seine, a fait remise de la prison.

et la responsabilité du pharmacien, sans incriminer ses aides. Quelle est l'officine qui ne possède pas quelques remèdes dits secrets (1), de ceux que les médecins eux-mêmes ont l'habitude de prescrire? Il sera donc permis au médecin de les ordonner et défendu au pharmacien de les délivrer? S'il obéit au médecin, qui est omnipotent, il désobéit à la loi et joue sa fortune, son repos et sa considération. De plus longs commentaires sont inutiles.

Remèdes délivrés sans ordonnances de médecins.

Autre condamnation.

Ce jugement a beaucoup de rapport avec le précédent. Il a frappé M. A..., le pharmacien le plus occupé et un des plus honorables d'une ville de 80,000 âmes. Le mobile de la poursuite est encore une vengeance médicale; le prétexte, quelques remèdes insignifiants délivrés sans ordonnance de médecin.

Notre confrère a été condamné à 500 francs d'amende. Cet arrêt a été confirmé par la Cour impériale de Lyon.

Dans cette espèce, les remèdes délivrés sans ordonnance étaient sans danger. Aucun accident n'avait motivé la poursuite, aucun plaignant ne s'est présenté.

COUR DE CASSATION.

Nous appelons l'attention de nos confrères sur l'arrêt suivant, qui renverse une seconde fois (voir l'arrêt rendu dans l'affaire des religieuses de l'hôpital du Puy, 3e *Année pharmaceutique*), au préjudice des pharmaciens, la jurisprudence ancienne, établie par la même Cour.

---

(1) La pommade camphrée est un remède secret.

Audience du 13 *août* 1863.

Sur le pourvoi d'Eugène Goulay, en cassation de l'arrêt rendu par la Cour impériale de Rennes, le 23 avril dernier, en faveur de la sœur Sainte-Marie-Théophile ;

Et sur un autre pourvoi formé par le procureur général près la même Cour, en cassation du même arrêt, est intervenu le jugement suivant :

La Cour, ouï M. le conseiller du Bodan en son rapport; ouï Me Christophe en ses observations pour la partie civile, et Me Béchard en ses observations pour la défenderesse ;

Ouï M. l'avocat général Savary en ses conclusions ;

Et vu le mémoire produit par M. le procureur général de Rennes à l'appui de son pourvoi ;

Joint les pourvois du ministère public et de la partie civile ;

En ce qui touche le premier moyen, pris de la violation de l'article 35 de la loi du 19 ventôse an XI, *relative à l'exercice de la médecine ;*

Attendu qu'il est constaté par l'arrêt attaqué que la sœur Sainte-Marie-Théophile, supérieure des sœurs de Saint-Didier (Ille-et-Vilaine), n'a visité les malades qu'après avoir insisté pour qu'un médecin fût appelé près d'eux, et que *tous* ont reçu les conseils et les soins de l'homme de l'art, sauf deux ou trois, qui refusaient obstinément de recourir à son ministère, ou pour lesquels il avait refusé de venir ; que si l'inculpée a fait une saignée et conseillé une application de sangsues, *elle ne l'a fait que dans des cas d'urgence ;*

D'où il suit que la supérieure des sœurs de Saint-Didier a rendu aux malades pauvres de simples visites, et leur a donné des soins rentrant dans la classe des actes d'humanité, que l'avis du conseil d'Etat du 28 vendémiaire an XIV, approuvé par l'Empereur, déclare être *permis à la bienfaisance et à la charité des citoyens, que nulle loi ne défend et que la morale conseille;*

Attendu que l'*urgence*, circonstance exceptionnelle sous l'empire de laquelle la supérieure des sœurs de Saint-Didier s'est trouvée placée quand elle a pratiqué une saignée et conseillé une application de sangsues, constituait la force majeure qui relève de l'inobservation des lois ;

Sur le second moyen, pris de la violation des art. 35 et 36 de la loi du 21 germinal an XI, *contenant organisation sur les écoles de pharmacie;*

Attendu qu'il appert de l'arrêt dénoncé que la sœur Sainte-Marie-Théophile s'est bornée à remettre à des malades des sirops, des potions, des gargarismes, d'une composition simple et sur la demande, au moins dans une circonstance, de l'officier de santé Goulay lui-même ;

Qu'en agissant ainsi, l'inculpée a suivi l'exemple de religieuses vouées comme elle au soulagement des malades indigents, et autorisées, depuis près de soixante années par l'administration supérieure, conformément aux avis de l'Ecole de médecine et du Comité consultatif d'hygiène publique de Paris, à préparer et à délivrer des « tisanes, des potions huileuses, potions simples, » loochs simples, cataplasmes, fomentations, médecines et autres » médicaments semblables, dont la préparation n'exige pas de » connaissances pharmaceutiques bien étendues ; »

Attendu, d'ailleurs, que l'arrêt n'impute pas à la sœur Sainte-Marie-Théophile d'avoir préparé ou distribué des remèdes officinaux, ni d'avoir tiré un profit des actes de charité qui lui sont reprochés ;

Que cet arrêt déclare enfin, par une appréciation souveraine, que la partie civile n'a subi ni préjudice moral, ni préjudice matériel ;

Que, dans cet état des faits, et en présence de l'interprétation constamment donnée par le gouvernement, par l'administration, par une longue pratique, aux lois sur l'art de guérir, loi dont le but a été de protéger les populations contre les surprises d'une ignorance cupide et d'un empirisme dangereux, c'est à bon droit que la Cour de Rennes a décidé que la supérieure des sœurs de Saint-Didier n'avait pas contrevenu aux dispositions législatives précitées;

Et attendu que l'arrêt est régulier dans sa forme,

Par ces motifs :

Rejette les pourvois formés par le procureur général de Rennes et par le sieur Goulay, partie civile, contre l'arrêt de cette Cour, du 22 avril, qui a relaxé sœur Sainte-Marie-Théophile de la prévention d'exercice illégal de la médecine et de la pharmacie ;

Condamne la partie civile à l'amende envers le Trésor public et à l'indemnité envers la partie intervenante et aux frais.

Exercice illégal de la pharmacie par les communautés religieuses.

TRIBUNAL CIVIL DE CLERMONT-FERRAND.

LES PHARMACIENS DE CETTE VILLE INTETVENANT COMME PARTIES CIVILES. — CONDAMNATION.

Attendu qu'il est établi que les dames religieuses du Bon-Pasteur de Billom ont vendu, en public, des préparations médicinales.

Attendu que la loi du 21 germinal an XI renferme des prohibitions générales et absolues.

Attendu que la Cour de Bordeaux, par un arrêt fortement motivé, du 28 juillet 1830, a résolument adopté ces principes, qui ont servi de base définitive à la jurisprudence des autres Cours et de la Cour de cassation.

Par ces motifs, le Tribunal, jugeant en premier ressort, déclare que c'est sans droit que les défenderesses ont préparé et débité des médicaments ; leur fait défense de se livrer à l'avenir à ces opérations sans être pourvues d'un diplôme de pharmacien, et les condamne aux dépens pour tous dommages-intérêts.

Fait et prononcé, etc.

Orservation. — Cet arrêt, comme beaucoup d'autres analogues, est en pleine contradiction avec le jugement de la Cour de cassation que nous venons de relater. — P.

AUTRE ARRÊT.

MÉDICAMENTS DÉLIVRÉS PAR DES RELIGIEUSES. — HOMICIDE PAR IMPRUDENCE. — CONDAMNATION.

ISSOIRE. — *Audience correctionnelle du 24 juillet 1863.*

Le procureur impérial,

Marie Chabarrèle, en religion sœur Marie-Joseph, demeurant à Lamontgie ;

En ce qui touche le fait d'exercice illégal de la pharmacie :

Attendu qu'il n'est pas désavoué qu'un des jours de la première quinzaine du mois de juin, la prévenue Marie Chabarrèle a déli-

vré à Marie Bardy, domestique de la dame Veyrière, une bouteille d'eau sédative, sans être pourvue d'un diplôme de pharmacien dans les conditions voulues par la loi ;

En ce qui touche le deuxième fait d'homicide par imprudence :

Attendu que si les lois et règlements sur la matière semblent ne s'adresser qu'aux pharmaciens pourvus du diplôme, quant aux précautions qu'ils doivent prendre, relatives à la délivrance des substances vénéneuses, et notamment à l'obligation qui leur est imposée d'indiquer par une étiquette si la substance est applicable à une médication externe, et à la nomenclature des poisons, il n'en est pas moins certain que l'individu qui se livre à l'exercice de la pharmacie est au plus haut point répréhensible et coupable d'inattention, si, délivrant des remèdes nuisibles à l'intérieur, il ne prend pas toutes les précautions désirables pour éviter l'emploi d'un médicament qui, bienfaisant, appliqué à l'extérieur, devient mortel par son ingestion à l'intérieur, et peut occasionner la mort comme dans l'espèce ;

Et attendu que si les débats n'ont pas amené la certitude que la domestique de la dame Veyrière ait demandé plutôt de l'eau de Sedlitz que de l'eau sédative, le fait d'avoir délivré de l'eau sédative sans application d'une étiquette qui indiquait que le remède ne pouvait être employé qu'à l'extérieur, constitue à l'encontre de la prévenue l'imprudence et l'inattention, qualifiées et prévues par l'art. 317 du Code pénal, quand la mort en est la suite comme dans l'espèce ;

Et attendu que, d'autre part, il faut reconnaître que, d'après les motifs déjà exprimés, la prévenue Chabarrèle s'est rendue coupable de la contravention prévue par les art. 25 et 30 de la loi du 21 germinal an XI, qui se réfèrent, pour la pénalité, de l'art. 6 de l'ordonnance du 25 avril 1777 ;

Attendu néanmoins qu'il se présente dans la cause quelques circonstances qui paraissent atténuantes ; que dès lors c'est le cas d'user en faveur de la prévenue de la faculté accordée par le neuvième paragraphe de l'art. 463 du Code pénal, déclare Marie Chabarrèle atteinte et convaincue des contraventions et délits ci-dessus spécifiés qui lui sont imputés, et pour réparation et par application des articles précités et combinés, 25 et 30 de la loi du 21 germinal an XI, et 6 de l'ordonnance 1777, 317 et 462 du Code pénal, dont lecture a été faite par M. le Président, et ainsi conçus :

(Texte de l'art. 25 ; id. de l'art. 30 ; id. art. 6 de l'ordonnance 1777 ; id. art. 319 ; id. 363, 9e paragraphe.)

Le Tribunal condamne Marie Chabarrèle à 500 fr. d'amende, en ce qui touche la contravention aux lois sur la pharmacie; à 10 fr. d'amende en ce qui touche le délit d'homicide involontaire, et aux dépens.

Substances médicamenteuses. — Qualité inférieure. — Poursuites pour falsification. — Tromperie.

Ne constitue pas le délit de falsification prévu par la loi du 10 *mars* 1851 *le fait d'avoir préparé et mis en vente, sous le nom d'*extrait de quinquina jaune, *un extrait qui ne contenait qu'une quantité de quinine insffisante pour pouvoir constituer une substance médicamenteuse, alors d'ailleurs qu'il est constant que la substance ainsi préparée et mise en vente n'était mélangée d'aucune substance étrangère.*

Le fait de cette préparation et de cette mise en vente ne saurait d'ailleurs constituer le délit de tromperie sur la nature de la marchandise, prévu par l'art. 423 *du Code pénal, ce délit ne pouvant résulter que d'une vente consommée.*

Cassation, en ce sens, d'un arrêt de la Chambre correctionnelle de la Cour impériale de Paris, du 3 juillet 1862, rendu contre le sieur D...

M. Plougoulm, conseiller rapporteur; M. Savary, avo-général, conclusions conformes. Plaidant, Me J. Bozérian, avocat.

COUR DE CASSATION (Ch. crim.)

Présidence de M. Vaisse.

Audience du 27 *décembre* 1862.

Vente de substances médicamenteuses falsifiées et exercice illégal de la pharmacie. — Cumul des peines. — Cassation.

Le principe posé par l'art. 365 *du Code d'instruction criminelle, qui prohibe le cumul des peines, est général et absolu; il ne peut y être dérogé que lorsque cette dérogation est autorisée par les dispositions particulières de la loi, ou lorsque les amendes prononcées ont le caractère de réparations civiles.*

En conséquence, doit être cassé, pour violation de cet art. 365, *l'arrêt qui, après avoir condamné un individu à la peine de l'emprisonnement pour*

vente de substances médicamenteuses falsifiées, par application des articles 1 *de la loi du* 27 *mars* 1851 *et* 423 *du Code pénal, le condamne, en outre, à une amende de* 500 *fr. pour exercice illégal de la pharmacie, pour application des art.* 25 *de la loi du* 21 *germinal an XI et* 6 *de la déclaration du roi du* 27 *août* 1767.

Cassation, en ce sens, sur le pourvoi formé par le sieur Pottet, d'un arrêt de la Cour impériale de Paris, du 7 février 1862, rendu au profit du sieur Crochard.

M. Bresson, conseiller rapporteur; M. Guhyo, avocat général, conclusions conformes. Plaidant, Me J. Bozérian, pour le demandeur, et Me Duboy, pour le défendeur intervenant.

COUR IMPÉRIALE DE PARIS.

Présidence de M. Anspach.

Audience du 10 *juin* 1863.

I. *La vente d'un fonds de pharmacien à une personne non pourvue d'un diplôme étant nulle, aux termes des lois et ordonnances sur la matière, dès que cette nullité a été prononcée ou reconnue, le vendeur est non recevable à actionner soit l'acheteur, soit la caution du prix, en dommages-intérêts pour raison de l'inexécution du contrat de vente.*

II. *Mais, dans le même cas, si l'acheteur mis en possession du fonds l'a mal administré, s'il a vendu les marchandises qui en faisaient partie sans les remplacer et s'en est approprié le prix, c'est là un fait personnel non prévu par la convention et étranger à la stipulation de cautionnement dont l'acquéreur seul doit répondre envers le vendeur propriétaire du fonds.*

Ainsi jugé dans l'instance soulevée par M. L..., pharmacien à Paris et vendeur de son officine, contre M. C. B..., qualifié interne de pharmacie à l'hôpital de la Pitié.

Condamnations pour exercice illégal de la pharmacie prononcées en 1862 à Paris.

Cent dix-sept instances ont été introduites aux Chambres correctionnelles de la Seine. Les résultats ont été suivants :

L... 100 fr. d'amende. B..., idem. Dlle L... 300 fr.. Dlle P. 500 fr. H... 100 fr. R... 100 fr. B... 200 fr. H... 100 fr. B... 50 fr. L... 100 fr. C.. 50 fr. V... 100 fr. Femme D..., herboriste, 25 fr. Veuve L..., herboriste, 500 fr. L..., herboriste. 150 fr. Veuve M..., herboriste 50 fr. G... et C... trois mois de prison.

H... 50 fr. Dlle H... 25 fr. H..., 25 fr. Dame M... 50 fr. L... 200 fr. D..., herboriste, 50 fr. R..., épicier, 25 fr. L..., épicier, 15 fr. S..., 15 fr. C.., herboriste, 25 fr. B... 25 fr.

Le docteur C... 25 fr.

Mauvaise tenue des pharmacies. — Un seul cas.

Le sieur V... 35 fr. d'amende.

Médicaments mal préparés ou altérés. — Six condamnations.

V... 25 fr. G... 100 fr. A... 25 fr. C... un mois de prison, etc.

Poisons non placés sous clef.

W... 25 fr. d'amende.

Remèdes secrets. — Cinq condamnations.

H... 50 fr. M.., 35 fr. B... et J... 25 fr. S... 500 fr. B... 25 fr.

Vente de médicaments par un droguiste.

Le sieur R..., l... patenté pour la vente en gros des drogues simples, a été condamné à 500 fr. pour le délit ci-dessus. Il y a eu appel et confirmation.

Gérances illégales. — Neuf procès-verbaux, six condamnations.

R... 600 fr. d'amende. O... 100 fr. L..., A... et C... 500 fr. D... et F... 350 fr. H... 6 jours et 50 fr. d'amende. P..., S... et C... 500 fr. Femme P... 500 fr. B... 500 fr. K... 50 fr.

Sirops falsifiés.

Les pharmaciens sont étrangers à cette classe de délits et aux suivants.

6 procès-verbaux. 10 condamnations, 8 jours de prison et 50 fr. d'amende. — Epiciers et distillateurs.

Exercice illégal de l'herboristerie. — 3 procès et 3 condamnations à 25 fr. d'amende.

Vinaigres falsifiés. — Cinq condamnations, 15 jours de prison et 500 fr. d'amende.

Sels de cuivre dans un aliment. — Une seule contravention.

Le sieur J... condamné à 50 fr. d'amende pour avoir tenu des prunes à l'eau de vie dans lesquelles on a constaté la présence d'un sel de cuivre.

A. Chevallier (*Chim. méd.*)

XXXI

Concours. – Nominations. – Promotions. Décorations. – Nécrologie.

CONGRÈS PHARMACEUTIQUE.

7e SESSION, A TOULOUSE.

MONSIEUR ET HONORÉ CONFRÈRE,

Nous avons l'honneur de vous informer que la *Septième session des Congrès pharmaceutiques de France*, qui doit se tenir cette année à Toulouse, a été fixée, en vertu d'une décision ministérielle notifiée par M. le préfet de la Haute Garonne, aux 17, 18 et 19 août prochain.

Vous êtes invité, en conséquence, à venir à Toulouse à cette époque. Vous contribuerez ainsi, par votre présence et par vos lumières, à rehausser l'éclat de cette solennité professionnelle.

Nous vous transmettons ci contre le texte des questions mises à l'étude, telles qu'elles ont été formulées dans le congrès de Poitiers. Elles touchent, comme vous pourrez vous en assurer, à des intérêts moraux et matériels considérables ; la Société pense donc que vous voudrez bien les examiner sérieusement, et que vous apporterez au sein de cette assemblée le tribut de vos recherches les plus consciencieuses et les plus désintéressées.

Les congrès antérieurs ont témoigné tous des forces vives que la pharmacie renferme ; tous ont provoqué une réaction salutaire dans l'opinion publique en notre faveur, et le gouvernement paraît ne pas les avoir vus avec déplaisir. Ces motifs nous font donc espérer que vous répondrez à l'appel que la Société de Toulouse vous adresse aujourd'hui.

C'est dans cet espoir que nous vous prions d'agréer nos sentiments de haute considération.

Pour le conseil d'administration et par son ordre,

Le président, E. Timbal-Lagrave.

Le secrétaire général, J. Louis Cazac.

Questions mises à l'étude pour l'ordre du jour de la session de 1863.

1° De la fourniture des médicaments aux sociétés de secours mutuels ;

2° De l'association générale au point de vue de la création d'une caisse de retraites et de secours ;

3e Des spécialités et des annonces médicales.

Les communications, travaux et rapports sur ces questions devront être adressés le 1er juillet prochain (*terme de rigueur*), à M. Cazac, secrétaire général de la Société, 18, rue Saint-Etienne, à Toulouse.

Il en est de même des mémoires destinés au *Concours scientifique*, qui sera ouvert à la même époque et pour le sujet desquels toute latitude est laissée aux candidats, à la condition qu'ils auront trait aux sciences, qui, de près ou de loin, se rattachent à l'art de préparer les médicaments.

Une prochaine circulaire indiquera aux pharmaciens et aux Sociétés la distribution et l'ordre du jour des séances, la quotité des transcriptions à verser pour devenir membre du congrès, et le lieu où se fera l'excursion botanique et géologique qui doit terminer cette fête professionnelle.

N.-B. — Nous avons à regretter que le compte-rendu de ce congrès ne nous soit pas parvenu. P.

SOCIÉTÉ DE PRÉVOYANCE DE LA SEINE.

L'Assemblée générale de la *Société de prévoyance des pharmaciens de la Seine* a eu lieu, le lundi 13 avril, à l'école de pharmacie, sous la présidence de M. Marcotte. M. Emile Genevoix, secrétaire général, a présenté le compte-rendu des travaux du conseil d'administration pendant l'année 1862. Les élections ont terminé la séance.

Par suite, le conseil d'administration pour l'année 1863-64, est ainsi composé :

MM. Bourières, *présid.*	Fournier, *conseiller.*	Massignon, *cons.*
Colas, *vice-présid.*	Buirat, —	Carrié —
Emile Genevoix, *sec. g.*	Adrian, —	Hébré —
A. Vée, *sec. adjoint.*	Vial, —	Eléouet, —
Garot, *trésorier.*	Marcotte, —	

Réunion extraordinaire du 19 août. — Démission de quelques membres. — Audiences ministérielles. — Divisions.

La discorde est au camp d'Agramant, diraient les journalistes disposés trop souvent à plaisanter des choses les plus sérieuses. Nous qui déplorons sincèrement toute désunion dans le corps pharmaceutique, nous constaterons avec regret la démission donnée par quelques membres à l'occasion du mémoire présenté au ministre par le bureau de la Société. Ce mémoire a pour objet d'indiquer au nouveau ministre du commerce (M. Béhic) les points de notre législation sur lesquels une réformation est nécessaire. C'est la répétition des vœux adressés depuis plus de trente ans aux pouvoirs très-peu empressés à les satisfaire.

Les démissionnaires sont MM. Bussy, Guibourt, Vuaflart, Boullay, Marais, Robinet, Buiguet, Gobley, Boudet, Miathe et Le Fort.

En présence de la protestation des membres démissionnaires, le bureau de la Société de prévoyance a fait appel à une convocation générale des sociétaires. Cette réunion a eu lieu le 19 août, 163 sociétaires ont assisté à cette séance. Après des débats où la contradiction a pu librement se produire, la Société a donné son approbation au mémoire et à la démarche de son bureau par une majorité de 104 *oui* contre 57 *non*. Le vote a eu lieu au scrutin secret.

Le mémoire présenté au ministre contenait tous les vœux que nous avons énumérés dans notre article sur la liberté de la pharmacie.

Une contre démarche a été faite le 8 septembre auprès du même ministre par quelques uns des opposants démissionnaires, au nom de la Société de pharmacie. Le but de leur visite s'est formulée par la demande d'une enquête.

L'accueil du ministre a été plein de politesse, comme on devait s'y attendre. Il a dit qu'à son entrée au ministère, il avait trouvé la question engagée par son prédécesseur, et qu'elle était en ce moment pendante au conseil d'Etat. Il a terminé en assurant la députation qu'aucune décision ne serait prise avant qu'il ait pris connaissance de ses observations.

SOCIÉTÉS PHARMACEUTIQUES DÉPARTEMENTALES.

Les pharmaciens du Doubs viennent de former une Société. Ils ont eu leur première réunion, le 12 courant, à Besançon. Ont été nommés : Président, M. Schoendoerffer ; vice-président, Bourjeaud ; secrétaire, Devillebichot ; trésorier, Granger. Cette Société devant, outre le Doubs, comprendre le Jura et la Haute-Saône, a pris le titre de *Société des pharmaciens de la Franche-Comté.*

Les pharmaciens de Seine-et-Marne s'occupent aussi, en ce moment, de former une société pour leur département.

Les amis des associations pharmaceutiques apprendront avec plaisir que la *Société de la Sarthe*, menacée pendant quelque temps dans son existence, vient de se reconstituer et promet de prendre aux intérêts professionnels toute la part que ses commencements avaient fait espérer. — *Président*, M. Rézé-Duverger ; *secrétaire*, M. Trotty-Girardière ; *trésorier*, M. Quelquejeu.

La *Société de l'Est* a eu sa séance trimestrielle le 18 courant.

La *Société de prévoyance des pharmaciens de la Dordogne*, autorisée par le préfet le 28 avril dernier, a tenu son assemblée générale le 13 juillet, à l'effet de délibérer sur les questions à traiter au con-

grès de Toulouse. C'est toujours avec satisfaction que nous voyons les pharmaciens s'associer par départements pour développer l'esprit d'association dans nos rangs. — *Président*, M. Bontemps; *secrétaire*, M. Pouyaud.

La *Société des pharmaciens de Lyon et du Rhône*, dans sa dernière assemblée générale, tenue au palais Saint-Pierre, a procédé, comme elle le fait tous les six mois, au renouvellement partiel de son syndicat, lequel est maintenant ainsi constitué : MM. Simon, président; Maury, secrétaire; Rieaux, trésorier; Grange, Vidal, Pélisson, Prince.

La Société a décidé ensuite qu'à l'avenir ses assemblées générales semestrielles auraient lieu au commencement de janvier et de juillet, d'où il résulte que les prix du concours écrit et oral institués en faveur de MM. les élèves en pharmacie stagiaires dans notre département ne seront décernés qu'en janvier, et ceux du mérite stagiaire en juillet.

En conséquence, MM. les élèves qui voudront prendre part au concours écrit et oral ayant pour objet l'étude de la saponification sont invités à adresser leurs manuscrits avant le 15 novembre 1864, terme de rigueur, à M. le secrétaire du syndicat, à Lyon (Vaise).

La *Société des pharmaciens de Rouen* a, dans sa séance du 4 août, décerné des prix aux élèves stagiaires.

La Société de prévoyance et de secours mutuels des pharmaciens de l'Aveyron vient d'être légalement constituée par un décret impérial du 29 août dernier, qui nomme M. Albenque, pharmacien, son président.

La Société des pharmaciens du nord de la France a tenu son assemblée générale à Lille, le 26 septembre, sous la présidence de M. Gosselet et de M. Poreau, son secrétaire.

La Séance générale des diverses sections de la Société des Vosges, a eu lieu le mois dernier à Saint-Dié.

ECOLE DE PHARMACIE DE PARIS.

La rentrée solennelle de l'Ecole de pharmacie a eu lieu sous la présidence de son directeur, M. Bussy, le 11 du courant. En voici l'ordre du jour :

1° Discours d'ouverture, par M. Bussy ,

2° Compte-rendu des travaux de la Société de pharmacie, par M. Buignet;

3° Notice sur une nouvelle espèce de jalap, par M. Guibourt;

4° Rapport sur le prix des thèses, par M. Lebaigue ;

5° Rapport sur les concours pour les prix, par M. Guibourt.

Thèses principales soutenues devant l'Ecole supérieure de Paris pendant 1863.

Thèse sur le henné, par M. Abdel Asiz;
— sur la petite centaurée, par M. Méhu;
— sur les préparations galéniques du quinquina, par M. Orrillard.
— sur la morphine et préparations opiacées, par M. Petit.
— sur la glycérine, par M. Surun.
— sur les alcaloïdes naturels, par M. Valser.
— sur plusieurs phosphores, par M. Vigier.

Prix décerné à M. Cap, ancien président de la Société de pharmacie de Paris, par l'Académie des sciences.

Dans sa séance du 29 décembre 1862, l'Académie des sciences a décerné le prix Barbier à M. Cap, pour ses travaux relatifs à la glycérine. Voici l'extrait du rapport fait par M. Chevreul, au nom d'une commission composée de MM. Moquin-Tandon, Brongniard, Decaisne, Dumas et Chevreul, rapporteur :

« On doit à M. Cap, sans contestation, d'avoir indiqué des usages auxquels la glycérine peut satisfaire dans la confection d'un grand nombre de médicaments, à cause de la propriété dont cette substance est douée de dissoudre beaucoup de matières médicales. Ces préparations, comprises par l'auteur sous la dénomination générique de *glycérolés*, sont au nombre des remèdes le plus fréquemment employés aujourd'hui en médecine.

» M. Cap a recueilli les eaux mères de fabriques où l'on saponifie les corps gras au moyen de la chaux. Il en extrait économiquement la glycérine que l'on jetait auparavant comme un produit

sans valeur. En devenant ainsi un produit industriel recherché, la glycérine a rendu plus économique l'obtention des bougies.

En 1855, époque de la publication du premier travail de M. Cap, on ne prépara à la pharmacie centrale des hôpitaux de Paris que 25,500 kilgrammes de glycérine.

La progression a été la suivante :

1856.....	199.300
1857.....	642.500
1858.....	592.500
1859.....	856.000
1860.....	1.060.000
1861.....	1.435.000

La glycérine commence a être employée avec avantage dans l'industrie. Comme exemple, nous rappelons le prix décerné par l'Académie à M. Mandet pharmacien à Tarare, pour un encollage à base de glycérine qui permet aux tisserands de travailler hors des caves humides et souvent malsaines.

D'après ces considérations, la commission décerne le *prix Barbier* à M. Cap pour l'ensemble de ses travaux sur la glycérine et en particulier pour l'emploi avantageux qu'il a fait de cette substance dans l'art de guérir.

(Compt. rend. de l'Acad. des sciences.)

ÉCOLE DE PHARMACIE DE PARIS.

DISTRIBUTION DES PRIX AUX ÉLÈVES EN PHARMACIE.

Elèves de 1re année.

Prix : M. Duprey (Eugène).
Mention : M. Létard (Emile).

Elèves de 2e année..

Prix : M. Monnoir (Justin).

Elèves de 3e année.

Prix : M. Glachon (Louis
Mention : M. Blaise (Gabriel

Prix Ménier : La médaille de 500 fr. est accordée à M. Audouard, élève de 3e année.

Même prix pour le concours de 1864. Sujet du concours : Etude des substances purgatives de la famille des convolvulacées, sous le rapport de leur origine, de leurs espèces ou variétés, substitutions ou falsifications quelles peuvent subir.

Envoyer le mémoire à l'Ecole de pharmacie du 15 au 31 juillet 1864.

Prix proposés par la Société industrielle de Mulhouse.

Envoi des pièces justificatives avant le 15 *février* 1864.

ARTS CHIMIQUES.

Théorie de la fabrication du rouge d'Andrinople, médaille d'argent. — Falsifications des huiles, moyen de les constater, médaille d'argent. — Blanchiment des laines, amélioration, médaille d'or. — Do pour le blanchiment des toiles de coton, mordants organiques propres à la soie, à la laine et au coton, médaille d'argent. — Fabrication des extraits de bois colorants, médaille de bronze. — Pour le meilleur système de teinture et de savonnage, médaille d'argent. Fabrication d'un outremer qui, épaissi à l'albumine et fixé à la vapeur de la manière ordinaire, n'éprouve aucune altération, médaille d'or. — Pour la théorie du coton impropre aux couleurs, désigné sous le nom de *coton mort*, médaille d'argent. — Pour un procédé de teinture ou de fabrication de toiles peintes par les alcaloïdes, médaille d'or.—Pour une couleur rouge métallique, ou vert métallique foncé, ou violet métallique, ou grenat plastique, susceptible d'être imprimée au rouleau avec l'albumine, médaille d'or. — Pour l'introduction dans le commerce de l'acide ferro-cyanhydrique ou des ferro-cyanures d'ammonium, médaille d'argent.—Pour la préparation des laques de garance foncées, au fer et à l'alumine, médaille d'or.—Pour un mémoire sur le cachou, médaille d'argent. —Pour une substance qui puisse servir d'épaississant pour couleurs, apprêts et parements, et qui remplace avec une économie d'au moins 25 p. 100 toutes les substances employées jusqu'ici, 500 fr. — Pour un mémoire indiquant l'action de l'ammoniaque sur les matières colorantes, médaille d'argent.

— Pour un mémoire sur les conditions les plus favorables à la production de la benzine dans la distillation des combustibles, médaille d'argent. — Pour un moyen de fixer le gris de charbon autrement et plus solidement que par l'albumine, médaille d'argent.—Pour l'analyse du lokao, ou vert de Chine, médaille d'argent. — Pour l'application à la fabrication des toiles peintes de l'action de la lumière ou de l'électricité sur des matières colorantes, ou sur des matières qui se colorent sous l'action de ces agents, médaille d'or. — Pour une application nouvelle et pratique de la lumière, ou de l'électricité à l'industrie des toiles peintes, médaille d'or. — Pour une substance pouvant remplacer, sous tous les rapports, l'albumine sèche des œufs, dans l'impression des couleurs sur les tissus, et présentant une économie notable sur le prix de l'albumine, 17,500 fr. et médaille d'or. — Pour l'introduction de l'alizaline dans le commerce, médaille d'argent.—Pour un mémoire faisant connaître si l'indigotine peut être régénérée de ses composés sulfuriques, médaille de bronze. — Pour la séparation du blanc d'œuf du jaune, lorsqu'ils sont mélangés d'une manière homogène, médaille d'or. — Pour une nouvelle source d'aniline, autre que la nitro-benzine, médaille d'or.— Pour un mémoire sur l'emploi des résines dans le blanchiment des tissus de coton, médailles d'argent. — Pour un nouvel emploi du jaune d'œuf, médaille d'or. — Pour un empois propre à coller solidement les chefs de pièce des tissus de coton, médaille d'argent. — Pour une encre indélébile propre à marquer les étoffes, médaille d'argent. —Pour un procédé pratique de dosage de la benzine, de la nitrobenzine et de l'aniline du commerce, médaille d'or.

Chlorodyne et Bromodyne.

CONCURRENCE EN ANGLETERRE.

Chaque pharmacien à Londres fait sa pharmacopée, copie et invente, sinon des remèdes, du moins des mélanges et des noms nouveaux. S'il y a succès, tous ses confrères jaloux le criblent de leurs projectiles. Un exemple.

La *Chlorodyne* a réussi, grâce à de formidables annonces. Un concurrent a lancé la *Bromodyne*, spécifique bien supérieur au premier pour la guérison des poitrines malades. Parmi les traits

lancés par la deuxième .....*dyne* contre la première, j'ai ramassé le suivant dans les annonces du *Times* :

« Monsieur l'éditeur, écrit une dame, vous ne donnerez jamais assez d'éloges aux vertus de la chlorodyne, si bonne pour les maladies de poitrine. Mais elle a bien d'autres qualités encore. Le hasard m'a fait connaître la suivante, que la modestie de l'inventeur a cachée sans doute.

» Hier soir, quelques gouttes de cette liqueur, présent des dieux, tombées sur les dalles de l'office, ont suffi pour empoisonner six gros rats qui depuis longtemps faisaient le désespoir de ma cuisinière.

» Jugez de ma reconnaissance pour l'inventeur du précieux spécifique.

» Avec lequel j'ai bien l'honneur d'être,

» Mistress HARLERY. »

Inscription proposée à un médecin belge pour sa maison de campagne.— Contrefaçon.

Tout le monde connaît le charmant distique inscrit par Scribe sur la porte de sa maison de campagne (1).

Un célèbre médecin spécialiste de Bruxelles, qui doit une grande fortune au traitement des maladies secrètes, trouva très-heureuse l'idée d'approprier la spirituelle inscription au portail de son château, fraîchement édifié. Il n'y avait qu'un mot à changer. Un ami pharmacien, consulté à ce sujet par le docteur, lui répondit par le distique suivant :

La v..... a payé cet asile champêtre,
Vous qui passez, merci, je vous le dois peut-être.

On ne dit pas si l'inscription a été posée.

---

(1) Le théâtre a payé cet asile champêtre,
Vous qui passez, merci, je vous le dois peut-être.

Promotions dans la Légion-d'Honneur faites pendant l'année 1863.

MM. Millon, pharmacien principal, officier;
Guibourt, officier;
Schaeuffèle, docteur ès-sciences, président de la Société de pharmacie de Paris, chevalier de la Légion-d'Honneur;
Bourrières, président de la Société de prévoyance de la Seine, chevalier de la Légion-d'Honneur;
Blondeau, pharmacien à Paris, idem;
Dorvault, directeur-fondateur de la Pharmacie centrale des Pharmaciens de France, auteur de l'*Officine*, idem;
Coupard, Boucher, Délezenne, Merchier, Laperlot, Bosc, Demonts, Moitrier et Besnier, pharmaciens majors, chevaliers;
Fabre, pharmacien aide-major, idem;
Coulier, pharmacien major de première classe au Val-de-Grâce, idem;

Nécrologie de la Pharmacie française pendant 1863.

MM. Roche, pharmacien, à Clermont-Ferrand.
Léclaire, — Josselin (Morbihan).
Dauzat, — Brioude (Haute-Loire).
Granier, — Figeac (Lot).
Petit, — Saint-Amand-Montrond (Cher).
Jouasse-Lebaron, Alençon (Orne).
Duclos, — Buzançais (Indre).
Fontaine, — Sèvres (Seine-et-Oise).
Tailhardat, — Montluçon (Allier).
Loiseau, — Bourges (Cher).
Leroy père, — Le Mans (Sarthe).
Mai : Daupat — Saint-Amour (Jura).
Dugrenot, — L'Arbreste (Rhône).
Lebailly, — Falaise (Calvados).
Duchemin, — au Pont-de-Croix (Finistère).
Housez, — Lille (Nord).
Delapierre (87 ans) Sezanne (Marne).
Ledoyen-Livet, Dreux (Eure-et-Loir).
Oudart, — Troyes (Aube).

Juin :	DEROIN, pharmacien à	Bonny-sur-Loire (Loiret),
	JUVERSAC, —	Les Nouailles (Dordogne).
	CORTEL, —	Breteuil (Eure).
	BROCARD (83 ans),	Bar-le-Duc (Meuse).
	GIRARD, —	Saint-Jean-de-Rocques (Drôme).
	LECLERC, —	Senlis (Oise).
Juillet :	AUGER, —	Brest (Finistère).
	GIRAUD, —	Allevard (Isère).
	DUFFERIN, —	Bagnères-de-Bigorre (H.-Pyrénées).
Août :	CHESNON, —	Saint-Aubin-sur-Mer (Calvados).
	BRULÉ, —	Corbie (Somme).
	LETHELIER, —	Havre (Seine-Inférieure).
Septembre	PERTAUT, —	Bapaume (Pas-de-Calais),
	COURTOIS, —	Bapaume id.
	CARY, —	Albert (Somme).
	CLÉMENT (Henry),	Merlerault (Orne).
	MAILLARD, —	Forges-les-Eaux (Seine-Inférieure).

A la Nécrologie des pharmaciens nous ajouterons celle d'un élève en pharmacie bien méritant. Le jeune Poullain, entré en pharmacie comme garçon de laboratoire, n'ayant reçu aucune instruction, a pu, à force de courage et d'intelligence, arriver, tout en faisant son travail chez son patron, à se faire recevoir bachelier ès-lettres et bachelier ès-sciences, apprendre deux langues étrangères, l'anglais et l'allemand, se faire nommer interne des hôpitaux, remporter, trois années de suite, les premiers prix à l'Ecole de pharmacie de Paris. Entré il y a qnelques mois à la Pharmacie centrale, en raison même de cette facilité et de cette volonté au travail, il y serait sans doute arrivé à un emploi supérieur ; une fièvre typhoïde vient de l'emporter en huit jours, à l'âge de 24 ans.

(Union pharmaceutique.)

TABLE DES MATIÈRES.

Pages

AVANT PROPOS V
REVUE RÉTROSPECTIVE DE L'ANNÉE 1863. 1

Pharmacie.

ABIÉTINE, nouveau médicament résineux. — Parisel 6
ACIDE CYANHYDRIQUE, étude. — MM. Bussy et Buignet 195
ALCOOL NAPHTALINÉ. — Parisel 121
— SINAPIQUE. — M. Martin Barbet 184
ALKOOLÈNE, nouveau collodion sans éther. — M. Sutton. 196
ANALEPTIQUE PECTORAL. — Parisel. 134
ANTIMONIATÉ (bi) de potasse. — Nouveau Codex 54
APOZÈMES. — Nouveau Codex 20
— anti-scorbutique. 21
— Colombo et rhubarbe. — M. Delioux de Savignac. 136
— purgatif ou médecine noire. — Nouveau Codex. 21
— sudorifique. — Nouveau Codex 21
— vermifuge. — Nouveau Codex 21
ASSIMILATION des substances isomorphes. — M. Roussin. 206
CAPSULES en général. — Nouveau Codex 59
— antiblennhorrhagiques nouvelles. — Parisel. 115
— vermifuges. — Parisel 130
CARBONATE DE FER effervescent. — M. Le Perdriel. 150
CATAPLASME calmant. — Nouveau Codex 28
— émollient. — 27
— féculent. — 27
— maturatif. — 28

Pages.

CATAPLASME moutarde ou sinapismes. — Nouveau Codex. 28
CAUSTIQUE au chlorure de zinc (pâte Canquoin). — Nouveau Codex . . 37
— potasse et chaux. — Nouveau Codex 36
— sulfurique au safran — 37
CHLORYDRATE d'ammoniaque — 181
CHLORODINE, nouveau médicament anglais. — M. Browne. 96
CHOCOLATS en général. — Nouveau Codex. 58
— ferrugineux. — 58
CIGARETTES arsénicales. — M. Montané de Moissac 94
— naphtalinées. — Parisel 117
— narcotiques. — Nouveau Codex 38
— stramonium. — 38
CITRATE DE MAGNÉSIE. — Parisel. 91
COCA. Préparations officinales. — M. Fournier 95
— Poudre. — Fournier 96
CLOUS fumants 37
COLLUTOIRES en général. 34
— boratés. 34
— chlorhydriques. 34
COLLYRES en général. — Nouveau Codex 34
— ammoniacaux — 35
— opiacés — 34
— pierre divine. — 25
— sulfate de zinc — 35
CONSERVE tœmifuge aux semences de citrouille. — M. Stan. Martin . . 136
DÉCOCTION blanche de sydenham. — Nouveau Codex 20
— feuilles de noyer. — 32
— pavots et morelle — 32
DRAGÉES en général. Discussion sur la préparation — Nouveau Codex . 167
— contre l'incontinence d'urine. — M. Millet. 165
DYSSENTERIE (formule de purgatif contre la). — M. D. de Savignac. . . 162
EAU albumineuse. — Nouveau Codex. 25
— camphrée. — Nouveau Codex 25
— goudron. — 25
— lithine. (Diathèse urique.) 162
— phéniquée. (Gale.) — Parisel 120
— roses (de), Préparation. — M. Mouthus 151
— sédative naphtalinée. — Parisel. 120
EMISSIONS sanguines. — M. Ant. Martin 151
EMULSIONS. Généralités. — Nouveau Codex 22
— purgatives à l'huile de ricin. — Nouveau Codex 22
— — — — M. Lebehot. 137
— à la résine de Jalap. — Nouveau Codex . . 23
— à la scammonée. — Nouveau Codex 23
— simples. — Nouveau Codex. 22

Pages.
ESCHARROTIQUES. — Nouveau Codex 35
ESPÈCES anti-catarrhales. — M. Zeisst. 138
— généralités. — Nouveau Codex 155
ETHER naphtaliné (contre la surdité). — Parisel. 130
FOMENTATIONS. Généralités. —Nouveau Codex 28
— fleurs de sureau. — 28
— narcotiques. — 28
— vinaigrées. — 29
— vineuses. — 29
FUMIGATIONS contre la pneumonie. — Parisel 129
GARGARISME aluné. — Nouveau Codex 34
— anti-scorbutique. — Nouveau Codex 33
— chlorate de potasse. — 33
— détersif — 33
GELÉES en généra préparation. — 60
— de Carragaheen — 62
— de lichen amère — 61
GELÉES DE LICHEN D'ISLANDE. — Nouveau Codex. 61
— — au quinquina. 61
— MOUSSE DE CORSE. 62
GLYCÉRAT contre le sporiasis.—M. Demarquay. 164
GLYCÉRINE.—Falsification par le sucre.—M. Patin. 101
— Préparation. —M. Richard Tilghman. 132
GOUDRON. Dérivés, nouvelle étude.—M. Parisel. 131
— — petit formulaire. 131
— — — memento. 132
— — émanations en thérapeutique.—M. Favrot. 107
GOUTTES NOIRES ANGLAISES.—(Blacks drops.)—M. Mayet. 149
HUILE DE FOIE DE MORUE COMPOSÉE.—M. Fougera. 138
INJECTIONS.—Nouvelles formules.—M. Parisel. 32
— Acétate de plomb. — Nouveau Codex. 32
— Azotate d'argent. — 32
— Contre les catarrhes de la vessie.—M. Parisel. 119
— Sulfate de zinc. — Nouveau Codex. 32
IODHYDRATE d'ammoniaque. 188
IODURE DE FER et quinine.—M. de Smedt. 160
— solide.—Nouveau Codex. 185
LAVEMENT AMIDONNÉ.— — 31
— ANTI-DIARRHÉTIQUE.—M. Parisel. 122
— Fièvres typhoïdes (contre les).—M. Parisel. 124
— Laxatif.—Nouveau Codex. 31
— Purgatif. — 31
LINIMENT contre les engelures.—M. Testelin. 138
LIQUEUR contre l'ozène. 139
LOTION.—Acétate de plomb.—Nouveau Codex. 29
— Alcaline. — 29

Pages.

LOTION.—Ammoniacale camphrée, dite eau sédative. 31
— Gowland. 30
— Sulfate de fer. 31
LIQUEUR ARSÉNICALE de Pearson.—Nouveau Codex. 54
LOOCH BLANC MODIFIÉ.— — 25
— DIACODE. — 25
— HUILEUX. — 25
— NAPHTALINÉ. — M. Parisel 117
LIMONADES.—Généralités.—Nouveau Codex. 19
— Acétique. — 20
— Commune. — 19
— Phosphorique, nitrique, sulfurique. 20
— Tartrique. 20
— Vineuse. 20
MANGANATE (HYPER) DE POTASSE. 54
MÉLANGE contre les excoriations du mamelon, lèvres et mains.—
M. Hatin. 164
— (Nouveau) hémostatique.—M. Adrian. 141
MIEL ESCHARROTIQUE.—Nouveau Codex. 35
MIXTURE INSECTICIDE.—M. Gilles. 139
ODONTALGIQUE.—Formules. — M. Parisel. 128
OPIAT ANTI-BLENNORRHAGIQUE.— — 116
PAPIER ANTI-ASTHMATIQUE.— — 139
— ARSÉNICAL.—Nouveau Codex. 37
— NITRÉ.— — 37
PASTILLES.—Généralité.—Nouveau Codex. 22
— Menthe. — 59
PATES.—Généralités. 62
— — battue (guimauve). 62
— Gomme transparente dite de jujube. 63
— Lichen. 64
— Pectorale. 64
PATE PHÉNIQUÉE (traitement des cancers). — M. Parisel. 118
— DE RÉGLISSE. — Nouveau Codex. 65
— — blanche et brune battues. — Nouveau Codex . . . 64
— — candie. — Nouveau Codex 66
— — noire. — 65
PETIT LAIT. 20
— tamariné 22
— Weiss 22
PHOSPHATE DE CHAUX. 53
PILULES. — Discussion. 191
— anti-dyssentériques. — M. Parisel 123
— anti-rhumatismales. — 119
— céphatalgie (contre la). — 119
— dyssenterie. — — 123

Pages.

PILULES. — fièvres intermittentes (contre les). — M. Parisel. 124
— phéniquée, cancers. — — 118
— phthisie commençante. — — 128
— phosphorées. — Nouveau Codex. 166
— pityriasis (contre le). — M. Parisel 129
— rhumatismes, goutte. — 126
— scrofules (contre les). — 130
PODOPHYLLINE. — M. Napier-Draper 209
POMMADE ANTI-HERPETIQUE. — M. Gibert 162
— anti-ophthalmique de l'hospice Saint-André de Bordeaux. . . 141
— chancres (contre les). — M. Parisel 120
— engelures. — — 123
— goïtres, pommade iodurée. — M. Thirault. 165
— goudron 24
— naphtalinée (contre la gale). — M. Parisel 125
— phéniquée (contre les engelures). — 123
— pityriasis. — 129
— scrofules. — 130
POTIONS en général. — Nouveau Codex 23
— anti-diarrhéique. — M. Mialhe 164
— — — M. D. de Savignac 142
— anti-spasmodique. — Nouveau Codex. 23
— béchique. — 23
— calmante. — 23
— choppart. — 24
— cordiale. — 24
— fièvres typhoïdes (contre les). — Nouveau Codex 162
— — — — M. Parisel 124
— hémorrhagies. — — 142
— Magnésienne. — — Nouveau Codex 25
— — — — M. Lebehot. 141
— péritonite puerpérale. — M. Munaret 143
— rivière (de). — Nouveau Codex. 24
— scillitique. — 24
— substances fétides (avec les). — Nouveau Codex. 24
POUDRE contre les plaies suppurantes. — M. Parisel. 129
QUINQUINAS — De leur teneur en quinine. — M. Guillermond 106
REVUE RÉTROSPECTIVE DE 1863. — M. Parisel. 1
SACCHAROLÉ DE CARRAGAHEEN. — Nouveau Codex. 62
SILICADES — Nouvel excipient. — M. Mongeot 93
— LICHEN. — 60
SIROPS DE COCA. — M. Fournier. 96
— de dentition. — M. Delabarre. 144
— fébrifuge. — M. Maurier 144
— Lactucarium. — M. Aubergier 98
— piacée. — M. Aubergier. 99

Pages.
SIROPS à limonades. — M. T. Lagrave. 100
— opium de pavots pourpres. — M. Aubergier 98
— pepsine. — 146
— quinquina dosé. — M. Guillermond 103
— — dosé au vin. — 104
— ferrugineux. — M. Grimault 145
SIROPS. — Simple procédé de conservation. — M. Lachambre. 147
SOLUTIONS caustique iodurée. — Nouveau Codex. 46
— chorée (contre la). — Turnbull 121
TABLETTES NAPHTALINÉES. — M. Parisel. 117
TEINTURE D'IODE MORPHINÉE. — M. Bouchet 147
TISANES en général. — Nouveau Codex. 16
ARNICA, bardane, bourrache, Carragaheen; casse, selles, fruits pectoraux, gaïac, gomme, lichen, miellée, (hydromel), orge, polygala, royale. — Nouveau Codex. 17-19
— sèche, dite tisane des voyageurs. — M. Parisel. 147
— tamarins, tilleuls. — Nouveau Codex 18
TOPIQUE contre l'ozène. — M. Parisel. 127
TROCHISQUES escharrotiques au minium 3
TUBES ANTI-ASTHMATIQUES 148
VINS AMERS SCILLITIQUE dit vin diurétique de la Charité. 14
— ABSINTHE, ANTI-SCORBUTIQUE, aromatique, aunée, émétique, gentiane. — Nouveau Codex. 13
— opium composé, opium par fermentation 13
— quinquina, scillitique. 14
VINAIGRES CAMPHRÉS, framboisés. 14

Chimie médicale.

ACIDES. AZOTIQUE, nouvelle formule proposée pour le futur Codex . . 75
— BORIQUE, — — . . . 81
— CARBONIQUE, — — . . . 82
— CHLORAZOTIQUE, — — . . . 90
— CLORHYDRIQUE, — — . . . 84
— CYANYDRIQUE, — — . . . 88
— PHOSPHORIQUE, — — . . . 78
— SULPHYDRIQUE, — — . . . 86
— SULFUREUX, — — . . . 73
— SULFURIQUE alcoolisé — — . . . 73
— d° monohydraté, — . . . 69
ARSÉNIATES DE POTASSE 54
— d° (liqueur de Fowler) 54
BROMURE DE POTASSIUM (essais du) 189
AZOTATE D'ARGENT CRISTALLISÉ, fondu. 51
— bismuth (sous). 50
— mercure (sous, proto et bi) 49

Pages.
CARBONATES DE MANGANÈSE. 49
— DE POTASSE. 48
— DE SOUDE. 48
CHLORURE DE BARIUM 181
— calcium. 180
— fer (per) 179
— fer et soude, M. Adrian. 102
— magnésium. 180
— mercure (proto et bi). 176
— d° ammoniacal. 178
— d'or 173
— d'or et de sodium 174
— potassium. 181
— zinc 180
INTENSITÉ LUMINEUSE de la mesure.—M. Roussin. 197
IODOCHLORURE MERCURIQUE. Nouvelle formule. 189
IODURE D'AMIDON. — 188
— D'ANTIMOINE. — 182
— arsenic. — 182
— cadmium. — 186
— fer liquide. — 185
— mercure proto et deuto. — 184
— — et potassium. — 184
— d'or. — 183
— plomb. — 184
— potassium. Essai 186
— soufre. Dernière formule. 182
— zinc. — 186
MERCURIALINE (sur la).—M. Reichardt. 208
PYROPHOSPHATE DE FER. Dernière formule. 53
— DE FER citro-ammoniacal. — 34
— DE FER ET DE SOUDE. — 143
— DE SOUDE. — 52
SELS HALOÏDES, étude en vue du nouveau Codex. 171
SELS DE MORPHINE nouveaux.—M. Decharme. 111
— alumine. Dernière formule. 44
— alumine et potasse calcinés. — 47
SULFATE D'ATROPINE CRISTALLISÉ. — 92
— cadmium. — 46
— cuivre, ammoniacal. — 46
— fer pur. — 43
— mercure tribasique (bi). — 47
— zinc cristallisé pur. 45
SULFITE DE CHAUX. 84

Histoire naturelle.

AIGUILLES DE PIN et de ses produits. 231
ANDA, USU, nouveau purgatif. 216

Pages.
BÉLBETA, tœnifuge. 216
BITTERA, fébrifuge. 216
BUTTLEIA. Emollient mexicain. 214
CAMPHRIER. Note sur sa culture 199
CANCHALAGUA. Tonique péruvien. 214
CARAPA TOULOUCOUNA. De son huile.—M. Parisel 211
CHIRAYITA. Astrigent du Bengale. 214
CHIMAPHILLA UMBELLATA. Rubéfiant américain. 217
COCHLEOCARPA. Anti-hémorrhagique du Brésil. 214
DATURA TATULA. Anti-asthmatique de Malte. 217
FÈVE DE CALABAR. Contracteur de la pupille.—Henbury. 203
GRAINES OLÉAGINEUSES. De leur teneur en huile.—M. Berjot 223
GUACO. Contre la morsure des serpents. 215
GURJUM BALSAMUM. Succédané du copahu. 215
HABI-TSALIM. Propriétés du kousso. 216
HUILE DE SAPIN.—Etude par M. Lahache. 201
HYDRASTIS CANADENSIS. Tonique au Canada. 217
HYRACEUM. Succédané du castoreum en Allemagne. 215
INGA. Astrigent très-riche en tannin. Brésil. 214
KOUSSINE (sur la).— M. Bedall. 210
KUMISS. Anti-scorbutique venant de la Tartarie. 216
LEBBECK. Arbre très-gommifère.—M. Saint-Martin. 217
MONNINKA POLYSTACHIA. Astrigent de l'Amérique du Sud. 214
MELALEUCA VIRIDIFLORA. Huile anti-rhumatismale d'Australie. 215
MALAMBO. Fébrifuge de Colombie. 215
MUSENNA. Tœnifuge d'Abyssinie 215
PAO-PEREIRA. Fébrifuge du Brésil 215
PÉTROLES D'AMÉRIQUE.—Etude par MM. Pelouze et Cahours. 218
PHILLIROEA LATIFOLIA. Fébrifuge d'Espagne. 215
POIVRE CUBÈBE. Nouvelle variété 201
SANGSUES. Révivification.—Par M. Verrier.. 222
SAORIA. Tœnifuge d'Abyssinie 216
SARRACENIA PURPUREA. — M. Morris. 202
SUMBUL. Acide sumbulique. Aromate de l'Inde. 214
TATZE. Tœnifuge d'Abyssinie. 217
THUYA. Articulata. Escharrotique nouveau. 215
TREHALA. Trehalose. — M. Berthelot. 216

Variétés. — Intérêts matériels. — Technologie.— Bibliographie. — Jurisprudence. — Concours. — Congrès.— Nominations. — Décorations. — Nécrologie.

BIBLIOGRAPHIE. Essais de phytomorphie. — M. Fermond. 225
— De la pharmacie. — M. Fumouse. 253
— De la pharmacie du père de famille.—M. Stan. Martin. 245
— De la pharmacie dans les principaux Etats de l'Europe. —M. Labélonye. 256

Pages.

COLLE DE GUTTA-PERCHA. 233
COLLODION. Nouvelle formule. — M. Jean Renaud. 226
CONCURRENCE en Angleterre (Exemple de la). 283
— Chlorodyne et bromodyne. 283
CONGRÈS PHARMACEUTIQUE DE TOULOUSE. 275
EAU POUR NETTOYER LES CHEVEUX. 227
EAUX DE PARIS. Etat de la question. — M. Parisel. 225
ECOLE DE PHARMACIE DE PARIS. Séance de rentrée. 279
— Distribution des prix. 280
— Prix Ménier. Sujet du concours pour 1864. 280
LÉGION-D'HONNEUR. Promotions et nominations faites pendant l'année 1863 dans le corps pharmaceutique. 285
LESSIVE AMÉRICAINE. 230
LIBERTÉ DE LA PHARMACIE (De la), étudiée au point de vue de l'utilité et de la santé publiques. — M. Parisel. 245
NÉCROLOGIE en 1863. Pharmacie française. 285
NITRATE D'ARGENT. Taches sur le linge. Moyen de les enlever. — MM. Bouillard et Verrier 229
PRIX décerné par l'Académie des sciences de Paris à M. Cap, auteur des applications de la glycérine. 280
— proposés pour 1864 par la Société industrielle de Mulhouse. . . 282
RÉPONSE au rapport fait à la Société de pharmacie de Bordeaux sur le libre exercice de la pharmacie en France. — M. Favrot 234
SOCIÉTÉ DE PRÉVOYANCE DES PHARMACIENS DE LA SEINE. Composition du bureau pour 1863-64. 277
— Séance extraordinaire du 19 août, au sujet de la liberté de la pharmacie. 277
— Démissions de quelques membres, motifs. 277
SOCIÉTÉ PHARMACEUTIQUES de l'Aveyron, du Doubs, Dordogne, Nord, Rhône, Rouen, Sarthe, Seine-et-Marne. 278
THÈSES PRINCIPALES soutenues en 1863 devant l'Ecole de pharmacie de Paris. 280
ANNONCES 287
— Elatine. 299
— Elixir Cochex contre la goutte. 300
— Mellite d'urtica doïca de M. Caseneuve 287
— Produits divers de M. Camuset 288
— — de M. Crolas. 288
— — de M. Favrot 300
— — de M. Jacquot, d'Evreux. 301
— — de M. Le Perdriel. 288

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

TABLE DES AUTEURS.

Pages.

ADRIAN. — Chlorure de fer et de soude 102
— Nouveau mélange hémostatique. 140
AUBERGIER. — Formule d'un sirop de lactucarium opiacé 99
— Sirop de lactucarium 98
— Sirop d'opium de pavots pourpres 98
BEDAL. — Sur la koussine 210
BERJOT. — Graines oléagineuses, teneur en huile. 223
BOUCHUT. — Teinture d'iode morphinée. 147
BOUILLARD ET VERRE. — Procédé pour enlever les taches de nitrate d'argent et des sels de fer sur le linge. 229
BROWNE. — Chlorodyne 96
BUSSY ET BUIGNET. — Acide cyanhydrique 195
CAMUSET. — Produits divers. 288
CASENEUVE. — Mellite durtica doïca 287
CODEX. — Acide azotique. 75
— — borique. 81
— — carbonique 82
— — chlorazotique 90
— — chromique. 83
— — cyanhydrique 88
— — phosphorique 78
— — sulfureux 73
— — sulphydrique. 86
— — sufurique alcoolisé (eau de Rabel) 73
— — — monohydraté 69
— Apozèmes. 20
— — anti-scorbutique 21
— — dit bouillon aux herbes 21
— — dit potions purgatives (médecine noire) 21
— — sudorifique. 21
— — vermifuge. 21

Pages.
Codex. Arsénite de potasse (liqueur de Fowler) 54
— Azotate d'argent cristallisé 50
— — — fondu 52
— — de bioxyde mercure 50
— — (sous) de protoxyde de mercure 50
— — de protoxyde de mercure cristallisé 49
— Bi-antimoniate de potasse 54
— Bi-carbonate de potasse 49
— Bières médicinales 15
— Bouillons 22
— Bromures 189
— Bromure de potassium (essai) 189
— Carbonate de protoxyde de manganèse 49
— Capsules 59
— Cataplasme calmant 28
— — émollient 27
— — de fécule 27
— — maturitif 28
— — de moutarde 28
— Caustique au chlorure de zinc (pâte de canquoin) 37
— — de potasse et de chaux 36
— — sulfurique au safran 37
— Chimie médicale (sels haloides) 171
— Chlorate de soude 48
— Chlorydrate d'ammoniaque 181
— Chlorures 172
— Chlorure de Barium 181
— — de calcium 180
— — double d'or et de sodium 174
— — de magnésium 173
— — de mercure ammoniacal 178
— — d'or 181
— — de potassium 181
— — de sodium 181
— — de zinc 180
— Chocolats 58
— Chocolats ferrugineux 58
— Cigarettes narcotiques 38
— — de stramonium 38
— Clous fumants 37
— Collutoires 34
— Collutoire boraté 34
— — chlorydrique 34
— Collyres 34
— Collyre ammoniacal 35

Pages.

CODEX. Collyre opiacé 34
— — de pierre divine 35
— — de sulfate de zinc 35
— Décoction blanche de Sydenham 20
— — de feuilles de noyer 32
— — de morelle et de pavots 32
— Deuto-chlorure de mercure 176
— — — en solution (liq. de Van Swieten) . . 178
— Deuto-iodure de mercure 184
— Dragées, chocolat, pâtes, discussion 167
— Eeau albumineuse 25
— — camphrée 25
— — de goudron 25
— Emulsions 22
— Emulsion purgative d'huile de ricin 22
— — — à la scamonée 23
— — — de résine de jalap 23
— — simple 22
— Escharotiques 35
— Fomentation de fleurs de sureau 28
— Fomentations, lotions, gargarismes, injections 28
— Fomentation narcotique 28
— — avec le vinaigre 29
— — vineuse 29
— Fumigations 37
— Gargarisme aluné 34
— — anti-scorbutique 33
— — au chlorate de potasse 33
— — détersif 33
— Gelées 60
— Gelée de Carragahen 62
— — de lichen amère 61
— — — au quinquina 61
— — — d'Islande 61
— — de mousse de Corse 62
— Hypermanganate de potasse 54
— Injection à l'acétate de plomb 32
— — au nitrate d'argent 32
— — au sulfate de zinc 32
— Iodhydrate d'ammoniaque 188
— Iodochlorure mercurique 189
— Iodures 182
— Iodure d'amidon 188
— — d'antimoine 182
— — d'arsenic 182

page

Codex. Iodure de cadmium 186
— — de fer liquide. 185
— — — solide 185
— — de mercure et de potassium 184
— — d'or. 183
— — de plomb. 184
— — de potassium (essai) 186
— — de soufre. 182
— — de zinc 186
— Lavement amidonné 31
— — laxatif 31
— — purgatif. 31
— — purgatif des peintres. 32
Codex. Limonades 19
— Limonade acétique. 20
— — commune 10
— Limodades phosphorique. nitrique, sulfurique. 20
— Limonade tartrique 20
— — vineuse. 20
— Liqueur arsenicale de Pearson. 54
— Looch blanc 25
— — diacodé 25
— — huileux. 25
— Potion alcaline 29
— — d'acétate de plomb 29
— Ammoniacale camphrée (eau sédative). 29
— Lotion avec le sulfate de fer. 31
— — de Gouland. 30
— Miel escharotique 35
— Mucilages. 23
— Papier arsenical. 37
— — nitré. 37
— Pastilles. 59
— — de Menthe. 59
— Pâtes 62
— Pâte au candi. 66
— — de gomme battue (pâte de guimauve) 62
— — transparente (pâte de jujubes). 63
— — de lichen. 64
— — Pectorale. 64
— — de réglisse blanche battue. 64
— — brune battue. 65
— — de réglisse, dite sucre de réglisse aromatisé. 65
— — de réglisse noire. 65
— Perchlorure de fer 179

Pages.
CODEX. — Petit lait. 20
— Petit lait tamariné. 22
— Petit lait de Weiss. 22
— Phosphate de chaux. 53
— Pilules. Discussion. 191
— Potions. 23
— Potion anti spasmodique. 23
— — béchique. 23
— — calmante. 24
— — de Chopart. 24
— — cordiale. 23
— — à la magnésie. 25
— — de Rivière 24
— — scilletique 24
— — avec les substances fétides. 24
— Protochlorure de fer. 178
— — de mercure. 174
— Protoiodure de mercure. 184
— Pyrophosphate de fer 53
— — citro ammoniacal 54
— Pyrophosphate de soude. 53
— Saccharolé de Caragahen 62
— — de Lichen 60
— Sels minéraux. 39
— Solution iodurée caustique 36
— — pour l'injection et la conservation des cadavres. . . 32
— — de monosulfure de sodium pour lotions. 30
— — de permanganate de potasse. 30
— Sulfate de protoxyde de cadmium. 46
— Sous-azotate de bismuth. 50
— Sulfates 43
— Sulfate d'alumine 44
— — d'alumine et de potasse desséché. 47
— — de bioxyde de mercure tribasique. 47
— — de cuivre alumineux 36
— — de cuivre ammoniacal. 46
CODEX. — Sulfate de protoxyde de fer cristallisé. 43
— — — de zinc cristallisé 45
— Sulfate de chaux. 48
— Tisanes 16
— Tisanes d'arnica 18
— — de bois de gaïac 17
— — de bourrache 17
— — de caragahen 18
— — de casse. 19

Pages.

CODEX. — Tisanes de chiendent. 17
— — de feltz. 21
— — de fruits pectoraux. 19
— — de gomme. 19
— — de lichen 18
— — miellé (hydromel) 19
— — d'orge 19
— — de polygala 17
— — de racine de bardane. 17
— — royale 21
— — de tamarin 19
— — de fleurs de tilleul 18
— Troschiques escharotiques au minium. 35
— Vins médicinaux 11
— Vins d'absinthe 11
— — anti-scorbutique. 13
— — amer scillitique (diurétique amer de la Charité). . . . 14
— — aromatique 13
— — d'aunée. 11
— — émétique. 13
— — de gentiane. 12
— — de quinquina 12
— — d'opium composé 13
— — d'opium par fermentation (laudanum de Rousseau) . . 13
— — scillitique 12
— Vinaigre aromatique anglais 15
— — camphré. 14
— — framboisé 14
— — médicinaux. 14
CROLAS. — Produits divers 288
DELABARRE.—Sirop de dentition. 144
DELIOUX.—Apozème à la rhubarbe et au colombo 136
DELIOUX DE SAVIGNAC.—Formules relatives à l'emploi des purgatifs dans le traitement de la dyssenterie 162
DIETZEMBACHER.—De quelques propriétés nouvelles du soufre 207
DELIOUX.—Potion contre la dyarrhée. 142
DEMARQUAY.—Psoriasis. Glycérat 164
DU HAY.—Sirop de copahu dit de baume du Brésil 145
FAVROT.—Du goudron. Rôle des émanations en thérapeutique 107
— Réponse au rapport fait à la Société de pharmacie de Bordeaux, par M. Bobineau, au nom d'une commission chargée d'examiner cette question 234
FOUGERAS.—Huile de foie de morue composée 138
FOURNIER.—Elixir de coca 95
— Poudre de coca 96

Pages.
FOURNIÉR.— Préparation officinales au coca. 95
— Sirop de coca 96
FUMOUZE.— De la pharmacie. 253
GIBERT.—Pommade anti-herpétique 162
GILLES.—Mixture insecticide 139
GUILLERMOND.—Sirop de quinquina dosé 103
— Sirop de quinquina dosé préparé au vin. 104
— Tableau des principales espèces de quinquina répandues dans le commerce. De leur rendement en sulfate de quinine 106
GRIMAULT.—Sirop de quinquina ferrugineux. 145
HANBURY.—Note sur la fève de Calabar 203
JACQUOT (Ch.) — Produits divers. 301
LABÉLONYE.—De l'organisation de la pharmacie dans les principaux Etats de l'Europe 256
LACHAMBRE.—Conservation des sirops 147
LAGRAVE.—Formule d'un sirop à limonade. 100
LAHACHE.—Huile de sapin 201
LANEAU.—Sulfate d'atropine cristallisé. 92
LEBÉHOT.—Emulsion purgative à l'huile de ricin. 137
— Potion magnésienne. 141
LE PERDRIEL. — Produits divers. 288
MARTIN ANTONIN.— Des émissions sanguines dans la chlorose. . . . 151
MARTIN STANISLAS.—Conserve tœnifuge aux semences de citrouille. . 136
MARTIN BARBET.—Alcool sinapique. 164
MAURICE PAUL. — Sirop fébrifuge. 144
MAGET.—Gouttes noires anglaises. 149
M'KAY.—Colle de gutta-percha. 233
MIALHE.— Potion anti-diarrhéique. 164
MILLET.—Incontinence d'urine, dragées 195
MONGEOT.—Silicades. 93
MONTHUS.—Sur la préparation de l'eau de roses. 151
MONTANÉ DE MASSAC.—Cigarettes arsénicales. 94
MORRIS.—Sarracenia purpurea. 202
MUNARET.—Péritonite puerpérale, potion. 143
NAPIER DRAPER.— Sur la podophylline. 200
PARISEL. —Abiétine 6
— Alcool naphtaliné 121
— Analeptique pectoral. 134
— Capsules anti-blennhorrhagiques. 115
— Du Carapa-Touloucouna, études par MM. Boulay, Persoz et Caventou. 211
— Catarrhes de la vessie, injections 119
— — pilules 119
— Céphalalgie, pilules. 119

Pages.

PARISEL. — Chancres (traitement interne). 120
— Chlorose (traitement). 120
— Cigarettes de naphtaline. 117
— Citrate de magnésie. 91
— Dérivés des goudrons. 114
— Diarrhée, dyssenterie 122
— Diarrhée. Dyssenterie. Pilules. 123
— Eau sédative naphtalinée. 120
— Les eaux de Paris. Etat de la question 225
— Embrocations. Formules 125
— Engelures. Pommades phéniquées. 123
— Ephélides. Solution.. 124
— Fièvres intermitentes. Pilules. 124
— — typhoïdes. Lavement 124
— — — Potion révulsive 124
— Gale. Eau phéniquée. 125
— — Pommade naphtalinée 125
— Goutte. Rhumatismes. Boisson. 126
— — — Liniment 126
— — — Pilules 127
— Hémorrhoïdes. Traitement 126
— Ictère. Formule 127
— Injection. 116
— De la liberté de la pharmacie, étudiée au point de vue de l'utilité et de la santé publiques 245
— Liqueur pour nettoyer les cheveux. 227
— Looch naphtaliné 117
— Maladies de la peau. Formules. 122
— Odontalgie. Formules. 128
— Opiat anti-blennorrhagique. 116
— Cancers. Pâte phéniquée 118
— Phthisie commençante. Pilules 128
— Pilules phéniquées (cancers) 118
— Pityriasis. Lotions. Pommade. 129
— Plaies suppurantes. Ulcères. Poudre. 129
— Pneumonie. Dyspnées. Fumigations 129
— Potion de Chopart modifiée 116
— Revue rétrospective de 1863 1
— Scrofules. Pommades. 130
— Surdité. Ether naphtaliné. 130
— Tablettes naphtalinées. 117
— Tisane sèche, dite tisane des voyageurs. 147
— Ozène topique. 127
— Vers intestinaux. Capsules. 130
PATIN. — Glycérine. De sa falsification par le sirop de sucre. 101

Pages.

PELOUZE ET CAHOURS. — Sur les pétroles d'Amérique. 218
REICHARDT. — Sur la mercurialine. 208
RENAUD (Jean). — Collodion. Nouvelle formule. 226
ROUSSIN. — De l'assimilation des substances isomorphes. 206
— Mesure de l'intensité lumineuse du soleil. 197
SCHAEUFFÈLE FILS. — Procédé de blanchiment des couvertures de laine. 227
SMEDT. — Iodure de fer et quinine. 160
— Sous nitrate de bismuth, préparation, nouveau procédé . . 101
STRATIN. — Fissures du mamelon, des lèvres, des mains, mélange. . 164
SUTTON. — Alkoolène. Nouveau collodion sans éther 196
TILGHMAN. — Préparation de la glycérine. 132
TESTELIN. — Engelures. Liniment. 138
THIBAULT. — Goître. Pommade iodurée. 165
TURNBELL. — Chorée. Solution. 121
VERRIER (aide-major). — Note sur la revification des sangsues. . . . 222
ZEISST. — Espèces anticatarrhales. 138

FIN DE LA TABLE DES AUTEURS.

Paris. — Imprimerie de E. BRIÈRE, Rue Saint-Honoré, 257.